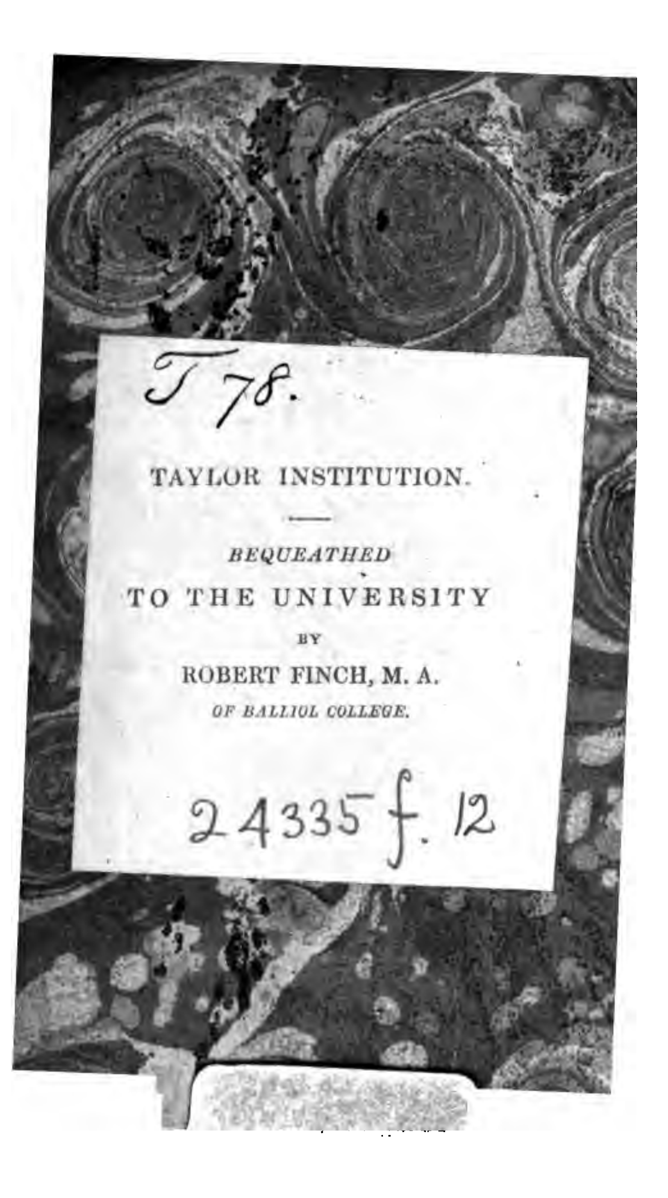



T 78.
TAYLOR INSTITUTION.
BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.
24335 f. 12



HISTOIRE
DE L'AVÉNEMENT
DE LA MAISON
DE BOURBON
AU TRONE D'ESPAGNE.

TOME SIXIÈME.

HISTOIRE DE L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE,

DÉDIÉE AU ROI.

Par M. TARGE.

TOME SIXIÈME.

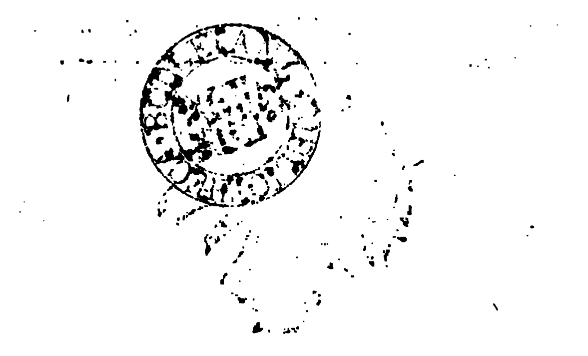


A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, Rue S. Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, Rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXII.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION DU ROI.





HISTOIRE DE L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE.

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Les affaires changent de face en 1711.* §. II. *Réflexion du Marquis de Torcy.* §. III. *M. de Villars est nommé pour commander en Flandre.* §. IV. *Milord Marlborough prend le commandement en Flandre. Mort de l'Empereur Joseph.* §. V. *Mort de M. le Dauphin.*

§. VI. Mouvements pour faire élire Empereur l'Archiduc Charles. §. VII. La Maison de Bourbon le souhaite également. §. VIII. Comment on procède à l'Election. §. IX. L'Archevêque de Mayence indique le temps & le lieu de l'Assemblée. §. X. Les Electeurs se rendent à Francfort. §. XI. Les Electeurs de Bavière & de Cologne font des protestations. §. XII. L'Archiduc Charles est élu sous le nom de Charles VI. §. XIII. Il se dispose à passer en Allemagne. §. XIV. Il apprend son élection à Milan. §. XV. Il continue sa route pour l'Allemagne. Les Princes d'Italie le reconnoissent en qualité de Roi Catholique. §. XVI. Le Roi d'Espagne est irrité contre ces Princes. §. XVII. Charles arrive à Francfort, & jure d'observer la capitulation dressée par les Electeurs. §. XVIII. Cérémonie du couronnement. §. XIX. L'Empereur quitte Francfort & se rend à Vienne.

1711.

I.

Les affaires changent de face en 1711.

SI la Providence avoit permis que la puissance formidable de l'auguste Maison de Bourbon parût ébranlée pendant le cours de quelques campagnes, & prête à

ſuccomber ſous les efforts de la grande alliance, elle avoit mis un terme aux ſuccès de ſes fiers ennemis, & cette fameuſe ligue alloit bien-tôt commencer à ſe diſſoudre. Tant de Potentats réunis dans une même confédération, avoient néceſſairement des intérêts trop contraires pour qu'ils ſuiviſſent tous exactement les mêmes vues. Une femme juſqu'alors inconnue, Miladi Masham, préférée à la Ducheſſe de Marlborough : une légère intrigue de Cour fut la pierre qui commença à attaquer par les pieds le coloſſe de la grande alliance ; & la mort de l'Empereur Léopold, qui ſuivit peu de temps après, fut le coup de foudre qui le réduiſit en pouſſière. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici la réfléxion que fait à ce ſujet M. de Torcy, au commencement de ſes Mémoires ſur les négociations avec l'Angleterre. 1711.

II. Réfléxion du Marquis de Torcy.

» Qui eût dit alors, (s'écrie ce ju-
» dicieux politique,) que les prof-
» pérités de cette alliance ſi formi-
» dable des ennemis de la France &
» de l'Eſpagne étoient à leur dernier
» période ? que l'Etre Souverain qui
» fixe des limites à la mer, & calme,

1711. » quand il lui plaît, l'impétuosité de » ses flots, arrêteroit incessamment le » torrent de tant de victoires; que » deux ans ne s'écouleroient pas encore, & qu'avant ce terme, ces » guerriers si fiers, si enivrés de » leurs succès, confondus alors dans » leurs desseins, restitueroient au Roi » les plus importantes des places qu'ils » lui avoient enlevées; qu'il ne seroit » plus question de leur part, ni d'en » exiger en ôtage pour sûreté de la » parole inviolable d'un grand Roi, » ni de proposer comme base & règle » invariable d'un Traité, des prélimi-» naires odieux, inventés & soute-» nus par les ennemis de la paix & » de toute voie de conciliation; que » la mémoire en seroit abolie; que » ce seroit faire grace aux Hollan-» dois, que d'oublier la hauteur des » discours que leurs Députés avoient » tenus dans ces Conférences si cap-» tieuses de leur part, où ils n'avoient » parlé clairement que pour armer le » père contre le fils: que malgré les » efforts de la ligue & les avantages » qu'elle avoit remportés, le petit-fils » de Saint Louis, choisi par la Provi-» dence pour règner en Espagne, de-

» meureroit affermi ſur ſon Trône, 1711.
» reconnu Monarque & poſſeſſeur
» légitime de l'Eſpagne & des Indes,
» par un nombre d'ennemis qui ne
» recueilleroient de tant d'années d'une
» guerre ſanglante, que l'accablement
» des dettes contractées pour ſoute-
» nir leurs vaſtes deſſeins. Ces révo-
» lutions ſi peu attendues, ſi peu ap-
» parentes au mois d'Août 1710, de-
» voient être l'œuvre du doigt de
» Dieu. Les hommes ne pouvoient
» ſe flatter que leur induſtrie, ou
» leur vaine ſageſſe, duſſent préparer
» & conduire de ſi grands change-
» ments; mais qui les auroit annon-
» cés, eût paſſé pour viſionnaire. »

Mémoires de Torcy.

III. M. de Villars eſt nommé pour commander en Flandre

Reprenons la ſuite des événements : la plus grande partie de l'hiver ſe paſſa en préparatifs, tant du côté de la Maiſon de Bourbon, que de celui des Alliés, pour continuer la guerre avec une nouvelle vigueur. Quoique la France parût épuiſée par les frais immenſes que onze ans d'une guerre ruineuſe, à la ſuite de tant d'autres, avoient occaſionnés, le Monarque trouva de nouvelles reſſources dans l'amour de ſes ſujets. Ils ſe fournirent ſans murmurer à l'augmenta-

1711. tion d'impôts qu'on fut obligé d'établir pour l'entretien des armées, & pour lever les recrues dont on ne pouvoit se passer. M. de Villars, chargé de commander en Flandre, se rendit dès le mois de Mars sur la frontière, pour faire la visite des places & des Magasins, qu'il étoit important de remplir, particuliérement de fourrages pour la cavalerie. Il trouva les lignes en bon état : elles s'étendoient depuis la mer près de Montreuil jusqu'à Namur, étant formées en partie par les rivières de Canche, de Scarpe, de Sensée, de Sambre, & en partie par les retranchements qu'on avoit faits entre ces rivières. A la fin du mois, le Chevalier de Luxembourg se mit en campagne avec quelques troupes, qui furent cantonnées sous Arras & Valenciennes; & le Lieutenant-Général Saint-Frémont rassembla vingt bataillons & quarante escadrons du côté de Guise; mais les pluies abondantes qui survinrent au commencement d'Avril, & qui firent déborder toutes les rivières, empêchèrent la jonction des troupes. Ce ne fut que vers la fin du même mois que M. de Villars put former un camp

derrière ces lignes, entre Arras & Bouchain. Il établit son quartier général à Oisy, & fit fortifier Arleux, ainsi que les autres endroits par où il jugea que les ennemis pourroient pénétrer, s'ils avoient dessein de faire le siège de quelque place sur la Scarpe, ou sur l'Escaut.

1711.

San-Vitali Ottieri. Quincy.

IV. Milord Marlborough prend le commandement en Flandre. Mort de l'Empereur Joseph.

Le Duc de Marlborough fit un voyage en Angleterre, où la Reine le reçut assez gracieusement, & il revint promptement en Flandre pour faire de son côté les préparatifs de la campagne. Il fit sortir de bonne heure les troupes des Puissances maritimes qui étoient en quartier d'hiver dans les villes du pays; & le Comte d'Albermale, qui en prit le commandement, s'étendit le long de la Scarpe du côté de Douai, de Saint-Amand & de Marchiennes. Milord Marlborough & le Prince Eugène devoient le joindre dans peu, & concerter ensemble les opérations de la campagne; mais le grand événement qui survint le même mois d'Avril, renversa tous les projets que les Alliés avoient conçus, & changea bien-tôt tout le systême politique de l'Europe. L'Empereur Joseph tomba malade

1711. le 8 : la petite vérole, dont il fut attaqué, se déclara le 10 : l'éruption fut abondante ; mais elle rentra le 16 : l'art des Médecins fut totalement en défaut sur la conduite qu'ils devoient tenir : ils ne purent s'accorder entre eux ; & avant que leurs débats fussent terminés, l'Empereur expira le 17 à l'âge de trente-trois ans, dont il en avoit été six sur le trône Impérial. Joseph fut un Monarque très heureux : il employa d'habiles Généraux, qui lui soumirent toute la partie de l'Italie sur laquelle il pouvoit avoir des prétentions ; & peu de jours après sa mort, ses Plénipotentiaires conclurent à Zathm r la paix avec les rébelles de Hongrie. Il ne fit point de testament ; mais l'Impératrice sa mère prit à Vienne la qualité de Régente des Etats héréditaires, tant en vertu des Loix du pays, que de l'avis de tous les Ministres. Il ne laissa point d'enfants ; & aussi-tôt après sa mort, toute l'Europe tourna les yeux sur l'Archiduc Charles pour porter la Couronne Impériale ; mais en même temps les Puissances alliées commencèrent à penser qu'il seroit d'une conséquence très dangereuse de continuer à le soutenir

dans ses prétentions sur l'Espagne ; ce qui les porta bien-tôt à desirer la paix dont elles avoient paru jusqu'alors si éloignées. 1711. *San-Vitali. Ottieri. Quincy.*

V. Mort de Monsieur le Dauphin.

La France fit en même temps une grande perte par la mort de M. le Dauphin, qui périt de la même maladie dans sa cinquantième année, & que la douceur de son caractère fit regretter universellement. Il ne prit jamais que peu de part aux affaires du gouvernement, excepté en ce qui concernoit les intérêts de son fils le Roi d'Espagne, qu'il soutint toujours avec chaleur, contre le puissant parti qui pressoit le Roi d'abandonner ce Monarque pour acheter la paix de ses ennemis. Philippe V & l'Archiduc Charles, malgré l'animosité que devoit causer entr'eux leurs prétentions réciproques, firent notifier l'un à l'autre la perte qu'ils venoient de faire ; Philippe donnant à l'Archiduc le titre de son frère, Roi de Bohème ; & l'Archiduc donnant à Philippe celui de son frère, Prince de France. Nous reviendrons à la guerre de Flandre après avoir rapporté les suites de la mort de l'Empereur en Allemagne.

1711.

VI. Mouvements pour faire élire Empereur l'Archiduc Charles.

Le Prince Eugène étoit parti de Vienne le 16 d'Avril, & il apprit la nouvelle de cette mort, pendant qu'il continuoit sa route vers la Flandre. Il jugea que les intérêts de l'Archiduc Charles demandoient qu'il vît les principaux Electeurs, pour les disposer favorablement en faveur de ce Prince, & il se rendit à Mayence où il eut plusieurs entretiens particuliers avec l'Archevêque de cette ville, à qui appartient le droit d'indiquer le temps où doit se faire l'élection. L'Impératrice douairière agissoit de son côté avec vigueur, pour faire passer la Couronne Impériale à ce second fils, & pour lui faire écheoir la succession aux Etats héréditaires, à l'exclusion des filles de Joseph. Elle assura, dans les lettres qu'elle écrivit à toutes les Cours, que quoique l'Empereur n'eût pas fait de testament, il avoit déclaré verbalement que son intention étoit que l'Archiduc son frère lui succédât dans ses Etats héréditaires, & en conséquence elle le fit proclamer Roi de Hongrie dans les principales villes de ce Royaume, sans attendre que la Diète fût assemblée.

En même temps le Prince Eugène se rendit à la Haie, où il eut diverses conférences avec le Pensionnaire Heinsius, & avec les autres Députés des Etats-Généraux. Il les engagea à employer leurs bons offices auprès des Electeurs, & à continuer de soutenir Charles dans ses prétentions sur l'Espagne. Ils lui promirent l'un & l'autre, & agirent en effet avec ardeur pour le faire élire Empereur; mais ils ne marquèrent pas la même activité pour l'article des prétentions. Il en fut de même de la Reine Anne, qui écrivit à tous les Electeurs, particuliérement au Roi de Prusse, parce qu'on craignoit que ce Prince, étant le plus puissant dans l'Empire, ne cherchât à faire tomber le choix sur soi-même. Peut-être avoit-il quelques vues; mais comme il apprit que dans les derniers jours de la vie de Joseph, six des Electeurs avoient déja déclaré qu'ils donneroient leurs suffrages à son frère, il se fit un honneur de paroître penser de même, & il écrivit à celui de Mayence, pour l'engager à hâter le temps de l'élection, même avant celui qui est prescrit par les loix de l'Empire.

1711.

San-Vitali

1711.

VII. La Maison de Bourbon le souhaite également.

Tout concouroit donc à faire tomber la Couronne Impériale à l'Archiduc, & les deux Monarques de la Maison de Bourbon le desiroient également, dans l'espérance que sa promotion à l'Empire l'obligeroit dans peu de renoncer à l'Espagne, & dissoudroit immanquablement la grande Alliance, qui craindroit l'union de tant d'Etats sur une même tête. Nous allons entrer dans quelques détails sur cette élection, & sur la cérémonie du couronnement : si on les regarde comme une digression, elle n'est point étrangère à notre sujet, puisque ce fut l'exaltation de Charles qui détermina quelque temps après toutes les Puissances alliées à reconnoître enfin les justes droits de la Maison de Bourbon au trône d'Espagne.

VIII. Comment on procède à l'Election.

Il n'est point de fonction plus glorieuse à l'Empire Germanique, dit l'excellent Historien San-Vitali, que la création d'un nouvel Empereur par les suffrages des Electeurs Allemands. Ces Electeurs, pendant plusieurs siècles, ont été au nombre de sept, trois ecclésiastiques & quatre séculiers; mais vers le milieu du siècle passé, dans le temps de la paix de

Munſter, on en inſtitua un huitième, afin de rétablir dans la branche des 1711. Comtes Palatins, cette dignité dont elle avoit été dépouillée pour en revêtir celle des Ducs de Bavière. L'Empereur Léopold réuſſit encore à faire créer un neuvième Electorat, qui fût attaché à la Maiſon des Ducs de Brunſwick-Hannover. La Bulle d'or, ainſi nommée, parce qu'elle eſt munie d'un ſceau de ce riche métal, contient des loix pour établir la concorde dans l'élection des Empereurs : elle doit ſon origine à Charles IV, qui vers le milieu du quatorzième ſiècle, la fit recevoir dans les Etats d'Allemagne aſſemblés à Nuremberg. Le droit de voter y eſt donné à trois Archevêques, celui de Mayence, celui de Trèves & celui de Cologne, en qualité de Grands-Chanceliers de l'Empire : le premier pour l'Allemagne, le ſecond pour les Gaules, & le troiſième pour l'Italie. Les autres Electeurs ſont le Comte Palatin du Rhin, Grand-Maître d'Hôtel, chargé de porter le globe d'or dans les ſolemnités; le Duc de Saxe, qui porte l'épée nue en qualité de Grand-Maréchal, & le Marquis de Brandebourg qui porte le

ſceptre, comme Grand-Chambellan.
1711. Pendant la vacance, l'Electeur Palatin & l'Electeur de Saxe ont le gouvernement des Etats de l'Empire en qualité de Vicaires Impériaux, l'un dans la partie du midi, & l'autre dans celle du nord. Les trois Archevêques deviennent Electeurs, & en exercent les fonctions auſſi-tôt qu'ils occupent le trône Archiépiſcopal ; mais les Princes ſéculiers, quoiqu'ils aient le rang d'Electeurs, lorſqu'ils ſuccédent aux Etats qui donnent ce titre, ne peuvent entrer en exercice, ni voter avant l'âge de dix-huit ans. L'Archevêque de Mayence, en qualité de Doyen, convoque la Diète pour l'Election; fait prêter ſerment aux autres Electeurs; recueille leurs voix, & donne la ſienne le dernier. Depuis la paix de Munſter, le Duc de Bavière a tenu la place de Palatin du Rhin; mais il ne jouit pas de ce droit en 1711, à cauſe de ſon attachement à la Maiſon de Bourbon.

Bulle d'or. San-Vitali.

IX. L'Archevêque de Mayence indique le temps & le lieu de l'aſſemblée.

Auſſi-tôt après la mort de l'Empereur Joſeph, l'Impératrice Douairière, en ſa qualité de Régente des Etats héréditaires, nomma des Ambaſſadeurs pour ſe trouver, au nom de l'Archi-

duc, comme Roi de Bohême, à l'assemblée Electorale, & le Prince Eugène fut nommé Commandant-Général de toutes les troupes d'Allemagne. L'Archevêque de Mayence fit partir ses Gentilshommes pour inviter les autres Electeurs à se rendre à Francfort le 20 du mois d'Août; mais comme cet Archevêque a la direction de beaucoup de choses qui concernent l'élection, il prévint le temps de l'assemblée pour s'y rendre. Il y fit une superbe entrée, & fut suivi quatre jours après par l'Electeur de Trèves, qui y arriva sans aucun cérémonial. Au commencement du mois indiqué, le Comte de Papenheim, Maréchal Général de l'Empire, alla régler les logements & faire les préparatifs des principales fonctions. Les Electeurs séculiers députèrent des Ambassadeurs pour tenir leurs places. 1711. *San-Vitali.*

X. Les Electeurs se rendent à Francfort.

Le voyage de quelques-uns de ces Seigneurs ayant été retardé, la première conférence fut indiquée au 25 d'Août, & ce jour ils se rendirent tous vers le milieu de la matinée au Palais de cette ville. Sous un grand dais de deuil, on avoit disposé sept sièges pour les Electeurs ou leurs représentants,

& d'autres hors du dais pour les se-
1711. conds Ambassadeurs des absents, suivant leur rang, & pour les autres Ministres des Electeurs. Dans cette première conférence, on convint de s'assembler quatre jours de la semaine pour régler le cérémonial; lever les difficultés qui pourroient survenir; régler la capitulation que l'Empereur devoit jurer d'observer avant son couronnement, & régler aussi les autres articles nécessaires pour le bon gouvernement de l'Allemagne.

San-Vitali.

XI. Les Electeurs de Bavière & de Cologne font des protestations.

Les Electeurs de Cologne & de Bavière n'avoient point été invités, quoiqu'ils eussent écrit d'avance aux autres Electeurs. N'ayant pas reçu de réponse, ils envoyèrent par la poste au Grand-Maréchal de l'Empire leur protestation de nullité contre l'élection qu'on alloit faire. Il ne fut pas possible de présenter cette protestation en forme, ni dans le Collège Electoral, ni dans l'assemblée de Ratisbonne, & elle n'eut aucun effet. Les Electeurs non invités auroient pu la faire afficher dans Francfort avant l'élection, ce qui lui auroit donné la force dont elle manquoit par le défaut de présentation : mais

comme ils ne vouloient que maintenir leurs droits, ſans avoir réellement deſſein d'empêcher que Charles ne fût élu, ils ſe contentèrent de l'avoir envoyée au Grand-Maréchal. Quelques difficultés qui ſurvinrent, & les prétentions des différents Princes qu'il fallut régler, retardèrent l'élection jusqu'au 12 d'Octobre ; ce qui donna le temps à l'Electeur Palatin de s'y trouver en perſonne.

1711.

San-Vitali.

XII. L'Archiduc Charles eſt élu ſous le nom de Charles VI.

Avant le jour indiqué, on publia une Ordonnance pour que tous les étrangers qui n'étoient pas domeſtiques des Electeurs, euſſent à ſortir de la ville le ſoir qui précédoit ce jour : mais le Prince Electoral de Saxe, qui étoit depuis long-temps à Francfort, fut diſpenſé de cette Ordonnance, & eut la permiſſion de demeurer. Le matin de cette journée, on ſonna la principale cloche, pour faire mettre ſous les armes la garniſon & la garde bourgeoiſe, qui occupèrent tout l'eſpace depuis le grand palais, nommé le Romer, juſqu'à l'Egliſe de Saint-Barthelemi. A deux heures après-midi, les Electeurs préſents & les Ambaſſadeurs des abſents ſe rendirent à cheval au Romer ; où ils revêtirent

les habits propres à cette cérémonie.
1711. Celui des Electeurs eccléfiaftiques eft un long manteau d'écarlate, relevé fur l'épaule, avec une moffette garnie d'hermine. Les Electeurs féculiers étoient vêtus de grandes robes cramoifies garnies de même, avec de gros bonnets à moitié relevés fur la tête, & doublés entièrement d'hermine. Quand ils eurent pris ces habillements, ils remontèrent tous fur de magnifiques chevaux, & fe rendirent à l'Eglife de Saint-Barthelemi, les Electeurs fur une même ligne, précédés de leurs Maréchaux héréditaires, dont chacun portoit à la main l'épée de fon maître, renfermée dans le fourreau. Les Ambaffadeurs des Princes abfents marchoient enfuite, également montés fur des chevaux de parade, avec des manteaux de velours galonnés en or & en argent. Arrivés à l'Eglife, ils invoquèrent l'affiftance du Saint-Efprit, & firent plufieurs actes de dévotion; après quoi ils fe renfermèrent dans la falle deftinée pour l'élection, qu'on appelle le Conclave. L'Archevêque de Mayence recueillit les voix; donna la fienne à l'Archevêque de Trèves; & quand

elles eurent été rassemblées & vérifiées, tous d'un consentement unanime, proclamèrent pour cette auguste dignité Charles d'Autriche, sixième du nom, qui par cette élection fut le seizième Empereur de cette illustre Maison. Le Prince Charles de Neubourg fut député du Collège Electoral, pour aller au-devant du nouvel Empereur lui porter la nouvelle de son élection, & pour l'inviter de venir à Francfort recevoir le diadême Impérial.

1711.

San-Vitali.

La nouvelle de la mort de Joseph, que le Marquis de Lofrano porta à Barcelone, y répandit une terreur générale, non-seulement dans la Cour de l'Archiduc, mais encore dans la ville & dans toute la Principauté de Catalogne, où l'on prévit que cet événement préjudicieroit beaucoup aux intérêts de ce Prince. Cette crainte fut en grande partie dissipée, quand on sut que tous les Electeurs se réunissoient pour l'élever sur le trône Impérial, & quand on fit répandre le bruit que tous les Potentats de la grande ligue étoient également disposés à soutenir la guerre d'Espagne. Les Amiraux Anglois & Hollandois reçurent ordre de lui obéir en toutes

XIII. Il se dispose à passer en Allemagne.

1711. choses, & de le conduire en Italie quand il le désireroit ; mais il retarda son départ, jusqu'à ce qu'il eût vu son armée augmentée des troupes Allemandes & Angloises qui venoient de la Grande-Bretagne & de l'Italie. Elles étoient conduites par les Généraux Noris, Leiningen, & Paterson, qui dans la traverse éprouvèrent de grandes difficultés par la fureur des vents contraires. Il reçut en même-temps un grand convoi de vivres, qui arriva de Naples après avoir également souffert des mêmes obstacles.

San-Vitali.

XIV. Il apprend son election à Milan.

Le 6 de Septembre l'Archiduc fit publier une lettre, dans laquelle il disoit que pour donner à ses bons & fidèles Catalans un témoignage éclatant de l'affection qu'il leur portoit, & qu'ils avoient si bien méritée, il leur laissoit & leur confioit la personne qui lui étoit la plus chère : c'est-à-dire, son illustre Epouse, & les assuroit qu'il feroit tous ses efforts pour leur envoyer des troupes. Il leur faisoit espérer que son absence ne seroit pas longue, & qu'il retourneroit dans peu, pour rassurer leurs esprits, & les consoler par sa présence. Enfin le 27 il se mit en mer,

& par un heureux trajet il arriva le 3 Octobre sur le rivage de Gènes. Les Génois ne voulant pas lui accorder le titre de Roi d'Espagne qu'il exigeoit d'eux, il refusa de recevoir les compliments, & de faire usage des galères de la République. Il descendit des vaisseaux Anglois au bourg de Saint-Pierre d'Aréna, & mit pied à terre au bruit des décharges de toute l'artillerie, tant des vaisseaux que des bastions. Il y trouva les voitures & les gardes venus de Milan ; prit en diligence la route de cette ville, & alla coucher le même soir à Tortone. A la Cava, sur les frontières du Pavezan, il rencontra le Duc de Savoie, qui descendit le premier de carrosse : l'Archiduc sortit ensuite du sien pour le recevoir : alla quelques pas au-devant de lui ; l'embrassa affectueusement, & ces deux Princes eurent ensemble un entretien de plus d'une heure. Après avoir dîné à Certosa, Charles se rendit à Milan, où il arriva le soir du 13. Il y entra au milieu des principaux habitants à cheval, & des premiers Magistrats, qui lui étoient venus apporter les clefs de la ville. Le jeune Comte de Wint-

1711.

1711. gratz fut le premier qui lui apprit la nouvelle de ſon élection à l'Empire, & il en reçut l'acte authentique le

San-Vitali. 30 par les mains du Prince Charles de Neubourg ſon oncle.

XV. Il continue ſa route pour l'Allemagne. Les Princes d'Italie le reconnoiſſent en qualité de Roi Catholique.

L'Italie, privée depuis plus d'un ſiècle & demi de la préſence même paſſagère des Empereurs, voulut ſe ſatisfaire pleinement en cette occaſion, par la vue de ce nouveau Monarque. Le concours fut ſi grand pour lui rendre hommage, & il ſe trouva tant de nobleſſe empreſſée à lui préſenter ſes reſpects, que la ville de Milan, quoique fort grande, pouvoit à peine les contenir. Charles profita de cette affluence, non-ſeulement pour recevoir les honneurs Impériaux des Princes d'Italie, mais encore pour exiger d'eux qu'ils le reconnuſſent en qualité de Roi Catholique. Ils eurent cette condeſcendance, dont ils prétendirent ſe juſtifier par la ſuite, en diſant que le Monarque François avoit lui-même conſenti dans les conférences de la Haye & de Gertruydemberg à lui en accorder le titre : mais ils devoient obſerver que ce n'auroit été que dans le cas d'une paix aſſurée, & que depuis ce temps la face des af-

faires avoit bien changé. Le Pape nomma le Cardinal Impériali pour son Légat *à latere* près de Charles : la République de Venise lui envoya les deux premiers Procurateurs de Saint-Marc, illustres par leur naissance & par les emplois dont ils avoient été chargés. Les Républiques de Gènes & de Lucques députèrent chacune quatre Ambassadeurs. Le Prince fit à tous ces Députés l'accueil le plus gracieux, accompagné des expressions les plus flatteuses de sa reconnoissance. Le temps de passer les Alpes avant l'hiver pressoit, & il se hâta de recevoir d'abord les Vénitiens, ensuite le Légat du Pape, puis les Ambassadeurs de Gènes & de Lucques. Il donna audience à ces derniers le 9 de Novembre ; partit le 10, & prit sa route par Lodi, Pizzighitone, Crémone, & Mantoue. Sur les frontières du Mantouan les Ambassadeurs de Venise, & le Providiteur-Général de la Terre-Ferme, accompagnés d'un cortège nombreux de Noblesse & d'Officiers militaires, le presèrent d'accepter le logement qui lui étoit préparé sur l'Adige à Bussolengo, près de Vérone. Il ren-

1711.

1711. contra fur la route une multitude étonnante de gens de tous états, venus de très loin, pour le voir paffer dans la campagne : il arriva le foir au logement qui lui étoit deftiné; fit

San-Vitali. fes remerciments aux Vénitiens, & le lendemain matin il fe mit en chemin vers les frontières de fes Etats du Trentin & du Tirol.

XVI. Le Roi d'Efpagne eft irrité contre ces Princes.

Quand le Roi Philippe apprit en Efpagne la conduite que les Potentats d'Italie avoient tenue avec l'Empereur, il en fut tellement irrité, qu'il donna ordre à leurs Miniftres réfidants à Madrid de fe retirer, & qu'il rappella ceux qu'il avoit auprès de ces Puiffances. Cependant le Monarque, qui eftimoit les Vénitiens, continua à entretenir correfpondance par lettres avec le Sénat de cette République.

XVII. Charles arrive à Francfort, & jure d'obferver la capitulation dreffée par les Electeurs.

Charles continuant fon voyage, trouva à Infpruk les Etats du Tirol affemblés, qui lui rendirent hommage & lui prêtèrent ferment de fidélité. Il fit peu de féjour dans les autres villes d'Allemagne, afin d'accélérer le temps de fon couronnement. Enfin le 19 de Décembre, il fit fon entrée folemnelle dans la plus grande pompe à Francfort. A un mille de la ville il rencontra les

les Archevêques de Mayence & de Trêves, les Ambaſſadeurs des Electeurs abſents, & les Magiſtrats avec leurs gardes. L'Electeur Palatin, qui étoit un peu indiſpoſé, l'attendit à la porte de l'Egliſe de Saint-Barthelemi, où le nouvel Empereur jura d'obſerver les articles contenus dans la capitulation dreſſée par les Electeurs avant l'arrivée du Monarque. 1711.

XVIII. Cérémonie du couronnement.

La cérémonie du couronnement fut indiquée au 22. Dès le point du jour les trompetes & les tambours appellèrent les compagnies bourgeoiſes, qui s'aſſemblèrent dans les rues & dans les places par où devoit paſſer le cortège. Vers le milieu de la matinée, un ſuperbe carroſſe tranſporta les ornements Impériaux, eſcortés par le Comte de Papenheim, Grand-Maréchal de l'Empire, avec une garde nombreuſe. Un autre carroſſe de l'Electeur de Mayence conduiſoit les Députés de Nuremberg avec la Couronne Impériale qu'ils avoient en garde, & qui étoit poſée ſur un couſſin précieux. Un peu après, l'on portoit un dais orné d'argent, qui couvroit l'Aigle Impérial, porté par les Magiſtrats à pied. Pour accompagner l'Empereur

à l'Eglise, montèrent à cheval, l'Electeur Palatin en habit électoral, & quatre Ambassadeurs des autres Electeurs séculiers habillés très richement. Arrivés au Palais, où étoit Sa Majesté Impériale, ils se mirent en marche pour l'Eglise : le cortège commençoit par les gens de livrée, suivis des Gentilshommes-de-la-Chambre & de ceux des Princes en très grand nombre : venoient ensuite les Seigneurs de la Cour & les Conseillers d'Etat, tous à pied : ils précédoient les Rois d'armes d'Autriche, d'Espagne, de Bohême & de Bourgogne, tous à cheval avec des soubrevestes & des devises qui marquoient leurs offices. Ils étoient suivis de l'Electeur Palatin, qui portoit le globe d'or en main pour marquer la souveraineté de l'Empereur, & après lui marchoient les Ambassadeurs des autres Electeurs séculiers, dont deux portoient le sceptre & la couronne. Ceux-ci précédoient immédiatement l'Empereur, monté sur un magnifique cheval d'Espagne. Il avoit en tête la Couronne archiducale ; étoit vêtu d'un manteau de drap d'or doublé d'hermine, & couvert d'un dais porté par les Magistrats. Le Grand-Ecuyer,

1711.

le Capitaine des Gardes, le Grand-Maître d'Hôtel & le Grand-Chambellan 1711.
l'accompagnoient à pied des deux côtés du dais : enfin la marche étoit fermée par les Gardes Autrichiens & Palatins avec la milice bourgeoise. A la porte de l'Eglise il trouva les deux Electeurs Ecclésiastiques en habits pontificaux, qui l'accompagnèrent jusqu'au trône qu'on avoit élevé dans le chœur. L'Empereur y renouvella le serment d'observer la capitulation ; & après la lecture de l'Evangile, l'Archevêque de Mayence prit l'huile sacrée, & la répandit sur le front, sur la poitrine, sur les épaules, aux jointures des bras & sur les mains du nouveau Monarque. Après les onctions, il fut revêtu d'une dalmatique dans la sacristie, & les Electeurs de Mayence & de Trêves terminèrent la cérémonie en lui mettant sur la tête la Couronne Impériale, ce qu'ils accompagnèrent de ces mots : « Prenez & conservez la Couronne » qui vous vient, non par droit hé» réditaire, ni par succession de père » ou de frère : mais par le choix des » Electeurs de l'Empire Germanique, » & principalement par la providence » du Dieu tout-puissant. » L'Empe-

reur reçut ensuite la communion : mais pour cet acte de piété, il écarta un coussin qu'on lui avoit préparé, & voulut adorer & recevoir la sainte Hostie à genoux sur le pavé nud. Les assistants édifiés jugèrent par cette preuve que Charles donnoit de son respect pour la Religion, que ses sentiments étoient les mêmes que ceux qu'il avoit hérités de ses ancêtres, & que nous voyons se perpétuer dans ses descendants.

1711.

XIX. L'Empereur quitte Francfort & se rend à Vienne.

Pendant qu'on faisoit la cérémonie, des Ouvriers travailloient à former une espèce de pont, couvert de drap, qui conduisoit de l'Église au Palais de la ville. L'Empereur revêtu des ornements Impériaux le parcourut à pied, sous un dais, accompagné des Electeurs Ecclésiastiques en habit Electoral, qui soutenoient l'extrêmité du manteau Impérial. Dans le palais, ils prirent tous un peu de repos, & se mirent ensuite aux fenêtres pour être témoins de la distribution des médailles d'or & d'argent que le Trésorier Général jetta au peuple. Pour le dîné, les deux Archevêques firent la bénédiction de la table : l'Ambassadeur de Brandebourg présenta à laver à l'Empereur,

& l'Electeur Palatin lui donna la main pour monter à son siège, où il fut 1711.
placé sous un dais devant une table, dressée sur un gradin élevé de quatre degrés. Charles mangea seul à cette table, & les Electeurs dînèrent à d'autres élevées seulement d'un degré, chacun sous le dais qui convient à son rang. Ils finirent leur repas les premiers, & allèrent ensuite faire leur cour au Monarque, qu'ils accompagnèrent à son appartement. Les fêtes de Noël suspendirent son voyage à Vienne, & il ne partit de Francfort que le 11 de Janvier suivant, en observant les mêmes cérémonies qu'on avoit pratiquées à son entrée. Il prit sa route par Nuremberg, où les Magistrats lui prêtèrent serment, & il arriva dans la capitale le 26 du même mois.

San-Vitali



CHAPITRE II.

§. I. *Etat des armées en Flandre.* §. II. *On enlève un grand convoi aux ennemis.* §. III. *Les François surprennent les ennemis près de Douai.* §. IV. *Les François reprennent Arleux.* §. V. *Les ennemis passent la Scarpe & la Sensée.* §. VI. *Ils investissent Bouchain.* §. VII. *Les Alliés se rendent maîtres de cette ville.* §. VIII. *Fin de la campagne en Flandre.* §. IX. *Le Roi d'Espagne cède la souveraineté des Pays-bas à l'Electeur de Bavière.* §. X. *Inaction des deux armées sur les bords du Rhin.* §. XI. *Le Duc de Savoie obtient satisfaction de la Cour de Vienne pour le Montferrat.* §. XII. *Le Duc de Savoie se met à la tête de ses troupes.* §. XIII. *Sage conduite de M. de Berwick.* §. XIV. *Le Duc de Savoie est encore obligé de se retirer en Piémont.*

1711.

I. Etat des armées en Flandre.

QUELQUE desir que pût avoir le Prince Eugène de se mettre à la tête de l'armée de Flandre, les mouve-

ments qu'il crut devoir se donner pour faire succéder l'Archiduc Charles à la Couronne Impériale, & les différents voyages qu'il fit, tant à la Haye, qu'auprès des Electeurs, l'obligèrent de laisser entièrement la conduite de cette armée au Duc de Marlborough. Ces deux Généraux se trouvèrent ensemble à la Haie, où ils conférèrent sur les opérations de la campagne. Le Prince eut une autre entrevue le 15 de Mai avec le Milord près de Lille, & ils se rejoignirent encore huit jours après, pour convenir ensemble de ce qui seroit le plus avantageux aux intérêts des Alliés. Marlborough avoit rassemblé ses troupes du côté de Douai, au nombre de quatre-vingt-quatorze bataillons, & de cent quarante-cinq escadrons : celles que le Prince devoit commander séparément, étoient de quarante-sept bataillons & de cent onze escadrons, ce qui faisoit au total cent quarante & un bataillons, & deux cents cinquante-six escadrons, qui devoient agir en Flandre pour la grande alliance. L'armée de M. de Villars étoit de cent cinquante-six bataillons, & de deux cents vingt-sept escadrons. On étoit

1711

résolu de part & d'autre de pousser
1711. la guerre cette année avec la plus grande activité; mais la mort imprévue de l'Empereur tint les esprits comme en suspens, & arrêta une partie des coups qu'on avoit résolu réciproquement de se porter. La France commençoit à négocier fortement avec l'Angleterre, comme nous le verrons en parlant des affaires de ce Royaume; mais Marlborough, qui voyoit son crédit sur le penchant de sa ruine, jugeoit avec raison que la paix le détruiroit totalement. Il auroit voulu, s'il eût été secondé suivant ses vues, forcer les Alliés par des succès à continuer la guerre, couvrant ses propres intérêts du prétexte spécieux du bien général de la grande confédération. La Reine Anne lui avoit laissé le commandement; mais elle l'avoit dépouillé du titre de Généralissime, ce qui lui ôtoit la disposition des emplois militaires. Les deux armées des Alliés passèrent la Scarpe au commencement de Mai. La droite de celle du Prince Eugène prit son poste à Feria & à Galezia; la gauche vers le Warde, où celle du Duc de Marlborough appuya sa droite. Le Milord

mit sa gauche du côté de Sommain, & établit son quartier général à Warde. L'armée Françoise avoit la droite au-delà de Bouchain, le centre à Oisy, & la gauche à Mouchy-le-Preulx, en sorte qu'elle n'étoit séparée des ennemis que par la Sensée & par des marais, ou des inondations.

1711.

San-Vitali. Quincy.

II. On enlève un grand convoi aux ennemis.

Le château d'Arleux, poste assez important sur la Sensée, à deux lieues de Douai & trois de Bouchain, avoit été fortifié par les ordres du Maréchal de Villars; mais les ennemis étoient résolus de faire tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres. Ils espéroient que cette prise leur donneroit la facilité d'entreprendre quelque siège considérable, parce que les François seroient alors obligés de s'éloigner. Il ne se passoit presque pas de jour qu'il n'y eût quelque escarmouche entre les détachements, soit aux fourages, soit à l'escorte des convois. Le 9 de Mai les ennemis firent remonter la Scarpe à quinze balandres ou bateaux chargés de différentes munitions, qui partirent de Tournai pour gagner le camp, sous l'escorte de deux régiments Hollandois. Ils furent attaqués en route par M. de Pennangfe à

1711. la tête de quinze cents François. Le combat dura une heure, & les ennemis furent totalement défaits. Ils eurent cinq cents hommes tués, blessés ou faits prisonniers. Le Commandant fut du nombre des derniers : on brûla quinze des balandres, & les autres se sauvèrent pendant le combat, ainsi que les hommes & les chevaux qui conduisoient tout le convoi.

III. Les François surprennent les ennemis près de Douai.

Aussi-tôt que la nouvelle de la mort de l'Empereur parvint à Versailles, le Monarque François donna ordre à M. de Villars de faire partir quinze bataillons & autant d'escadrons, pour renforcer l'armée que le Maréchal d'Harcourt commandoit sur le Rhin. Les ennemis en firent partir un pareil nombre, pour garnir les lignes d'Etlingen, & pour couvrir la ville de Francfort, où devoit se faire l'élection. Vers le milieu de Juin on fit encore partir de part & d'autre de nouveaux détachements; celui des François sous les ordres de M. de Saint-Frémont, & celui des ennemis sous ceux des Généraux Feltz & Velen. Cette diminution des deux côtés contribua beaucoup à retarder les opérations: les ennemis commencèrent par s'é-

carter de la Scarpe, pour s'étendre dans la plaine de Lens, dont ils vouloient consommer les fourrages. Les François, devenus plus foibles que les Alliés, se contentèrent de garder leurs postes sur les rivières de Crinchon & de Canche; & ils ne firent alors d'autre exploit que de s'emparer de l'écluse d'Harlebeck qu'ils détruisirent, pour empêcher la navigation de la Lis aux ennemis. Peu de jours après M. de Villars fit encore partir pour l'Allemagne un détachement de dix bataillons & de vingt-six escadrons, aux ordres du Marquis de Bouffole, & ce fut après leur départ que les Alliés formèrent une entreprise contre le château d'Arleux, qui leur étoit d'autant plus incommode, que les François s'en servoient pour retenir les eaux de la Scarpe, ce qui arrêtoit les moulins de Douai. Le Prince de Hesse en forma l'attaque avec cinq mille cinq cents hommes d'infanterie, deux mille cinq cents de cavalerie, & quatre pièces de canon, quoiqu'il n'y eût dans ce poste que soixante & dix soldats, deux Capitaines & deux Lieutenants. Ils se défendirent vaillamment; mais ne pouvant résister au

1711.

1711. nombre, le Commandant fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Les ennemis y mirent une garnison de neuf cents hommes; & le Duc de Marlborough forma sous Douai un détachement de douze escadrons & dix bataillons pour soutenir ce poste, jusqu'à ce qu'il fût dans l'état où il le vouloit mettre. M. de Villars jugea qu'on pouvoit surprendre ce détachement, & il chargea MM. de Gassion & de Coigni de cette expédition avec quatre mille hommes, dragons, cavaliers & Hussards, surquoi San-Vitali remarque qu'on ne peut trop admirer l'attention des François pour profiter de toutes les fautes des ennemis, dont ils avoient remarqué que la droite étoit mal appuyée La marche de M. de Gassion se fit avec le plus grand secret: il laissa la moitié de ses troupes sous Bouchain, pour soutenir le reste, en cas d'échec; mais cette précaution fut inutile. Le 12 de Juillet, au point du jour, les François entrèrent à l'improviste dans le camp de Douai, où ils commencèrent par tailler la garde en pièces. Quelques corps de l'infanterie des Alliés se rassemblèrent à la sortie de leurs tentes; se

jettèrent sur leurs faisceaux d'armes, & firent feu sur les François, qui auroient dû s'emparer d'abord de ces faisceaux; mais les ennemis, après quelques décharges, furent obligés de chercher leur salut dans une fuite précipitée. On leur prit treize cents chevaux, plusieurs étendards & quelques paires de tymbales. Suivant les rélations Françoises, ils eurent mille hommes tués & dix-huit cents blessés, au-lieu que suivant celles qu'ils publièrent, leur perte ne fut que de trois cents hommes.

1711.

San-Vitali. Quincy.

IV. Les François reprennent Arleux.

Lorsque les Alliés eurent consommé les fourrages de la plaine de Lens, ils s'éloignèrent du côté d'Aire, ce qui fit juger à M. de Villars qu'il lui seroit facile de reprendre le poste d'Arleux. Le Maréchal de Montesquiou prit le 23 sous ses ordres un corps de vingt-cinq bataillons & de vingt-six escadrons, que le Comte d'Estain avoit conduit devant ce fort avec quatre pieces de canon. Les François eurent de l'eau jusqu'aux aisselles, ce qui ne les empêcha pas de forcer les ennemis à se rendre, après une belle défense. Milord Marlborough, à la première nouvelle qu'il eut de cette attaque,

fit marcher le Général Fagel à la tête
1711. d'un corps de troupes pour ſoutenir ce poſte; mais ils aprirent en chemin
San-Vitali. Quincy. qu'il étoit retombé au pouvoir des François, & ils regagnèrent le gros de l'armée ſans rien entreprendre.

V. Les ennemis paſſent la Scarpe & la Senſée.

Au commencement d'Août, le Général ennemi publia qu'il attaqueroit le camp de M. de Villars, alors établi à Aveſne-le-Comte : il s'en approcha tellement, que le 4 au matin les deux armées étoient à la vue l'une de l'autre, & l'on ne doutoit pas qu'il n'y eût au premier moment une ſanglante bataille. Il demeura dans cette poſition le reſte du jour ; mais la nuit ſuivante, il ſe mit en marche pour aller paſſer la Scarpe vers Douai, dans le deſſein de ſurprendre les retranchements des François, qui étoient derrière la Senſée : de ſe faciliter le paſſage de l'Eſcaut, & de former ſans délai l'inveſtiſſement de Bouchain. Le Général Cadogan, qui avoit raſſemblé un corps de dix-ſept bataillons & deux mille hommes de cavalerie, tirés des différentes garniſons, devança de quelques heures l'arrivée du Milord : paſſa la Senſée ſans rencontrer aucun obſtacle : fut ſuivi de toute l'armée ſur quatre

colonnes, qui traversa de même cette rivière, & gagna les bords de l'Escaut, sur lequel Marlborough fit jetter huit ponts en toute diligence. M. de Villars n'avoit appris qu'à deux heures du matin le mouvement des ennemis, & il se mit aussi-tôt en marche à la tête de la cavalerie de la Maison du Roi, dans l'intention de défendre, s'il étoit possible, le passage de la Sensée. Il arriva trop tard, l'infanterie des Alliés avoit marché dix heures de suite sans prendre de repos, & ils avoient déja soixante escadrons de passés, quand M. de Villars parut, ce qui l'obligea de se retirer vers le gros de son armée, qu'il avoit fait mettre en marche entre Arras & Cambrai. Tout paroissoit disposé pour une bataille; mais Marlborough avoit principalement en vue le siège de Bouchain; & aussi-tôt que les ponts furent jettés sur l'Escaut, il fit traverser cette rivière à ses troupes, couvertes par un gros corps de cavalerie, qu'il avoit mis sur une hauteur pour s'opposer aux desseins des François, s'ils vouloient le troubler dans ce passage. M. de Villars ne fit aucun mouvement pour l'empêcher, ayant des ordres

1711.

particuliers de ne point hasarder alors
1711. de bataille, crainte que le succès qu'on pourroit avoir de part ou d'autre, ne nuisît à la négociation secrete qu'on avoit entamée avec l'Angleterre. Le Comte d'Estain conduisoit un gros détachement du côté de Charleroi; & quand il apprit les mouvements des ennemis, il en jetta une partie dans Condé & dans Valenciennes, pour renforcer les garnisons de ces deux places. M. de Villars, attentif à donner du secours à Bouchain, y fit entrer le Comte d'Afry avec cinq cents grenadiers par une inondation. Il détacha en même-temps le Maréchal de Montesquiou avec douze mille hommes, qui prit poste sur la hauteur de

San-Vitali. Quincy.

Vauvrechain, d'où il fit tirer des retranchements jusqu'à la Sensée, afin d'entretenir la communication avec Bouchain, aussi long temps qu'il seroit possible.

VI. Ils investissent Bouchain.

Le Général Fagel, chargé par Milord Marlborough de former le siège de cette ville avec quinze mille hommes d'infanterie & mille cavaliers, commença par se retrancher fortement dans son camp, où il avoit lieu de craindre d'être attaqué par les Fran-

çois, particuliérement par le détachement de M. de Montesquiou, auquel s'étoit joint M. d'Albergotti avec un nouveau renfort. Fagel fit élever contre eux un fort quadrangulaire, sur lequel il mit vingt-quatre pièces de canon : forma plusieurs redoutes & de bonnes lignes de contrevallation, qui le mirent entiérement hors d'insulte. Il ne restoit plus que le marais ou inondation par où les François pouvoient encore avoir accès dans Bouchain; mais Fagel y fit avancer quatre cents grenadiers volontaires, avec huit cents pionniers, qui, à force de fascines, y élevèrent un fort, & poussèrent différentes traverses dans toute l'étendue du marais, ce qui interrompit absolument la communication entre Bouchain & le camp François. Ces ouvrages furent terminés en très peu de temps, quoique les grenadiers & les travailleurs eussent de l'eau jusqu'à la moitié du corps, & qu'ils fussent exposés à un feu très meurtrier, tant du corps de la place que du poste de Vauvrechin.

1711.

San-Vitali. Quincy.

VII Les Alliés se rendent maîtres de cette ville.

La tranchée fut ouverte devant Bouchain la nuit du 14 au 15 : le Général Fagel commença par former

deux attaques; mais Milord Marlborough, pour fatiguer la garnison qui étoit peu nombreuse, en fit faire une troisième contre la ville basse, au-lieu que les deux premières étoient contre la ville haute. Les François n'avoient dans cette place que quatre mille hommes d'infanterie & six cents dragons, sous les ordres de MM. d'Afry & de Ravignan. L'artillerie des attaques montoit à quarante-deux pièces de canon, quinze mortiers & onze obus, qui commencèrent tous à agir le matin du 30, & mirent le feu en plusieurs endroits de l'intérieur de la place. M. de Villars employoit tous les moyens possibles pour troubler les Alliés dans leurs opérations : quelquefois en leur enlevant des convois; d'autrefois en feignant de vouloir leur livrer bataille. Il essaya même de surprendre Douai pour se dédommager de la perte de Bouchain ; mais il trouva le Commandant trop bien sur ses gardes pour y pouvoir réussir. Les ennemis avoient placé un détachement sur la hauteur de Hordain, & M. de Villars entreprit de le faire enlever. Ce poste fut surpris par le Comte de Châteaumorand : il devoit y

1711.

avoir quatre bataillons ; mais on n'y en trouva que deux, les autres étant alors de tranchée ; & ceux qu'on surprit furent taillés en pièces ou faits prisonniers. On pilla leur camp, où l'on fit un butin assez considérable, & les François eurent le temps de repasser l'Escaut, avant que les troupes envoyées par Marlborough au secours de ses gens eussent pu les joindre. Ce léger échec n'empêcha pas les assiégeants de continuer leurs approches avec la plus grande activité : ils se rendirent peu de jours après maîtres du chemin couvert à l'attaque de la droite de la ville haute ; & la nuit du 10 au 11 ils emportèrent un bastion de la ville basse. L'artillerie avoit fait de si grandes brêches, que M. de Ravignan avoit tout lieu de craindre d'être emporté d'assaut, & d'exposer sa garnison à être passée au fil de l'épée, ce qui le détermina à battre la chamade, & à proposer de rendre la place, si on vouloit lui accorder les honneurs de la guerre. Le Général Fagel renvoya les Députés au Duc de Marlborough, qui répondit que les assiégés ayant attendu à la dernière extrêmité, il ne les recevroit que

1711.

1711. prisonniers de guerre. Sur cette contestation on se rendit mutuellement les ôtages, & les ennemis recommencèrent leur feu; mais M. de Ravignan voyant que les moments pressoient, & que le danger devenoit toujours plus grand, fit de nouvelles instances auprès du Général Fagel, pour obtenir, au moins, que les Officiers fussent renvoyés en France, avec parole de ne point servir jusqu'à ce qu'ils fussent échangés. Fagel promit de le demander au Milord; & sur cette assurance, on lui livra une porte de la ville: la garnison sortit le 14 de Septembre au nombre de trois mille cent hommes, y compris les malades & les blessés, & tous furent faits prisonniers. On se plaignit de cette action comme d'un manque de foi; mais Fagel assura qu'il n'avoit jamais donné de paroles positives: qu'il n'avoit promis que d'employer ses bons offices auprès du Milord, ce qu'il avoit fait sans succès, & que le reste étoit un mal-entendu d'un Colonel envoyé par M. de Ravignan. Marlborough permit seulement que les Officiers

San-Vitali. Quincy. conservassent leurs épées & leurs bagages.

1711.

VIII.
Fin de la campagne en Flandre.

Après la reddition de cette place, le Général Anglois jugea qu'il auroit encore assez de temps pour faire quelque conquête plus importante, & il forma le projet d'entreprendre le siège du Quesnoi. Il ne pouvoit le faire sans l'aveu des Etats-Généraux, & il envoya à la Haie le Comte d'Albermale, pour leur représenter combien la prise de cette ville leur seroit avantageuse, puisqu'elle leur donneroit accès pour pénétrer l'année suivante jusques dans le cœur de la France. Quelques fortes que fussent ces raisons, les Députés des Etats jugèrent que l'entreprise étoit trop considérable pour une saison si avancée. Ils avoient vu que M. de Villars, par sa belle manœuvre, avoit retardé l'ouverture de la tranchée devant Bouchain pendant quinze jours, & ils ne doutoient pas qu'il ne fît des efforts bien plus grands pour empêcher le siège du Quesnoi, ce qui occasionneroit de grands frais aux Alliés, la perte de beaucoup de troupes, & se termineroit vraisemblablement par la nécessité de lever le siège, quand la saison pluvieuse rendroit les approches impraticables. Ils refusèrent donc leur consentement, &

ajoutèrent à ces premiers motifs de
1711. leur refus, celui de la dévaſtation du pays, que le Maréchal de Villars avoit lui-même fait ravager, pour ôter les vivres & les fourrages aux ennemis. Milord Marlborough ſe voyant ainſi traverſé dans ſes projets, mit ſes troupes en quartier d'hiver, & ſe rendit à la Haie. M. de Villars mit auſſi les ſiennes en quartier, & revint à Verſailles, où il reçut les plus grands applaudiſſements du Roi & de toute la Cour, pour la conduite qu'il avoit tenue pendant cette campagne. Marlborough retourna à Londres, où il eut un accueil bien différent : la Reine & les Miniſtres le reçurent avec la froideur qu'on montre à un homme déja diſgracié, ou prêt à l'être ; & toute la nation murmura hautement, de ce qu'avec tant de troupes & tant de dépenſes, il avoit borné ſes exploits à la priſe de Bouchain, qu'ils appelloient un colombier.

San-Vitali. Quincy.

IX. Le Roi d'Eſpagne cède la ſouveraineté des Pays-bas à l'Electeur de Bavière.

L'Electeur de Bavière avoit fait paroître tant d'attachement pour la Maiſon de Bourbon, que le Roi Philippe jugea qu'il étoit temps de lui en marquer ſa reconnoiſſance. Il ratifia cette année le tranſport qu'il avoit fait à ce

Prince de la souveraineté du Duché de Luxembourg & du Comté de Namur. 1711.
Le traité fut conclu au nom du Roi d'Espagne par le Monarque François. On en avoit formé le projet dès l'année 1702; mais il ne reçut sa perfection que par la signature du Roi Philippe V, en date du 2 Janvier 1712. *San-Vitali. Lamberty.*
Nous n'en rapporterons pas les conditions; elles sont étrangères à notre sujet, & on peut les voir détaillées dans les Mémoires de Lamberty.

X. Inaction des armées sur les bords du Rhin.

Les armées du Rhin demeurèrent cette année de part & d'autre dans l'inaction. Celle d'Allemagne, commandée par le Duc de Wirtemberg, campa aux environs de Bade jusqu'à la moitié du mois de Mai pour y consommer les fourrages. Elle se retira ensuite dans les lignes d'Etlingen, où elle fut jointe au mois de Juillet par le Prince Eugène, qui y fit venir une partie des garnisons de Fribourg & de Landau. Quand les détachements, tirés de l'armée de Flandre, y furent arrivés avec les Généraux Feltz & Velen, le Prince les laissa dans ces lignes; traversa le Rhin à Philisbourg vers la fin d'Août, & s'étendit du côté de Spire pour couvrir l'assemblée de

1711. Francfort. Il y demeura jusqu'au milieu du mois de Novembre, qu'il mit ses troupes en quartier d'hiver. Le Maréchal d'Harcour, de son côté, ne fit autre chose que d'observer les Alliés. Il demeura la plus grande partie de la campagne dans les lignes de Lauterbourg & de Weissembourg. Quand il eut reçu les détachements envoyés par M. de Villars, il alla consommer les fourrages des environs de Landau; rentra ensuite dans les lignes, & y resta jusqu'au temps de mettre les troupes en quartier d'hiver.

San-Vitali. Ottieri.

XI. Le Duc de Savoie obtient satisfaction de la Cour de Vienne pour le Montferrat.

Nous avons vu les années précédentes combien l'inaction du Duc de Savoie avoit nui aux intérêts de la grande alliance. Comme cette inaction avoit été occasionnée par les mécontentements que ce Prince avoit reçus de la Cour de Vienne, le Ministère Britannique résolut de faire ses efforts au commencement de 1711, pour porter l'Empereur Joseph, qui vivoit encore, à donner au Duc la satisfaction qu'il avoit lieu d'en attendre. Le Comte de Peterborough passa à Vienne, & entre autres objets dont il fut chargé par la Reine Anne, les intérêts du Duc de Savoie lui furent particuliérement

ticuliérement recommandés. Il réussit en grande partie, & le Monarque fit dresser un décret Impérial pour contenter Victor-Amédée sur l'article du Montferrat, qui le touchoit le plus sensiblement. Lorsque la mort eut privé l'Empire de son Chef, une partie des Potentats, qui composoient la grande alliance, pensèrent à faire tomber la Monarchie Espagnole au Duc de Savoie, en même-temps que l'Archiduc seroit élevé à la dignité Impériale. Par cet arrangement, ils vouloient empêcher la trop grande élévation de la Maison d'Autriche, en continuant toujours de s'opposer à celle de la Maison de Bourbon. Ce projet auroit perpétué la guerre; mais il ne fut pas approuvé de la Reine Anne.

1711.

San-Vitali. Ottieri.

XII. Le Duc de Savoie se met à la tête de ses troupes.

Le Duc de Savoie, satisfait en partie de la Cour de Vienne, résolut de se mettre en personne à la tête de son armée, & de la conduire dans ses anciens États, d'où il avoit été expulsé par les François. Il la partagea en plusieurs corps, dont il en mit un sous les ordres des Comtes de la Rocca, de Prasla & de Caunitz. Ces Généraux demeurèrent dans les environs de Suze

1711. & de Feneſtrelles, tant pour garder les lignes qu'on avoit faites de ce côté, que pour s'emparer du camp de Briançon, ſi M. de Berwick, qui l'occupoit, venoit à l'abandonner. Le Duc prit la même route que les Alliés avoient ſuivie en 1709, pour donner l'alarme au Lyonnois & au Dauphiné : il fit avancer le Général Schulembourg par le Val d'Aoſt & le petit Saint-Bernard, pendant que lui-même, avec le Prince de Piémont ſon fils, qui faiſoit ſa première campagne à l'âge de treize ans, & le Général Comte de Daun, ſuivoient la route du Mont-Cenis.

San-Vitali. Ottieri.

XIII. Sage conduite de M. de Berwick.

M. de Berwick, qui n'avoit que ſoixante & cinq bataillons, n'étoit pas aſſez en forces pour garder les conquêtes qu'on avoit faites les années précédentes en Savoie. Il prit le ſage parti de s'en tenir à couvrir Briançon, Grenoble, le fort de Barraux, & à défendre les paſſages du Dauphiné, ainſi que les bords du Rhône. Il donna ordre aux Officiers Généraux & aux Commandants des places, d'abandonner la Savoie à meſure que les ennemis s'avanceroient. Le Duc ne rencontra donc aucun obſtacle à rentrer dans ſes Etats : il arriva d'abord à Te-

mignan dans le Comté de Maurienne; passa dans la Tarantaise au milieu des neiges, où il perdit une partie de ses équipages, & fut souvent obligé de se faire ouvrir des passages, quoiqu'on fût à la moitié de Juillet. A Moustiers, il fut joint par les troupes qui avoient suivi le Val d'Aost, & ce fut à la tête de son armée réunie, qu'il rentra dans Conflans, dans Anneci, dans Faverges, & enfin dans Chamberri, les François abandonnant toutes ces places à son approche. Dans l'intention de profiter de ses avantages, il fit venir du Piémont le Général Visconti avec un gros corps de cavalerie, qui joignit son armée le 14 d'Août.

1711.

San-Vitali. Ottieri.

XIV. Le Duc de Savoie est encore obligé de se retirer en Piémont.

Aussi-tôt qu'on avoit été informé à la Cour de France des mouvements du Duc de Savoie, on avoit donné ordre de faire marcher de l'Alsace huit bataillons & dix-sept escadrons pour renforcer M. de Berwick. La cavalerie joignit son armée le 18 d'Août; mais la difficulté des chemins retarda l'arrivée de l'infanterie. On prit aussi le parti de faire border le Rhône, & garder les passages par les milices du pays: précautions qui furent inutiles, les ennemis n'ayant pu subsister long-

temps en Savoie. Ils jugèrent que s'ils
1711. y prenoient des quartiers d'hiver, ils n'y trouveroient pas assez de vivres, & qu'ils ne pourroient en tirer du Piémont, aussi-tôt que les neiges auroient fermé les passages des montagnes. Le Duc de Savoie fut obligé de quitter l'armée, & de retourner à Turin prendre les eaux de Saint-Maurice, pour rétablir sa santé, qui étoit fort dérangée ; & il donna ses ordres pour faire rentrer peu-à-peu ses troupes en Piémont. M. de Berwick, instruit de cette résolution, s'avança à Saint-Jean de Maurienne pour suivre les ennemis, & renvoya les milices qui n'étoient plus nécessaires pour la garde des passages. Les François rentrèrent dans Chamberry, & attaquèrent ensuite les retranchements de Saint-Colomban, défendus par le Comte de la Rocca, qui les repoussa plusieurs fois, & fut enfin obligé de les abandonner. Le Duc de Savoie donna ordre de faire sauter le fort d'Exilles, ce qui fut exécuté par le Comte de Daun ; après quoi toutes les troupes des Alliés rentrèrent en Piémont, pour se mettre en quartier d'hiver. M. de Berwick les fit suivre par les troupes légères, qui

les troublèrent beaucoup dans leur marche; & les François rentrèrent 1711.
dans toutes les places & dans tous les postes qu'ils avoient abandonnés. Le Duc de Savoie ne retira aucun avantage personnel de cette campagne; mais ses mouvements furent utiles en général aux Alliés, en ce qu'ils obligèrent la France d'entretenir de ce côté beaucoup de troupes, dont une partie auroit été employée en Catalogne, où elles ne purent se rendre que vers la fin de Novembre.



CHAPITRE III.

§. I. *Suite de la guerre en Espagne : secours que la France y envoye.* §. II. *Succès de l'armée royale.* §. III. *Un corps de rébelles est détruit dans le Royaume de Valence.* §. IV. *Prise d'Arens & de Venasque par M. d'Arpajon.* §. V. *Il se rend maître de Castel-Leon.* §. VI. *Le Comte de Staremberg prévient M. de Vendôme.* §. VII. *On met les troupes en quartier de rafraîchissement.* §. VIII. *Les ennemis manquent une entreprise sur Tortose.* §. IX. *Le Comte de Muret prend la ville de Cardone & assiège le château.* §. X. *Il est forcé de l'abandonner avec perte.* §. XI. *On met de part & d'autre les troupes en quartier d'hiver.* §. XII. *Les Portugais s'emparent de la Miranda-del-Duero.* §. XIII. *Succès de M. de Montenegro en Portugal.* §. XIV. *Les Anglois manquent une entreprise sur Quebec.* §. XV. *Désastre de M. du Clerc à Rio-de-Janeïro.* §. XVI. *M. du Gué-Trouin fait un armement pour cette place.* §. XVII. *Il fait son débar-*

quement, & s'empare de quelques forts. §. XVIII. *Le Commandant Portugais abandonne la place.* §. XIX. *Les François s'en emparent; font un butin considérable, & reviennent en Europe.*

1711.

I. Suite de la guerre en Espagne. Secours que la France y envoye.

IL étoit difficile que les succès du Monarque Espagnol, depuis l'arrivée de M. de Vendôme, n'excitassent quelque jalousie parmi les Grands d'Espagne contre cet habile Général. Aussi remarquons-nous que le Marquis de Saint-Philippe, quoique forcé de reconnoître ses éminentes qualités, essaie plusieurs fois dans le récit des événements de cette année, à lui attribuer des fautes qu'il prétend qu'il n'eut pas faites, s'il eût suivi les avis du Comte d'Aguilar & des autres Officiers Espagnols. Nous ne nous arrêterons pas à détruire les imputations de cet Auteur: le simple récit des exploits guerriers de M. de Vendôme, suffit pour détruire tout ce que l'animosité nationale peut avoir avancé contre lui. Il est vrai qu'il ne forma pas cette année de grandes entreprises; mais il en fut de même dans tous les pays qui étoient devenus le théatre de la guerre. Louis XIV vouloit la paix:

1711. il traitoit ſecrétement avec l'Angleterre ; & nous avons vu que M. de Villars s'étoit conduit en Flandre avec une lenteur, qu'on regardoit alors comme une faute, au lieu qu'elle n'étoit que l'effet des ordres qu'il recevoit de la Cour de Verſailles. Ne doit-on pas préſumer que M. de Vendôme en avoit de ſemblables ? Le bruit étoit généralement répandu en Eſpagne, qu'on feroit cette année le ſiège de Barcelone, ou au moins celui de Tarragone, avant que le Comte de Staremberg reçût les renforts de troupes qu'il attendoit de l'Italie ; mais ce bruit n'avoit aucun fondement, & l'armée royale étoit trop foible pour entreprendre le ſiège d'aucune place qui pût recevoir du ſecours par mer. Le Monarque François envoya cependant au Roi Philippe quinze cents chevaux & ſix mille hommes d'infanterie, ſans y comprendre les troupes nombreuſes qu'on mit en garniſon dans Girone après la priſe de cette place. Ces renforts, ſuffiſants pour maintenir le Roi d'Eſpagne, & pour le rendre maître de la campagne, ne le mettoient pas en état de former de grandes entrepriſes. On manquoit auſſi d'argent, &

l'on fut obligé de mettre des impôts considérables, tant pour pouvoir payer les troupes, que pour subvenir aux autres dépenses de la guerre. La flotte du Méxique arriva fort à propos pour le Monarque, auquel elle apporta un million d'écus, qui furent aussi-tôt employés à faire de nouvelles levées, pour completer les régiments épuisés par les campagnes précédentes. On amena aussi de France une grande quantité de munitions de guerre & de bouche, qui furent d'un grand secours dans des provinces presque également dévastées par les deux partis.

1711.

St. Philippe. San-Vitali.

II. Succès de l'armée royale.

Aussi-tôt que M. de Noailles se fut rendu maître de Girone, le Roi Philippe lui donna le Collier de la Toison d'or, & le fit Grand d'Espagne de la première classe, en récompense de ce service important. Il étendit aussi ses graces sur le Marquis de Beaufremont & sur le Comte d'Estaire, qui reçurent de même le Collier de l'Ordre. Dès le mois de Janvier, on commença à étendre la domination du Monarque par la prise du château de Morella, sur la frontière du Royaume de Valence. La garnison fut faite pri-

ſonnière de guerre, à l'exception des
1711. Officiers, par Dom Franciſco Gaëtano, chargé de cette expédition. Le 15 de Février, le Marquis de Valdecagnas, qui commandoit un gros corps de troupes, traverſa la Segre au pont de Lérida, & MM. de Mahoni & de Croix, qui en commandoient un autre, paſſèrent auſſi cette rivière, ainſi que l'Egre & la Cinca; ce qui les mit à portée de s'étendre juſqu'au corps de Valdecagnas, dont la gauche, campée à Iguala, donnoit la main aux troupes du Duc de Noailles, qui les avoit miſes en quartier de rafraîchiſſement. Cette diſpoſition rendoit le Monarque maître des deux tiers de la Catalogne, & reſſerroit beaucoup les ennemis. Ils abandonnèrent Balaguer la nuit du 23 au 24; on pourſuivit la garniſon dans ſa retraite; on lui fit deux cents priſonniers, & pluſieurs poſtes avantageux furent enſuite occupés par les troupes royales, qui firent également priſonnières celles qui défendoient ces poſtes. L'un des plus importants fut le château de Miravet, dont les Wallons ſe rendirent maîtres le 28, ce qui coupa entiérement la communication entre les villes de Mequinença & de

Tortose. Il y eut aussi quelques coups de main avec les Miquelets, qui enlevèrent dans la prairie de cette dernière ville quatre cents mulets destinés pour conduire l'artillerie ; mais on en tira vengeance par la défaite de plusieurs corps de ces espèces de bandits, qui couroient tout le pays. Au commencement de Mars, le Marquis de Valdecagnas fit occuper Solsone, ville Episcopale à trois lieues de Cardone, & il s'empara en personne de Calaf, que les ennemis abandonnèrent; mais où ils perdirent leurs équipages & environ cent cinquante hommes qu'on leur fit prisonniers.

1711.

St. Philippe. Quincy. San-Vitali.

III. Un corps de rébelles est détruit dans le Royaume de Valence.

Les troupes venues du Roussillon, au nombre de quinze bataillons & de quatre régiments de dragons, conduits par le Comte de Muret, après avoir traversé les Pyrénées, descendirent dans la Cerdagne Espagnole : elles traversèrent la Segre dans la vallée d'Urgel, malgré l'opposition des Miquelets & des paysans, qui avoient pris les armes pour s'opposer à leur passage, & qui furent mis en fuite ou taillés en pièces. Le Comte leur fit cinq cents prisonniers au passage de cette rivière, où il les força dans

leurs retranchements ; & le 19 de Juin,
1711. il joignit l'armée royale sous Balaguer. Le Comte de Staremberg, pour former une diversion, qui attirât l'attention de M. de Vendôme d'un autre côté, envoya des émissaires dans le Royaume de Valence, où il espéroit faire soulever les peuples en les assurant d'un prompt secours. Il y eut en effet quelques paysans qui prirent les armes, & se joignirent aux Miquelets qui infestoient le pays ; mais la juste sévérité dont on usa envers ceux qui tombèrent entre les mains des Royalistes, dissipa bien-tôt ces mutins. Un corps de Catalans, qu'on avoit embarqués à Barcelone pour les soutenir, firent une descente sur la côte, où ils comptoient être joints par les rébelles ; mais ils étoient déja dispersés. Trois frères, Officiers dans les troupes Espagnoles, dressèrent une embuscade sur le bord de la mer : quand les Catalans furent débarqués, on tomba sur eux à l'improviste, & ils furent tous passés au fil de l'épée, ou faits prisonniers. L'Amiral Waker, qui étoit
St. Philippe. Quincy. San-Vitali. parti de Lisbonne avec une escadre, chargée de plus de deux mille hommes, avoit ordre de les seconder ; mais

il apprit leur défaite, & continua sa route pour Barcelone, sans oser hazarder le débarquement. 1711.

Le printemps s'étant ainsi écoulé, sans avoir fait de grandes opérations, on mit pendant quelque temps de part & d'autre les troupes en quartier de rafraîchissement jusqu'au mois d'Août, que le Marquis d'Arpajon rouvrit la campagne par la prise de la ville & du château d'Arens. Les rébelles d'Aragon occupoient celui de Vénasque, d'où ils empêchoient la communication de ce Royaume avec la Navarre, & où les Miquelets se retiroient après avoir fait des courses sur les frontières de l'un & de l'autre Royaume. Le Marquis d'Arpajon en fit le siège au mois de Septembre, après y avoir conduit l'artillerie avec beaucoup de peine, au travers des rochers & des montagnes très escarpées qui environnent ce château. Le siège ne fut pas long, quoique l'endroit soit très fort par sa situation : M. d'Arpajon y fit jetter une grande quantité de boulets rouges, qui mirent le feu à la paille des Cazernes : il se communiqua à la charpente, & l'embrasement devint si considérable, qu'il fit fendre

IV. Prise d'Arens & de Venasque par M. d'Arpajon.

le mur de la citerne qui fournissoit de
1711. l'eau à la place. Le Commandant fut
obligé de se rendre; les troupes ré-
glées furent faites prisonnières de
guerre, & les Miquelets furent remis
à la discrétion du vainqueur.

St. Philippe. Quincy. San-Vitali.

V. Il se rend maître de Castel-Leon.

La prise de Venasque fut bientôt suivie de celle de Castel-Leon : il étoit encore plus difficile de conduire du canon devant cette place, que devant la première. Aussi le Marquis d'Arpajon ne jugea pas à propos de l'entreprendre ; & quoiqu'il n'eût point d'artillerie, il fit ouvrir la tranchée, comme s'il eût eu dessein d'en faire le siège dans les formes. A la première sommation qu'on fit au Gouverneur, il répondit en brave homme; mais en même-temps il envoya deux soldats déguisés, chargés d'une lettre, par laquelle il mandoit au Colonel Taf, que s'il n'étoit promptement secouru, la disette d'eau, qui manquoit dans le château, le forceroit de se rendre. Le Colonel lui fit réponse de tenir bon, & qu'il marcheroit dans peu pour le dégager; mais ses soldats furent pris au retour par les Royalistes. M. d'Arpajon fit écrire une lettre toute différente, par laquelle le Colo-

nel, dont on avoit contrefait l'écriture, paroissoit ne donner aucune espérance de secours au Gouverneur, ce qui le détermina à se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, qui fut envoyée en France. M. d'Arpajon fut recompensé de ces deux expéditions par l'Ordre de la Toison d'or.

1711.

Campag. de M. de Vendôme.

Aussi-tôt que M. de Vendôme fut informé de la reddition des châteaux de Venasques & de Castel-Leon, il se mit en marche avec toute son armée, dans le dessein d'établir son camp à Prato-del-Rey, sur la rivière de Noya, qui tombe un peu plus bas dans le Lobregat; mais il fut prévenu par le Comte de Staremberg. Ce Général ayant laissé à Ostalric un corps de six mille hommes, tant Allemands que Catalans, pour couvrir le Barcelonois contre les courses qu'auroient pu faire les François établis dans Girone, se mit à la tête de six mille hommes d'infanterie, & de quatre mille de cavalerie, avec lesquels il prit poste sur les hauteurs, d'où sortent les rivières qui arrosent une partie de la Catalogne. Il mit sa droite au bourg de Prato-del-Rey, qui est fermé de bonnes

VI. Le Comte de Staremberg prévient M. de Vendôme.

1711. murailles, & sa gauche au moulin de Montferrat, aussi entouré de murs. Il avoit devant lui un ruisseau large de dix-huit pieds; mais de peu de profondeur, & le terrain qu'il occupoit étoit disposé en gradins, comme un amphithéatre, d'où il pouvoit se porter, soit du côté de Barcelone, soit du côté de Tarragóne, selon que les circonstances l'exigeroient.

Bellerive.

VII. On met les troupes en quartier de rafraîchissement.

M. de Vendôme, voyant les ennemis maîtres de ce poste, établit son camp à Calaf, d'où il chassa quelques corps avancés des ennemis, & éleva ses batteries en face de celui qu'ils occupoient. Leur armée diminuoit beaucoup par la désertion; & le défaut de fourrages fatiguoit excessivement leur cavalerie : ils ne purent élever leurs batteries que peu de jours après que celles de l'armée royale eurent commencé à tirer, la difficulté des chemins les ayant obligé de lui faire prendre un grand tour pour l'amener au camp. On se canonna de part & d'autre jusqu'au 12 d'Octobre; mais on ne put continuer plus longtemps à cause des pluies, qui obligèrent M. de Vendôme à faire cantonner sa cavalerie dans les villages voi-

sins. Son intention étoit de faire le siège de Cardone, aussi-tôt que le temps deviendroit plus favorable ; & il employa celui des pluies à faire réparer les chemins pour la conduite de l'artillerie, soit devant cette place, soit devant celle de Solsone.

1711.

Bellerive.

VIII. Les ennemis manquent une entreprise sur Tortose.

Le Comte de Staremberg forma dans le même temps le projet de surprendre la ville de Tortose, qui étoit tombée au pouvoir du Roi d'Espagne en 1708, & que ce Général avoit déja essayé inutilement de reprendre dans la même année. Il chargea de cette expédition le Général Wetzel, qui forma plusieurs détachements sous des prétextes de fourrages, ou d'escorter des convois ; les réunit en un corps, & y joignit deux mille cinq cents Miquelets, avec lesquels il se mit en marche vers cette ville. L'Auteur des Campagnes de M. de Vendôme, rapporte que ce Prince en fut instruit par un pourvoyeur nommé Lambert, qui avoit eu la permission de traverser le camp ennemi pour lui aller chercher du poisson frais : qu'il écouta quelques Officiers qui s'entretenoient dans une tente, sur les préparatifs d'échelles & de cordes qu'on avoit faits pour l'entreprise de

Tortose : qu'il en fit donner avis par
1711. un trompette à M. de Vendôme, lequel donna aussi-tôt des ordres pour faire passer cet avis à M. de Glines, Commandant de cette place. Quoi qu'il en soit, le Général Wezel arriva le matin du 25 d'Octobre par un brouillard très épais devant Tortose, avec les troupes qu'il avoit rassemblées. Il surprit un corps-de-garde ; se rendit maître d'une demi-lune, & posa les échelles contre les murs de la place. Le Commandant, au premier bruit, fit tirer cinq coups de canon, qui étoit le signal convenu pour faire prendre les armes à toute la garnison : les habitants s'y joignirent, & l'on tira les échelles sur les remparts avant que les ennemis eussent pu y monter. Cette tentative n'ayant pas réussi, ils voulurent attacher des pétards à deux portes de la ville ; mais on fit sur eux des décharges si bien dirigées, qu'ils furent contraints de se retirer, en abandonnant quatre cents hommes, qui avoient pris poste dans la demi-lune, & qui furent tués ou faits prisonniers. M. de Bracamonte, qui commandoit un détachement peu éloigné de Tortose, y accourut au bruit de

Quincy. St. Philippe. Bellerive.

l'artillerie; rencontra les ennemis qui se retiroient, & leur prit ou tua un assez grand nombre d'Officiers & de soldats. 1711.

IX. Le Comte de Muret prend la ville de Cardone & assiége le château.

La prise des châteaux de Venasque & de Castel-Leon, laissant le passage libre aux Royalistes pour s'approcher de Cardone, M. de Vendôme résolut d'en entreprendre le siège. Cette ville, autrefois capitale d'un Duché de même nom, appartenoit anciennement à une famille illustre, qu'on prétend qui étoit issue des Comtes d'Anjou, & alliée des Rois d'Aragon. A peine mérite-t-elle à présent le nom de ville; mais elle a un château très fort sur une hauteur près de la rivière Cardoner, & le Comte de Staremberg y avoit mis une garnison de deux mille hommes, commandés par le Général Ech. Le Comte de Muret fut chargé d'en faire le siège avec trois mille hommes: il en forma l'investissement le 14 de Novembre: on éleva deux batteries la nuit suivante; le 17 on se rendit maître d'une cassine fortifiée hors de la ville, & d'un grand retranchement qu'on avoit élevé entre cette cassine & le corps de la place. Les ennemis, après l'avoir défendu vaillamment,

1711. furent obligés de céder aux efforts des troupes Royales, qui les pressèrent si vivement, qu'elles entrèrent pêle-mêle avec les assiégés dans la ville, d'où tous les habitans s'étoient retirés. Le Commandant, résolu de bien défendre le château, fit sortir un corps de troupes, dans l'espérance de couper les Royalistes; mais ses gens furent repoussés avec perte. Le Comte de Muret commença le siège de ce château le 20, & le continua avec peu de succès jusqu'au 10 de Décembre, qu'il commença à faire agir la mine. Elle renversa le 11 une partie du chemin couvert: les Royalistes y montèrent avec intrépidité; mais ils ne purent y établir un logement, étant excessivement incommodés, tant par le canon du château, que par plusieurs sorties des assiégés.

Quincy. St. Philippe. Bellerive.

X. Il est forcé de l'abandonner avec perte.

Le Comte de Staremberg, informé par une lettre du Commandant qu'il ne pouvoit tenir long-temps dans ce château, s'il n'étoit promptement secouru, résolut de faire les plus grands efforts pour obliger les Royalistes à lever le siège. Il avoit fait attaquer deux fois le pont de Las-Carmines par différents corps de troupes réglées,

soutenus d'un grand nombre de Miquelets, sans avoir pu réussir à emporter ce poste, défendu par les régiments François de la Couronne & Espagnol de Taxillo. Enfin le 22, un corps de quatre mille hommes de bonnes troupes, & d'un plus grand nombre de Miquelets, profitèrent d'un brouillard épais, pour s'avancer sans être vus jusqu'à ce pont, qu'ils attaquèrent de nouveau. Malgré la supériorité du nombre, les régiments Royalistes repoussèrent les ennemis jusqu'à trois fois; & peut-être n'eussent-ils pû réussir à s'en rendre maîtres, s'ils n'eussent traversé la rivière à un gué qui étoit un quart de lieue plus haut, où il n'y avoit qu'un corps-de-garde composé d'Espagnols, qui prirent la fuite sans combattre. Alors les deux régiments attaqués de front & en flanc, furent obligés de céder au nombre; mais ils firent leur retraite en bon ordre, & rejoignirent le Comte de Muret. Après ce premier succès, les Alliés prirent poste sur plusieurs hauteurs, qui leur donnèrent la facilité de jetter du secours & des vivres dans le château, & les assiégés firent plusieurs sorties successives, dans lesquelles ils repri-

1711.

1711. rent tous les dehors dont les Royalistes s'étoient emparés. Alors le Comte de Muret, forcé par la disette de vivres d'abandonner le siège, rassembla tous les détachements qui couroient la campagne ; encloua le canon qu'il ne pouvoit transporter, & regagna l'armée du Duc de Vendôme. Les Royalistes perdirent à ce siège environ quinze cents hommes, dix-huit pièces de canon & quatre mortiers. Le Comte de Melun fut du nombre des morts du côté des François, & le Colonel Stanhope du côté des ennemis.

Quincy. St. Philippe. Bellerive.

XI. On met de part & d'autre les troupes en quartier d'hiver.

Le défaut de vivres se faisoit également sentir dans le camp de M. de Vendôme. Pendant plusieurs jours il ne put donner aux soldats que le quart de leur ration ordinaire ; & la saison étant très avancée, il résolut de mettre ses troupes en quartier d'hiver. Quelques Officiers proposèrent de décamper pendant la nuit ; mais le Général dit que ce seroit faire honte à la nation Espagnole. Il leva le camp le 25 en plein jour, & se mit en personne à l'arrière-garde avec les grenadiers & les dragons. Il laissa une forte garnison dans Cervera, & les troupes furent distribuées dans les différentes villes

& bourgs des Royaumes d'Aragon & de Valence, ainsi que sur les frontières de la Catalogne. M. de Vendôme retourna ensuite à Madrid, où il trouva le Roi & toute la Cour, qui y étoient retournés dès le 15 de Novembre. 1711.

XII. Les Portugais s'emparent de la Miranda-del-Duero.

Les détachements considérables qu'on avoit tirés des frontières du Portugal, pour grossir l'armée de M. de Vendôme, avoient tellement affoibli celle du Marquis de Bay, qu'il étoit peu en état de s'opposer aux entreprises des ennemis. Le Comte de Mascaregnas, Officier Général Portugais, entreprit au mois de Mars de reprendre la ville & le château de la Miranda-del-Duero, dont les Espagnols s'étoient rendu maîtres l'année précédente. Le siège ne dura que quatre jours; le canon de la place ayant été démonté, les assiégés demandèrent à capituler, & proposèrent de se rendre s'ils n'étoient secourus dans trois jours. Les Portugais refusèrent de leur accorder ce temps, & ils furent obligés de consentir à être faits prisonniers de guerre, au nombre de sept à huit cents hommes, dont la garnison étoit composée.

1711.

XIII. Succès de M. de Montenegro en Portugal.

Après cette expédition, les ennemis ne formèrent plus de nouvelles entreprises pendant tout le reste de la campagne. Le Comte de Villaveide, qui les commandoit, traversa la Guadiana le 26 de Mai avec quinze mille hommes d'infanterie, & cinq mille de cavalerie. Le Marquis de Bay, quoiqu'il n'eût que dix mille hommes de pied & six mille chevaux, lui présenta la bataille; mais le Roi de Portugal, las d'une guerre qui épuisoit son Royaume, sans lui rapporter aucun avantage, songeoit alors à faire sa paix particulière, & avoit ordonné au Marquis de Villaveide d'éviter une action générale. Les deux armées restèrent trois jours en présence : il y eut seulement quelques légères escarmouches, & le Marquis de Bay se retira ensuite vers Badajoz. Le 1 de Juin il se présenta devant Elvas, où il fit jetter des bombes avec quatre mortiers pendant deux jours & deux nuits. Les Portugais effrayés, & craignant la perte de cette place, rappellèrent leurs troupes sur leurs frontières, & le reste de la saison se passa à faire le dégât de part & d'autre. A la fin de Juin, les deux Généraux mirent leurs troupes en

en quartier de rafraîchiſſement ; mais le Marquis de Bay ne demeura pas dans l'inaction, malgré les grandes chaleurs. M. de Montenegro, à la tête d'un détachement d'Eſpagnols, reprit Caravajalez, dont les ennemis s'étoient emparés au commencement de la campagne ; pénétra en Portugal ; prit la ville & le château de Vimiero, qui n'eſt qu'à ſix lieues de Bragance ; ſe rendit maître de Puebla, & fit environ ſix cents priſonniers dans ces deux places. D'autres détachements s'emparèrent de Montanaro & de quelques châteaux voiſins de Bragance, où ils trouvèrent beaucoup d'armes & de munitions de toute eſpèce. Les deux armées rentrèrent en campagne au commencement de l'automne ; mais on ſe tint de part & d'autre ſur la défenſive, & il n'y eut que quelques légers combats entre divers détachements, trop peu importants pour que nous les rapportions en détail.

1711.

Quincy. San-Vitali.

XIV. Les Anglois manquent une entrepriſe ſur Quebec.

Les opérations maritimes furent aſſez vigoureuſes cette année. Les Anglois formèrent contre le Canada une entrepriſe conſidérable, & les François firent une expédition contre Rio-de-Janeïro ; mais les ſuccès fu-

rent bien différents. Dans la première, la fureur des vents ; l'impéritie des Pilotes, & le peu d'intelligence des chefs, renversèrent tout le projet des ennemis ; au-lieu que dans la seconde, la bonne conduite des François & l'habileté du Commandant, furent secondés par la fortune. Les Anglois, conduits par le Colonel Nicholson, s'étoient emparés l'année précédente de Port-Royal, ville importante sur l'Isthme de l'Acadie, ce qui leur donnoit entrée de ce côté pour pénétrer dans le Canada, & ils prirent dès-lors la résolution d'essayer à se rendre maîtres de Quebec. Le Chevalier Robert Harley, ayant été nommé Grand Trésorier par la Reine Anne, voulut rendre célèbre son entrée dans le Ministère par quelque grande entreprise, ou peut-être eut-il en vue d'affoiblir le pouvoir du Duc de Marlborough, en faisant passer en Amérique un corps de troupes, qu'on auroit envoyé à l'armée du Milord, si cette expédition n'avoit pas eu lieu. Pour mettre Nicholson en état de l'exécuter, on fit partir de Plimouth l'Amiral Walker, avec une escadre de onze gros vaisseaux, de plusieurs moindres bâtiments

1711.

armés en guerre, & de trente & un bâtiments de transport, chargés de cinq mille trois cents hommes, avec des munitions de toutes espèces. Les troupes de débarquement furent mises sous les ordres de M. Hill, Officier, qui n'avoit d'autre mérite, que celui d'être frère de la favorite Miladi Masham. Le 24 de Juin, le Colonel Nicholson les ayant joints à Boston, les trois Commandants convinrent de leurs opérations réciproques, pour que les troupes de Hill fissent leur cours par eau, pendant que Nicholson, avec les siennes, s'avanceroit par Montreal. En conséquence la flotte entra le 1 de Septembre dans le fleuve Saint-Laurent, après avoir renvoyé deux gros vaisseaux, qu'on jugea qui tenoient trop d'eau pour pouvoir remonter jusqu'à Quebec. L'Amiral avoit pris sur son bord des Pilotes du pays, qu'on croyoit très expérimentés dans la navigation du fleuve, & qui prouvèrent bien-tôt le contraire. D'épais brouillards, dont tout ce pays est souvent couvert, leur dérobant la vue du rivage, ils furent emportés par les vents & par les courants entre les isles & sur la côte, avec tant de violence,

1711.

qu'ils commencèrent par perdre huit
1711. bâtiments de transport, où il y eut
près de neuf cents hommes de noyés ; & que sans l'activité des Pilotes Anglois, il ne seroit pas resté un seul des vaisseaux de guerre. Un Pilote François, qui étoit à bord de l'Amiral, & qui avoit fait quarante voyages sur ce fleuve, l'assura que lorsque le brouillard empêchoit de découvrir la terre, il étoit impossible de juger des courants, & de pouvoir suivre aucune route. Il ajouta qu'il y avoit perdu lui-même deux vaisseaux : qu'il s'étoit trouvé sur la côte du nord, lorsqu'il croyoit être sur celle du sud, & que cette méprise arrivoit fréquemment aux plus expérimentés. Après ce désastre, on tint un Conseil où il fut décidé que les vaisseaux étoient encore trop forts pour pouvoir monter jusqu'à Quebec, & qu'il falloit absolument abandonner cette entreprise. On en donna avis au Colonel Nicholson, pour qu'il ne s'exposât pas inutilement sans être soutenu. Quelques jours après on tint un autre Conseil, où il fut proposé d'aller attaquer Plaisance ; mais on représenta qu'on n'avoit des vivres que ce qu'il en falloit pour revenir en

Europe. Ce nouveau projet fut rejetté, & l'on se décida pour reprendre la route de la Grande-Bretagne. On remit aussi-tôt à la voile ; la flotte rentra au mois d'Octobre dans les ports d'Angleterre ; & pour completter le désastre, l'Edgar, que l'Amiral avoit monté, sauta en l'air à Spithead, avec plus de quatre cents hommes & beaucoup d'effets ; en sorte que cette expédition coûta aux Anglois près d'un million sterling, & la perte de plus de deux mille cinq cents hommes, sans aucun profit. 1711.

Hist. Navale d'Angletere. Quincy. San-Vitali.

XV. Désastre de M. du Clere à Rio-de-Janeïro.

Les François furent plus heureux dans leur entreprise sur Rio-de-Janeïro, ville considérable du Brésil. Toute la côte de ce pays, qui a près de mille lieues d'étendue, est au pouvoir des Portugais ; mais l'intérieur est habité par des nations barbares, qui en défendent l'accès aux Européens. La ville de Rio-de-Janeïro, est regardée comme une des principales du Brésil, dont San-Salvador est la capitale. Elle est située dans une baye spacieuse, à l'embouchure d'une rivière qui porte le même nom que la ville. M. du Clere, commandant une escadre de vaisseaux de Roi, avoit formé en 1710 le pro-

jet de s'emparer de cette place ; mais
1711. il n'avoit pas assez de troupes pour y réussir, les forts étant en très bon état, & pourvus d'une nombreuse garnison. Il fit son débarquement à quelques lieues de Rio-de-Janeiro, dans l'espérance de la surprendre par terre ; mais les ennemis étoient tellement supérieurs en nombre, que la vigueur des attaques ne servit qu'à faire périr inutilement la plus grande partie des François, que M. du Clerc y avoit conduits. Ils entrèrent cependant dans la ville, & pénétrèrent jusqu'à la place d'armes, lorsque tout-à-coup il sortit un si grand feu de toutes les maisons qui bordoient cette place, ou qui se trouvoient sur leur passage, qu'en peu d'instants, plus du tiers des Officiers & des soldats François furent renversés morts par cette terrible mousqueterie. Le Commandant ne se rebuta pas ; il conduisit ses gens à une maison où il y avoit cinq pièces de canon sur le bord de la mer ; s'en rendit maître après une vive résistance, & tourna cette artillerie contre les Portugais. Quoiqu'il leur tuât beaucoup de monde, il s'apperçut bien-tôt qu'il étoit lui-même assiégé de toutes parts, &

qu'il n'avoit d'autre parti à prendre
que celui de se faire jour au travers 1711.
des ennemis, au risque de périr les
armes à la main, ou de sauver sa vie &
celle de ses gens en se rendant prisonnier. Le Gouverneur de la place lui envoya offrir bon quartier par un Religieux, s'il vouloit prendre ce dernier parti, menaçant de mettre le feu à la maison, s'il s'opiniâtroit à s'y défendre. M. du Clerc répondit qu'il sauroit bien retourner par le même chemin qu'il étoit venu; mais quelques moments après, il fit demander au Gouverneur la liberté de se retirer à ses vaisseaux. Elle lui fut refusée, & ses Officiers lui ayant représenté, qu'accablés de fatigue & couverts de blessures, comme ils étoient eux & leurs gens, il leur étoit impossible de se faire jour avec la bayonnette, au travers d'une multitude d'ennemis; il prit enfin le parti de se rendre, en stipulant que les Officiers ne seroient pas prisonniers. Cette capitulation fut, dit-on, très mal observée de la part des Portugais, qui agirent avec tant de dureté envers les François, qu'une grande partie de ceux qui étoient restés du combat, périrent en très peu

1711. de temps. Les Chirurgiens qu'on fit venir des vaiſſeaux pour panſer les bleſſés, furent maſſacrés ; & M. du Clerc lui-même fut aſſaſſiné, dans la maiſon que le Gouverneur lui avoit donnée pour demeurer. Le Monarque François, inſtruit de ces actes d'inhumanité, réſolut d'en punir les auteurs. M. du Gué-Trouin fut chargé de cette entrepriſe, & l'exécuta glorieuſement environ un an après le déſaſtre arrivé à ſes compatriotes.

XVI. M. du Gué-Trouin fait un armement pour cette place.

Cet intrépide Officier mit à la voile de la Rochelle le 9 de Juin avec une eſcadre de quinze vaiſſeaux de guerre, montée d'un grand nombre d'hommes d'équipage, & chargée de vivres pour huit mois; de beaucoup de canons, de mortiers, de munitions de guerre, & de près de trois mille hommes de débarquement. Les vents lui furent ſi contraires, qu'il ne pût arriver devant la place que le 11 de Septembre. Il trouva l'entrée de la baye défendue par une nombreuſe artillerie de terre, outre quatre vaiſſeaux de guerre & trois frégates envoyées par le Roi de Portugal pour garantir cette place. Cette baye, dont l'ouverture eſt à peu près de la largeur d'une portée

de canon, forme une espèce de golfe spacieux, rempli de plus de quarante petites isles, habitées pour la plupart, & où l'on trouve par-tout un bon fond pour les vaisseaux. La ville est située au couchant entre trois hauteurs qu'on appelle des Bénédictions, des Jésuites, & de la Conception. Les deux premières reçoivent leurs noms des Religieux qui y ont leurs Couvents, & la troisième est le séjour de l'Evêque.

1711.

San-Vitali.

XVII. Il fait son débarquement, & s'empare de quelques forts.

Aussi-tôt que le Gouverneur, nommé Dom Francesco Castro Morias, eut avis de l'approche de l'escadre Françoise, il fit distribuer des armes aux gens du pays, pour les joindre aux troupes de la garnison. M. du Gué, jugeant que le succès de son expédition dépendoit de la diligence, résolut de forcer l'entrée du port, avant que les ennemis eussent le temps de se reconnoître. Il rangea ses vaisseaux, de façon que celui du Chevalier de Courserac, qui connoissoit cette baye, se trouvoit à la tête. Il se mit lui-même au centre, pour être à portée de donner ses ordres de toutes parts, & à la faveur d'un brouillard assez épais, il passa au milieu des forts

situés sur le rivage, malgré le feu de
1711. leur artillerie, qui lui détruisit environ trois cents hommes. Les vaisseaux ennemis ne firent que peu de résistance : leurs Commandants étonnés de la belle manœuvre des François, coupèrent leurs cables, après avoir essuyé quelques bordées, & allèrent s'échouer sous le canon de la ville. Le premier soin de M. du Gué-Trouin, fut d'aller s'emparer de l'isle des Chèvres, qui n'est qu'à une portée de fusil de la ville : le Chevalier de Gouyon y fut envoyé avec un corps de cinq cents soldats choisis : il en chassa bien-tôt les ennemis, & l'on y établit sans perdre de temps dix-huit canons en batterie & cinq mortiers, qui incommodèrent excessivement le corps de la place. On essaya de se rendre maître de plusieurs vaisseaux Portugais qui étoient dans le port; mais les Capitaines y mirent eux-mêmes le feu, ou les submergèrent. M. du Gué apprit avec surprise, que tous les forts, qui sont en grand nombre, étoient garnis d'une artillerie formidable, & qu'il y avoit une garnison de douze à treize mille hommes. Ces préparatifs avoient été faits, sur la nouvelle qu'on avoit

eue en Amérique de l'armement de M. du Gué, par une corvette que la Reine Anne y avoit envoyée en toute diligence. Ces obstacles ne firent qu'augmenter l'ardeur du Commandant François, & des braves gens qui étoient sous ses ordres : il fit son débarquement au nombre de trois mille hommes, & s'empara de deux éminences, d'où l'on voyoit toutes les maisons de la ville. Il y éleva, sans perdre de temps, dix pièces de canon en batterie, & envoya au Gouverneur une lettre, dans laquelle il lui faisoit ses plaintes de la cruauté dont on avoit usé envers les François : lui déclaroit qu'il avoit ordre du Roi son maître, d'employer ses vaisseaux & ses troupes pour l'obliger de se rendre, lui & la ville à discrétion : de lui remettre les prisonniers qu'il retenoit depuis l'année précédente, malgré le cartel d'échange fait avec le Portugal, & de faire payer aux habitants les frais de son armement. Il lui demandoit particuliérement qu'il lui fît livrer les auteurs de tant de cruautés, ainsi que ceux qui avoient assassiné M. du Clerc, & finissoit par le menacer, s'il refusoit de satisfaire à toutes

1711.

1711. ces demandes, de mettre tout le pays à feu & à sang. Le Gouverneur répondit : que les prisonniers avoient été traités suivant les loix de la guerre : que la pitié des gens du pays ne les avoit pas laissé manquer de vivres, quoiqu'ils ne l'eussent pas mérité, puisqu'ils avoient, disoit-il, attaqué la ville sans avoir de commission de Sa Majesté Très-Chrétienne : que les Noirs vouloient les passer tous au fil de l'épée; mais qu'il leur avoit sauvé la vie en les recevant prisonniers : qu'il n'avoit pas encore pu découvrir l'assassin de M. du Clerc, & qu'il le feroit punir aussi-tôt qu'il seroit connu. Qu'à l'égard de la place, il la défendroit jusqu'à la dernière goutte de son sang.

San-Vitali. Quincy.

XVIII. Le Commandant Portugais abandonne la place.

Cette fermeté vraie ou prétendue du Gouverneur, ne l'empêcha pas de pourvoir à sa sûreté & à celle des habitants. Il connoissoit sans doute assez les François, pour juger que douze ou treize mille hommes, la plupart levés à la hâte, ne pouvoient tenir contre trois mille bons soldats, conduits par M. du Gué-Trouin. Il conseilla donc aux bourgeois de sortir sans délai de la ville, avec leur or & leurs meilleurs

effets; & de ſe retirer dans l'intérieur du pays, juſqu'à l'arrivée de Dom Antonio d'Albuquerque, qui devoit lui amener un puiſſant ſecours, & avec lequel il ſe flattoit, diſoit-il, de chaſſer bien-tôt tous les François du pays. Il fit mettre le feu aux ſucreries, & à tous les magaſins de marchandiſes: brûla tous les bois, tant de conſtruction que ceux dont on fait commerce au Bréſil: fit miner pluſieurs des forts, pour les faire ſauter en l'air, quand les François y ſeroient entrés; & enfin gagna lui-même la campagne avec ſa garniſon, dont il laiſſa ſeulement quelques troupes, pour garder quelques forts & amuſer les François pendant ſa retraite. M. du Gué-Trouin en fut averti par un Officier qui avoit forcé ſa priſon: il entra dans la ville avec les précautions convenables: chaſſa ou fit priſonniers les ennemis reſtés dans les forts: éventa les mines, & mit bonne garde dans tous les poſtes, pour que ſes troupes fuſſent en ſûreté contre les efforts que pourroient faire les Portugais pour rentrer dans la place.

1711.

San-Vitali. Quincy.

L'avidité du pillage ayant fait écarter une partie des troupes en divers

XIX. Les François s'en empa-

1711.

rent, font un butin considérable, & reviennent en Europe.

quartiers de la ville, malgré les ordres févères donnés par M. du Gué-Trouin, il crut devoir faire punir quelques foldats pour fervir d'exemple; mais quoiqu'il y en eût plufieurs de paffés par les armes, la foif du gain l'emporta fur la crainte du châtiment. Voyant qu'il ne pouvoit les retenir, il prit le parti de faire tranfporter fur les vaiffeaux tout ce qu'on pût trouver de fucre, & de marchandifes précieufes, qui n'avoient pas été détruites dans l'embrafement, exécuté par ordre du Gouverneur. Le Commandant François, qui vouloit prévenir l'arrivée du Général d'Albuquerque, pour tirer de fon expédition le meilleur parti qu'il feroit poffible, envoya des Députés déclarer à Morias, qu'il mettroit le feu à toute la ville & dans toutes les habitations voifines, fi les propriétaires ne les rachetoient fans délai par une forte contribution. Le Gouverneur offrit fix cents mille cruzades, dont chacune vaut un écu de France, difant qu'il n'étoit pas poffible d'en raffembler davantage, d'autant que le peuple avoit tranfporté tout fon or dans des cantons éloignés. Alors M. du Gué fit brûler quelques maifons

hors de la ville, & se mit en campagne pour combattre les Portugais avant 1711.
l'arrivée de Dom Antonio. Le Gouverneur envoya d'autres Députés, & proposa de payer dix mille cruzades, outre la somme proposée; de fournir cent caisses de sucre, & une quantité de bœufs pour les troupes Françoises. M. du Gué n'avoit presque pas trouvé de vivres dans la place: il jugea qu'avec le peu qui lui restoit, il lui étoit impossible de la conserver, & il consentit à cet accommodement. Il reçut des sûretés pour le paiement: on promit qu'il seroit fait dans l'espace de quinze jours: on chargea les marchandises dans deux vaisseaux, dont un avoit été pris sur les Portugais: on brûla ceux qui étoient échoués: on jetta à la mer, après en avoir rompu les lumières, tous les canons qu'on ne pût emporter, & l'on traita avec les habitants pour une partie des marchandises, & autres effets qu'ils rachetèrent. Le Général d'Albuquerque arriva pendant cet intervalle avec ses troupes, ce qui ne changea rien à la capitulation, tant les Portugais avoient d'empressement à voir les François s'éloigner. Enfin, le 4 de Novembre,

le reste de la contribution ayant été
1711. payé, M. du Gué-Trouin fit rembarquer ses troupes, ainsi que les prisonniers qui avoient survécu depuis la défaite de M. du Clerc; remit la ville aux Portugais, & leva l'ancre pour revenir en Europe. Son escadre souffrit beaucoup au retour par la violence des vents: deux gros vaisseaux périrent avec leurs équipages près les isles Açores: plusieurs autres furent dispersés, & le Commandant n'avoit plus que six vaisseaux quand il rentra dans le port de Brest au mois de Février. Malgré ces accidents, on estima que les intéressés dans cet armement, retirèrent plus de huit millions de profit, & que les Portugais en perdirent plus de vingt, par la destruction de leurs effets & de leurs sucreries. M. du Gué-Trouin, dit un Auteur Italien, & ses Officiers, acquirent beaucoup de gloire par la bonne conduite & par la valeur qu'ils firent paroître dans cette expédition. Qui voudroit, ajoute le même Historien, décrire les actions d'intrépidité & d'excessive bravoure que les Capitaines & les soldats François exécutèrent pendant cette guerre sur la terre, &

encore plus sur la mer, auroit de quoi en remplir un ample volume, qui feroit l'admiration de ceux qui se donneroient la satisfaction de le lire. Les Armateurs particuliers se distinguèrent aussi beaucoup dans le cours de cette année; mais la brièveté de notre Ouvrage, nous force à passer sous silence un grand nombre d'actions, que les Auteurs qui voudront traiter le même sujet avec plus d'étendue, transmettront à la postérité.

1711.

San-Vitali.



CHAPITRE IV.

§. I. *Commencement des Négociations entre la France & l'Angleterre.* §. II. *La Reine Anne prend des dispositions favorables pour la paix.* §. III. *L'Abbé Gaultier porte les premières paroles de la part des Ministres Anglois.* §. IV. *Il a une Audience de M. de Torcy.* §. V. *Il retourne en Angleterre avec la réponse du Roi.* §. VI. *Le Grand Trésorier d'Angleterre est à la tête de la Négociation.* §. VII. *Quels étoient les Ministres qui desiroient la paix.* §. VIII. *Prior est joint à l'Abbé Gaultier. Demandes de l'Angleterre.* §. IX. *Suite des demandes de l'Angleterre.* §. X. *Les Hollandois demandent à renouer les Conférences. Réponse du Roi.* §. XI. *M. Ménager est envoyé à Londres avec Prior.* §. XII. *Les Hollandois font de vains efforts pour traverser la Négociation.* §. XIII. *Embarras des Ministres Anglois.* §. XIV. *Articles préliminaires demandés par les Anglois, & accordés par la France.* §. XV. *Le Comte de Strafford passe en Hollande. Instruc-*

tions que lui donne la Reine Anne. §. XVI. *Déclaration qu'elle fait faire aux Hollandois.* §. XVII. *Conclusion des Instructions.* §. XVIII. *Chagrin du Pensionnaire Buys à la lecture des sept Articles.* §. XIX. *L'Archiduc écrit aux Hollandois & à la Reine Anne, pour traverser la Négociation.* §. XX. *Buys passe en Angleterre, & avec le Comte de Gallas il veut faire soulever le peuple.* §. XXI. *Le Prince Eugène se rend à la Haie.* §. XXII. *Le complot est découvert & prevenu.*

1711.

I. Commencement des négociations entre la France & l'Angleterre.

IL est temps de commencer à délasser nos lecteurs, fatigués du récit de tant de guerres, en leur donnant quelques détails des négociations qui furent entamées au commencement de cette année avec l'Angleterre, & qui furent suivies quelque temps après de la paix générale dans toute l'Europe. Tant que la Reine Anne avoit été gouvernée par la Duchesse de Marlborough & par le parti des Wighs, elle avoit marqué le plus grand éloignement pour la pacification ; mais aussitôt qu'elle eût changé de Ministres & de parti, l'amour de la paix commença à prévaloir. Les sentiments de re-

connoissance pour tout ce que Louis
1711. XIV avoit fait en faveur de son père & de son frère, s'emparèrent de son cœur ; & elle se prêta dès lors avec ardeur à tout ce qui pouvoit satisfaire la Maison de Bourbon, sans nuire aux intérêts de la Grande-Bretagne. Elle voyoit l'Angleterre épuisée pour le maintien d'une guerre dont elle ne retiroit aucun avantage réel ; & il n'y avoit que les Hollandois, ses rivaux dans le commerce, qui profitassent des succès de Milord Marlborough dans les Pays-bas. La France paroissoit, à la vérité, aussi épuisée d'hommes & d'argent que l'Angleterre ; mais comme le remarque très bien le Lord Bolingbroke : » En supposant que la France » fût réduite aussi bas qu'on peut l'i» maginer dans son état intérieur, on » peut assurer que cet abaissement n'est » jamais durable. Tous ceux qui con» noissent la nature de son gouverne» ment, le caractère des peuples, & » les avantages naturels qu'elle a pour » le commerce sur tous ses voisins, » seront convaincus qu'elle est tou» jours en état de supporter le poids » de ses dettes, beaucoup plus aisé» ment & avec des circonstances beau

» coup moins fâcheuses, qu'aucune
» des Puissances qui l'environnent. 1711.
» Qu'il peut arriver que dans le cours
» général des affaires, le commerce se
» trouve gêné, & l'industrie rallentie
» par la nature de son gouvernement
» arbitraire; mais que ni l'un ni l'au-
» tre ne sont jamais réellement dans
» l'oppression. Que le caractère des
» peuples & les avantages du pays
» sont tels : qu'à quelque degré d'a-
» néantissement qu'elle paroisse rédui-
» te, vingt années de tranquillité lui
» suffisent pour s'enrichir de nouveau
» aux dépens de toutes les nations de
» l'Europe. » Nous rapportons ce passage d'un homme qui avoit alors la plus grande influence dans les affaires d'Angleterre, pour faire voir quel étoit l'esprit qui animoit la Cour Britannique. Nous suivrons en grande partie, pour l'histoire de ces négociations, les Mémoires de M. de Torcy, que nous nous contenterons d'abréger, & dont on connoit l'exactitude; mais nous y joindrons ce que nous avons trouvé d'autre part d'également certain sur cette affaire si importante.

Bolingbroke. State of Europe.

Pendant que le Maréchal de Tallard avoit été Ambassadeur en Angleterre,

II. La Reine Anne prend

1711.

Des dispositions favorables pour la paix.

il avoit à sa suite un Prêtre nommé Gaultier, natif de Saint-Germain-en-Laye, qui disoit la Messe dans sa Chapelle. Cet homme eut occasion de s'insinuer auprès de la Comtesse de Jersey, qui étoit Catholique, & dont le mari avoit été Ambassadeur de la Cour Britannique en France. La guerre survenue entre les deux Puissances, avoit fait quitter l'Angleterre à M. de Tallard; mais Gaultier y étoit demeuré attaché à la Comtesse, & il continuoit à y dire la Messe dans la Chapelle du Comte de Gallas, Ambassadeur de la Maison d'Autriche. Ce Prêtre donnoit de temps-en-temps avis à la France de ce qu'il apprenoit à Londres sur les affaires publiques; mais il se conduisoit avec tant de circonspection, que jamais on ne forma aucun soupçon contre lui. Il demeuroit donc dans cette capitale quand tous les changements, dont nous avons parlé, arrivèrent dans le Ministère. Ils étoient la suite des nouvelles impressions que la Reine avoit prises après l'affaire du Docteur Sacheverel, & des insinuations de Madame Marham. Cette favorite, dans ses entretiens particuliers avec la Reine, ne cessoit de lui repré-

ſenter le tort qu'elle faiſoit à ſes ſujets, tant qu'elle laiſſoit les affaires entre les mains des parents & des partiſans de Milord Marlborough, qui, pour enrichir ce Général & toute ſa famille, accabloient le peuple d'impôts, ſous prétexte d'abaiſſer la puiſſance de la Maiſon de Bourbon. Elle repréſentoit à cette Princeſſe, qu'elle devoit, au contraire, deſirer que cette puiſſance ſubſiſtât dans toute ſa force, pour ſoutenir la famille Stuard, & les intérêts de ſon propre frère, qu'elle aimoit toujours. Elle auroit ſouhaité qu'il lui ſuccedât; mais elle n'oſa jamais faire, pour y réuſſir, des démarches vigoureuſes, dans la crainte qu'elles n'animaſſent contre elle la nation, qui avoit rejetté le Roi ſon père, & appellé un étranger au trône, & établi pour loi de l'Etat, que la ſucceſſion à la couronne demeureroit dans la ligne Proteſtante.

1711.

San-Vitali. Torcy.

III. L'Abbé Gaultier porte les premières paroles de la part des Miniſtres Anglois.

Après les changements arrivés dans le Miniſtère, il parut que l'eſprit de pacification animoit également ceux dont la Reine avoit fait choix pour remplir les principales places. Harley eut à ce ſujet pluſieurs entretiens avec le Comte de Jerſey; & celui-ci lui parla

de l'Abbé Gaultier, comme de l'homme le plus propre à entamer une négociation, sans donner aucun soupçon aux Puissances Alliées. Il avoit la confiance du Maréchal de Tallard, alors prisonnier en Angleterre, & il fut chargé par le Ministère, de passer en France avec des instructions, qui portoient uniquement qu'il feroit savoir au Roi : » Que les nouveaux Ministres, à qui la Reine de la Grande-Bretagne avoit confié le soin de ses affaires, souhaitoient la paix, & la croyoient nécessaire au bien du Royaume d'Angleterre ; qu'il ne dépendoit pas d'eux d'ouvrir une négociation particulière avec la France, étant obligés, pour leur propre conservation, de garder de grands ménagements : qu'il étoit donc nécessaire que le Roi fît proposer encore aux Hollandois, de renouer les conférences pour la paix générale ; que lorsqu'elles seroient ouvertes, les Ambassadeurs que l'Angleterre nommeroit pour y assister, auroient des ordres si précis, qu'il ne seroit plus permis à la République de Hollande d'en traverser la conclusion. »

1711.

San-Vitali. Torcy.

Gaultier

Gaultier se rendit à Paris, & s'introduisit auprès du Ministre, qui ne le connoissoit que par le peu de lettres qu'il en avoit reçues : » Voulez-vous, » lui dit-il, la paix ? je viens vous » apporter les moyens de la traiter, » & de conclure, indépendamment » des Hollandois, indignes des bontés » du Roi, & de l'honneur qu'il leur » a fait tant de fois, de s'adresser à » eux pour pacifier l'Europe. » Après s'être entretenu avec M. de Torcy sur les moyens de parvenir à cette paix si desirée, & pour se mettre en état d'entamer la négociation : » Donnez-» moi, dit-il, une lettre pour Milord » Jersey ; écrivez-lui simplement, que » vous avez été bien-aise d'apprendre » de moi, qu'il étoit en bonne santé ; » que vous m'avez chargé de le re-» mercier de son souvenir, & de lui » faire vos compliments. Cette lettre » seule sera mon passeport & mon » pouvoir, pour écouter les proposi-» tions qu'on vous fera. Je retour-» nerai à Londres, & vous les rap-» porterai avant qu'il soit peu. »

1711.

IV. Il a une audience de M. de Torcy.

San-Vitali. Torcy.

V. Il retourne en Angleterre avec la réponse du Roi.

La mission de l'Abbé fut examinée dans le Conseil : elle y éprouva quelques contradictions ; mais on convint

1711. ensuite de lui donner la lettre, qui n'engageoit à rien, & de le charger de déclarer aux Ministres de la Reine Anne : » Que le Roi, justement irrité » de la conduite des Etats-Généraux, » ne vouloit plus entendre parler de » la paix par la voie de la Hollande; » mais qu'il en traiteroit avec plaisir » par l'entremise de l'Angleterre. » Gaultier de retour à Londres, écrivit au Ministre que ceux d'Angleterre demandoient : » Que Sa Majesté voulût » bien leur communiquer les propositions qu'elle feroit pour la paix générale, lesquelles ils enverroient » en Hollande, leur dessein étant de » commencer une négociation, de » concert & commune avec leurs Alliés ; mais qu'ils espéroient que les » offres que Sa Majesté feroit par l'entremise de l'Angleterre, ne seroient » pas moins avantageuses que celles » qu'elle avoit faites en dernier lieu » aux conférences de Gertruydemberg ; & que pour l'honneur de » l'Angleterre, elle ne proposeroit » pas des conditions inférieures aux » précédentes. » La réponse fut très simple ; on déclara seulement de la part de Sa Majesté : » Que rebutée de

1711.

» s'adresser aux Hollandois, elle pro- » posoit à la Reine de la Grande- » Bretagne de convenir d'une assem- » blée de Ministres de toutes les Puis- » sances engagées dans la guerre, & » d'ouvrir avant la campagne les con- » férences, pour y régler les condi- » tions d'une paix générale & défini- » tive. »

San-Vitali. Torcy.

VI. Le Grand-Trésorier d'Angleterre est à la tête de la négociation.

Cette réponse ayant été trouvée trop générale à la Cour Britannique, le Roi fit dresser un Mémoire, dont les Anglois parurent contents, & qu'ils firent passer aux Etats-Généraux. Nous ne parlerons pas des différents voyages que l'Abbé fit de Paris à Londres, & de Londres à Paris, avant d'en venir aux demandes que le Ministère Britannique exposa dans un autre Mémoire. La négociation fut ralentie pendant quelques-temps par l'ambition de Harley, qui s'occupoit alors principalement des moyens de devenir Pair & Grand-Trésorier du Royaume; mais aussi-tôt qu'il eut obtenu ces faveurs de la Reine, il la renoua avec plus d'ardeur. Cette charge, dit M. de Torcy, étoit encore un nouvel aiguillon pour le presser de travailler vivement à la paix. L'état des finances

ne permettoit pas de ſoutenir la guerre
1711. plus long-temps : l'eſpèce manquoit. Les Wighs, ſes ennemis, intéreſſés à le décréditer, y réuſſiſſoient d'autant plus aiſément, que les fonds étoient entre leurs mains. Il falloit de plus, pour la ſûreté du Grand-Tréſorier, que la paix fût honorable à l'Angleterre ; car autrement, l'ancien Miniſtère ſeroit regretté & comblé de louanges : le nouveau ſeroit, au contraire, chargé d'opprobres, & en même-temps expoſé à la fureur du peuple.

Mémoires de Torcy.

VII. Quels étoient les Miniſtres qui deſiroient la paix.

Les Miniſtres de la Grande-Bretagne, & les principaux Seigneurs qui vouloient ſincérement la paix, étoient Robert Harley, nommé Comte d'Oxford, le Secrétaire d'Etat Saint-Jean, depuis Lord Bolingbroke, le Duc de Shrewsbury, le Lord Dartmouth, le Duc de Buckingham & le Lord Harcourt ; mais tous, à l'exception de Saint-Jean, évitèrent de rien écrire qui pût ſervir de pièces contre eux, s'il arrivoit quelque changement dans le Miniſtère, & qu'on vînt à attaquer ceux qui auroient travaillé à la paix. Auſſi Bolingbroke fut-il le ſeul contre lequel on fit des procédures ſous le règne ſuivant, ce qui l'obligea de ſe

San-Vitali. Torcy.

retirer en France, pour en éviter les suites.

1711.

VIII. Prior est joint à l'Abbé Gaultier Demandes de l'Angleterre.

La Cour d'Angleterre, voulant donner une forme aux négociations, joignit à l'Abbé Gaultier, Prior homme de beaucoup d'esprit, très connu par ses Poësies, & qui avoit été précédemment Secrétaire d'Ambassade du Comte de Jersey : ces deux Agents passèrent en France, chargés des propositions de la Cour Britannique, contenues dans un Mémoire divisé en deux parties, dont la première regardoit les intérêts des Alliés de l'Angleterre; & la seconde, les avantages que cette Couronne prétendoit obtenir pour elle-même. Elle demandoit en faveur de ses Alliés, » l'établissement d'une barrière aux Pays-bas, » si desirée des Hollandois, & si nécessaire pour dissiper leur inquiétude » & calmer leurs frayeurs. La sûreté » du commerce de cette nation. Du » côté du Rhin, une barrière pour » l'Empire. Que les prétentions de » tous les Alliés en conséquence & » en exécution des traités, seroient » réglées & terminées à la satisfaction » commune. Que les places prises » sur le Duc de Savoie lui seroient

1711. *Torcy. Lamberty.*

» rendues; que de plus on lui don» neroit telles autres places en Italie, » dont la cession lui auroit été pro» mise par les traités faits entre ce » Prince & ses Alliés. »

X. Suite des demandes de l'Angleterre.

» Les demandes particulières pour » l'Angleterre, consistoient à recon» noître, non-seulement la Reine » Anne, mais encore la succession à » la Couronne dans la ligne Protes» tante, ainsi qu'elle étoit établie par » les actes du Parlement. La démoli» tion des fortifications & autres ou» vrages de Dunkerque, & le port » comblé. Un nouveau traité de com» merce, & que le Roi d'Espagne » consentît à céder à la Couronne » d'Angleterre Gibraltar & Port-Ma» hon. De plus, la traite des Négres » en Amérique, dont une Compagnie » Françoise étoit alors en possession. » Les Anglois y ajoutoient la demande » de quelques places dans le nou» veau monde, pour y rafraîchir les » esclaves Négres qu'ils y transporte» roient. Ils demandoient encore l'as» surance d'être traités en Espagne » aussi favorablement qu'aucune autre » nation; & que les avantages ac» cordés, ou qui le seroient à l'ave-

» nir à la nation la plus favorisée, » fussent communs à la nation Angloise. Que la France les mît en » possession de l'isle de Terre-neuve ; » de la baye & des détroits d'Hudson, » soit à titre de restitution, soit de » cession. Quant aux places, dont » l'Angleterre & la France se trouve» roient en possession dans l'Amérique » septentrionale, lors de la ratifica» tion des Traités, elles en conser» veroient réciproquement la jouissan» ce. Enfin, le secret de ces demandes » étoit particuliérement recommandé, » & ne devoit être revelé que du con» sentement réciproque des parties » contractantes. »

1711.

Ces conditions étoient précédées de trois autres spécifiées comme essentielles à la paix : 1°. » La sûreté que les » Couronnes de France & d'Espagne » ne seroient jamais réunies & placées » sur une même tête : 2°. La satisfac» tion de tous les Alliés : 3°. Le rétablisse» ment & le maintien du commerce. »

Torcy. Lamberty.

X. Les Hollandois demandent à renouer les conférences. Réponse du Roi.

Les Hollandois, soit qu'ils craignissent que l'Angleterre ne fît sa paix particulière avec la France, soit qu'ils reconnussent enfin combien la paix générale étoit nécessaire à toute l'Eu-

rope, cherchèrent, par l'entremiſe de
1711. Petkum, à renouer les conférences qu'ils avoient rompues avec tant de hauteur. Louis XIV écouta froidement leurs offres, & fit répondre conformément à la demande qui lui en avoit été faite par le Miniſtère Anglois : » Qu'il ne vouloit rien écouter de leur part, après en avoir eſſuyé tant de demandes extravagantes, & ſouffert patiemment la manière indigne dont ils avoient traité ſes Miniſtres : qu'il n'étoit plus temps de reprendre avec cette République des négociations infructueuſes : que Sa Majeſté, actuellement engagée avec l'Angleterre, tiendroit fidellement la parole qu'elle avoit donnée, de traiter la paix générale de concert avec cette Couronne. »

Mémoires de Torcy.

XI. M. Ménager eſt envoyé à Londres avec Prior.

Si le Miniſtère Britannique eût inſiſté ſur les demandes contenues en ſon Mémoire, il auroit encore été impoſſible de parvenir à la paix. Quoique la Reine ne parlât pas de forcer un père à prendre les armes contre ſon fils, ces propoſitions tendoient à rendre les Anglois totalement maîtres du commerce, en ruinant celui de

toutes les autres Nations. Ce fut dans ces circonstances qu'arriva la mort de l'Empereur Joseph, & dès ce moment la face des affaires étant entiérement changée, chaque Puissance envisagea la balance de l'Europe sous un point de vue différent, & les difficultés commencèrent à s'applanir. L'un des premiers objets de la mission de Prior, étoit de s'assurer si la Cour de France auroit de pleins pouvoirs du Roi Philippe V, pour conclure les articles qui devoient le concerner. Il est certain que Louis XIV avoit ces pouvoirs; mais comme les demandes faites par les Anglois étoient trop dommageables au commerce des François & des Espagnols, pour qu'elles pussent être accordées, le Monarque résolut d'envoyer à Londres un sujet très instruit des affaires du commerce, pour traiter avec les Ministres Anglois, & abréger les longueurs, qui sont inévitables quand on est obligé d'envoyer continuellement des couriers, & d'attendre les réponses de part & d'autre. Le choix tomba sur M. Ménager, député pour la ville de Rouen au Conseil du commerce: il partit sans perdre de temps avec Prior, se rendit à Londres,

1711.

& tant par ses justes raisons que par
1711. ses talents dans l'art de la négociation, non-seulement il confirma dans leurs sentiments les Ministres déja portés à la paix; mais il sut encore affermir dans le même parti, ceux qui pouvoient y avoir quelque secrete répugnance. Ces Ministres, bien convaincus de l'utilité qui en reviendroit à la Grande-Bretagne, s'attachèrent à faire connoître à la nation, combien leurs prédécesseurs s'étoient écartés dans leur conduite des vrais intérêts du Royaume; puisqu'en travaillant à accroître la puissance de la Maison d'Autriche & celle des Hollandois par la grande Alliance, ils n'avoient rien stipulé en faveur de la Grande-Bretagne, qui se trouvoit presque seule chargée de toute la dépense; & ces Ministres ajoutoient qu'il étoit temps de songer à faire un bon traité de paix, qui dédommageât la nation des frais immenses qu'elle avoit faits pendant tout le cours de la guerre.

Torcy. San-Vital.

XII. Les Hollandois font de vains efforts pour traverser la négociation.

Quelque attention qu'on apportât à cacher le secret de ces négociations importantes, le Comte de Gallas fut instruit par son Secrétaire, qui étoit un homme très adroit & très intrigant,

de l'arrivée de Ménager à Londres, & il sut qu'il avoit de fréquents entretiens avec les nouveaux Ministres. Le Comte en donna avis aussi-tôt à l'Archiduc Charles, qui n'étoit pas encore élevé sur le Trône impérial. Ce Prince en fut allarmé, ainsi que les Hollandois, qui résolurent de faire passer à Londres le Pensionnaire Buys, qui avoit déja eu tant de part aux conférences de Gertruydemberg. Les ennemis de la paix le regardoient comme l'homme le plus propre à traverser les négociations particulières entre la France & l'Angleterre, ou au moins à se faire instruire exactement de tout ce qui se passeroit entre les Ministres Britanniques & les Agents de la France. Cet homme comptoit tellement sur son crédit auprès de la Reine Anne, qu'il publioit hautement que cette négociation, l'ouvrage des nouveaux Ministres, seroit rompue aussi-tôt qu'ils seroient hors de place, & il assuroit qu'ils n'y resteroient pas long-temps, quand il auroit eu un entretien avec Sa Majesté Britannique. Quoique la Reine fût très ferme dans sa résolution, elle ne voulut pas s'exposer aux contradictions de Buys, avant que l'on fût convenu des Articles 1711.

préliminaires. Elle demanda aux Etats-
1711. Généraux que le voyage du Pensionnaire fût différé, & donna ordre au Comte de Stafford son Ambassadeur en Hollande, qui étoit encore à Londres, de se rendre sans différer à la Haye: assurant en même temps leurs Hautes Puissances, qu'il seroit chargé de propositions, dont elles seroient aussi satisfaites que Sa Majesté Britannique avoit lieu d'en être contente.

XIII. Embarras des Ministres Anglois.

Durant cet intervalle la négociation avançoit toujours, mais un peu lentement, par la timidité des Ministres Anglois, qui tous, à l'exception du Lord Saint-Jean, marquoient la plus grande crainte des suites que pourroit avoir sous un autre règne leur condescendance à traiter de la paix, si la Grande-Bretagne n'en retiroit un avantage évident. Guidés par ce principe, ils ne voulurent jamais consentir, que dans les Articles préliminaires, il fût question des demandes que la France avoit droit de faire: mais seulement de ce qui pouvoit être à l'avantage de la Grande-Bretagne & de ses Alliés. Enfin après bien des contestations, où le Monarque François marqua le plus grand desir de la paix, par les pouvoirs qu'il

accorda à ses Ministres, & qui levèrent toutes les difficultés, M. Ménager signa le 8 d'Octobre les Articles demandés par la Grande-Bretagne, & les Lords Darthmouth & Saint-Jean en signèrent le même jour l'acceptation. « Déclarant, » disent-ils, en vertu d'un ordre exprès » de la Reine, qu'elle accepte lesdits » Articles, comme Articles préliminaires, qui ne contiennent que les » sûretés & avantages que Sa Majesté » croit pouvoir prétendre avec justice, » quel que soit le Prince auquel la Monarchie d'Espagne sera assignée. » Et comme il étoit dit dans la même acceptation, que ces Articles seroient réduits à la forme ordinaire des Traités, ils furent rédigés en ces termes.

1711.

Torcy. San-Vitali.

XIV. Articles préliminaires demandés par les Anglois, & accordés par la France.

« Le Roi, voulant contribuer de » tout son pouvoir au rétablissement » de la paix générale, Sa Majesté déclare

» I. Qu'elle reconnoîtra la Reine de » la Grande-Bretagne en cette qualité, » aussi bien que la succession à cette » Couronne, suivant l'établissement » présent.

» II. Qu'elle consentira volontairement & de bonne foi, à prendre » toutes les mesures justes & raisonna-

1711. » bles, pour empêcher que les Cou-
» ronnes de France & d'Espagne ne
» soient jamais réunies sur la tête d'un
» même Prince : Sa Majesté étant per-
» suadée que l'excès de Puissance seroit
» contraire au bien & au repos général
» de l'Europe.

» III. L'intention du Roi est, que
» tous les Princes & Etats engagés dans
» la guerre présente, sans aucune ex-
» ception, trouvent une satisfaction
» raisonnable dans le Traité de paix
» qui se fera : que le commerce soit
» rétabli & maintenu désormais à l'a-
» vantage de la Grande-Bretagne, de
» la Hollande, & des autres Nations
» qui ont coutume de l'exercer.

» IV. Comme le Roi veut aussi main-
» tenir exactement l'observation de la
» paix, lorsqu'elle aura été conclue,
» & que l'objet que Sa Majesté se pro-
» pose, est d'assurer les frontières de
» son Royaume, sans inquiéter en quel-
» que manière que ce soit les Etats
» de ses voisins, Sa Majesté promet
» de consentir par le Traité qui sera
» conclu, que les Hollandois soient
» mis en possession des places fortes
» qui y seront spécifiées dans les Pays-
» Bas, pour servir à l'avenir de bar-

» rière qui assure le repos de la Répu- 1711.
» blique de Hollande, contre toutes
» sortes d'entreprises, de la part de la
» France.

» V. Le Roi consent aussi qu'il soit
» formé à l'Empire & à la Maison
» d'Autriche une barrière sûre & con-
» venable.

» VI. Quoique Dunkerque ait coûté
» au Roi de très grosses sommes, tant
» pour l'acquérir que pour le fortifier,
» & qu'il soit nécessaire de faire encore
» une dépense très considérable pour
» en raser les ouvrages, Sa Majesté
» veut bien cependant s'engager à les
» faire démolir immédiatement après
» la conclusion de la paix, à condition
» qu'il lui sera donné pour les fortifi-
» cations de cette place un équivalent
» convenable, & dont elle soit contente.
» Et comme l'Angleterre ne peut pas
» fournir ledit équivalent, la discussion
» en sera remise aux conférences, qui
» se tiendront pour la négociation de
» la paix.

» VII. Lorsque les conférences pour
» les négociations de la paix seront
» formées, on y discutera de bonne
» foi, & à l'amiable, toutes les pré-
» tentions des Princes & Etats engagés

1711. » dans la présente guerre, & rien ne » sera omis pour les régler & pour les » terminer à la satisfaction de toutes » les parties. »

Outre ces sept Articles, la Reine Anne demanda qu'il en fût stipulé un particulier en faveur du Duc de Savoie, & il fut rédigé en ces termes :

« Le Roi promet de rendre au Duc » de Savoie les Etats & Territoires qui » appartenoient à ce Prince au com» mencement de cette guerre, & dont » Sa Majesté est en possession. Le Roi » consentira, de plus, qu'on cède audit » Duc de Savoie en Italie, les autres » places qu'on jugera convenables au » sens des Traités faits entre ce Prince » & ses Alliés. »

Lamberty. San-Vitali Quincy.

XV. Le Comte de Strafford passe en Hollande. Instructions que lui donne la Reine Anne.

Peu de temps après la signature de ces Préliminaires, le Comte de Strafford partit pour la Haye, chargé d'instructions, qui sous les apparences de faire des promesses aux Etats-Généraux, contenoient de véritables menaces, si leurs Hautes-Puissances différoient de donner la main à l'ouverture d'un congrès, pour travailler à la paix générale. Ces promesses étoient conçues en termes assez vagues : la Reine y déclaroit cependant, qu'il n'y avoit point de con

ceſſions qui puſſent la porter à faire la paix, à moins qu'on n'accordât à ſes 1711. bons Amis & Alliés les Etats-Généraux, une ſatisfaction raiſonnable par rapport à leur barrière, à leur commerce & à toutes leurs prétentions. Mais en même temps elle chargeoit ſon Ambaſſadeur de leur faire entendre, qu'ils devoient ſe rendre faciles ſur la barrière, & en venir à une compoſition, plutôt que d'inſiſter ſur la totalité de leurs prétentions précédentes, qui ne pouvoient que déplaire à toutes les autres Puiſſances, même à la Maiſon d'Autriche. Elle ajoutoit que ſi les Hollandois continuoient à montrer de l'inquiétude ſur ce qu'elle avoit traité avec la France, & ſur ce qu'elle avoit commencé par convenir des avantages de ſon propre Royaume, elle auroit un juſte ſujet de ſe plaindre de leur injuſtice. Enſuite elle chargeoit le Comte de prier les Etats-Généraux, de ſe déterminer inceſſamment ſur le choix du lieu du congrès, & d'envoyer au plutôt des paſſe-ports pour les Plénipotentiaires de France, « puiſque nous ſommes, dit- *Lamberty.*
» elle, perſuadés qu'il eſt important *Sai-Vitali.*
» de travailler ſans délai à cette grande *Quincy.*
» affaire, afin de n'être pas expoſés à

» différer d'un côté les préparatifs de
1711. » la campagne prochaine, & de l'autre,
» à faire une dépense inutile au cas
» que le Traité réussisse. »

XVI. Déclaration qu'elle fait faire aux Hollandois.

Elle ordonnoit positivement à son Ministre de déclarer aux Etats-Généraux : Qu'au cas qu'ils voulussent continuer la guerre, & qu'ils refusassent de recevoir des conditions de paix inférieures à celles qui avoient été demandées précédemment, elle étoit prête à continuer de sacrifier le sang & les trésors de ses sujets, comme elle avoit fait jusqu'alors pour leur avantage & leur sûreté : mais qu'elle étoit aussi obligée à leur rendre justice, & à ne pas décevoir ses Alliés : Que par cette raison, elle leur déclaroit par son Ambassadeur & Plénipotentiaire, qu'elle ne pouvoit plus soutenir le fardeau inégal, dont on avoit augmenté le poids l'année précédente, ni les relâchements de ses Alliés dans toutes les parties de la guerre : qu'il étoit évident qu'il faudroit faire de plus grands efforts qu'on n'avoit fait jusqu'alors, sans quoi l'on ne pourroit se flatter de parvenir aux fins qu'on se proposoit : qu'il seroit néceſsaire par cette raison, si l'on vouloit continuer la guerre, que chacun

fournît à l'avenir son contingent de vaisseaux & de troupes, ce qui ne s'étoit pas fait jusqu'alors, & que les autres Alliés augmentassent leur dépense; pendant que les Anglois diminueroient la leur, à proportion de ce que la justice & la raison exigeoit de part & d'autre.

1711.

Lamberty. San-Vitali. Quincy.

XVII. Coociusion des instructions.

La conclusion de ces instructions étoit conçue en ces termes : « Si d'un » autre côté, les Ministres de Vienne » & de Hollande marquent qu'ils ne » sauroient aller au-delà de ce qu'ils » ont fait jusqu'à présent, nous voulons » & vous ordonnons de conclure, en » disant, qu'il nous semble que nous » sommes en droit d'exiger qu'ils con- » descendent à ce que nous souhaitons, » soit en continuant la guerre, ou en » faisant la paix, puisque nous ne de- » mandons rien au premier cas, que » ce qu'ils sont obligés de faire, & une » chose essentielle au succès de nos » armes; & qu'à l'égard du second, » nous avons fait & déclarons, que » nous continuerons de faire tout ce » qui nous sera possible pour obtenir » une paix à la satisfaction de tous » nos Alliés. »

XVIII. Chagrin du Pensionnai-

Le Comte de Strafford à son débarquement en Hollande trouva le Pen-

1711.

re Buys à la lecture des sept articles.

sionnaire Buys, auquel il communiqua les sept Articles. Le Hollandois, voyant qu'on songeoit sincèrement à la paix, & prévoyant sans doute que les bonnes intentions de la Reine Anne pourroient avoir leur effet, marqua le plus grand mécontentement à la lecture de ces Articles, si différents des préliminaires odieux qu'il avoit proposés l'année précédente. Il s'échappa en paroles très vives avec l'Ambassadeur, qui de son côté ne lui répondit pas avec tranquillité. Les Etats, informés de ce qui se passoit, firent revenir Buys à la Haye, où le Comte eut divers entretiens avec le Grand-Pensionnaire Heinsius, & avec les autres Chefs du Gouvernement. Ceux-ci plus modérés que Buys, dirent qu'ils ne refusoient pas de faire la paix : mais qu'ils la vouloient sûre, ferme & durable. Strafford déclara, conformément à ses instructions, que la Nation Angloise ne pouvoit continuer la guerre sur le même pied que les années précédentes, & il se plaignit fortement des Rois de Pologne, de Dannemark & de Prusse, qui sous le plus léger prétexte, menaçoient toujours de retirer leurs troupes. Les Hollandois prévirent dès-lors que l'Angleterre alloit

leur échapper ; & pour augmenter leur embarras, l'Ambassadeur de Portugal déclara hautement à la Haye, que puisqu'il plaisoit à la Grande-Bretagne de perdre le fruit de ce qu'on avoit fait jusqu'alors, le Roi son Maître seroit obligé de prendre les mesures qui conviendroient à ses intérêts.

1711.

Torcy.
San-Vitali.

XIX.
L'Archiduc écrit aux Hollandois & à la Reine Anne pour traverser la négociation.

L'Archiduc Charles ayant été élu Empereur, apprit à Milan la négociation qui se faisoit entre la France & l'Angleterre, & il y reçut les sept Articles. Il écrivit sans perdre de temps aux Etats-Généraux, pour agir de concert avec eux, & pour rompre, s'il étoit possible, les mesures prises par ces deux Puissances pour parvenir à la paix. Il écrivit en même temps à la Reine Anne, pour lui renouveller les marques de sa reconnoissance de tous les services qu'il en avoit reçus, & pour lui en demander la continuation. Il lui déclara que la guerre de Hongrie étant totalement terminée, il pouvoit augmenter de vingt-cinq mille hommes le nombre de troupes que la Maison d'Autriche avoit fourni jusqu'alors : lui répéta ses prétentions à la Couronne d'Espagne, & s'efforça de lui faire entendre, qu'elles étoient étroitement liées

1711. *San-Vitali.*

à la cause commune, & à la liberté de l'Europe, pour lesquelles on avoit répandu tant de trésors, & sacrifié la vie d'un si grand nombre de combattants.

XX. Buys passe en Angleterre, & avec le Comte de Gallas il veut faire soulever le peuple.

Buys ne resta pas long-temps en Hollande après l'arrivée du Comte de Strafford. Il se rendit à Londres, & fut promptement admis à l'audience de la Reine : mais bien loin qu'il eût le crédit, comme il s'en étoit flatté, de faire rompre la négociation avec la France, il apprit de la bouche même de Sa Majesté Britannique, le desir sincère qu'elle avoit de faire la paix, ce qui lui fut confirmé par les Ministres. Voyant donc que les voies légitimes ne pouvoient servir à l'exécution de ses projets, il résolut, d'accord avec le Comte de Gallas, Ambassadeur de la Maison d'Autriche, de favoriser une révolte, que les Wighs projettoient de faire éclater au mois de Novembre, le jour que la populace fait à Londres la ridicule cérémonie de brûler l'effigie du Pape. Ils comptoient qu'il seroit facile dans ce jour de tumulte, de soulever le peuple contre le nouveau Ministère, & de forcer la Reine à éloigner tous ceux à qui elle donnoit alors sa faveur, pour remettre en place les Mi-

niſtres diſgraciés. Ce fut dans ces circonſtances, que le Comte de Gallas reçut des bureaux des Secretaires d'Etat un paquet, qui contenoit les articles ſignés par Ménager & par les Lords Dartmouth & Saint-Jean, ſans aucune lettre qui lui fît connoître de quelle part lui venoit ce paquet. On ne peut diſconvenir que cette conduite du Miniſtère ne fût peu régulière, envers un homme revêtu d'un caractère public : mais celle que tint le Comte fut encore plus contraire à ce qu'il devoit à la Reine, qui juſqu'alors lui avoit marqué la plus grande conſidération. Au lieu de lui porter directement ſes plaintes, il fit imprimer ces articles, les répandit dans Londres, & y tint les propos les plus indécents ſur la conduite du Gouvernement qu'il traitoit de manque de foi, & de violation manifeſte des articles de la grande alliance. Il diſoit hautement que c'étoit l'ouvrage de ceux qui dirigeoient les affaires du cabinet de la Reine : qu'ils s'étoient laiſſé corrompre par l'or & par les promeſſes de la France, & qu'ils ſacrifioient à leur intérêt l'honneur & la ſûreté, non-ſeulement de la Grande-Bretagne, mais encore de toute l'Europe. La Reine

1711.

eut d'abord peine à croire le procédé
1711. du Comte, qu'elle avoit toujours estimé : mais elle en eut bien-tôt des preuves si convaincantes, qu'elle lui fit notifier par le Maître des cérémonies, qu'il s'abstînt de paroître à la Cour, & de faire aucunes fonctions de Ministre public : qu'elle ne le regardoit plus comme en ayant le caractère, & que si l'Empereur avoit quelque chose à traiter avec elle, il pouvoit le faire par un autre Ministre.

San-Vitali. Torcy.

XXI. Le Prince Eugène fait un voyage à la Haie.

Après cette notification, rien ne devoit plus arrêter Gallas à Londres, mais il dit que c'étoit l'Empereur qui l'avoit nommé son Ministre, & qu'il en conserveroit toujours le titre, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté Impériale de le rappeller. En attendant qu'il fût informé du parti que prendroit la Cour de Vienne, il continua ses intrigues avec Buys, & ils s'unirent l'un & l'autre à Bothmar, envoyé du Duc d'Hannover, qui avoit alors le plus grand crédit dans le parti des Wighs, parce que ce Prince, héritier présomptif de la Couronne Britannique, en vertu de l'acte du Parlement, étoit fort attaché à cette faction. Ces trois hommes formoient toujours les plus grandes espérances sur

sur le succès de l'émeute projettée, & ils pensèrent qu'il convenoit aux intérêts de la grande Alliance, d'attirer à Londres le Prince Eugène. Ils ne doutoient pas que la Reine n'eût les plus grands égards pour ce Prince, tant à cause de ses qualités personnelles, que par rapport aux services importants qu'il avoit rendus à la cause commune. On doit présumer que ni l'Empereur ni le Prince n'avoient aucune connoissance de l'espèce de conspiration qui se tramoit en Angleterre; leur ame étoit trop grande pour entrer dans des complots. Charles crut que son parti retireroit un grand avantage du voyage qu'Eugène feroit à Londres; & dans une entrevue qu'ils eurent à Inspruck, ce voyage fut résolu.

1711.

XXII. Le complot est découvert & prévenu.

Ce Prince prit sa route par la Haie; & lorsqu'il y fut arrivé, il écrivit à la Reine Anne, pour lui demander si elle trouveroit bon qu'il se rendît auprès d'elle, conformément aux ordres qu'il en avoit reçus de Sa Majesté Impériale. La Reine fut instruite alors du complot des Wighs, & qu'ils se promettoient de faire arriver Eugène à Londres le jour même qu'on brûle-

roit l'effigie du Pape : que sous le
1711. prétexte de faire honneur au Prince, un grand nombre de leurs partisans monteroient à cheval & favoriseroient le tumulte. Le Ministère prit les mesures les plus efficaces pour détourner ce coup ; & les chefs se voyant découverts, n'osèrent exécuter leur complot. La Reine donna ordre au Comte de Stafford de détourner le Prince Eugène de passer en Angleterre : cet Ambassadeur ne put réussir à rompre entièrement le voyage ; mais le principal objet étoit de le retarder, jusqu'à ce que le jour destiné pour l'exécution du complot fût passé, & que les affaires de la négociation fussent plus avancées, & le Comte obtint ce délai. Pendant le séjour que le Prince fit à la Haie, il eut diverses conférences avec les Députés des Etats-Généraux : le Comte de Stafford y fut admis, & Eugène y parla avec la modération qui convient aux grands hommes. Il dit simplement que l'Empereur ne faisoit pas de plaintes, quoiqu'il en eût bien sujet, de ce que l'Angleterre, contre ce qui avoit été stipulé dans les traités précédents, négocioit de la paix sans sa participation

avec la France ; mais qu'il se contentoit de demander que dans une affaire d'aussi grande importance on ne fît rien à la hâte. Il parla avec force sur l'état des affaires courantes : proposa différents plans pour la continuation de la guerre, & entra dans le détail des forces que Sa Majesté Impériale pouvoit actuellement fournir à la grande Alliance, bien supérieures à celles que son prédécesseur avoit fournies pendant qu'il étoit obligé de tenir une grosse armée en Hongrie.

1711.

San-Vitali. Torcy.





HISTOIRE DE L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE.

LIVRE IX.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Les Hollandois, après plusieurs délais, envoyent les passe-ports pour les Plénipotentiaires de France.* §. II. *Lettre du Lord Saint-Jean au Marquis de Torcy.* §. III. *Harangue de la Reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement,*

§. IV. Réponse des deux Chambres. §. V. Instructions données par la Reine à ses Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht. §. VI. Suite des Négociations secretes entre la France & l'Angleterre. §. VII. Le Duc de Marlborough est dépouillé de tous ses emplois. §. VIII. Il est accusé de péculat. §. IX. La Chambre des Communes fait un arrêté contre le traité de Barrière. §. X. Plaintes des Hollandois contre cette résolution. §. XI. Demandes que les Communes font à la Reine. §. XII. Voyage du Prince Eugène en Angleterre : son retour en Hollande.



1711.

I. Les Hollandois, après plusieurs délais, envoyent les passe-ports pour les Plénipotentiaires de France.

QUELQUE peu disposés que les Hollandois eussent paru jusqu'alors à la paix, ils se trouvèrent forcés de délivrer les passe-ports nécessaires, pour que les Plénipotentiaires de France se rendissent au lieu destiné pour la tenue du Congrès. Le Comte de Stafford, après avoir éprouvé plusieurs délais de la part de leurs Hautes-Puissances, parla au Grand Pensionnaire & aux autres Députés, avec la force qu'exigeoit son Ministère. Il leur dit que les Etats-Généraux de-

voient faire uſage de leur prudence ordinaire, pour mériter l'affection que leur marquoit Sa Majeſté Britannique: que s'ils s'obſtinoient à retarder l'ouverture du Congrès, & à différer de donner les paſſe-ports néceſſaires pour y parvenir, la Reine pourroit obtenir de la France, qu'il ſe tînt dans une ville dépendante de Sa Majeſté Britannique. Il leur fit entendre, que s'ils oſoient marquer ſeulement le moindre doute ſur la bonne foi de la Reine, & ſur la droiture de ſes intentions, ce ſeroit un manque de reſpect, qui leur attireroit indubitablement toute l'indignation de Sa Majeſté. Ces menaces intimidèrent les Hollandois, & les portèrent enfin à promettre d'expédier les paſſe-ports; mais ce ne fut encore qu'après que le Comte eût écrit deux lettres au Grand Penſionnaire. Il y répéta les mêmes menaces, & ajouta que la Reine regarderoit tout retard affecté, comme un refus; ce qui l'obligeroit de ſe ſéparer de la cauſe commune, au grand déſavantage de la Hollande, & même de toute l'Europe. Ces paſſe-ports, tant demandés, furent enfin expédiés; mais on les envoya en blanc au Penſionnaire Buys,

chargé de faire de nouvelles chicanes avant de les remettre à la Reine. Ce Député avoit eu en Angleterre un succès bien différent de celui dont il s'étoit flatté : fortement pressé par le Comte d'Oxford de répondre en termes positifs à cette question : » Vos Maî- » tres sont-ils en état de réparer le » passé, & de satisfaire désormais à » tous leurs engagements ? » Il avoit été obligé d'avouer qu'il étoit impossible à sa République de remplir ses obligations. Ne pouvant donc que retarder la remise des passe-ports, il le fit sous le vain prétexte, que le Duc d'Anjou n'étant pas reconnu Roi d'Espagne, ses Ministres ne pouvoient avoir entrée au Congrès, & il déclara ensuite que ceux des Electeurs de Bavière & de Cologne ne pouvoient également y être admis, d'autant que ces Princes avoient été mis au ban de l'Empire sous le dernier règne. Cet incident, qu'on n'avoit pas prévu, fut porté à Versailles, & le Roi voulut bien encore condescendre à donner cette satisfaction aux Alliés, dont les intérêts ne pouvoient souffrir, tant qu'ils seroient remis à la prudence de Sa Majesté, qui avoit déja

1711.

nommé pour ses Plénipotentiaires le
1711. Maréchal d'Uxelles, l'Abbé de Polignac & M. Ménager. Enfin, au mois de Novembre M. de Torcy reçut la lettre suivante du Secrétaire d'Etat Saint-Jean avec les passe-ports, quoique la réponse de Louis XIV ne fût pas encore parvenue à Londres.

San-Vitali. Torcy.

II. Lettre du Lord Saint-Jean au Marquis de Torcy.

Monsieur.... » les Seigneurs Etats-» Généraux des Provinces-Unies, » ayant concouru par leur résolution » du 21 de ce mois, nouveau style, » avec Sa Majesté, pour faciliter l'ou-» verture des Conférences dans les » articles suivants. »

» I. Le lieu qui a paru le plus propre » pour le Congrés, a été la ville d'U-» trecht. «

» II. Le 12 de Janvier prochain, » nouveau style, a été fixé pour l'ou-» verture dudit Congrés. «

» III. Il a été arrêté que les Minis-» tres de la Reine & des Seigneurs » les Etats, s'y trouveront en qua-» lité de Ministres Plénipotentiaires, » & qu'ils ne prendront sur eux le » caractère d'Ambassadeur, que le jour » de la signature de la paix, afin d'é-» viter le plus qu'il sera possible l'em-» barras des cérémonies, & la lon-» gueur qui en pourroit naître. «

» IV. La Reine & les Etats-Généraux des Provinces-Unies insistent, que les Ministres du Duc d'Anjou, & des ci-devant Electeurs de Bavière & de Cologne, n'entreront pas au Congrés jusqu'à ce que les points qui les pourroient regarder, aient été ajustés ; & la Reine & lesdits Seigneurs Etats sont fermement résolus de ne pas envoyer les passeports pour les Ministres de France, que le Roi Très-Chrétien n'ait préalablement déclaré que l'absence des Ministres sus-mentionnés ne retardera pas le progrès de la négociation. « 1711.

» Les lettres circulaires ont déja été écrites par Sa Majesté à tous les Alliés, qui sont engagés avec elle dans la présente guerre, en conformité des trois articles ci-dessus spécifiés. Et la Reine m'ordonne de vous faire sçavoir, que d'abord qu'elle recevra la déclaration de Sa Majesté Très-Chrétienne, sur le dernier de ces quatre articles, les passeports qui sont ici en blanc, vous seront envoyés avec les noms de M. le Maréchal d'Uxelles, de M. l'Abbé de Polignac, & du sieur Ménager,

1711. » qui y feront inférés, à moins que
» Roi n'ait fait quelque changement
» à la première nomination de ses
» Plénipotentiaires, dont vous m'avez
» donné part. Comme non-feulement
» les Miniftres de Sa Majefté, mais
» auffi de plufieurs de fes Alliés, qui
» doivent affifter au traité de paix
» futur, font préfentement ici; j'ai à
» vous prier, Monfieur, de m'envoyer
» les paffeports néceffaires, pour
» qu'ils puiffent fe rendre en Hollande
» avec plus de fureté.. « Je fuis, &c...
Le confentement du Monarque au quatrième article étant auffi à Londres, on envoya de part & d'autre les paffeports, & l'on fe prépara à l'ouverture du Congrés, qui fe fit l'année fuivante.

Lamberty.

III. Harangue de la Reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement.

Les Membres du Parlement s'étant rendus à Londres au commencement du mois de Décembre, la Reine fit l'ouverture de la feffion le 8, par une harangue, dans laquelle elle marqua le plus grand zèle pour la Religion Proteftante, pour les loix & les libertés de la Grande-Bretagne, & pour que la fucceffion à la Couronne fût maintenue dans la Maifon d'Hannover. Elle déclara que malgré les artifices

de ceux qui aimoient la guerre, on avoit fixé le lieu & le temps pour l'ouverture d'un traité de paix générale. Elle assura qu'elle employeroit tous ses soins, pour qu'après une guerre qui avoit coûté tant de sang & d'argent, les sujets de la Grande-Bretagne pussent trouver leurs intérêts de négoce & de commerce augmentés & étendus, avec tous les autres avantages qu'une Souveraine tendre & affectionnée peut procurer à un peuple obéissant & fidèle. Elle ajouta qu'elle feroit également tout son possible pour procurer aux Princes & Etats engagés avec elle dans la guerre une satisfaction raisonnable, & qu'elle se joindroit à eux par les engagements les plus étroits, afin de maintenir les Alliances, & de rendre la paix ferme & durable.

1711.

San-Vitali. Lamberty.

IV. Réponse des deux Chambres.

La Chambre des Pairs, après avoir délibéré sur la harangue de la Reine, vota qu'il feroit présenté une adresse à Sa Majesté, dans laquelle on exposeroit que la Grande-Bretagne & l'Europe ne pouvoient jouir d'une paix sure & honorable, si l'Espagne & les Indes demeuroient entre les mains d'un Prince de la Maison de Bourbon,

1711. La Reine répondit qu'elle feroit fâchée que quelqu'un pût penser qu'elle ne feroit pas ses efforts pour retirer ces pays hors des mains de cette Maison. Dans la Chambre des Communes il y eut plusieurs débats, mais la pluralité des voix l'emporta, pour laisser les conditions de la paix à la prudence de la Reine. Sa Majesté fit choix pour ses Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht, de l'Evêque de Bristol & du Comte de Stafford : mais comme aucun des Ministres n'osoit confier à personne ses intentions secrètes, on donna à ces Plénipotentiaires des instructions, tendantes à procurer les plus grands avantages aux Puissances alliées : sauf à y faire par la suite les changements qui pourroient convenir aux circonstances. On y ajouta qu'il falloit particulièrement recommander aux Ministres des ces Puissances, de se tenir fortement unis entre eux, afin que dans toutes les conférences, les propositions qui seroient faites par quelqu'un de ces Ministres, fussent soutenues d'un accord unanime.

San-Vitali. Lamberty. Smollett.

V. Instructions données par la Reine à

Entr'autres articles, les instructions portoient, que si l'on jugeoit à propos de commencer par la disposition

de la Monarchie d'Efpagne, les Plénipotentiaires devoient infifter à dire, que la fureté & la fatisfaction convenables que les Alliés attendoient que le Roi Très-Chrétien avoit promife, ne pouvoient s'obtenir en laiffant l'Efpagne & les Indes occidentales à aucune branche de la Maifon de Bourbon. On leur enjoignoit auffi d'infifter en faveur de l'Empereur & de l'Empire, pour que la France leur rendît la ville & la citadelle de Strasbourg, en l'état où elles fe trouvoient alors, afin que cette ville fût remife au rang des villes Impériales : qu'on rendît à l'Empereur & à la Maifon d'Autriche les villes de Brifac & de Landau : que les forteresses fituées fur le Rhin fuffent démolies, ainfi que les fortifications des dix villes Impériales du Landgraviat d'Alface, fur lefquelles la France ne conferveroit que le droit de préfecture, felon le fens littéral du traité de Weftphalie : que le quatrième article de la paix de Rifwick concernant la Religion, fût révoqué : que le Roi de Pruffe & l'Electeur d'Hannover fuffent reconnus en leurs nouvelles qualités : que le Roi de Portugal jouît de tous les avantages qui lui

1711.

fes Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht.

avoient été accordés dans la grande
1711. alliance : que le Roi Très-Chrétien cédât aux Hollandois pour leur servir de barriére les villes de Lille, Douai, Tournai, Bethune, Ipres, Condé, Valenciennes, Menin, Aire, Bouchain, Maubeuge, Saint-Venant, & le fort Knock : qu'on leur accordât aussi le tarif de 1664, mais qu'on ne parlât de cet article qu'après avoir réglé les autres : que le Duc de Savoie rentrât dans toutes les villes & pays qu'il avoit perdus pendant le cours de la campagne, & qu'il demeurât en possession de ce qu'il y avoit acquis ; enfin, ils devoient exiger en faveur de la Grande-Bretagne, qu'on reconnoîtroit la succession dans la Maison d'Hannover : qu'on abandonneroit aux Anglois l'isle de Saint-Christophe, Plaisance, & l'isle de Terre-Neuve : qu'on leur restitueroit le détroit de Hudson : qu'on leur céderoit Port-Royal, Gibraltar, & Port-Mahon : & qu'ils jouiroient du contrat de l'Assiento pendant trente
Lamberty. années, ainsi que de tous les avantages, droits & privilèges accordés
1712. par les Espagnols à la nation la plus
VI. favorisée.

Suite des Né- Toute l'Europe fatiguée d'une guer-

re sanglante, & presque également ruineuse pour toutes les Puissances, avoit les yeux ouverts sur l'Angleterre, qui vouloit sincèrement la paix, & sur la Hollande, où se devoient tenir les conférences pour y parvenir. Les principaux Chefs des Etats-Généraux désiroient la continuation d'une guerre, dont ils avoient seuls retiré quelqu'avantage. Au moins prétendoient-ils que si l'on faisoit la paix, ce fût à des conditions si exorbitantes, que quand la France eût été réduite aux dernières extrémités, elle n'auroit encore pu y consentir. Louis XIV la désiroit ardemment : mais toute la France, jalouse de conserver la gloire qu'elle avoit acquise dans les beaux jours du règne de ce Monarque, se fût plutôt laissé ensevelir sous les ruines de ses places, que d'acquiescer à des conditions déshonorables pour la Nation & pour l'auguste Maison qui lui donne des loix. Les conférences se tinrent à Utrecht, comme nous allons le voir dans les événements du cours de cette année : mais c'étoient Londres & Versailles qui traitoient réellement : les deux Cours étoient bien convaincues que lorsqu'elles seroient d'accord, les

[redacted]
1712.
gociations secretes entre la France & l'Angleterre.

autres Puissances se trouveroient bientôt forcées de souscrire aux conditions qu'elles auroient réglées. L'Abbé Gaultier faisoit de fréquents voyages d'une capitale à l'autre, & les affaires se traitoient avec le plus grand secret par l'entremise de cet Agent, entre M. de Torcy, au nom du Monarque François, & le Comte d'Oxford & le Secrétaire-d'Etat Saint-Jean, pour Sa Majesté Britannique. Ces deux Ministres avoient tout à craindre, s'il arrivoit quelque révolution en Angleterre, comme la mauvaise santé de la Reine le leur faisoit appréhender, & ils eurent la plus grande attention à ne laisser aucune trace par écrit de cette négociation particulière, soit que l'Abbé ne fût chargé que de porter verbalement les paroles réciproques, soit qu'on apportât la plus grande attention à brûler ou à soustraire tous les écrits qu'on envoya de part & d'autre.

1712.

San-Vitali.

VII

Le Duc de Marlborough est dépouillé de tous ses emplois.

Le Ministère Britannique étoit assuré d'obtenir la pluralité des voix dans la Chambre des Communes, dont les Membres étoient presque tous du parti de Tories : mais il n'en étoit pas de même dans la Chambre-Haute, où

beaucoup de Seigneurs étoient attachés à la faction des Whigs. Pour faire pencher la balance du côté de la Cour, la Reine créa dix nouveaux Pairs, & appella par un Writ à la même Chambre les Lords Compton & Bruce, fils des Comtes de Nottingham & d'Aylesbury, ce qui donna douze voix de plus au Ministère dans les délibérations. L'un des premiers objets dont le Parlement s'occupa dans cette session, fut d'examiner la conduite du Duc de Marlborough, non par rapport au commandement des armées : un pareil examen n'eût pu tourner qu'à sa gloire ; mais il n'étoit pas aussi intact du côté de l'intérêt, & l'on avoit contre lui des soupçons trop bien fondés de péculat. La Reine saisit cette occasion pour le dépouiller de tous ses emplois, afin, dit-elle, que cette affaire pût être examinée sans partialité. Cependant elle lui écrivit de sa propre main une lettre où elle lui marquoit la satisfaction qu'elle avoit de ses services ; mais après cet éloge, elle ajoutoit qu'elle jugeoit à propos de reprendre les emplois qu'elle lui avoit confiés, & elle nomma à sa place le Duc d'Ormond pour Com-

1712.

Smollet.

[redacted]mandant en chef de toutes les troupes
1712. de terre de la Grande-Bretagne.

VIII. Il est accusé de péculat.

Aussi-tôt que Marlborough fut disgracié, on commença les procédures contre lui, & l'on trouva qu'il avoit reçu tous les ans d'un Juif, adjudicataire de la fourniture de pain pour l'armée, six mille livres sterling, c'est-à-dire, cent trente-cinq mille livres argent de France : qu'il avoit reçu de la Reine dix mille livres aussi sterling, pour payer ses intelligences, & dont on prétendoit, (peut-être un peu légèrement,) qu'il devoit rendre compte : enfin, qu'il s'étoit approprié une déduction de deux & demi pour cent sur le paiement des troupes étrangères à la solde de la Grande-Bretagne. Les preuves étoient si évidentes, qu'il étoit impossible de nier les faits, & l'on ne peut disconvenir que cette conduite ne fût indigne d'un homme que ses talents militaires & ses autres grandes qualités auroient couvert d'une gloire immortelle, si elle n'eût été ternie par un attachement sordide à l'argent. Il voulut se justifier par l'exemple du Roi Guillaume, qui avoit également reçu de très grosses sommes : mais la différence est immense entre

un Monarque & un sujet, à quelque rang qu'il soit élevé. Quoiqu'il arrive souvent que le Parlement de la Grande-Bretagne demande compte à ses Souverains, en la personne de leurs Ministres, de l'emploi des sommes qui leur sont accordées par la nation; il est rare que le parti de la Cour n'ait pas le dessus dans cet examen. On sçait que les Rois sont obligés de faire une infinité de dépenses particulières, qu'on ne pourroit mettre au jour sans découvrir en même-temps les secrets de l'Etat. Un Général doit aussi payer des espions, & entretenir des intelligences secretes: mais ou ces dépenses sont prises sur les sommes accordées au Monarque, ou l'on passe au Général une somme ordinairement plus que suffisante pour ces objets, sans que sous ce prétexte il puisse s'excuser de péculat ou de concussion, quand il est convaincu. Au surplus, nous ne nous arrêterons pas à justifier ni à condamner Marlborough, ce qui nous écarteroit de notre sujet; il nous suffit de remarquer qu'il se retira vers la fin de l'année en Hollande, où il demeura jusqu'en 1714, qu'il repassa en Angle-

1711.

San-Vitali. Smollet.

terre peu de mois avant la mort de

1712. la Reine Anne.

IX. La Chambre des Communes fait un arrêté contre le Traité de Barrière.

Les Ministres, voyant que les Hollandois ne cherchoient qu'à éloigner la paix, firent agir la Chambre des Communes, pour donner quelque mortification à ces superbes Républicains, dont les Chefs entretenoient correspondance avec ceux des Wighs, & dont le Pensionnaire Buys agissoit plutôt en incendiaire à Londres qu'en Ministre d'une Puissance Alliée, ne cessant de cabaler contre le Gouvernement. On commença par observer que les Etats-Généraux n'avoient pas fourni leur contingent des troupes pendant le cours de la guerre, & l'on ajouta qu'au commencement, la Reine & leurs Hautes-Puissances avoient également contribué aux subsides & aux frais ; mais que depuis, la Reine seule avoit fourni annuellement cent mille rixdalers au-delà de son contingent ; c'est-à-dire, cinq cents soixante mille livres de notre monnoie. On attaqua ensuite le traité de Barrière, que le Lord Townshend avoit fait conclure en 1709 entre la Grande-Bretagne & les Etats-Généraux. Par ce traité, l'An-

gleterre garantissoit aux Hollandois
une barrière dans les Pays-Bas, & 1712.
leurs Hautes-Puissances s'engageoient
à maintenir de toutes leurs forces le
titre de la Reine, & la succession à la
Couronne de la Grande-Bretagne dans
la ligne Protestante. On prétendit dans
la Chambre des Communes que c'é-
toit un mal pour l'Angleterre, d'en-
gager une autre Puissance à soutenir un
ordre de succession, que la nation pou-
voit changer un jour à venir par de
bonnes raisons, & que par ce traité,
les Etats-Généraux pouvoient se croire
autorisés à prendre connoissance de ce
qui se passoit dans les Conseils Britanni-
ques. On objecta au sujet de la bar-
rière, que s'ils entroient en possession
de tant de places, il seroit à craindre
qu'ils n'empêchassent les Anglois d'y
trafiquer, & que cela ne fît un tort
considérable aux manufactures de la
Grande-Bretagne. D'après ces repré-
sentations la Chambre vota » Que sous
» prétexte d'assurer la religion Pro-
» testante & la Couronne, & d'assu-
» rer la barrière aux Etats-Généraux,
» on avoit inséré dans ce traité plu-
» sieurs articles tendants à la destruc-
» tion du commerce de la Grande-

1712.

» Bretagne, contraires à ses intérêts, » & fort déshonorables à Sa Majesté. » Que le Vicomte de Townshend n'a» voit eu aucun ordre ni autorité pour » négocier & conclure plusieurs ar» ticles dudit traité.... Que le Vi» comte de Townshend qui avoit né» gocié & signé ce traité, & tous ceux » qui avoient conseillé à la Reine de » le ratifier, étoient des ennemis de » Sa Majesté & du Royaume. «

San-Vitali. Smollett. Lamberty.

X. Plaintes des Hollandois contre cette résolution.

Le résultat de ces Votes fut de présenter à la Reine une Remontrance, où la Chambre assuroit Sa Majesté, que l'Angleterre avoit été surchargée de dix-neuf millions sterling pendant le cours de la guerre, ce qui prouvoit évidemment la fraude ou la malversation des anciens Ministres. La Reine reçut favorablement cette adresse : mais les Etats-Généraux alarmés, lui écrivirent une lettre, pour lui représenter la nécessité d'une barrière, qu'ils prétendoient aussi utile aux interêts de la Grande-Bretagne, qu'à ceux des Etats-Généraux, & ils firent publier en même-temps un long mémoire pour la justification de leur conduite. Les Wighs le firent insérer dans les papiers publics de Londres; mais les Com-

munes qualifièrent ce mémoire de faux, ſcandaleux & malicieux libelle contenant des réflexions injurieuſes aux réſolutions de la Chambre, & l'Imprimeur fut mis en priſon, ainſi que celui qui l'avoit diſtribué.

1712.

San-Vitali.
Smollett.
Lamberty.

XI.
Demandes que les Communes font à la Reine.

Il ſeroit trop long de détailler tout ce qui étoit contenu dans les Remontrances préſentées par les Communes à la Reine, au ſujet des autres Alliés, qui n'avoient pas plus rempli leurs engagements que les Hollandois. Le Duc de Savoie étoit le ſeul dont on ne parloit point, ſoit qu'il eût réellement ſatisfait aux ſiens, ſoit que l'eſtime que la Reine avoit pour lui, engageât les Miniſtres à ne faire rien dire à ſon déſavantage. La concluſion de ces écrits fut, que les Anglois n'avoient pas deſſein de ſe diſpenſer de fournir les ſubſides néceſſaires, pour ſoutenir vigoureuſement la guerre, juſqu'à ce qu'on pût obtenir une paix ſolide & honorable : mais qu'ils déſiroient que les autres Puiſſances alliées en fiſſent de même, & que les revenus des pays dont on avoit fait la conquête en Flandre, ſur les bords du Rhin, & en Italie, fuſſent appliqués à la guerre d'Eſpagne. Enfin, les Communes de-

Ibidem.

mandoient à Sa Majesté Britannique, qu'elle obligeât ses Alliés à remplir leurs engagements, & qu'elle ne fournît à l'avenir ni troupes ni subsides, qu'à proportion de ce que les autres fourniroient.

1712.

XII. Voyage du Prince Eugène en Angleterre. Son retour en Hollande.

Le Prince Eugène étoit à Londres lorsqu'on passoit ces votes, & qu'on présentoit ces adresses. Il y arriva le 16 de Janvier, & fut visité le même jour par le Duc de Marlborough, digne compagnon de ses victoires, & qu'on auroit pu mettre en parallèle avec le Prince, si la gloire militaire suffisoit pour faire de grands hommes. Le Prince eut quelques jours après une audience courte, mais très polie de la Reine, qui faisoit la plus haute estime de sa personne & de ses talents. Il eut avec les Ministres plusieurs entretiens, dans lesquels il offrit au nom de l'Empereur d'augmenter l'armée de Flandre de toutes les troupes qu'on pouvoit faire venir alors de Hongrie: d'augmenter aussi l'armée de Catalogne jusqu'au nombre de trente mille Allemands, & de fournir par an un million d'écus pour leur entretien. Il voulut persuader au Duc de Buckingham, ainsi qu'au Comte d'Oxford &

& à Milord Saint-Jean, qu'en moins d'une campagne, les Alliés ſeroient en état de pénétrer dans la Picardie, & d'étendre leurs courſes juſques dans le cœur du Royaume, ce qui forceroit la Cour de France d'accorder des conditions, telles que les Alliés, & particulièrement la Grande-Bretagne avoient lieu d'en eſpérer après dix années d'une guerre, où l'on avoit tant répandu de ſang, & employé tant de tréſors. Il préſenta auſſi plusieurs mémoires, tant pour juſtifier l'Empereur du reproche qu'on lui faiſoit de n'avoir jamais fourni ſon contingent d'hommes & d'argent, que pour détailler un plan d'opérations, & donner un état des troupes Allemandes qui ſeroient employées à l'exécuter. Il étoit trop tard pour que ces offres puſſent flatter les Anglois : on lui répondit par des remerciments & par des compliments vagues, ce qui le détermina à repaſſer promptement en Hollande, où il eſpéroit mieux réuſſir. Avant ſon départ, il écrivit à l'Empereur d'envoyer promptement en Flandre un aſſez grand nombre de troupes, pour qu'on pût agir ſans le ſecours des Anglois, s'il venoit à leur manquer. Il employa

1712.

1712. aussi tous ses soins pour engager les Princes d'Allemagne qui fournissoient des troupes payées par la Reine Anne, à les faire également agir pour la cause commune, s'il arrivoit qu'elle cessât de les prendre à sa solde. Enfin, le Prince jugeant que son séjour à la Cour de Londres ne pouvoit plus être d'aucune utilité à la grande Alliance ; il en partit à la fin de Mars, pour retourner à la Haye, avec le Comte de la Corzana, que l'Empereur avoit envoyé avec lui en qualité de Ministre, à cause de la connoissance que ce Seigneur avoit dans les affaires d'Espagne.

San-Vitali. Smollett. Lamberty. Vie du P. Eugène.



CHAPITRE II.

§. I. *Les Plénipotentiaires François arrivent à Utrecht.* §. II. *Plénipotentiaires des autres Puissances.* §. III. *Ouverture du Congrès.* §. IV. *Discours de l'Evêque de Bristol.* §. V. *Réponse des Plénipotentiaires François.* §. VI. *Arrivée des Plénipotentiaires de l'Empereur.* §. VII. *Propositions faites par la France.* §. VIII. *Indignation des Alliés.* §. IX. *La mort enleve plusieurs Princes de France.* §. X. *Demandes de l'Empereur au Congrès d'Utrecht.* §. XI. *Demandes de la Reine d'Angleterre* §. XII. *Demandes des Hollandois.* §. XIII. *Demandes du Roi de Portugal.* §. XIV. *Demandes du Duc de Savoie.* §. XV. *Demandes du Roi de Prusse.* §. XVI. *Demandes des Princes de l'Empire.* §. XVII. *La Reine Anne demande que le Roi d'Espagne renonce à la Couronne de France.* §. XVIII. *Le Ministère François démontre l'illusion des rénonciations. Réponse des Anglois.* §. XIX. *Alternative proposée par la Reine Anne.* §. XX. *Ré-*

ponse du Roi d'Espagne. §. XXI. *Chicanes des Hollandois au Congrès d'Utrecht.* §. XXII. *Harangue de la Reine Anne à son Parlement.* §. XXIII. *Avantages qu'elle promet de faire obtenir à ses Alliés.* §. XXIV. *Le Duc d'Ormond reçoit des ordres pour ne plus agir contre les François.*

1712.

I. Les Plénipotentiaires François arrivent à Utrecht.

LA lenteur affectée du Pensionnaire Buys à remettre les passeports des Plénipotentiaires François, les empêcha d'arriver à Utrecht au temps dont on étoit convenu pour l'ouverture du Congrès. Elle étoit indiquée au 12 de Janvier, mais le Maréchal d'Uxelles & ses deux Collègues ne purent y arriver que le 19. Buys étoit un des Plénipotentiaires nommés par les Etats-Généraux; & ceux qui vouloient traverser la paix ne pouvoient faire un choix plus propre à remplir leurs vues. Il s'étoit conduit avec si peu de discrétion en Angleterre, que lorsqu'il prit congé du Conseil Britannique, le Grand-Trésorier se crut en droit de lui reprocher » Qu'il étoit venu à » Londres, & s'y étoit comporté pen- » dant son séjour, non comme Ministre » d'une Puissance amie; mais comme

» un incendiaire, envoyé pour mettre
» tout en feu. Il ajouta que ses ma- 1712.
» nèges, qu'il croyoit secrets, étoient
» parfaitement connus ; que la Reine
» étoit instruite exactement de ses liai-
» sons avec des personnes dont les
» intentions étoient justement suspec-
» tes à Sa Majesté Britannique, bien
» informée de leur opposition à son
» Gouvernement, & qu'elle avoit sçu
» jusqu'aux moindres discours que ses
» amis & lui avoient tenus. « Il lui indiqua ensuite la maison où il avoit été le soir précédent : lui nomma ceux qui y étoient assemblés, & lui dit les discours qu'on y avoit tenus, ce que le Pensionnaire ne put nier. La Reine étoit certainement en droit de le traiter comme elle avoit fait le Comte de Gallas : mais la considération qu'elle conservoit pour les Etats-Généraux, la retint ; & le Grand-Trésorier finit par lui donner de la part de Sa Majesté Britannique une bourse de mille pistoles qu'il accepta. *Torcy. San-Vitali.*

Buys partit de Londres, & arriva à Utrecht quelques jours avant les Plénipotentiaires François. Cette ville, située sur l'ancien canal du Rhin, à l'endroit où le Waert sort de ce fleuve, *II. Plénipotentiaires des autres Puissances.*

est grande, riche, & bien peuplée.
1712. Le Palais où se tinrent les Conférences est très-vaste, & l'on avoit ménagé des deux côtés de la grande salle deux chambres particulières, l'une pour les Ministres des Alliés, l'autre pour ceux de France, afin que chaque parti eût la liberté d'y aller conférer quand il seroit nécessaire. Nous avons dit quels étoient les Plénipotentiaires de la France & de la Grande-Bretagne : on espéroit que la Reine Anne joindroit à ceux-ci M. Prior, qui avoit déja eu tant de part aux premières ouvertures de paix, & qui avoit le secret des deux Cours : mais il ne fut pas nommé, sans qu'on ait pu en découvrir la raison. Les Provinces-Unies firent choix de huit députés : Buys & Vanderdussen pour la province de Hollande, & les autres pour les six provinces qui avec celle de Hollande composent la République. Le Duc de Savoie envoya deux Plénipotentiaires, le Marquis Del-Borgo & le Comte de Mellarède. Le Comte Maffei y vint ensuite, & fut réellement le premier de la part de ce Prince : mais il n'étoit pas à l'ouverture des conférences. Nous parlerons des Ministres des autres Puis-

ſances, à meſure qu'ils y arrivèrent : mais l'Empereur, qui ne vouloit pas alors ſe prêter à la paix, ne jugea pas à propos d'y en envoyer dans le temps de l'ouverture.

1712. *Torcy. San-Vitali.*

III. Ouverture du Congrès.

On commença par faire quelques réglements, pour prévenir toutes diſputes ſur le cérémonial, en convenant que les Plénipotentiaires s'aſſeieroient du côté de leur entrée dans la ſalle, & qu'il n'y auroit ni haut ni bas bout : mais qu'ils ſeroient tous enſemble indiſtinctement pêle-mêle. On pourvut en même-temps à l'ordre des carroſſes, & à celui de conſerver la droite chacun de ſon côté dans les promenades & dans les rues : on fit défenſe à tous pages, valets-de-pied, & autres gens de livrée, de porter ni bâtons ni armes cachées ou à découvert, & de ſortir la nuit après dix heures, excepté par un exprès commandement de leurs maîtres : on les aſſujettit, pour toutes les contraventions, à la police des Magiſtrats de la ville ; & les Miniſtres ſe promirent réciproquement de ne point recevoir à leur ſervice aucun domeſtique qui auroit été chaſſé de chez ſon maître. Après que ces réglements eurent été

1712. publiés, on fit l'ouverture des conférences le 29 de Janvier à dix heures & demie du matin, les trois Plénipotentiaires François d'un côté : les deux Anglois, les deux Piémontois, & les quatre Hollandois, arrivés les premiers à Utrecht de l'autre, entrèrent dans la grande salle, chacun par la chambre dont nous avons parlé. Ils se saluèrent réciproquement : s'assirent sur les sièges qu'on leur avoit préparés vis-à-vis d'une grande table : les Ministres François d'un côté, ceux des Alliés de l'autre. L'Evêque de Bristol, vêtu d'un manteau violet bordé d'or, commença la séance par un discours où il dit, en s'adressant aux François :

San-Vitali.

IV. Discours de l'Evêque de Bristol.

» Messieurs, ... Nous nous assemblons aujourd'hui au nom de Dieu, » pour commencer à travailler à une » paix générale entre les Hauts-Alliés & le Roi votre Maître. Nous » apportons des intentions sincères, » & même des ordres exprès de nos » Supérieurs, de concourir de leur » part en tout ce qui pourra faire avancer & terminer heureusement un » ouvrage si salutaire & si chrétien. » De l'autre côté, nous espérons, » Messieurs, que vous êtes dans la

» même disposition, & que vos ordres
» seront si amples, que vous pourrez 1712.
» sans perte de temps répondre à
» l'attente des Hauts-Alliés, en vous
» expliquant nettement & rondement
» sur les points que nous aurons à
» régler dans ces conférences, & que
» vous le ferez d'une manière si claire
» & spécifique, que tous & chacun
» des Princes & Etats confédérés y
» trouvent leur contentement, dans *Lamberty.*
» une satisfaction juste & raison-
» nable. «

Le Maréchal d'Uxelles répondit en V.
peu de mots, uniquement pour assurer Réponse des
que le Roi avoit la plus grande incli- Plénipotentiaires
nation pour la paix, & qu'il lui avoit François.
donné assez de pouvoir pour la négo-
cier & la terminer. Le Comte de Straf-
ford déclara, que la Reine avoit reçu
les propositions générales de la France,
comme le fondement des négociations
pour la paix : mais qu'elles n'enga-
geoient que cette Puissance & non les
Alliés. Alors l'Abbé de Polignac avec
cette éloquence si juste & si brillante
qui lui étoit naturelle, fit un discours,
où il déclara que les sept articles n'é-
toient obligatoires que pour le Roi son
Maître : qu'ils ne lioient nullement les

1712. Alliés, & que chacun d'eux pouvoit faire ses demandes, pour obtenir une satisfaction raisonnable, suivant les engagements réciproques qu'il savoit qu'il y avoit entr'eux. On convint ensuite que les assemblées générales se tiendroient les mercredis & les samedis, & que celles des Alliés se tiendroient les soirs des lundis & des samedis.

Torcy. Lamberty.

VI. Arrivée des Plénipotentiaires de l'Empereur.

Le Comte de Zinzendorff & son Adjoint Consbrug étoient alors à la Haye, disposés à se rendre au lieu des conférences, ou à ne point s'y trouver, s'ils croyoient leur présence contraire aux intérêts de leur Maître. Sur le rapport qui leur fut fait de la déclaration de l'Abbé de Polignac au sujet des sept articles; & dans la crainte qu'on ne prît des résolutions préjudiciables à Sa Majesté Impériale, ils résolurent de s'y rendre, & y firent louer une maison, ainsi que le Comte de Colloredo, Ministre du Roi de Portugal. A leur arrivée, tous les autres Ministres leur firent des visites, même ceux de France, ce qu'on pouvoit regarder comme une approbation tacite de l'élection de Charles au Trône impérial. Le nombre des Plénipotentiaires étant ainsi augmenté, il y eut quelques difficultés

ſur ce que les François prétendirent que c'étoit aux Alliés à commencer à faire leurs propoſitions, au lieu que ceux-ci ſoutinrent que la France devoit donner les ſiennes la première, ce qui occaſionna quelque retard, & donna le temps aux autres Plénipotentiaires Hollandois d'arriver. Les propoſitions des François étoient cependant toutes dreſſées : mais il paroît qu'ils ne vouloient les communiquer qu'après la publication de l'acte de renonciation du Roi d'Eſpagne à la ſouveraineté des Pays-Bas, en faveur de l'Electeur de Bavière, en date du 2 de Janvier. Cet acte ayant été rendu public, tous les Miniſtres ſe raſſemblèrent le 11 de Février : les François produiſirent leur plan, & offrirent d'en faire la lecture : mais les Alliés préférèrent de l'examiner dans leur chambre particulière. Il leur fut remis auſſi-tôt, & ils le trouvèrent conçu en ces termes.

1712.

VII. Propoſitions faites par la France.

« Le Roi reconnoîtra en ſignant la » paix, la Reine de la Grande-Bretagne » en cette qualité, auſſi bien que la » ſucceſſion à cette Couronne, ſuivant » l'établiſſement préſent, & de la ma» nière qu'il plaira à Sa Majeſté Bri» tannique.

1712. « Sa Majesté fera démolir toutes les
» fortifications de Dunkerque immé-
» diatement après la paix, moyennant
» un équivalent à sa satisfaction.

» L'isle de Saint-Christophe, la Baye
» & le détroit de Hudson seront cédés
» en entier à la Grande-Bretagne
» respectivement.

» L'Acadie, avec le Fort & le Port-
» Royal seront restitués en entier à Sa
» Majesté.

» Quant à l'isle de Terre-neuve,
» le Roi offre de la céder encore à la
» Grande-Bretagne, en se réservant
» seulement le Fort-de-Plaisance, &
» le droit de pêcher & secher la morue,
» comme devant la guerre.

» On conviendra de faire un Traité
» de commerce avant ou après la paix,
» au choix de l'Angleterre, dont on
» rendra les conditions égales entre les
» deux Nations, le plus qu'il sera
» possible.

» Le Roi consentira en signant la
» paix, que les Pays-Bas Espagnols,
» cédés à l'Electeur de Bavière par le
» Roi d'Espagne, servent de barrière
» aux Provinces-Unies, & pour l'aug-
» menter, il y joindra Furnes, &
» Furnes-Ambach, la Knoque, Ypres

» & sa Châtellenie, Menin avec sa » verge; & en échange, Sa Majesté » demande, pour former la barrière » de la France, Aire, Saint-Venant, » Béthune, Douai & leurs dépendances. 1714.

» Si les Etats-Généraux veulent tenir » des garnisons dans les places fortes » de la barrière, ainsi formée des Etats » cédés à Son Altesse Electorale, & ce » que la France y joint du sien, Sa » Majesté consent qu'ils y mettent leurs » troupes en si grand nombre qu'il » leur plaira, & de plus, qu'elles y » soient entretenues aux dépens du » pays.

» Au moyen de cette cession & de ce » consentement, le Roi, de son côté, » demande pour équivalent de la dé- » molition de Dunkerque, les villes & » citadelles de Lille & Tournai avec » leurs Châtellenies & dépendances.

» La barrière ainsi réglée entre la » France & les Etats-Généraux, le » Roi accordera pour augmenter le » commerce de leurs sujets, ce qui est » stipulé par le Traité de Riswick & » le Tarif avantageux de 1664, à l'ex- » ception seulement de six genres de » marchandises, dont on conviendra, » & qui demeureront chargées des

1712. » mêmes droits qui ſe paient aujourd'hui, enſemble l'exception de cinquante ſols par tonneaux ſur les vaiſſeaux Hollandois venant en France des Provinces-Unies & des pays étrangers.

» A l'égard du commerce d'Eſpagne & des Indes, le Roi s'engagera, non-ſeulement aux Etats-Généraux, mais encore à la Grande-Bretagne & à toutes les autres Puiſſances, en vertu des pouvoirs qu'il en a, que ces commerces ſe feront précifément & en tout de la même manière qu'ils ſe faiſoient ſous le règne & à la mort de Charles II, & promettra que les François s'aſſujettiront, comme toutes les autres Nations, aux anciennes Loix & Réglements faits par les Rois prédéceſſeurs de Sa Majeſté Catholique, au ſujet du commerce & navigation des Indes Eſpagnoles.

» Sa Majeſté, de plus, conſent que toutes les Puiſſances de l'Europe entrent en garantie de cette promeſſe.

» Sa Majeſté promet, que le Roi, ſon petit-fils, renoncera, pour le bien de la paix, à toute prétention ſur les Royaumes de Naples & de Sardaigne, auſſi bien que ſur le

» Duché de Milan, dont elle consentira
» audit nom, que la partie cédée au 1712.
» Duc de Savoie, demeure à Son Al-
» tesse Royale. Bien entendu, que
» moyennant cette cession, la Maison
» d'Autriche se désistera pareillement
» de toute prétention sur les autres
» parties de la Monarchie d'Espagne,
» d'où elle retirera ses troupes, immé-
» diatement après la paix.

» Les frontières, de part & d'autre
» sur le Rhin, seront remises au même
» état qu'elles étoient avant la présente
» guerre.

» Moyennant toutes les conditions
» ci-dessus, le Roi demande que les
» Electeurs de Cologne & de Bavière
» soient rétablis dans la pleine & entière
» possession de leurs Etats, dignités,
» prérogatives, biens meubles & im-
» meubles dont ils jouissoient avant la
» présente guerre. Et réciproquement
» Sa Majesté reconnoîtra dans l'Alle-
» magne & dans la Prusse, tous les
» titres que jusqu'à présent elle n'a pas
» reconnus.

» Le Roi restituera au Duc de Savoie
» ce qu'il lui a pris pendant cette guer-
» re, comme pareillement Son Altesse
» Royale lui rendra ce qu'elle a pris

1712. » ſur la France, de ſorte que les li-
» mites, de part & d'autre, ſeront les
» mêmes qu'elles étoient avant la dé-
» claration de la guerre.

» Les choſes pour le Portugal, ſe-
» ront rétablies & demeureront ſur le
» même pied en Europe, qu'elles étoient
» avant la préſente guerre, & quant
» aux domaines qu'ils ont en Amérique,
» s'il y a quelque différend à régler,
» on tâchera d'en convenir à l'amiable.

» Le Roi conſentira volontairement
» & de bonne foi, à prendre de con-
» cert avec les Alliés toutes les meſures
» les plus juſtes, pour empêcher que
» les Couronnes de France & d'Eſpa-
» gne ſoient jamais réunies ſur une
» même tête; c'eſt-à-dire, qu'un même
» Prince puiſſe être tout enſemble Roi
» de l'un & de l'autre.

» Tous les précédents Traités, ſavoir
» ceux de Munſter & les ſuivants,
» ſeront rappellés & confirmés pour
» demeurer dans toute leur force &
» vigueur, à l'exception ſeulement des
Lamberty. » articles auxquels le Traité de paix
» à faire préſentement aura dérogé ou
» changé quelque choſe. »

VIII. Indignation des Alliés.

Ces propoſitions, ſi différentes des offres que Louis XIV. avoit fait faire

dans le temps des conférences de Gertruydemberg, caufèrent une telle furprife aux Plénipotentiaires des Alliés, que plufieurs d'entr'eux s'imaginèrent qu'elles couvroient quelque myftère. Il ne leur paroiffoit pas vraifemblable que cette Puiffance étant réduite auffi bas qu'ils fe l'imaginoient, pût faire des propofitions qui ne leur paroiffoient avantageufes que pour la Maifon de Bourbon. On parla même en Hollande de diffoudre le congrès, à moins que la France ne fe défiftât promptement de fes premières prétentions : mais la crainte que la Reine d'Angleterre irritée, ne prît le parti de fe déclarer ouvertement pour cette augufte Maifon, & n'unît fes forces à celles des deux Monarques contre les Alliés, fit changer la première fureur en une efpèce d'accablement. Ces propofitions occafionnèrent auffi une affez grande rumeur en Angleterre, & le parti des Wighs prétendit qu'elles couvroient un accord fecret entre la Reine & le Monarque François, pour exclure la Maifon d'Hannover de la Couronne de la Grande-Bretagne, & pour la faire paffer au Prétendant après la mort de Sa Majefté Britannique. Si ce projet fut for-

1712.

mé, il paroît au moins par le premier
1712. article des propositions, qu'on étoit bien éloigné de le mettre sur le tapis, & il est même assez vraisemblable qu'il n'y eut jamais de résolution prise à ce sujet. Quand ces propositions furent connues en Angleterre, la Chambre des Pairs résolut de présenter une Adresse à la Reine, dans laquelle ils lui marquèrent tout leur ressentiment de ce qu'ils appelloient l'audace de la France, & promettoient de soutenir Sa Majesté Britannique de tout leur pouvoir, pour qu'elle continuât la guerre jusqu'à ce qu'elle pût obtenir une paix sûre & honorable. Le Comte d'Oxford essaya de les appaiser, en leur représentant que la Reine avoit promis de communiquer au Parlement tout ce qui se passeroit à Utrecht: qu'ils ne devoient pas douter de sa parole Royale, & que ce n'étoit pas sur un vain recit de gazette qu'ils devoient régler leur conduite: mais qu'il falloit attendre que Sa Majesté leur fît part elle-même, des propositions. Les esprits s'étant un peu calmés, on résolut à Utrecht qu'on ne feroit point de réponse aux propositions de la France: mais que chacune des Puissances intéressées

dans la grande alliance formeroit séparément ses demandes spécifiques. Il falloit du temps pour que chaque Plénipotentiaire reçût à ce sujet des ordres particuliers, ce qui retarda la continuation des conférences ; & de nouveaux malheurs qui survinrent alors dans la famille de Louis XIV. firent, pour ainsi dire, suspendre le congrès, ces funestes événements étant de nature à augmenter les craintes des Alliés, pour la réunion à venir des deux Couronnes de France & d'Espagne sur une même tête.

1712.

San-Vitali. Lamberty. Smollett.

IX. La mort enleve plusieurs Princes de France.

Louis XIV, dont les descendants devoient occuper les plus beaux trônes de l'Europe, se vit dans le danger le plus prochain de perdre la plus grande partie des espérances qu'il fondoit sur sa postérité. Une maladie cruelle enleva le 12 de Février Madame la Dauphine Marie Adelaïde de Savoie ; & six jours après M. le Dauphin fut enlevé à l'âge de trente ans par la même maladie. Ce Prince ne laissoit que deux enfants mâles, M. le Duc de Bretagne âgé de cinq ans, qui mourut le 8 de Mars, & M. le Duc d'Anjou qui n'avoit que deux ans, & qui fut aussi aux portes du tombeau ; mais

que la Providence conserva pour ré-
1712. gner sur les cœurs des François autant
que pour en remplir le trône. Le Monarque accablé de douleur, céda quelque temps aux mouvements de la nature, & les affaires restèrent comme en suspens; mais la religion & la grandeur d'ame lui firent adorer les décrets de celui qui frappoit sa famille, & il reprit bien-tôt toute sa fermeté, pour s'occuper des moyens de maintenir la Couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils. L'Etat de langueur où M. le Duc d'Anjou étoit tombé, faisant tout craindre pour ses jours, les Puissances alliées prévoyoient que le Roi Philippe pourroit préférer le trône de ses pères à celui où il ne montoit que par le droit que la Reine son aïeule lui avoit transmis. On cède difficilement une Couronne; on appréhendoit qu'il ne voulût conserver les deux qu'il auroit possédées par les titres les plus légitimes, & l'on croyoit déja voir l'équilibre entièrement rompu, à moins que toutes les autres Puissances de l'Europe ne se réunissent de nouveau contre la Maison de Bourbon, ce qui occasionneroit des guerres encore plus destructives que celle qu'on vouloit éteindre.

Les Plénipotentiaires des Alliés produisirent leurs demandes spécifiques le 1712.
4 de Mars : elles étoient si éloignées
des offres de la France, que sans le
desir ardent de Leurs Majestés Très-Chrétienne & Britannique pour la paix, on auroit aussi-tôt rompu les conférences ; l'Empereur demandoit en son nom & au nom de l'Empire, tant pour une satisfaction actuelle que pour sûreté à l'avenir, tous les pays & villes que l'Empire & la Maison d'Autriche avoient cédé à la France par les Traités de Munster, de Nimègue & de Riswick ; que le Duc de Lorraine fût rétabli dans les domaines, forteresses & places que le Duc Charles IV. avoit précédemment cédées à la Couronne de France : & que tous les Royaumes & pays de la Monarchie d'Espagne, tels que le Roi Charles II. les avoit possédés, fussent rendus à la Maison d'Autriche, suivant la disposition du testament de Philippe IV. Ces demandes paroissoient un peu adoucies, par ce que l'Empereur y avoit joint, en disant qu'il ne refuseroit pas de traiter conjointement avec les Seigneurs ses Alliés, si les Plénipotentiaires du Roi Très-Chrétien fournissoient en son

X. Demandes de l'Empereur au Congrès d'Utrecht.

San-Vitali. Ottieri. Lamberty.

1712. nom des propositions plus convenable que les premières.

XI. Demandes de la Reine d'Angleterre.

La Reine Anne demandoit, outre ce qui lui avoit été offert par la France que le Prétendant sortît du Royaume & que le Roi Très-Chrétien promît de ne lui donner à l'avenir aucun secours contre Sa Majesté Britannique, ni contre ses successeurs établis en conformité de l'acte du Parlement; elle demandoit encore qu'on abolît l'article IV. de la paix de Riswick, en ce qui concernoit la Religion dans l'Empire, & que la France cédât aux Anglois l'Acadie, Port-Royal & Plaisance.

San-Vitali. Otteri. Lamberty.

XII. Demandes des Hollandois.

Les Hollandois exigeoient que les villes de Luxembourg, Namur & Nieuport fussent rendues à l'Empereur; que les villes de Menin, Lille, Douai, Tournai, Aire, Saint-Venant, Béthune, Bouchain, Ypres, Valenciennes, Condé & Maubeuge leur fussent cédées, pour en jouir en souveraineté & propriété perpétuelle: qu'ils eussent la faculté de mettre des garnisons dans Hui, Liège & Bonn, & que pour le commerce, il leur fût accordé le Tarif de 1664, avec quelques changements.

Ibidem.

Le Comte de Tarouca, Ambassadeur du Roi de Portugal, demanda au nom de son Maître que toute la Monarchie d'Espagne fût rendue à l'Empereur Charles VI, à l'exception des villes qui avoient été promises par ce Prince à Sa Majesté Portugaise & aux autres Alliés, & que la France abandonnât les droits qu'elle prétendoit avoir sur les terres faisant partie du pays de Maragnon, situées entre les rivières des Amasones & de Vincent-Pinson.

1712.

XIII. Demandes du Roi de Portugal.

San-Vitali. Ottieri. Lamberty.

Les Plénipotentiaires du Duc de Savoie demandèrent que ce Prince fût maintenu dans son droit à la succession d'Espagne après la Maison d'Autriche, tel qu'il avoit été établi par le testament de Philippe IV : qu'on lui rendît le Comté de Nice, & tout ce qui compose le Duché de Savoie, qu'on lui cédât la souveraineté & propriété de Fenestrelles, d'Exiles, & de toutes les vallées au-delà du Mont-Genévre, & que pour le dédommager des places qui avoient été démolies, le Roi Très-Chrétien lui cédât le Fort-de-Monaco, Mont-Dauphin, Briançon & le Fort-de-Barraux avec leurs territoires.

XIV. Demandes du Duc de Savoie.

Ibidem.

Les demandes du Roi de Prusse étoient : qu'on le reconnût en cette

XV. Demandes du Roi de Prusse.

qualité : qu'il fût aussi reconnu pour
1712. Prince souverain de la Principauté d'Orange, ainsi que des Comtés de Neufchâtel & de Valengin : qu'on lui rendît tous les biens des Maisons de Châlons-Orange & de Châtel-Belin, comme étant successeur & héritier
San-Vitali. légitime de ces deux Maisons, & que
Otticri. *Lamberty.* la ville de Gueldres & le pays d'Ercklens, dont il s'étoit rendu maître par les armes, lui fût laissée en toute souveraineté & propriété.

XVI. Demandes des Princes de l'Empire. L'Electeur de Trèves & l'Electeur Palatin demandèrent la restitution de leurs villes & pays dont les François s'étoient emparés pendant le cours de la guerre, & le second insista pour être maintenu dans la possession du haut Palatinat. Le Landgrave de Hesse-Cassel vouloit qu'on lui restituât Saint-Goar & la forteresse de Rhinfeld. D'autres Princes firent aussi diverses demandes, sur lesquelles nous ne nous étendrons pas : enfin presque tous demandoient en général qu'il fût donné une satisfaction convenable à tous les Alliés, & chacun en particulier vou-
Ibidem. loit être indemnisé des frais de la guerre.

XVII. La Reine La mort des Princes François causa tant

tant d'inquiétudes à toutes ces Puissances, que la Reine d'Angleterre elle-même, malgré le desir qu'elle avoit de conclure la paix, résolut de ne rien terminer, jusqu'à ce qu'on eût pris des mesures efficaces pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne ne fussent jamais sur une même tête. La voie des renonciations, si souvent infructueuse, fut regardée par le Ministère Britannique comme la seule qui pût calmer efficacement ces inquiétudes. Ces Ministres déclarèrent que l'unique moyen de dissiper les alarmes, étoit que Philippe consentît à renoncer purement & simplement aux droits de sa naissance, & à les céder au Duc de Berri, son frère. Ils ajoutèrent que, sans cet expédient, la paix devenoit impossible, & que les Anglois & leurs Alliés ne consentiroient jamais à la conclure.

1712.

Anne demande que le Roi d'Espagne renonce à la Couronne de France.

Mémoires de Torcy.

XVIII.

Le Ministère François démontre l'illusion des renonciations. Réponse des Anglois.

Dans tous les Etats & dans tous les gouvernements, il y a des Loix fondamentales auxquelles le Souverain lui-même ne déroge jamais. Ce principe est incontestable, mais l'application n'en est pas toujours aussi claire, & l'on confond quelquefois des Loix

qui dépendent des circonstances & qui
1712. peuvent varier, avec les Loix fondamentales qui sont immuables de leur nature. Pour ne se pas tromper il faut remonter jusqu'à l'établissement d'un Etat, ou au moins jusqu'au temps où cet Etat a pris une forme qui n'a plus souffert d'interruption : toute Loi dont on trouve l'origine dans ces temps reculés, doit être regardée comme Loi fondamentale. Telle est en France la Loi Salique, suivant laquelle la succession à la Couronne passe de mâle en mâle, sans que la parenté par les femmes y ait jamais donné aucun droit, même dans les premières races. Il est vrai que parmi les descendants de Clovis le droit d'aînesse n'étoit pas toujours exactement observé : mais depuis l'établissement de la troisième race, la succession a toujours passé, soit en ligne directe à l'aîné de la race, ou à ses descendants à l'exclusion des cadets, soit en ligne collatérale à l'aîné de la branche la plus proche de la première quand celle-ci s'est éteinte. On ne trouve point de Loi écrite qui établisse cet ordre, & c'est peut-être ce qui en fait la plus grande force, puisque,

comme dit l'Avocat-Général Jerôme Bignon : « Elle est gravée non dans 1712.
» du marbre, où dans du cuivre, mais
» dans le cœur des François. » Aussi le même Magistrat ajoute que, « le
» Roi n'est obligé de sa Couronne,
» ni à la volonté de son prédécesseur,
» ni à aucun Edit, ni à aucun décret,
» ni à la libéralité de qui que ce soit:
» qu'il ne l'est qu'à la Loi; que cette
» Loi est estimée l'ouvrage de celui
» qui a établi les Monarchies, & que
» l'on tient en France qu'il n'y a que
» Dieu qui puisse l'abolir, par consé-
» quent qu'il n'y a aucune renonciation
» qui puisse la détruire. » M. de Torcy, de qui nous tirons cette observation, dit dans ses Mémoires, que le Roi lui commanda d'écrire au Secrétaire-d'Etat Saint-Jean, « que tout enga-
» gement contraire à ces Loix ne seroit
» jamais solide; & de lui faire con-
» noître qu'elle étoit la règle invariable
» de la succession à la Couronne. » Le Ministre employa les propres termes de M. Bignon, & ajouta, « que si le
» Roi d'Espagne renonçoit à son droit
» pour l'amour de la paix, & pour
» obéir au Roi son grand-père, ce

1712. » feroit fe tromper & bâtir fur le » fable, que de recevoir une telle » renonciation, comme un expédient » fuffifant pour prévenir le mal qu'on » fe propofoit d'éviter. » Le Miniftre Anglois qui infiftoit pour la renonciation, répondit à M. de Torcy: « Nous voulons croire que vous » tenez en France, qu'il n'y a que » Dieu feul qui puiffe abolir la Loi » fur laquelle votre droit de fucceffion » eft fondé; mais vous nous permettrez » auffi de croire en Angleterre, qu'un » Prince peut fe départir de fes droits » par une ceffion volontaire; & que » celui en faveur de qui il auroit fait » la renonciation, pourroit être fou- » tenu avec juftice dans fes préten- » tions, par les Puiffances qui en au- » roient garanti le Traité. »

Mémoires de Torcy.

XIX. Alternative propofée par la Reine Anne.

Auffi-tôt qu'on avoit commencé à parler des renonciations; le Monarque François avoit écrit au Roi d'Efpagne pour lui faire connoître la néceffité de fe décider fans perdre de temps fur cet important objet. La Reine d'Angleterre propofa enfuite une alternative, qui étoit, ou que Philippe V. renonçât aux droits de fa naiffance

pour conserver la Monarchie de l'Espagne & des Indes, ou qu'il renonçât à cette Monarchie en conservant ses droits à la succession de France; & qu'en échange de la Couronne d'Espagne & des Indes qui seroit cédée au Duc de Savoie, il conservât le Royaume de Sicile dont il étoit actuellement en possession, & reçût celui de Naples, les Etats du Duc de Savoie, le Montferrat, & le Mantouan, à condition que si lui, ou quelqu'un de ses descendants parvenoit un jour à la Couronne de France, tous ces Etats échangés, seroient réunis à la même Couronne, à l'exception seulement de la Sicile, dont la Maison d'Autriche seroit mise en possession.

1712.

Mémoires de Torcy.

XX. Réponse du Roi d'Espagne.

Louis XIV. paroissoit souhaiter que le Roi d'Espagne préférât le dernier parti, qui auroit rapproché ce Monarque de sa personne : & il lui en écrivit en termes très pressants : mais Philippe V. ayant déja déclaré, « qu'il » renonceroit à tous droits de succes» sion à la Couronne de France plutôt » que d'abandonner celle d'Espagne, il ajouta, dans sa réponse au Roi son aïeul : « Qu'il suivroit le parti qui lui

1712. » paroiſſoit le plus convenable à ſa » gloire & au bien de ſes ſujets, qui » avoient ſi fort contribué par leur » attachement & leur zèle à lui maintenir la Couronne ſur la tête. »

XXI. Chicanes des Hollandois au Congrès d'Utrecht.

Cette négociation retardoit néceſſairement les conférences d'Utrecht, où l'on ſe ténoit de part & d'autre ſur la réſerve, juſqu'à ce qu'on fût aſſuré du parti que prendroit le Roi d'Eſpagne. Il n'en étoit pas de même du côté de l'Angleterre : la Reine, contente des aſſurances que le Monarque François lui avoit données au ſujet de l'alternative, étoit réſolue de conſentir à une ſuſpenſion d'armes, pourvu que la France remît Dunkerque aux Anglois, pour qu'ils en euſſent la garde juſqu'à ce que les fortifications de cette place fuſſent entièrement démolies, & que le port fût comblé. Les Hollandois vouloient gagner du temps, & ils prétendirent que les Plénipotentiaires François devoient répondre par écrit aux demandes ſpécifiques : méthode, qui n'eût ſervi, comme ils le déſiroient, qu'à multiplier les difficultés, & à faire naître des diſputes continuelles, ſans jamais rien terminer. La Cour de France

en sentit tout l'inconvénient : le Roi
fit dire par le Maréchal d'Uxelles, que 1712.
pour négocier par écrit, il n'auroit
pas été nécessaire de s'assembler dans
un lieu exprès ; & le Plénipotentiaire
ajouta, que l'intention de Sa Majesté
étoit que l'on se conformât à l'usage
suivi dans les négociations de Nimègue
& de Riswick, où l'on avoit traité de
vive-voix. Le 17 d'Avril, le Prince
Eugène se rendit à Utrecht, dans l'espérance de faire rompre le congrès :
il ne put y réussir, & il se disposa à
ouvrir promptement la campagne,
bien convaincu que si elle pouvoit
être favorable aux Alliés, la France
seroit contrainte de revenir aux propositions de Gertruydemberg : mais
les temps étoient bien changés depuis
que la Reine Anne avoit abandonné le
parti des Wighs, & l'événement de
cette campagne força au contraire les
Alliés à se prêter enfin aux vues pacifiques de la France & de la Grande-Bretagne. La Reine avoit envoyé le
Duc d'Ormond pour commander en
Flandres : mais on lui avoit donné secrétement ordre de ne point agir offensivement. En même temps qu'il

1712. partit de Londres, le Comte de Strafford présenta aux Etats-Généraux un mémoire, dans lequel la Reine demandoit une réponse prompte & positive sur ce que ses Alliés devoient fournir tant en hommes qu'en argent. Sa Majesté Britannique étant résolue de ne plus contribuer que du tiers pour son contingent.

San-Vitali. Lamberty.

XXII. Harangue de la Reine Anne à son Parlement.

Pendant qu'on travailloit à régler l'article de la renonciation, la Reine d'Angleterre fit revenir à Londres le Comte de Strafford, pour lui donner ses dernières instructions, & le mettre en état de terminer avec les Plénipotentiaires François, aussi-tôt qu'il seroit de retour à Utrecht. La réponse décisive du Roi d'Espagne, & son consentement formel à cette renonciation si ardemment desirée, arriva au commencement de Juin. La Cour de France en fit aussi-tôt part à la Reine Anne, & cette Princesse s'étant rendue au Parlement le 17, y fit aux deux Chambres une harangue, trop longue pour que nous la rapportions en entier, mais dont nous allons donner seulement le préambule avec l'extrait de ce qu'elle contenoit de plus intéressant.

« Milords & Meſſieurs . . . C'eſt
» une prérogative indubitable de la 1712.
» Couronne de faire la guerre & la
» paix : cependant je prends en vous
» une ſi grande confiance, que j'ai
» bien voulu vous déclarer au com-
» mencement de cette ſaiſon, qu'on
» étoit entré en négociation de la paix
» générale : & depuis, je vous ai fait
» promettre, de ma part, que je vous
» communiquerois les termes de la
» paix avant qu'elle fût conclue. Selon
» cette promeſſe, je viens préſente-
» ment vous faire ſavoir ſur quel pied
» la paix générale peut être faite. Il
» n'eſt pas néceſſaire de parler des
» difficultés qui ſe trouvent dans la
» nature de cette affaire : il n'eſt que
» trop évident qu'elles ont été aug-
» mentées par des obſtacles artificieu-
» ſement formés pour empêcher cette
» bonne & grande œuvre. Cependant
» rien n'a pu m'empêcher de pour-
» ſuivre conſtamment ; en premier
» lieu, les véritables intérêts de mes
» Royaumes : & enſuite, je n'ai rien
» omis de tout ce qui pouvoit pro-
» curer à nos Alliés ce qui leur eſt dû
» par les Traités, & ce qui eſt né-

» cessaire pour leur sûreté. » Dans la
1712. suite de son discours, la Reine dit aux Chambres, qu'elle avoit assuré la succession dans la ligne Protestante : que la France l'avoit reconnue dans les termes les plus forts, & que le Roi Très-Chrétien éloigneroit de ses Etats la personne qui avoit prétendu troubler cet établissement : que le Duc d'Anjou renonceroit tant pour lui que pour ses descendants à toute prétention sur la Couronne de France ; & que l'exécution devoit accompagner la promesse, afin que cet article important ne fût exposé à aucun hasard : que la nature de cette proposition étoit telle qu'elle s'exécutoit d'elle-même : qu'il étoit de l'intérêt de l'Espagne de soutenir la renonciation, & qu'en France les personnes que la succession pouvoit regarder, seroient toujours prêtes & assez puissantes pour maintenir leurs droits : qu'on avoit entamé le traité de commerce entre l'Angleterre & la France : qu'il n'étoit pas encore conclu : mais qu'on étoit convenu en général, que l'Angleterre jouiroit des mêmes privilèges & avantages que la France accordoit à la

Nation la plus favorisée : que la division des isles de St. Christophe entre les Anglois & les François ayant causé beaucoup d'incommodité & de dommage aux premiers, elle avoit obtenu que la France leur céderoit toute l'isle en entier ; que le Roi Très-Chrétien avoit également consenti à rendre toute le baie & les détroits d'Hudson, à céder l'isle de Terre-neuve & Plaisance, de même qu'Annapolis avec le reste de la nouvelle Ecosse ou Acadie : à démolir les fortifications de Dunkerque : à laisser l'Angleterre en possession de Gibraltar, de Port-Mahon & de toute l'isle de Minorque : que le commerce en Espagne & aux Indes occidentales seroit maintenu sur le pied qu'il étoit dans le temps du dernier Roi Charles II : que la part que l'Angleterre avoit soutenue dans cette guerre lui donnant droit à quelque distinction dans les conditions de la paix, elle avoit demandé & obtenu que l'Assiento ou contrat pour fournir des Nègres aux Indes occidentales seroit accordé à l'Angleterre pour l'espace de trente ans, de la même manière que les François en avoient joui

1712.

Smollett. Lamberty.

pendant les dix dernières années.

1712.

XXIII. Avantages qu'elle promet de faire obtenir à ses Alliés.

La Reine voulant prouver à la Nation qu'elle ne perdoit pas de vue les intérêts de ses Alliés, déclara aux deux Chambres : que la France offroit de laisser le Rhin pour borne de l'Empire : de céder Brisac, le Fort-de-Kehl & Landau : & de raser toutes les forteresses qui étoient au-delà du fleuve ou dans les isles : que l'Etat des Protestants en Allemagne seroit remis, comme il avoit été réglé par le Traité de Westphalie : que les Pays-Bas Espagnols, les Royaumes de Naples & de Sardaigne, le Duché de Milan, & les places qui appartenoient à l'Espagne seroient cédées à l'Empereur : mais qu'il n'y avoit encore rien de déterminé pour la Sicile : que les demandes des Etats-Généraux par rapport au commerce & à la barrière dans les Pays-Bas, seroient accordées à l'exception de deux ou trois places, ce qui seroit compensé par d'autres expédients : qu'il n'y avoit encore rien de réglé sur les prétentions du Portugal : mais que la France ne feroit que peu de difficultés sur celles du Roi de Prusse : que la différence étoit peu considérable

entre la barrière demandée en 1709 pour le Duc de Savoie, & les offres que la France faisoit actuellement : mais que ce Prince s'étant signalé glorieusement pour le bien de la cause commune, on travailloit à lui procurer encore de plus grands avantages : que l'Electeur Palatin conserveroit le rang dont il jouissoit parmi les Electeurs ; qu'il demeureroit en possession du haut Palatinat : que la dignité Electorale seroit reconnue dans la Maison d'Hannover, & que pour le reste des Alliés, elle ne faisoit aucun doute d'être en état d'assurer leurs différents intérêts.

1712.

Smollett. Lamberty.

XXIV. Le Duc d'Ormond reçoit des ordres pour ne plus agir contre les François.

Cette harangue fut reçue avec les plus grands applaudissements, & malgré toutes les cabales des Wighs, on présenta à la Reine des Adresses remplies des marques de la reconnoissance de la Nation, & de la satisfaction qu'on avoit de voir terminer une guerre si onéreuse & si peu utile aux intérêts de l'Angleterre. On travailla ensuite à la suspension d'armes, & le Secrétaire-d'Etat Saint-Jean, qui venoit d'être nommé Lord Bolingbroke, en récompense de ses services, écrivit au Duc

d'Ormond, de la part de la Reine,
1712. pour qu'il ne s'engageât dans aucune action ni entreprise contre les François, quelques instances que le Prince Eugène & les Hollandois pussent lui faire.
Smollett. Nous allons voir par le récit des
Lamberty. événements militaires en Flandre, la conduite que tint ce Duc, & combien elle contribua à accélérer la conclusion de la paix entre toutes les Puissances.



CHAPITRE III.

§. I. *Campagne de Flandre. Les François s'emparent de Lillers. Les ennemis jettent des bombes dans Arras.* §. II. *Les François chassent les Alliés du poste de l'Ecluse. Le Prince Eugène se rend à l'armée.* §. III. *Le Duc d'Ormond prend le commandement des Anglois. Il entretient correspondance avec M. de Villars.* §. IV. *Lettre des Etats-Généraux à la Reine Anne.* §. V. *Le Prince Eugène propose au Duc d'Ormond de marcher contre les François. Ce Général élude cette proposition.* §. VI. *Le Prince & les Alliés se plaignent à Londres de l'inaction du Duc d'Ormond. Réponse de la Reine Anne.* §. VII. *Lettre écrite au Duc d'Ormond par les Députés des Etats-Généraux.* §. VIII. *Le Prince Eugène entreprend le siège du Quesnoi. Le Duc d'Ormond refuse d'y prendre part.* §. IX. *Les Alliés se rendent maîtres du Quesnoi.* §. X. *Le Duc d'Ormond propose aux Commandants des troupes, à la solde de l'Angleterre, de se séparer des Alliés. Ils*

refusent d'y consentir. §. XI. *Le Duc d'Ormond se sépare des Alliés. Dunkerque est remis en ôtage aux Anglois. La suspension d'armes est publiée entre la France & la Grande-Bretagne.*

1712.

I. Campagnes de Flandre. Les François s'emparent de Lillers. Les ennemis jettent des bombes dans Arras.

NOUS avons vu dans les événements de l'année précédente, qu'après la prise de Bouchain par les Alliés, les troupes avoient été mises de part & d'autre de bonne heure en quartier. Le Maréchal de Montesquiou, qui passa en Flandre ne fut point arrêté par la rigueur de la saison. Dans le mois de Décembre il rassembla environ vingt mille hommes, tirés des garnisons, & envoya M. de Goesbriant s'emparer de la ville de Lillers, dont on démolit les fortifications, & où la garnison, composée de cinq cents hommes, fut faite prisonnière de guerre. Le Maréchal fit ensuite combler en grande partie le canal de Douai, & ruiner les ponts, les écluses & les digues, tant de la Scarpe que de la Deule, pour interrompre totalement la navigation aux barques qui portoient des munitions de guerre & de bouche dans les places occupées par les Hollandois. Le Lieutenant Général Comte d'Albermale, qui avoit le commande-

ment de leurs troupes, se mit promptement à la tête de toutes celles qu'il put rassembler, dans le dessein d'attaquer les François : mais ils le prévinrent par leur retraite, & il fut obligé d'employer une partie de l'hiver à faire réparer tout ce qu'ils avoient détruit. Il se remit en campagne les derniers jours de Février, & se rendit le soir du premier de Mars devant Arras, où il établit pendant la nuit des batteries de canons & de mortiers, dans l'intention de bombarder cette ville, & de brûler les magasins qu'on y avoit formés, ce qu'il exécuta le lendemain & le jour suivant. Les François firent une sortie, & il y eut une escarmouche assez vive, où ils perdirent environ cent hommes, & les ennemis trois cents. L'effet des bombes & des boulets rouges fut de brûler près de cinquante mille rations de fourrages, & de mettre le feu à quelques maisons; mais il fut bien-tôt éteint, par les précautions que prit M. de Montesquiou qui étoit dans cette ville, & les ennemis se retirèrent après ce médiocre dégât. Le Comte de Dohna fit aussi quelques mouvements sur la Sambre, où il s'empara de plusieurs châteaux, & détruisit des moulins & des écluses. Les François

1712.

formèrent également de petites entreprises : il y eut des hommes tués de part & d'autre : mais le tort qu'on se fit réciproquement, ne fut pas très considérable.

1712. *San-Vitali. Ottieri. Quincy.*

II. Les François chassent les Alliés du poste de l'Ecluse. Le Prince Eugène se rend à l'armée.

Le Prince de Hesse-Cassel s'étant joint au Comte d'Albermale, & ayant pris le commandement des troupes jusqu'à l'arrivée du Prince Eugène, s'empara du poste de l'Ecluse, & commença à le faire fortifier, dans l'intention de se rendre maître des passages de la Sensée; mais M. de Montesquiou ne lui en laissa pas le temps. Il fit sortir d'Arras le Comte de Broglio avec un gros corps de troupes, qui investit ce poste la nuit du 29 de Mars. Les Hollandois qui le gardoient, battirent la chamade dès les premières décharges, & se rendirent prisonniers de guerre au nombre de cinq cents hommes avec leur Commandant. Cette expédition ayant fait échouer le projet des Alliés, ils formèrent deux camps, l'un entre Douai & l'Abbaye d'Anchin-sur-la-Scarpe, l'autre à Lewarde entre Douai & Bouchain. Les François s'étendoient sur les bords de la Sensée au-dessous de cette dernière ville : mais le Maréchal de Villars étant venu prendre le com-

mandement de l'armée à la fin d'Avril, distribua ses troupes entre Arras & Cambrai, d'où il étoit à portée d'empêcher que les ennemis n'entreprissent le siège de l'une ou l'autre de ces deux places. L'armée des Alliés, en y comprenant les Anglois, étoit de cent cinquante-cinq bataillons & de deux cents soixante & douze escadrons, non compris soixante & douze autres bataillons, & quelques escadrons répandus dans les villes frontières, d'où ils pouvoient joindre l'armée au premier ordre. Celle des François étoit de cent trente-neuf bataillons & de deux cents cinquante-sept escadrons, mais les bataillons & les escadrons des ennemis étoient plus nombreux, ce qui faisoit une différence d'environ vingt mille hommes à l'avantage des Alliés. Le Prince Eugène se rendit à l'armée le 20 de Mai, & chargea aussi-tôt le Général Fagel d'aller traverser l'Escaut à Neuville entre Valenciennes & Bouchain, de jetter plusieurs ponts sur cette rivière, & de former un camp de vingt mille hommes d'infanterie, & d'un gros corps de cavalerie, pour se rendre maître du pays entre la Sambre & l'Escaut. Son projet étoit de remonter ensuite du côté où

1712.

1712. ces rivières & celle de Somme prennent leur ſource, dans l'intention de ſe porter

San-Vitali. ſur le flanc des François, & de les

Ottieri. forcer à combattre ou à ſe retirer, afin

Quincy. qu'ils ceſſaſſent de couvrir Cambrai, dont il avoit réſolu de faire le ſiège.

III. Le Duc d'Ormond, avant de joindre

Le Duc d'Ormond prend le commandement des Anglois. Il entretient correſpondance avec M. de Villars.

l'armée des Alliés paſſa à la Haye, où il eut quelques conférences avec les Députés des Etats-Généraux. Il leur demanda quels projets on avoit formés pour cette campagne, en les aſſurant que Sa Majeſté Britannique avoit donné ordre de pouſſer la guerre avec vigueur, juſqu'à ce qu'on pût obtenir une paix ſûre & honorable. Leurs Hautes-Puiſſances, jugeant avec raiſon que les Anglois abandonneroient dans peu la cauſe commune, ne voulurent pas ſe découvrir, & ils lui répondirent, qu'ils avoient laiſſé à leurs Généraux & à leurs Députés, la liberté de prendre le parti qu'ils jugeroient le plus avantageux, ſuivant les circonſtances. Le Duc n'ayant pu être inſtruit de leurs deſſeins, joignit le Prince Eugène, & reçut peu de jours après des ordres du Secrétaire-d'Etat, pour entretenir une correſpondance ſecrette avec le Maréchal de Villars, l'intention des deux Cours

étant que ces Généraux se communiquassent réciproquement leurs projets. Celle de Londres qui desiroit attirer la Hollande dans ses sentiments, avoit voulu engager Louis XIV. à permettre que les Hollandois, s'ils vouloient consentir à la suspension d'armes, reçussent par forme d'otage quelques-unes des places que Sa Majesté vouloit bien céder dans les Pays-Bas. Le Monarque, qui n'avoit consenti qu'avec peine à remettre Dunkerque de la même façon aux Anglois, refusa absolument de se prêter à cette demande. « Ce seroit, » marqua-t-il à ses Plénipotentiaires, » un expédient pernicieux que d'offrir » aux Hollandois des places en otage; » le temps n'est plus de flatter leur » orgueil, & désormais il faut, en » traitant avec eux de bonne foi, que » ce soit avec la dignité qui me convient. » Après cette réponse, la Reine Anne, résolue de terminer, donna de nouvelles marques de son mécontentement aux Hollandois, & leur fit déclarer en termes exprès par l'Evêque de Bristol, qu'elle jugeoit à propos de convenir d'une suspension d'armes avec le Roi Très-Chrétien, & qu'elle en avoit fait part à son Parlement.

1712.

San-Vitali. Ottieri. Quincy.

1712.

IV.
Lettre des Etats-Généraux à la Reine Anne.

Les Hollandois, ſoit qu'ils eſpéraſſent encore ramener la Reine Anne à continuer la guerre, ſoit qu'ils vouluſſent juſtifier leur conduite aux yeux de toute l'Europe, écrivirent le 19 de Juin à Sa Majeſté Britannique une longue lettre, qui fut en même temps rendue publique. Ils lui marquoient combien ils avoient lieu d'être ſurpris de la déclaration de l'Evêque de Briſtol, après les aſſurances que leur avoit donnée Sa Majeſté, & qu'elle avoit ſi ſouvent répétées, que ſes intentions étoient de continuer à faire agir ſes troupes contre la France, juſqu'à ce que la guerre fût terminée par une paix générale. « Nous » avons, (diſoient-ils), ſcrupuleuſe» ment examiné notre conduite, & » nous n'y avons rien trouvé qui ait » pu donner lieu au mécontentement » que Votre Majeſté fait éclater par » cette Déclaration. Pour entrer dans » ſes vues, nous avons conſenti à un » congrès général, quoique nous euſ» ſions, de notre côté, de fortes rai» ſons pour ne point entrer dans une » telle négociation, ſans en avoir l'ap» probation des autres Alliés. Nous » avons concouru au contrat de l'Aſ» ſiento, demandé par Votre Majeſté,

» sous la promesse qu'elle nous a faite, 1712.
» que lorsque cette affaire seroit arrangée, elle prendroit fortement en main nos intérêts, & agiroit de concert avec nous pour parvenir à une paix sûre & honorable. Nous lui avons toujours communiqué, & à ses Ministres, avec la plus grande confiance, toutes les propositions qui nous ont été faites sur la paix, sans que nous ayons eu aucune connoissance de ce qui s'est passé entre les Ministres de Votre Majesté & ceux de la France, & même sans que nous ayons sû ce que pensoit Votre Majesté sur les propositions de ces Ministres. Il est vrai que, dans les dernières conférences, les Plénipotentiaires Anglois nous ont demandé si nous étions munis de pleins pouvoirs pour établir un plan de paix : mais avant de faire réponse, il paroît qu'il étoit de la justice que nous sussions, au moins, quels étoient les sentiments & les intentions de Votre Majesté. Nous y aurions toutefois donné les mains, si cette affaire n'eût regardé que nos intérêts : mais comme ceux des autres Alliés s'y trouvoient joints ; qu'ils ont marqué leur inquiétude des né-

1712. „ gociations particulières entre les Ministres de Votre Majesté & ceux de „ la France, ainsi que du consentement „ que nous avions donné sans leur „ participation au congrès d'Utrecht, „ nous avons craint d'augmenter ces „ inquiétudes, & les soupçons de Sa „ Majesté Impériale & des autres Alliés, „ si nous consentions à ce qu'il fût „ établi un plan entre nos Ministres & „ ceux de Votre Majesté, pour parvenir à la paix, comme si Votre „ Majesté & nous, voulussions abandonner la grande alliance, ou au „ moins nous rendre arbitres de leur „ sort avec la France. Nous supplions „ donc Votre Majesté de nous communiquer ses sentiments & ses vues „ sur la paix, & de nous procurer les „ moyens de lui donner toutes les „ preuves imaginables de notre respect „ & du desir que nous avons de conserver sa précieuse amitié. »

Lamberty.

V. Le Prince Eugène propose au Duc d'Ormond de marcher contre les François: ce Général élude cette proposition.

L'armée des Alliés étoit partagée en deux corps : le plus considérable, commandé par le Prince Eugène & par le Comte de Tilli, Hollandois, étoit composé des troupes de l'Empereur, des Hollandois, de celles du Palatinat & des Hessois. L'autre corps, aux ordres du

du Duc d'Ormond, comprenoit les Anglois, les Danois, les Saxons, les Prussiens, les Hannoveriens, & les autres troupes Allemandes à la solde de l'Angleterre: mais ces deux corps ne formoient qu'une seule armée, qui avoit établi son camp entre Valenciennes & le Quesnoi, à quelque distance de Cambrai. Nous avons déja dit que l'intention du Prince Eugène étoit de s'avancer entre les sources des trois rivières, pour pouvoir prendre en flanc les François & les forcer de changer de position. Pour mieux connoître le terrain qu'il vouloit occuper, il commença par envoyer un détachement de quatre mille hommes & d'un assez grand nombre de volontaires, aux ordres du Général Feltz, qui pénétra jusqu'au Catelet. De retour de cette course, il dit au Prince qu'il avoit trouvé entre ces sources une très belle plaine de quatre milles de largeur, où les François n'avoient fait aucun retranchement: que la situation en étoit très favorable, & que si l'on y conduisoit les troupes des Alliés, elles seroient à portée d'attaquer avec avantage le flanc droit des François. Sur ce rapport le Prince Eugène & les Députés des Etats-Gé-

1712.

1712. néraux, demandèrent au Duc d'Ormond, de se mettre en marche sans perdre un instant, pour exécuter de concert une entreprise, qui leur procureroit ou une victoire glorieuse, ou une conquête d'autant plus importante qu'elle ne pourroit manquer de rendre plus honorables les conditions de la paix. La circonstance devenoit pressante: le Général Anglois ne pouvoit déclarer les ordres particuliers qu'il avoit reçus, & il ne vouloit pas y contrevenir, en se joignant aux autres Alliés pour attaquer les François. Il prit le parti d'éluder pour gagner du temps, & dit au Prince Eugène, que la Reine ayant mandé le Comte de Strafford à Londres, il y avoit lieu de croire qu'il s'agissoit de quelque affaire d'importance, & qu'il prioit Son Altesse Sérénissime, ainsi que les Députés des Etats-Généraux, de ne rien entreprendre jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles d'Angleterre.

Ottieri. Quincy.

VI. Le Prince & les Alliés se plaignent à Londres de l'inaction du Duc d'Ormond. Réponse de la Reine Anne.

Le Prince, surpris de cette réponse, dépêcha aussi-tôt le Baron d'Hoendorff à la Cour de Londres, pour en porter ses plaintes à Sa Majesté Britannique, & lui faire connoître le tort considérable que l'inaction du Duc alloit causer aux Alliés. Les Etats-Généraux écrivirent,

de leur côté, une nouvelle lettre à la Reine, pour qu'elle donnât ordre au Duc d'Ormond d'agir vigoureusement contre l'ennemi commun. Ils lui représentèrent que l'armée des Alliés étoit peut-être la plus belle qu'on eût jamais vue dans ce pays : que par la supériorité en nombre d'hommes, & par la qualité des troupes, elle jouissoit de tous les avantages nécessaires pour se promettre avec l'assistance Divine, des succès propres à faciliter la conclusion de la paix, & à procurer des conditions favorables pour tous les Alliés. Ils rappellèrent à Sa Majesté, les assurances qu'elle leur avoit données, tant par ses lettres que par ses Ministres, & en dernier lieu par le Duc d'Ormond lui-même, de faire agir ses troupes avec leur vigueur ordinaire : enfin, ils lui représentèrent encore, combien il étoit important de ne pas laisser dans l'inaction une armée si belle & si nombreuse, & de ne pas rendre infructueuse une campagne, qui pouvoit leur procurer tant d'avantages. La Reine répondit en peu de mots, tant au Prince qu'aux Etats : « Qu'on » devoit penser à faire la paix, & non » à tenter de nouvelles entreprises, » qui perpétueroient une guerre qui

1712.

1712.

Sin-Vitali. Vie du P. Eugène.

» n'avoit déja que trop duré; que po[ur]
» elle, elle étoit résolue de faire so[n]
» accommodement particulier, au ca[s]
» que les autres Alliés persistassent à
» vouloir continuer la guerre: qu'enfin
» le Duc d'Ormond n'avoit rien fait
» que par ses ordres. »

VII. Lettre écrite au Duc d'Ormond par les Députés des Etats-Généraux.

En même-temps que les Etats-Généraux envoyèrent leur lettre en Angleterre, ils donnèrent ordre à leurs Députés d'en présenter une autre au Duc d'Ormond. Ils y exposèrent les mêmes raisons qui étoient dans celle de leurs Hautes-Puissances, & ils ajoutèrent, » Elles nous ordonnent aussi, » de vous sommer sur la foi des traités & des alliances, & en vertu » des assurances que vous leur avez » données, de pousser les opérations » de la guerre, & de nuire autant » qu'il sera possible aux ennemis. Et » au cas que vous persistiez malheureusement dans le dessein d'empê» cher les troupes de la Reine d'agir » offensivement; nos Maîtres nous » ordonnent de vous demander, Milord, si vous feriez difficulté d'em» ployer lesdites troupes à couvrir un » siège, si on juge à propos de l'en» treprendre, & si vous voudriez vous

» engager positivement à les faire agir
» contre les ennemis, s'ils nous atta- 1712.
» quoient. Au cas que vous les refu-
» siez, Milord, à quoi ils ne s'atten-
» dent pas, nous avons ordre de pro-
» tester de la maniere la plus forte,
» & dans les termes les plus exprès,
» comme nous le faisons solemnelle-
» ment, contre le dommage irrépa-
» rable qui pourroit résulter de ce
» procédé, à l'égard des Etats & de
» leurs Hauts-Alliés, & contre le pré-
» judice qu'il apporte à la cause com-
» mune. « Cette sommation étoit dat-
tée du 4 de Juin, & le Duc y répon-
dit simplement, » qu'il avoit des or-
» dres, & qu'il étoit obligé de les
» suivre. » Enfin, les Alliés ne purent
plus douter des intentions de la Gran-
de-Bretagne, quand ils eurent reçu la
réponse de la Reine : quand ils eurent entendu la déclaration de l'Evêque de Bristol, & quand ils furent instruits de la harangue faite au Parlement par Sa Majesté Britannique.

San-Vitali. Lamberty.

VIII. Le Prince Eugène entreprend le siège du Quesnoi. Le Duc d'Ormond refuse d'y prendre part.

La Reine Anne, n'ayant plus rien à ménager, résolut de faire publier au plutôt la suspension d'armes : mais elle auroit désiré s'assurer avant, si les troupes Allemandes à la solde de la

1712. Grande-Bretagne obéiroient au Duc d'Ormond, & cesseroient également d'agir contre les François. Le Prince Eugène, dont le projet sur Cambrai avoit échoué par l'inaction du Duc, entreprit le siège du Quesnoi, petite place du Hainault, sur les frontières de la Picardie. Le Roi Louis XIV s'en étoit rendu maître en 1654, & la possession lui en avoit été assurée, tant par l'article 37 du traité des Pirennées; que par tous les traités postérieurs. Il en avoit fait augmenter considérablement les fortifications; & quand le Prince Eugène en entreprit le siège, il y avoit une garnison aux ordres de M. de Labadie, composée de dix bataillons, d'un régiment de dragons & d'un détachement de cavalerie. Le Général Fagel fut chargé de la conduite de ce siège, & il investit la place le 8 de Juin avec quinze mille hommes d'infanterie & deux mille de cavalerie. Le Duc d'Ormond ne voulut pas permettre que les troupes qu'il commandoit y prissent part, & elles demeurèrent avec ce Général à l'armée d'observation, que le Prince Eugène fit retirer derrière une petite rivière, la droite appuyée à Cateau-

Cambrésis, & la gauche à l'Escaut. Le Comte d'Albermale étoit campé à Denain, au-delà de cette dernière rivière avec un corps de cinq mille hommes d'infanterie & de trois mille de cavalerie destiné à couvrir les ponts de l'Escaut, & à protéger les convois qui venoient de Flandre. 1712.

San-Vitali. Lamberty.

IX. Les Alliés se rendent maîtres du Quesnoi.

Les Allemands & les Hollandois, prévoyant que non-seulement les troupes Angloises, mais encore toutes celles qui étoient à la solde de la Grande-Bretagne, refuseroient de se prêter à leurs opérations, cherchoient les moyens de suivre leurs projets sans le secours de ces troupes. Ils employèrent un grand nombre de travailleurs à former de bons retranchements autour de l'Abbaye de Denain sur l'Escaut, & du poste de Marchiennes sur la Scarpe, pour y mettre en sureté leurs munitions de guerre & leur grosse artillerie. De l'un à l'autre de ces deux postes, qui sont éloignés de près de trois lieues, ils établirent un chemin, garni de retranchements & de redoutes, pour faciliter les transports des convois entre les deux rivières. Craignant aussi d'être attaqués dans le camp devant le Quesnoi, ils

1712. l'entourèrent de bonnes lignes de contrevallation, & ce ne fut qu'après avoir achevé tous ces ouvrages, que le Général Fagel ouvrit la tranchée, la nuit du 19 au 20 de Juin. M. de Labadie n'avoit pas attendu que les ennemis eussent commencé leurs attaques, pour les troubler dans leurs opérations. Le 12, à cinq heures du soir, il fit faire une sortie à un corps de onze cents hommes, commandés par M. de Jarnac, qui attaqua les retranchements des assiégeants; leur tua deux cents hommes; fit plusieurs prisonniers: ruina un des épaulements, & rentra dans la place, après avoir perdu seulement trente soldats. Les ennemis formèrent trois attaques par différents côtés, & la nuit du 20 au 21 ils s'emparèrent d'une redoute entre deux inondations. Ils élevèrent en batterie cinquante pièces de canon pour battre deux bastions en brêche, & soixante mortiers, pour foudroyer les ouvrages des assiégés. M. de Labadie fit plusieurs sorties; mais quoique sa défense fût très vigoureuse, il ne put empêcher les ennemis de se rendre maîtres du chemin couvert le 1 de Juillet, après qu'ils eurent perdu

dans l'attaque cinq Capitaines, beaucoup d'autres Officiers, deux cents soldats tués, & six à sept cents blessés. Ils travaillèrent aussi-tôt à la descente du fossé : alors M. de Labadie, voyant la brèche praticable, & qu'il y avoit le plus grand danger d'être emporté d'assaut, battit la chamade le 3, & demanda une capitulation honorable. Les ennemis refusèrent d'accorder d'autres conditions que de recevoir la garnison prisonnière de guerre ; & le Commandant ne pouvant se résoudre à accepter cette proposition, on recommença à tirer de part & d'autre. Enfin le 4, ce brave Officier se voyant sans espérance de secours, fut obligé d'y consentir : il obtint seulement que les soldats & les Officiers de la garnison garderoient leurs épées, ainsi que leurs hardes & bagages, avec tout ce qui leur appartenoit. Ils furent conduits en Hollande au nombre de seize cents soixante-cinq hommes ; on amena en France quinze cents soixante blessés, & environ mille soldats désertèrent pendant qu'on traitoit de la capitulation : le surplus périt pendant le cours du siège.

1712.

San-Vitali. Quincy.

1712.

X.

Le Duc d'Ormond propose aux Commandants des troupes à la solde de l'Angleterre de se séparer des Alliés. Ils refusent d'y consentir.

Le Duc d'Ormond n'ayant contribué en rien à la prise du Quesnoi, déclara peu de jours après la reddition de cette place, qu'il devoit faire publier incessamment une suspension d'armes entre la France & la Grande-Bretagne ; que Sa Majesté Très-Chrétienne étoit convenue de remettre Dunkerque entre les mains des Anglois, jusqu'au temps de la démolition des fortifications, & qu'il seroit obligé de se séparer de l'armée des Alliés, pour conduire en cette ville un détachement de celles qui étoient à ses ordres. Il fit en même-temps déclarer aux Commandants des troupes, à la solde de l'Angleterre, qu'ils eussent à se séparer également de l'armée des Alliés, pour prendre part à la même suspension d'armes, autrement qu'il ne leur seroit plus rien payé par la Grande-Bretagne. Ces Officiers demandèrent du temps, pour être informés de la volonté de leurs Souverains : mais le Général Anglois ne voulut leur accorder que huit jours. Alors ils répondirent, qu'étant alliés de l'Empereur, & membres de la Grande-Alliance, il ne s'en sépare-

roient pas, & qu'ils continueroient à faire la guerre conjointement avec le Prince Eugène. Lorsque cette réponse fut parvenue à la Cour de Versailles, le Monarque François jugea qu'il étoit dégagé de la promesse qu'il avoit faite de livrer Dunkerque, puisque la Reine Anne ne pouvoit empêcher, comme elle s'en étoit flattée, que les troupes à sa solde demeurassent unies aux autres Confédérés. Cette difficulté auroit pu occasionner une rupture : mais Louis XIV avoit un trop grand desir de faire la paix, pour ne pas se prêter à l'applanir. Le Lord Bolingbroke écrivit au Marquis de Torcy, que la paix & la guerre étoient entre les mains du Roi : que s'il vouloit remettre Dunkerque aux Anglois, la suspension d'armes auroit lieu : Que le Duc d'Ormond retireroit les troupes nationales du camp des Alliés : qu'il cesseroit de payer les troupes étrangères : que rien n'empêcheroit de conclure une paix particulière entre la France & l'Angleterre, & qu'on prescriroit un temps aux Alliés pour accéder aux conditions dont on conviendroit entre la France & la Grande-Bretagne. Le Monarque n'ayant aucun doute sur la

1712.

ſincérité de la Reine Anne & de ſes

1712. Miniſtres, conſentit à leurs demandes, & donna ſes ordres pour recevoir les Anglois à Dunkerque.

Mémoires de Torcy.

XI. Le Duc d'Ormond ſe ſépare des Alliés. Dunkerque est remis en otage aux Anglois.

Avant la priſe du Queſnoi, & la déclaration des Commandants des troupes à la ſolde de la Grande-Bretagne, les eſprits avoient été très partagés à la Haye, au ſujet de la ſuſpenſion d'armes. Les Députés des provinces de Hollande & d'Utrecht, qui craignoient la ruine entière de leur commerce, preſſoient ceux des autres provinces d'accéder à la ſuſpenſion, & de s'unir aux Anglois, pour parvenir à la paix générale : mais la pluralité des voix l'emporta, & le Comte de Zinzendorf, Miniſtre de l'Empereur, leur fit tant d'inſtances & de promeſſes de la part de Sa Majeſté Impériale, qu'ils réſolurent d'attendre la ſuite des événements de cette campagne, avant que de prendre un parti déciſif. Quoique le Queſnoi ne fût pas une place des plus importantes, cette légère conquête faite au commencement de la campagne, & ſans le ſecours des Anglois, donna les plus grandes eſpérances au Prince Eugène & aux Alliés. Se croyant ſûrs de

vaincre avec ce fameux Général à leur tête, leur opiniâtreté à refuser les propositions faites par Louis XIV valut à la France la paix avantageuse qu'elle fit l'année suivante. Après tant de chagrins domestiques, aprés la perte de plusieurs batailles & d'un grand nombre de places, la Providence qui avoit voulu éprouver la fermeté du Monarque, & lui faire mériter de plus en plus le glorieux titre de Louis le Grand, récompensa sa constance; & la perte du Quesnoi fut le terme de ses disgraces. Le 17 de Juillet, le Duc d'Ormond se sépara des Alliés, avec vingt bataillons & autant d'escadrons de troupes Angloises, deux bataillons & quatre escadrons de celles de Holstein Gottorp : le régiment de Valef, & un autre régiment levé dans le pays de Liège. En même-temps, la Reine Anne donna ordre au Général Hill de s'embarquer avec quelques régiments pour se rendre à Dunkerque, & les Anglois y furent reçus le 19 : mais on continua d'y administrer la justice au nom du Monarque François.

1712.

Ottieri. San-Vitali. Vie du P. Eugène.

XII. La suspension d'armes

Le Duc d'Ormond s'étant retiré avec sa petite armée à Avesnes-le-

1712. Sec, y fit publier aussi-tôt la suspension d'armes pour le terme de quatre mois, à commencer du 22 Août. Elle comprenoit cinq articles : les trois premiers étoient pour établir le temps après lequel les prises réciproques faites sur mer, tant en deça qu'au-delà de la ligne, devoient être rendues : le quatrième comprenoit l'Espagne dans la même suspension d'armes, avec la promesse faite par Sa Majesté Britannique de ne faire passer ni en Portugal ni en Catalogne aucunes troupes, ni chevaux, ni armes, ni munitions de guerre & de bouche : mais par le cinquième article, la Reine se réservoit la faculté de faire transporter tout ce qui seroit nécessaire pour la conservation de Gibraltar & de Port-Mahon, comme aussi de retirer d'Espagne les troupes Angloises, soit pour les faire passer dans l'isle de Minorque, soit pour les conduire dans la Grande-Bretagne. Après cette publication, le Duc d'Ormond mena ses troupes à Gand & à Bruges ; mais il ne put entrer dans aucune des villes qui sont sur la route, par les ordres que les Hollandois avoient donnés à leurs Commandants, de ne pas les y recevoir.

est publiée entre la France & la Grande-Bretagne.

Ottieri. San-Vitali. Vie du P. Eugène.

CHAPITRE IV.

§. I. *La Cour de Londres approuve la conduite tenue par le Duc d'Ormond.* §. II. *Grandeur d'ame de Louis XIV.* §. III. *Sentiment de M. de Folard sur la résolution du Roi.* §. IV. *Les Alliés assiégent Landrecies.* §. V. *Le Prince Eugène est mal secondé.* §. VI. *Mouvements de M. de Villars pour surprendre le Prince Eugène.* §. VII. *Il fait repasser l'Escaut à une partie de ses troupes.* §. VIII. *Négligence des Officiers Généraux ennemis.* §. IX. *M. de Villars investit le poste de Denain.* §. X. *Les ennemis sont forcés dans ce poste, où ils font une perte considérable.* §. XI. *Cette journée rétablit les affaires de la France.* § XII. *Réfléxion sur le sentiment de M. de Folard.* §. XIII. *Suites de la victoire de M. de Villars, Les François s'emparent du poste de Marchiennes.* §. XIV. *Le Prince Eugène leve le siège de Landrecies.* §. XV. *Le Prince Eugène est traversé dans ses projets par les Députés Hollandois.* §. XVI. *Le Maré-*

chal de Villars investit Douai. §. XVII. *Le Prince Eugène ne peut y jetter de secours.* §. XVIII. *Ouverture de la tranchée devant Douai. Prise du fort de Scarpe.* §. XIX. *Prise de Douai par M. de Villars.* §. XX. *On fait des courses de part & d'autre.* §. XXI. *M. de Villars se prépare à assiéger le Quesnoi.* §. XXII. *Il forme le siège de cette place.* §. XXIII. *Elle rentre au pouvoir de la France.* §. XXIV. *M. de Villars reprend Bouchain. Le Prince Eugène surprend la Kenocque.*

1712.

I.

La Cour de Londres approuve la conduite tenue par le Duc d'Ormond.

PEU de temps avant que le Duc d'Ormond séparât ses troupes de celles des Alliés, le Prince Eugène lui communiqua le projet qu'il avoit formé pour le siège de Landrecies, & le pressa de se joindre à lui dans une entreprise, qui lui auroit donné la facilité, si elle eût réussi, de pénétrer jusques dans le coeur de la France. Le Duc, se conformant toujours aux ordres qu'il avoit reçus de la Reine Anne, persista dans la même réponse qu'il avoit faite au sujet du Quesnoi. Il étoit en correspondance de lettres avec M. de Villars, & ce Général lui écrivit alors que le Roi étant pleinement

satisfait des engagements contractés par Sa Majesté Britanique, il ne le regardoit plus, ainsi que ses troupes, comme des ennemis, mais comme des alliés de la France, & qu'en séparant son armée de celle des Confédérés, il pouvoit prendre ses logements sur les terres de la domination de Sa Majesté Très-Chrétienne. Il lui demandoit en même-temps quelles troupes resteroient aux ennemis, & lui faisoit part du projet qu'il avoit formé de les attaquer. La réponse du Duc lui fit connoître, que par son éloignement, l'armée des Alliés n'étoit diminuée que de trente bataillons, & de vingt-quatre escadrons. Quant aux offres de prendre des quartiers sur les terres de France, le Duc, par le conseil du Comte de Strafford, qui s'étoit rendu près de lui, préféra d'occuper, comme nous l'avons dit, les villes de Gand & de Bruges, pour tenir les Hollandois en crainte, & les obliger de se prêter à terminer la guerre. Cette conduite fut très agréable au ministère Britannique : le Lord Bolingbroke écrivit au Duc d'Ormond de la part de la Reine, pour lui marquer combien elle en étoit satisfaite, & 1712.

pour lui recommander de conserver
1712. soigneusement ces deux villes, entre
San-Vitali. lesquelles il établit son camp.

II. Grandeur d'ame de Louis XIV.

Aussi-tôt que le Monarque François fut instruit de la résolution prise par les ennemis de former le siège de Landrecies, il jugea sans en être effrayé, que s'il perdoit cette ville, toute la Champagne alloit être ouverte aux vainqueurs, & que rien ne les empêcheroit de pénétrer jusqu'aux portes de Paris. Les gens éclairés, dit M. Folard, en parlant de cette place, » croyoient même cette bicoque plus » bicoque qu'elle ne l'étoit en effet, » en faisant abstraction de ses rem» parts & de ses ouvrages. Ce fut alors que Louis XIV dans un entretien avec le Maréchal d'Harcourt, lui dit: » Qu'il regardoit le Quesnoi comme » perdu dès le moment que son ar» mée couvroit Cambrai, & qu'il ne » croyoit pas que Landrecies fût ca» pable d'arrêter long-temps l'ennemi. « *Ma vie*, ajouta-t-il, *a été trop glorieuse, & ma réputation trop nette pour en ternir l'éclat par une foiblesse; mon parti est pris, Maréchal, je ne m'engagerai point dans un pays où l'on puisse me chicanner, & m'obliger à ne rien faire. La prise de*

Landrecies & l'entrée de la Champagne me déterminera, car c'est là le champ qui 1712.
décidera de la fortune de mon Royaume, ou de ma gloire. Je suis donc résolu de me mettre à la tête de mon armée, & de la commander en personne. Je gagnerai la bataille, où je me ferai tuer en combattant. Je n'ai pas d'autre parti à prendre que celui-là : c'est le plus honnête, le plus glorieux, & le plus digne de moi. » Le » Maréchal lui dit : puisque Votre » Majesté s'y trouve absolument ré» solue, je la supplie de considérer » qu'elle me donne sa meilleure cava» valerie : qu'elle agrée, s'il lui plaît, » que je ne lui sois point un serviteur » inutile, & que je ne demeure pas » le bras croisés sur le Rhin & sans » rien faire. Votre Majesté combattra » à la tête de son armée en Flandre, » je la supplie très humblement de me » permettre de lui amener toute sa » cavalerie, d'être tout auprès d'elle » les armes à la main, de mourir, » ou d'avoir part à la gloire si nous » sortons victorieux. A cela, le Roi » répondit : *Je le veux, Maréchal,* Folard.
» *soyez en repos, j'aurai attention de vous* » *avertir à temps.* «

1712.
III.
Sentiment de M. de Folard sur la résolution du Roi.

Les ennemis du nom François, jaloux de cette grandeur d'ame dans un Monarque alors âgé d'environ soixante-quatorze ans, ont voulu faire regarder cette résolution comme un trait de désespoir, où Louis XIV vouloit se faire tuer s'il ne remportoit la victoire, sans penser que son Royaume n'auroit plus de ressources après sa mort. A ces vaines déclamations, nous opposerons l'Auteur que nous venons de citer, reconnu généralement pour un des plus grands Juges de la gloire militaire. » J'aurois, dit-il, fort souhaité pour la gloire du Roi, que » le Maréchal de Villars eût été privé » de celle de Denain, qu'il eût laissé » prendre Landrecies sans coup férir, » & que les ennemis fussent entrés » dans les plaines de la Champagne. Un » grand Roi, à la tête de son armée, » brave, entendu, grand en tout, & » aimé de ses troupes, qui ne demandoient pas mieux que de l'avoir pour » témoin de leur valeur, & des Généraux qui ne cédoient en rien à ceux » de nos ennemis : que seroit-il arrivé de cette affaire ? Rien, que la » ruine entière de leurs forces, com-

posées la plupart de troupes sans expérience : car ce qu'ils avoient de vieux soldats avoit péri à Malplaquet, ou dans les sièges qu'ils avoient faits : la seule réputation des succès précédents les soutenoit, chose imaginaire ; ni leurs soldats ni leurs Officiers ne valoient pas les nôtres ; ce qui ne s'est que trop remarqué à Denain, & aux sièges qu'ils ont soutenus après cette action. Ils eurent été infailliblement défaits & taillés en pièces sans miséricorde ; » leur retraite se trouvoit trop éloignée pour être assurée. Je veux que » les débris se fussent jettés dans les » places les plus proches, ce qui » n'étoit pas fort aisé ; en étoient-ils » moins perdus ? Se seroit-on amusé » à les y assiéger ? On les eût investis » & bloqués, pendant que le Roi eût » marché aux places les plus avancées, » qu'il eût trouvées entiérement dé- » garnies & sans troupes, comme le » Maréchal de Villars trouva Douai, » bien que cette place fût de grande » importance. Personne n'ignore qu'il » n'y avoit que trois bataillons à Tour- » nai, deux à Lille, un à Bethune ; » trois cents hommes à Saint-Venant, 1712.

1712. » & presque rien dans les autres lors » de l'affaire de Denain. Le Roi les » eût-il trouvé mieux garnies, & les » garnisons fort résolues, après une » victoire complette, décisive, & » remportée par un Roi irrité, & » vainqueur d'un ennemi, qui cher- » choit bien moins la paix qu'on lui » proposoit, que la conquête imagi- » naire d'un Royaume tel que la » France ? Il est certain que tout se » fût soumis après cette victoire. Je » conclus delà que la prise du Quesnoi » eût produit le bonheur & le sa- » lut de la France, & la ruine entière » des Alliés. »

Folard.

IV. Les Alliés assiègent Landrecies.

Le 17 de Juillet, le même jour que les Anglois se séparèrent de la grande armée, le Prince Eugène fit investir Landrecies par le Prince d'Anhalt, avec trente bataillons & quarante escadrons, presque tous de troupes Allemandes, qui avoient été à la solde de l'Angleterre. Ce siège n'étoit pas sans difficultés, à cause de l'éloignement des Magasins qu'on avoit établis à l'Abbaye de Marchiennes, à neuf lieues du camp des Alliés. Le Prince Eugène, prévoyant que son armée pourroit en souffrir, proposa de trans-

porter toutes les munitions de guerre & de bouche au Quesnoi, d'où il n'y auroit eu que trois lieues pour les conduire au camp; mais soit esprit d'épargne, soit que les Hollandois pensassent que les François n'étoient pas en état de rien entreprendre, ils s'opposèrent à ce transport. Le Prince n'étoit pas dans la même erreur : il pouvoit croire que M. de Villars ne formeroit pas de grandes entreprises, dans la crainte de recevoir quelque échec, qui rendît les Alliés plus difficiles à traiter de la paix; mais il ne laissa pas que de prendre toutes les précautions qu'un habile Général ne doit jamais négliger. Il fit environner le camp du siège par un retranchement de seize pieds de largeur sur quatre de profondeur, bordé d'artillerie chargée à cartouche, & dont il confia la garde au Général Fagel. Il mit un corps de trois mille hommes à Marchiennes sur la Scarpe; un autre de cinq mille hommes d'infanterie, & de trois mille de cavalerie, commandé par le Comte d'Albermale à Denain sur l'Escaut : un troisième de trois mille entre Denain & Tian sur l'Escaillon; & lui-même avec le reste de son armée, établit son

1712.

1712. camp sur ce ruisseau, prêt à se p
de quelque côté que parussent les
çois. Pour établir la communic
entre Marchiennes & Denain, o
ma une ligne qu'on nomma par
vade le grand chemin de Paris
fut fortifiée, dit M. de Folard,
beaucoup de négligence, & en
brassant plus de terrain qu'il n'e
roit fallu pour une armée de
Folard. mille hommes. On en donna la
San-Vitali. à un corps de dix-huit ou ving
Quincy. taillons, & de quelques escadi
formant en tout douze à qua
mille hommes.

V. Le Prince Eugène est mal secondé.

Le Prince Eugène ne manquoi
de troupes; mais il n'avoit plus
borough pour le seconder. Il e
ordre aux Commandants de tou
différents corps, d'observer av
plus grand soin tous les mouve
des François; mais le plus grand
bre de ces Officiers Généraux,
culiérement les Hollandois,
quoient également d'expérience
vigilance. Au contraire, M. de V
& ceux qui commandoient sou
ordres, avoient autant d'activit
de talents pour profiter des pl
gères fautes de leurs adversaire

ville de Landrecies, située sur la Sambre, est à trois lieues du Quesnoi, & à six de Valenciennes. Les François s'en étoient rendus maîtres en 1655, & la possession leur en avoit été assurée par le traité des Pyrennées. Louis XIV avoit fait fortifier cette place par M. de Vauban; & M. du Barail, Maréchal-de-Camp, étoit chargé de la défendre avec une bonne garnison contre tous les efforts des ennemis.

1712.

Follard. San-Vitali. Quincy.

VI. Mouvemens de M. de Villars pour tromper le Prince Eugène.

Le Maréchal de Villars, dont l'armée n'étoit pas assez forte pour livrer bataille à celle du Prince Eugène, tourna toutes ses vues du côté des lignes de Denain, bien convaincu que s'il pouvoit les forcer, & se rendre maître des magasins de Marchiennes, les ennemis, dépourvus de vivres & de munitions, seroient bien-tôt contraints de lever le siège de Landrecies. Il connoissoit toute la vigilance du Prince Eugène, & savoit qu'il falloit beaucoup d'art pour le surprendre: aussi ne confia-t-il son secret qu'au Maréchal de Montesquiou, qui le seconda si bien dans cette entreprise. Le 18 & le 19, il fit jetter des ponts sur l'Escaut du côté de Cambrai, & traversa cette rivière avec son armée.

1712. Le 20 & les jours suivants furent employés à élargir & applanir les chemins jusqu'à la Sambre ; & le 22 après midi, les troupes se mirent en marche pour traverser la Selle vers sa source. Elles se rangèrent en bataille presque à la vue du Prince Eugène, qui jugea par ces mouvements que le projet de M. de Villars étoit d'attaquer le camp devant Landrecies, pour jetter du secours dans cette place. Le Prince apprit le 23, qu'un gros corps de troupes, aux ordres de M. de Coigni, avoit passé la Sambre, & s'avançoit du côté de Cartigny, vis-à-vis le camp de Landrecies. Croyant ne pouvoir plus douter que les François ne portassent tous leurs efforts contre ce camp, il fit dégarnir son aîle droite, qui s'étendoit vers l'Escaut, pour renforcer sa gauche. M. de Villars, bien informé de cette manœuvre, & sachant que le Prince avoit des espions dans son camp, dit à l'ordre le 23, que lorsqu'on battroit la retraite, ce seroit le signal pour marcher par la droite à l'ennemi. Le Prince en fut instruit, & fit encore approcher de plus près ses troupes de la droite, ce qui donna de nouveaux moyens au Général

Folard. San-Vitali. Quincy.

François d'exécuter ſon véritable projet avec moins de difficultés.

1712.

VII. Il fait repaſſer l'Eſcaut à une partie de ſes troupes.

Le même jour, à cinq heures du ſoir, le Maréchal donna ordre au Comte de Broglio de marcher vers la Selle avec quarante eſcadrons de cavalerie & de dragons, & de faire garder avec la plus grande exactitude tous les paſſages de cette rivière. Il prit auſſi la précaution d'envoyer des huſſards battre la campagne du côté de Cambrai & de Bouchain, pour que les ennemis ne puſſent recevoir aucunes nouvelles des mouvements qu'il alloit faire; & il avoit ordonné, quelques jours avant, de conduire tous les gros bagages, tant à Saint-Quentin que dans les lieux voiſins. Il fit partir en même-temps que le Comte de Broglio le Marquis de Vieuxpont à la tête de douze mille hommes d'infanterie, & de mille cavaliers, avec une bonne artillerie & un grand nombre de pontons, pour établir des ponts à Neuville-ſur-l'Eſcaut, entre Bouchain & Denain. Le Comte d'Albergotti ſuivit de près le Marquis, conduiſant un corps de huit mille hommes d'infanterie, & de quatre mille de cavalerie. Enfin, le Maréchal ſe mit lui-même en mar-

1712. che avec le reste de l'armée, qu'il fit avancer très promptement, après avoir envoyé ordre à M. de Coigny de se retirer du côté de Guise pour couvrir la frontière. Le succès de son entreprise dépendoit particuliérement de ne pas être découvert, & il jetta de tous côtés de petits partis, pour empêcher absolument toute communication avec les ennemis. Ses ordres furent si bien exécutés, qu'une partie des François étoient déja au-delà de l'Escaut, avant qu'on eût connoissance de sa marche, ni au camp du Prince Eugène, ni à Bouchain, ni à Denain, quoique Neuville où ils le traversèrent, ne fut éloigné que d'environ une lieue de chacun de ces deux postes.

Folard. San-Vitali. Quincy.

VIII. Négligence des Officiers Généraux ennemis.

Le Prince avoit fortement recommandé au Comte d'Albermale, au Gouverneur de Bouchain, & à tous les Officiers Généraux, de se tenir soigneusement sur leurs gardes, contre tout ce que les François pourroient entreprendre, & aucun de ses ordres ne fut exécuté. Il avoit encore ordonné de jetter à Denain un second pont sur l'Escaut, qui a peu de largeur en cet endroit, ce qui auroit facilité la communication entre les différens

instant, pour faire suivre au reste de l'armée le chemin qui leur avoit été tracé par le Marquis & le Comte. En même-temps le Chevalier de Luxembourg, depuis Prince de Tingry, se mit en marche de Valenciennes, pour attaquer de son côté la ligne qui conduisoit de Marchiennes à Denain. Le Comte d'Albermale n'avoit été averti qu'à huit heures du matin par M. de Bothmar, qu'on voyoit des troupes vers Avesnes-le-Sec, & il avoit fait partir aussi-tôt un exprès pour en donner avis au Prince Eugène; mais ce Prince avoit appris à sept heures la marche de M. de Villars, & il étoit monté à cheval aussi-tôt, avec presque tous les Officiers Généraux de son armée, pour se rendre à toute bride à Denain, après avoir donné ordre de le suivre, à sept mille hommes d'infanterie. Le Comte d'Albermale ayant fait tirer six coups de canon pour avertir la garnison de Bouchain, & pour rappeller les chevaux qui étoient en pâture, envoya le Comte de Croix avec sept bataillons pour faire face aux troupes sorties de Valenciennes; & lui-même avec seize autres escadrons sortit hors de ses re-

1712.

tranchements, dans le deſſein de diſ-
1712. puter le paſſage des François à Neuville; mais il n'en étoit plus temps. Il y avoit déja aſſez de cavalerie dans la plaine pour lui faire tête: le reſte filoit & ſe mettoit en bataille ſucceſſivement, ce qu'il n'avoit d'abord pu voir, à cauſe d'une hauteur qui eſt entre Denain & l'endroit où paſſèrent les troupes de M. de Villars. Albermale changea alors de deſſein, & ne s'occupant plus que de la défenſe de ſes retranchements, qu'il jugea que les François alloient bien-tôt attaquer, il fit rentrer toute ſa cavalerie, qui eut été vraiſemblablement détruite, ſi elle eût tardé plus long-temps. Ce fût alors que M. de Broglio entra dans les lignes à la vue du Comte, & il s'y étoit déja établi quand le Prince Eugène arriva ſur les dix heures à Denain. Il commença par viſiter les retranchements que M. de Villars venoit d'inveſtir de tous les côtés: le Prince jugeant que la cavalerie devenoit inutile, donna ordre de lui faire repaſſer l'Eſcaut, ainſi qu'aux gros bagages; & pour mieux garnir les retranchements de Denain, qui n'étoient gardés que par dix bataillons, il y en fit

paſſer ſix autres de ceux qui étoient dans les lignes entre ce poſte & celui de Thuin. Le Prince comptoit qu'après avoir ainſi pourvu à la défenſe des retranchements de Denain, le Comte d'Albermale ſeroit en état de s'y maintenir jusqu'à l'arrivée des ſept mille hommes de ſon armée, auxquels il avoit donné ordre de le ſuivre; & pour hâter leur marche, il alla lui-même au-devant d'eux, dans l'eſpérance de les amener aſſez promptement pour défendre ces retranchements contre le Maréchal de Villars, qui de ſon côté preſſoit le moment de commencer l'attaque.

1712.

Folard. San-Vitali. Quincy.

X. Les ennemis ſont forcés dans ce poſte, où ils font une perte conſidérable.

Le Général François partagea ſon infanterie en huit colonnes, éloignées les unes des autres d'environ deux cents pas. Il mit les grenadiers à la tête au nombre de quatre mille, y compris les piquets : fit ſoutenir la droite par les dragons, & commanda à l'infanterie, compoſée de douze mille hommes, de ſe porter au centre & vers la gauche : la cavalerie forma l'arrière-garde. M. de Villars prit le commandement de la droite, ſecondé par le Maréchal de Monteſquiou : le Comte d'Albergotti fut chargé de con-

K v

duire la gauche ; & MM. de Vieux-
1712. Pont, de Dreux & de Brindelay, Lieutenants-Généraux, ſe placèrent aux premièrs rangs. A une heure après midi toutes ces troupes s'ébranlent en même temps pour marcher à l'attaque: elles s'avancent en grand ſilence & ſans tirer un ſeul coup juſqu'à une demi-portée de fuſil de Denain. Alors les ennemis ſont une décharge de ſix pièces de canon chargées à cartouche, & trois décharges de mouſqueteries, qui ne peuvent arrêter les François, quoique leurs rangs en ſoient un peu éclaircis. Ils continuent leur marche avec intrepidité : les piquets & les grenadiers ſe jettent dans les retranchements : le Comte de Dohna les reçoit avec un feu terrible dans le poſte où il commande ; mais il n'en eſt pas de même des autres parties. Les grenadiers grimpent avec fureur ſur les retranchements, pendant que d'autres travaillent à les combler, en faiſant tomber dans les foſſés des parapets d'une terre ſableuſe, ſans conſiſtance & mal ſoutenue par les faſcines. En peu de temps les François pénètrent de tous côtés la bayonnette au bout du fuſil : le carnage devient horrible : une

partie des fuyards veut se sauver par le pont, qui ne peut supporter une charge si pesante : il s'abîme sous leur poids, & les autres soldats qui veulent suivre la même route, ne trouvant plus de passage, se précipitent dans les flots pour échapper au fer & au feu qui les poursuivent. Les François déja répandus dans tout le camp, coupent la communication des bords de l'Escaut à l'aîle gauche des Alliés : le Comte d'Albermale essaye en vain de rassembler quelques troupes pour tenir bon dans l'Abbaye de Denain, tous ses gens sourds à sa voix se disputent sans le vouloir écouter : il demeure presque seul ; est environné par les François avant de pouvoir gagner l'Abbaye, & est forcé de se rendre prisonnier. Le Prince Eugène, que la rupture du pont arrête sur l'autre rive de l'Escaut, monte sur une éminence d'où il voit avec les transports de la douleur la plus vive, la déroute & le carnage de ses troupes, sans pouvoir leur porter de secours. Des seize bataillons qu'il avoit à Denain, il ne reste que quatre cents hommes, qui ont eu le bonheur de se sauver les premiers, & qui certaine-

1712.

ment ne font pas l'élite de fes troupes. Le refte eft tué, noyé ou fait prifonnier. On compta au nombre des morts deux frères du Prince d'Anhalt-Deffau, l'un tué & l'autre noyé, ainfi que le Comte de Dohna & le Comte de Wondembourg. Les principaux prifonniers furent le Comte d'Albermale, M. Sickinga Lieutenant-Général; le Prince de Naffau-Siègen, le Prince de Holftein, le Comte Corneille-de-Naffau, le Baron d'Alberg & M. Zobel, avec plus de trois cents Officiers. On fit dans le camp un butin confidérable; on y trouva douze pièces de canon, beaucoup de munitions de toutes efpèces, & une grande quantité d'équipages, qui furent la récompenfe du foldat: les François y perdirent le Marquis de Tourville, fils du Maréchal de même nom; eurent environ quatre cents hommes de tués, & au moins un pareil nombre de bleffés.

1712.

San-Vitali. Ottieri. Quincy. Vie du P. Eugène.

XI. Cette journée rétablit les affaires de la France.

Cette entreprife, fi bien projettée & encore mieux exécutée, fit un honneur infini au Maréchal de Villars, au Maréchal de Montefquiou, & à tous les autres Officiers qui fecondèrent leur Général avec autant de valeur que de conduite. La bravoure des fol-

dats mérite aussi les plus grands éloges. Cette seule action, qui ne dura que quelques heures, répara par ses suites les disgraces que la France avoit essuyées pendant le cours de près de dix années; & l'on oublia bien-tôt tous les malheurs passés, dans l'attente de voir encore briller des jours semblables à ceux qui avoient couvert de gloire le Monarque François. Le Maréchal, en même-temps qu'il envoya porter au Roi cette heureuse nouvelle, fit partir un courier pour faire part de sa victoire au Duc d'Ormond, & en envoya également la relation au Comte de Strafford, & aux autres Plénipotentiaires d'Utrecht. Quiconque connoît le caractère de la nation, peut juger de la joie impétueuse que cette glorieuse journée causa dans Paris & dans tout le Royaume; particuliérement dans les Provinces qui avoient eu à redouter les courses des ennemis. Tranquille dans ses foyers, l'habitant des campagnes vit bien-tôt s'éloigner de ses frontières ces fiers escadrons & ces terribles hussards, qui déja se promettoient de ravager ses champs, de brûler ses maisons, & d'arracher toutes les vignes de la fertile Champagne.

1712.

1712. Les Temples retentirent des actions de graces que les peuples attendris rendoient au Dieu des armées. » Maître » de la victoire, dit le Marquis de » Torcy, il la donne suivant sa vo» lonté : il éleve les humbles, abaisse » les superbes : soutient & protege » ceux qui mettent en lui leur con» fiance, & punit l'orgueil des Nations » qui s'appuyent sur leurs forces, & » se figurent que rien n'est capable » d'y résister. »

Mémoires de Torcy.

XII. Réfléxion sur le sentiment de M. de Folard.

Si l'on en croit le Chevalier de Folard, les François ne retirèrent pas tout l'avantage qu'auroit dû leur procurer la défaite des ennemis à Denain. Il prétend que, dès le jour même, on auroit dû attaquer la ville de Douai, où il y avoit si peu de monde, qu'on l'auroit infailliblement emportée d'insulte ou par escalade. Lille étoit, dit-il, dans le même cas, puisqu'il n'y avoit que deux bataillons qu'on fit entrer dans la citadelle. Il dit la même chose de Tournai, où les bourgeois desiroient que les François se présentassent; qu'il n'y avoit qu'un bataillon à Béthunes, autant à Aire, cent hommes à Saint-Venant, & qu'enfin toutes ces places étoient comme abandonnées. Si l'on

objecte qu'il auroit fallu trop dégarnir l'armée pour s'emparer de ces villes; 1712. il répond, que quand on en auroit détaché trente mille hommes, on n'auroit pas moins pris Marchiennes, & nettoyé tous les poſtes, pris les magaſins de vivres & les munitions de guerre établis imprudemment ſur la Scarpe. Voilà ce que cet Auteur, ſouvent un peu ſévère, quoiqu'il rende toujours juſtice à la capacité de M. de Villars, penſe qu'on auroit dû faire: mais n'auroit-on pas eu à craindre que le Prince Eugène revenu de la première ſurpriſe, n'eût rendu aux François tout le mal qu'ils venoient de lui faire ? Peut-être n'attendoit-il qu'une fauſſe démarche de leur part, pour mettre la France dans un état plus fâcheux qu'avant cette affaire. Une victoire remportée par les Alliés forçoit la Cour de Verſailles à ſubir toutes les conditions de paix qu'il leur eût plu de lui impoſer; au lieu qu'en joignant la prudence à la valeur, on ſe trouvoit en état de leur faire la loi. Je ne conçois pas, non plus, comment le même Auteur, dont le jugement eſt preſque toujours ſi exact, peut dire que rien n'empêchoit les Alliés de détacher la plus grande partie de leur

cavalerie, tous leurs Huſſards & leurs
1712. Grenadiers, & de les faire entrer en France, pendant que toutes les forces étoient dans l'armée du Maréchal : que ſi ce grand corps eût tourné du côté de Paris, on n'avoit aucunes troupes pour lui faire tête : qu'on eût envoyé couriers ſur couriers au Maréchal pour lui faire tout abandonner, & qu'il eût été obligé de courir au plus preſſé, en renonçant néceſſairement à tous les avantages que lui fourniſſoit la belle action de Denain. Il ſuppoſe donc que l'armée ennemie, dénuée de cavalerie & de grenadiers, pouvoit ſubſiſter devant Landrecies, & qu'elle n'y auroit pas manqué de vivres après avoir éloigné toutes les troupes qui ſont ordinairement chargées de les eſcorter, quoiqu'on ne puiſſe douter que ce ne fût le défaut de ſubſiſtance qui força le Prince à lever le ſiège. Bien loin donc que M. de Villars fût accouru au ſecours de l'intérieur de la France, il paroît que ſi ces troupes ſe fuſſent engagées ſi imprudemment, il n'auroit marché à elles que pour leur couper le retour, ou pour prendre le reſte de l'armée par les derrières, & achever de la détruire. M. de Folard eſt un de ceux qui a écrit avec le plus

d'intelligence ſur l'art de la guerre : mais il étoit homme à grands projets ; & comme on ne l'écoutoit pas toujours, il paroît que le chagrin le jette quelquefois quoique rarement dans des contradictions, dont on peut trouver ici un exemple. Quand les François étoient dans l'état le plus bas, il auroit voulu que la fortune leur fût encore plus contraire, pour que les ennemis s'engageaſſent dans l'intérieur du Royaume, où il prétend que leurs forces auroient été infailliblement ruinées, quoique tous les derrières leurs fuſſent ouverts. Quand les François ſont vainqueurs, il veut que ces ennemis, lorſqu'on eſt à portée de prendre toutes leurs places, pouſſent leurs inſultes juſqu'aux portes de la capitale. Il eſt difficile d'accorder ces deux ſentiments : mais il temps de finir cette digreſſion, & de reprendre le fil de l'hiſtoire.

1712.

Folard.

XIII. Suite de la victoire de M. de Villars. Les François s'emparent du poſte de Marchiennes.

Le premier ſoin de M. de Villars après ſa victoire, fut d'établir des ponts ſur la Senſée, pour conſerver la communication entre Arras & Cambrai. Le 25, il alla campet à une demi-lieue de Valenciennes, & le Comte d'Albergotti inveſtit Saint-Amand, dont la garniſon ſe rendit le lendemain à diſ-

crétion, au nombre de six cents hommes.
1712. Le même jour, le Comte de Broglio força aussi deux cents hommes à se rendre dans l'Abbaye d'Anchin, & l'on s'empara, en même temps, de Mortagne, de l'Abbaye d'Hainau, & des quatre clochers, où l'on prit encore quatre cents hommes. Ces conquêtes, sans être en elles-mêmes bien importantes, privoient les ennemis d'une grande quantité de munitions de toutes espèces, qui y étoient en magasin : mais le plus considérable étoit à Marchiennes, qu'on ne pouvoit enlever aussi facilement, parce que ce poste étoit environné de marais, à l'exception de deux chemins qui y conduisoient, où l'on avoit formé de bons retranchements. Le Brigadier Berkhoffer y commandoit trois mille soldats, & il répondit en brave homme à la sommation qui lui fut faite de se rendre. M. de Broglio en fit l'investissement : le Maréchal de Montesquiou s'y rendit ensuite, & fit dire au Commandant que, s'il gâtoit les munitions, il ne lui seroit fait aucun quartier, non plus qu'à la garnison : mais cet Officier avoit déja coulé à fond cinq barques chargées de poudre. Le 30, on se trouva en état de donner l'assaut:

mais le Commandant battit la chamade, & se rendit prisonnier avec sa garnison, qui fut conduite à Valenciennes. L'Auteur de la vie du Prince Eugène est forcé de convenir que les François y firent un butin considérable. « Ils s'emparèrent, dit-il, de plus de cent » balandres ou bateaux Flamands, » sans compter ceux qu'ils prirent encore à Saint-Amand, & qu'ils envoyèrent à Valenciennes. Ils prirent » plus de cent pièces de canon, dont » cinquante-deux étoient de vingt-six » livres de balle, & quarante en état » de servir : trois cents milliers de poudre, trois cents charriots avec leur » attirail : l'hôpital de l'armée ; un » nombre prodigieux de bombes, de » grenades, de boulets & de balles de » mousquet : quantité de grains, de » farines, de jambons, de lard, de » fromage, de beurre, de bierre, » d'eau de vie, de marchandises, d'échelles, de haches & de hallebardes : » en un mot, toutes sortes de provisions, » plus qu'il n'en falloit pour faire deux » sièges, dont une partie fut livrée aux » soldats. Ils firent plus de six mille » prisonniers, outre huit ou neuf cents

1712.

Vie du P. Eugène.

» malades ou bleſſés qu'on y avoit
1712. » tranſportés du Queſnoi. »

XIV. Le Prince Eugène leve le ſiège de Landrecies.

Les magaſins de Denain & de Marchiennes étant enlevés au Prince Eugène, ſon armée manqua de pain pendant pluſieurs jours, ce qui l'obligea le 29 de lever le ſiège de Landrecies. Il envoya ſa groſſe artillerie au Queſnoi, pour ſe porter en perſonne du côté de Gand, dans la crainte que le Duc d'Ormond & les Anglois qu'il commandoit, gagnés par la France, ne ſe tournaſſent contre les Alliés. Ces ſoupçons étoient injuſtes, & la Reine Anne ne ceſſa jamais de leur être favorable, quoique l'avantage de ſes ſujets lui fît deſirer ſincérement la paix. On prétend, à la vérité, que le Marquis de Torcy écrivit à Londres que la Reine ayant un corps de troupes aſſez conſidérable dans les Pays-Bas, pouvoit forcer les Hollandois à conſentir aux juſtes propoſitions que faiſoit la Cour de France : mais ſoit que la Reine rejettât d'elle-même ce projet, ſoit qu'elle ne le fît qu'après l'avoir communiqué à ſon Conſeil, il eſt certain qu'elle refuſa toujours de ſe prêter à tout ce qui pouvoit gêner la liberté de ſes anciens Alliés.

Van-Vitali.

Le Maréchal de Villars, après avoir fait raser les retranchements de Denain, de Saint-Amand & de Marchiennes, résolut d'entreprendre le siège de Douai. Plusieurs des Officiers-Généraux qui commandoient sous lui, jugèrent cette entreprise dangereuse, à cause du voisinage du Prince Eugène, qui pouvoit tout-à-coup tomber sur les François, & tirer vengeance de l'affaire de Denain. Il y étoit assez disposé, & il est vraisemblable que s'il n'eût pas été obligé de se conformer aux sentiments des Députés Hollandois, ou il auroit eu sa revanche, ou il auroit achevé de ruiner les affaires des Alliés en Flandre; mais ces Députés s'opposèrent à son dessein, disant qu'il valoit mieux conserver l'armée en bon état que de hasarder une bataille. Ils voyoient presque autant d'inconvénient soit qu'on la gagnât ou qu'on la perdît, parce qu'ils se persuadoient que s'ils remportoient quelque avantage, les Anglois, pour les forcer à faire la paix, se déclareroient ouvertement pour la France. Cependant ils ne désapprouvèrent pas quand le siège de Douai fut commencé, que le Prince essayât, s'il étoit possible, de forcer les retranchements de M. de

1712.

XV. Le Prince Eugène est traversé dans ses projets par les Députés Hollandois.

Villars du côté de Pont-à-Rache, pour essayer de jetter du secours dans la place. Pour mieux cacher son dessein après avoir levé son camp devant Landrecies, il prit la route de Mons : traversa l'Escaut près de Tournai le 6 d'Août, & alla camper le 8 à Séclin & Férin.

1712.

San-Vitali.

XVI. Le Maréchal de Villars investit Douai.

Le Général Hompesch, Hollandois, qui commandoit dans Douai, jugea qu'après l'affaire de Denain, il ne tarderoit pas à y être assiégé : il retira sans perdre de temps les troupes qui étoient dans le voisinage, pour renforcer sa garnison, qui, au moyen de cette précaution, se trouva forte de neuf bataillons & de deux cents hommes de cavalerie. C'étoit peu de chose pour une ville d'aussi grande étendue : mais ce Commandant, l'un des meilleurs Officiers qui fût au service de la République, en sut tirer tout le parti que lui permirent les circonstances. Quand les ennemis s'étoient rendus maîtres de Douai, cette place étoit déja l'une des plus fortes de la Flandre, & ils en avoient encore augmenté considérablement les défenses, dans l'attente qu'elle leur resteroit. M. de Villars en fit faire l'investissement le 31 de Juillet par les

Comtes d'Albergotti & de Broglio : mais on ne se pressa pas d'ouvrir la tranchée, le principal objet étant alors de former de bons retranchements, & d'avoir des corps avancés qui missent à couvert de toutes surprises. Le Maréchal, pour couvrir le siège, établit son camp à Henin-Lietard dans la plaine de Lens, derrière la petite rivière ou ruisseau des Souchets. Il fit faire quelques retranchements entre Carensi & Givansi vers le mont St. Eloi, à peu de distance d'Arras : comme la partie la plus exposée étoit entre le canal de Lille & la Scarpe, il plaça le Comte d'Albergotti à Pont-à-Rache & celui de Coigni à Pont-Aubi, de façon qu'ils pouvoient se soutenir réciproquement si l'un des deux étoit attaqué. On forma, de l'un à l'autre, de doubles retranchements avec de bons fossés pleins d'eau qu'on tira des ruisseaux voisins, & en arrêtant le cours de la petite rivière de Flines on augmenta considérablement l'inondation qui étoit devant ces retranchements.

1712.

San-Vitali.

XVII. Le Prince Eugène ne peut y jetter du secours.

Pendant que M. de Villars prenoit toutes ces précautions contre les entreprises du Prince Eugène, cet habile Général faisoit ses dispositions pour

1712. attaquer les François, & pour jetter du secours dans la place investie. Son armée s'étant mise en marche, arriva le 12 à Ribaucourt, éloigné seulement d'une lieue de Pont-à-Rache. Il avoit tiré de Lille & de Mons cinquante pièces de gros canon, dont il comptoit foudroyer les retranchements de ce poste, & il fit apporter une quantité prodigieuse de fascines, de gabions & de claies pour combler les fossés. Son armée campa sur un terrain qui occupoit l'espace de trois lieues, la droite appuyée à une rivière près d'Epinoi, la gauche vers Flines vis-à-vis les retranchements du Pont-à-Rache, & le centre à Ribaucourt. Il alla reconnoître plusieurs fois les retranchements des François, & remarqua les endroits où il vouloit élever ses batteries: mais ce grand projet fut sans exécution, soit que le Prince en vît lui-même l'impossibilité, soit que les Députés Hollandois y missent encore obstacle, par les mêmes raisons que nous avons rapportées. Quoi qu'il en soit, le Prince demeura quatorze jours dans cette position, & finit par se retirer, après avoir brûlé toutes ses fascines, ses gabions & ses claies.

San-Vitali.

Le

1712.

XVIII. Ouverture de la tranchée devant Douai. Prise du fort de Scarpe.

Le voisinage des ennemis n'empêcha pas les François d'ouvrir la tranchée devant Douai & devant le fort de Scarpe, la nuit du 14 au 15 d'Août. Le Général Hompesch n'oublia rien de ce qui pouvoit le mettre en état de tenir long-temps dans cette place. Il commença par faire un feu terrible, qui dura pendant tout le siège; & au moyen des écluses, il inonda la gauche des approches, qu'on ne pût dessécher qu'à force de faire des coupures, ce qui retarda de plusieurs jours les opérations. Il n'avoit des vivres qu'en petite quantité: il en régla la distribution avec économie, & nomma des Commissaires pour faire donner journellement à la garnison la viande, la bierre, l'eau de vie & le tabac. Les assiégeants poussoient, en même temps, les opérations contre le fort de Scarpe; & le 23, la communication fut entiérement coupée entre ce fort & la ville. On commença ensuite à le battre en brêche, & l'Officier qui y commandoit ne voulant pas exposer ses troupes à une destruction inévitable, s'il attendoit l'assaut, battit la chamade le même jour, & se rendit prisonnier de guerre avec sa garnison, réduite à deux cents

1712. hommes. Auſſi-tôt qu'on fut maître du fort, on ouvrit les écluſes qui retenoient les eaux autour de la ville, ce qui contribua beaucoup à en avancer la priſe. Ce fut la veille de la reddition de ce fort, que le Prince Eugène, voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de ſecourir Douai, leva ſon camp de Ribaucourt & ſe retira à Séclin près de Lille. M. de Villars, plus tranquille ſur les entrepriſes des Alliés, rapprocha toutes ſes troupes & s'occupa plus particulièrement du ſiège. Il fit creuſer de nouveaux canaux pour l'écoulement des eaux, & augmenta les batteries de canons & de mortiers. Malgré toute l'activité des François, ce ne fut qu'après avoir perdu beaucoup de braves ſoldats & pluſieurs bons Officiers, qu'il réuſſit à s'emparer de l'avant-chemin-couvert la nuit du 28 au 29. On jetta enſuite deux ponts ſur le foſſé pour gagner le chemin-couvert : mais les aſſiégés en brûlèrent un, & détruiſirent l'autre par le moyen des eaux qu'ils lâchèrent avec impétuoſité. *San-Vitali.*

XIX. Priſe de Douai par M. de Villars.

Le 31, M. de Villars apprit que le Prince Eugène avoit fait un mouvement, ce qui l'obligea d'aller à Lewarde pour veiller ſur toutes les ſurpriſes. Sachant

que les Alliés s'avançoient vers Tournai, il envoya du côté de Denain le Comte de Croisi avec une partie de son infanterie & quatre brigades de cavalerie. Le reste de l'armée, à l'exception de quarante bataillons qui ne quittèrent pas le siège, suivirent ce premier détachement, pour se porter sur l'Honneau, si le Prince s'avançoit vers Mons. Le 7 de Septembre, le Maréchal étant revenu au camp devant Douai, fit attaquer plusieurs lunettes & le second chemin-couvert. Trois ponts qu'on avoit jettés sur les fossés s'enfoncèrent sous les grènadiers: mais ces braves soldats continuèrent leur attaque quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'aux épaules. On rétablit les ponts pour donner accès aux travailleurs, qui passèrent aussi sur d'autres ponts de radeaux; & lorsque le chemin-couvert fut emporté par la persévérance des grenadiers, ils y établirent des logements. Dans la chaleur du combat, on entra dans une demi-lune de la place: mais comme on n'avoit fait aucune disposition pour s'y loger, on fut contraint de l'abandonner. Le lendemain, M. de Villars apprit que le Prince Eugène passoit l'Escaut à Tournai, & il se rendit en personne à Va-

1712.

1712. lenciennes, pour faire auſſi traverſer cette rivière à ſon armée. Le même jour, le Comte d'Albergotti fit attaquer une demi-lune dont les François s'emparèrent, & tout étant diſpoſé pour donner l'aſſaut au corps de la place, le Général Hompeſch fit battre la chamade. Il demanda une capitulation honorable, qu'il avoit bien méritée, & M. d'Albergotti envoya un Aide-de-camp à M. de Villars pour ſavoir ſes intentions. Le Général revint au camp & refuſa d'accorder des conditions différentes de celles que les François avoient eues au Queſnoi: mais il fit dire à M. Hompeſch que le Prince Eugène avoit montré l'exemple, & qu'il étoit fâché que les repréſailles tombaſſent ſur un Officier de ſon mérite. La garniſon fut donc faite priſonnière de guerre, & on la conduiſit à Beauvais au nombre de dix-ſept cents ſoldats, & deux cents cinquante Officiers, outre douze cents malades ou bleſſés, dont une partie ne pouvoient être tranſportés. *San-Vitali.*

XX. On fait des courſes de part & d'autre.

Au mois de Juin, avant l'affaire de Denain, le Comte de Groveſtein avoit fait une courſe en Champagne, avec deux mille huit cents cavaliers, huſſards ou dragons, & avoit pillé & brûlé quel-

ques villages, tant dans cette province que dans la Lorraine Françoise : mais une partie de ses gens furent tués par les paysans, & il ne ramena que quinze cents hommes de son détachement. Au mois d'Août, les François firent une autre course plus heureuse, sous les ordres de M. Pasteur, Colonel & fameux partisan. Il entra dans le Brabant Hollandois à la tête de quinze cents cavaliers : arriva le 25 à la vue de Berg-op-Zoom ; pénétra dans l'isle de Tolen : mit à contribution tout le pays entre l'Escaut & la Meuse, depuis Berg jusqu'à Bosleduc, & de Heusden à Lille : emmena soixante des principaux habitants pour ôtages : brûla seulement un très petit nombre de maisons, & fut de retour le 27 à Namur, avant qu'il pût être joint par un détachement de trente escadrons, envoyés par le Prince Eugène pour lui couper la retraite. Il fit un butin considérable : remonta ses cavaliers & dragons : s'empara de cent chevaux de carrosse, & ne perdit qu'un seul homme dans cette course. Au mois de Septembre, le Comte d'Altan à la tête de quinze cents cavaliers ennemis, tomba sur les François, qui faisoient un fourrage au-delà de la rivière d'Hais-

1712.

San-Vitali. Lamberty.

ne : mit l'eſcorte en fuite, & leur tua un aſſez grand nombre de ſoldats.

1712.

XXI. M. de Villars ſe prépare à aſſiéger le Queſnoi.

Pendant que M. de Villars étoit occupé au ſiège de Douai, il faiſoit encore des préparatifs pour reprendre le Queſnoi. Le Prince Eugène avoit voulu s'approcher de cette place, où il avoit mis en dépôt toute ſa groſſe artillerie, quand il avoit levé le ſiège de Landrecies : mais il ne put exécuter ce projet, par le refus que firent le Comte de Bulau, Commandant des troupes Hannoveriennes, & quelques autres Officiers Généraux de ſe joindre à lui pour couvrir cette place. Il ne put les gagner qu'après avoir paſſé quatre jours à leur perſuader l'utilité de cette marche, & ce retard donna le temps à M. de Villars de rendre le projet inutile, en ſe fortifiant ſur l'Honneau. Quand les Alliés repaſsèrent l'Eſcaut & l'Haiſnes pour s'approcher du Queſnoi, ils trouvèrent toute l'armée Françoiſe qui s'oppoſoit à leur paſſage, la droite appuyée à la forêt de Marmal, & la gauche vers Serbourg. Le Prince Eugène jugeant qu'il n'étoit pas poſſible de la forcer dans cette poſition, établit ſon camp, la droite à Saint-Guiſlain, la gauche vers Malplaquet, & le quartier

Vie du P. Eugène.

général à Bellian, où il demeura presque tout le temps que les François employèrent à faire le siège du Quesnoi. 1712.

XXII. Il forme le siège de cette place.

Cette place fut investie le 8 de Septembre par MM. de Saint-Frémont, de Coigny & de Croissi, Lieutenants-Généraux, & le siège fut couvert par le Maréchal de Villars, dans la position que nous avons marquée sur l'Honneau. Le Général Yvoi, Religionaire François à la solde de la Hollande, commandoit une garnison de plus de trois mille hommes, & avoit une quantité prodigieuse d'artillerie & de munitions de guerre, ce qui le mit en état d'en placer, pour ainsi dire, avec profusion, tant sur les remparts que dans tous les ouvrages extérieurs. Il fit souvent agir contre les assiégeants jusqu'à vingt mortiers à la fois, d'où partoient avec un fracas horrible des bombes, des carcasses, des grenades, & toutes sortes de feux meurtriers. Les François, de leur côté, multiplioient les batteries, & l'effet de toute cette artillerie étoit si terrible, qu'à plus de trois lieues de distance, on sentoit la terre trembler sous les pieds des hommes & des che-

1712. vaux. La partie du chemin-couvert que M. de Villars avoit résolu d'attaquer, étoit défendue par deux lunettes, & il fit attacher le mineur tant à ces défenses qu'au chemin-couvert. On y travailla avec tant d'activité, que le soir du 29 on fut en état de mettre le feu à tous les fourneaux, qui agirent en même temps, & dont l'explosion renversa une face considérable de ces ouvrages, où il périt deux cents trente hommes des ennemis. Aussi-tôt que les mines eurent fait leur effet, les grenadiers François au nombre de vingt & une compagnies, soutenues de tous les piquets, montèrent à l'assaut de toutes parts, animés par la présence de M. de Villars. La résistance fut médiocre à la droite: mais il n'en fut pas de même à la gauche, où les assaillants furent repoussés plusieurs fois, & ne parvinrent à s'établir qu'après avoir perdu beaucoup de monde.

San-Vitali. Quincy.

XXIII. Elle rentre au pouvoir de la France.

Les jours suivants furent employés à perfectionner les logements, & à élever des batteries sur le chemin-couvert, pour faire au corps de la place une brèche praticable. Enfin, le 4 d'Octobre, les assiégés, ne voulant pas

attendre un dernier aſſaut, battirent la chamade, & demandèrent une capitulation honorable. M. de Villars répondit, que ſi on ne lui livroit une porte dans une heure il n'en accorderoit aucune, ce qui détermina le Gouverneur à ſe rendre priſonnier de guerre avec toute ſa garniſon. Elle ſortit le lendemain au nombre de quinze cents hommes, non compris cinq cents malades ou bleſſés: on laiſſa les épées aux Officiers: les ſoldats furent déſarmés, & on les conduiſit en France. On trouva dans la place cent ſeize pièces de gros canon, un nombre beaucoup plus grand de pièces de moindre calibre, cent quarante mortiers, & une quantité étonnante de bombes, de boulets, & de grenades. Le Prince Eugène, ne voulant pas être témoin de la priſe du Queſnoi, étoit décampé le 29 de Septembre pour aller prendre poſte derrière la Trouille. Il vouloit toujours attaquer les François, dans la perſuaſion qu'ils étoient épuiſés par la fatigue & par les maladies, qui en effet leur avoient enlevé beaucoup de monde. Pluſieurs Généraux étoient de l'avis du Prince: mais il fut encore contredit par les Dé-

1712.

1712. San-Vitali. Quincy.

putés Hollandois, qui persistèrent à se tenir uniquement sur la défensive, tant la défection des Anglois leur avoit causé de crainte pour les suites d'une bataille.

XXIV. M. de Villars reprend Bouchain. Le Prince Eugène surprend la Kenoque.

Après la prise de cette place, on ne doutoit pas que le Maréchal de Villars ne mît de bonne heure ses troupes en quartier d'hiver, pour les délasser de leurs travaux : mais ce Général connoissoit assez l'Officier & le soldat François, pour être convaincu qu'ils marcheroient encore avec joie à de nouvelles conquêtes. Il résolut donc d'entreprendre le siège de Bouchain : mais il voulut y employer, au moins en partie des troupes fraîches : tira quarante bataillons des différentes places où ils étoient en garnison, & les remplaça par ceux qui avoient le plus souffert dans le cours de l'année. Le Marquis d'Alègre, Lieutenant-Général, fut chargé de la conduite de ce siège qu'il forma avec ces quarante bataillons, vingt-quatre escadrons de cavalerie, & neuf de dragons. Le Comte de Grovestein commandoit dans la place une garnison de quatre bataillons, bien pourvue de

vivres & de munitions de guerre, & il fit la plus belle défenſe qu'il étoit poſſible d'eſpérer avec auſſi peu de troupes. La tranchée fut ouverte la nuit du 9 au 10 d'Octobre : le chemin couvert fut emporté le 17, après que les ennemis eurent fait agir deux mines, qui devoient être ſuivies de l'effet de treize autres : mais qui leur furent inutiles, parce qu'on ne leur laiſſa pas le temps d'y mettre le feu : le 18 le Comte fit battre la chamade, & ſe rendit priſonnier avec ſa garniſon. Ce fut après cette conquête que M. de Villars mit ſes troupes en quartier d'hiver : il revint enſuite à Paris couvert de gloire, & fut reçu du Monarque avec toutes les diſtinctions qu'il avoit ſi bien méritées par la juſteſſe de ſes projets, & par ſon activité à les exécuter. Les ennemis reſſentirent bien-tôt eux-mêmes, par le retour de la tranquillité générale, les fruits heureux de cette campagne, dont les ſuccès contribuèrent plus que tout l'art des négociateurs à applanir les difficultés que les Hollandois apportoient à la paix. Le Prince Eugène eut dans le même-temps un léger avan- 1712.

1712. San-Vitali. Quincy.

tage par la ſurpriſe du fort de la Kenocque, dont le partiſan la Rue s'empara la nuit du 3 au 4 d'Octobre. Il n'y avoit qu'une foible garniſon, qui fut faite priſonnière de guerre avec l'Officier qui la commandoit.



CHAPITRE V.

I. *Campagne sur le Rhin. Force des deux armées.* §. II. *Entreprise infructueuse des ennemis sur les lignes de Weissembourg.* §. III. *Affaires d'Italie. Les Allemands s'emparent de Porto-Ercole.* §. IV. *Offres faites par la Reine au Duc de Savoie. Il demeure dans l'inaction.* §. V. *La guerre devient languissante du côté de la Savoie.* §. VI. *Les Alliés entrent les premiers en campagne du côté de l'Aragon.* §. VII. *Ils menacent Roses & Gironne.* §. VIII. *Mort de M. de Vendôme.* §. IX. *Le Comte de Sterclaës prend le commandement de l'armée Royale : les Espagnols se retirent derrière la Sègre.* §. X. *Première campagne en Estramadure.* §. XI. *Le Roi d'Espagne déclare qu'il renonce au trône de France. Suspension d'armes entre l'Espagne & l'Angleterre.* §. XII. *Seconde campagne en Estramadure. Le Marquis de Bai leve le siège d'Elvas.* §. XIII. *Le Comte de Staremberg manque une entreprise sur Roses. Il est forcé de reculer devant les*

Espagnols. §. XIV. *Gironne est dégagée par le Maréchal de Berwick.*

1712. AVANT de reprendre la suite des négociations d'Utrecht, nous allons jetter un coup d'œil sur ce qui se passa de plus important en Allemagne, en Piémont, en Italie, & en Espagne. En général, il y eut peu d'événements militaires dans ces différentes parties, & toutes les Puissances demeurèrent comme en suspens, dans l'attente de ce que la campagne de Flandre pourroit produire, pour accélérer ou pour retarder la paix. Le Duc de Wirtemberg commandoit sur le bord du Rhin une armée de trente-huit bataillons, & de soixante-quatorze escadrons, qu'il fit camper au commencement de Juin à Muckensturm : mais il ne resta pas long-temps dans cette position. Le 25 il traversa le Rhin à Philisbourg : alla camper à Gemersheim, & établit à Schreck un pont sur le fleuve, pour conserver la communication entre son armée & les lignes d'Etlingen. L'armée Françoise, composée de quarante-un bataillons, & de cinquante-sept escadrons, étoit aux ordres du Maréchal d'Harcourt, mais

I. Campagne sur le Rhin. Force des deux armées.

comme il avoit eu pendant l'hiver une attaque d'apoplexie, le Maréchal de Besons fut nommé pour commander sous lui, & pour le remplacer, si sa santé devenoit trop altérée. Le premier objet que se proposèrent ces deux Généraux, fut de garantir les lignes de Lauterbourg, si les ennemis faisoient quelques tentatives pour les forcer : mais en même-temps M. d'Harcourt établit un petit camp au-delà du Rhin, pour obliger toujours le Duc de Wirtemberg à partager ses troupes réglées, dans la crainte que les François ne formassent quelque entreprise contre les lignes d'Etlingen. Le Maréchal d'Harcourt, soit pour empêcher la communication entre les différents corps ennemis, soit pour obliger les Allemands à repasser le Rhin, forma le projet de rompre le pont de Schreck, & fit partir la nuit du 31 de Juillet ou 1 d'Août deux mille grenadiers, soutenus d'un corps de cavalerie, qui s'avancèrent jusqu'auprès de ce pont, ayant pénétré au travers des grandes gardes sans être découverts. Ils attaquèrent un des postes ennemis au point du jour, & le Duc de Wirtemberg marcha en personne contre

1712.

ce détachement avec six escadrons, après avoir donné ordre à plusieurs autres de le suivre. Le Commandant François fut obligé de se retirer avec quelque perte, sans avoir causé beaucoup de dommage au pont, que le Duc fit aussi tôt réparer.

1712.

San-Vitali. Quincy.

II. Entreprise infructueuse des ennemis sur les lignes de Weissembourg.

Le premier jour du mois d'Août, le Maréchal d'Harcourt ayant détaché de son armée un régiment de cavalerie, un de cuirassiers & un de dragons, pour renforcer celle de Flandre, le Prince Eugène manda au Duc de Wirtemberg de lui faire passer trois mille hommes de cavalerie & deux mille d'infanterie. Ce Général, avant d'exécuter cet ordre, résolut d'essayer à se rendre maître des lignes de Weissembourg, & il fit part de son projet à l'Empereur & au Prince, qui l'approuvèrent. Pour mieux couvrir son dessein, il fit publier dans son armée l'ordre qu'il avoit reçu, & feignit de vouloir repasser sur le Rhin, après avoir bien garni de troupes Philisbourg & Landau, pour ne plus s'occuper que de la garde des lignes d'Etlingen. Le Maréchal d'Harcourt ne fut point trompé par ces préparatifs, & il continua à prendre les plus grandes

précautions pour se garantir de toutes surprises. Elles ne furent pas inutiles: 1712.
le 14 d'Août, le Duc de Wirtemberg ayant levé son camp, au-lieu de tourner du côté de l'Allemagne, se porta tout-à-coup du côté de Weissembourg, & fit élever trois batteries, l'une contre cette ville, l'autre contre Altstat, & la troisième contre une écluse située entre ces deux postes. Cette attaque n'étoit encore qu'une feinte pour attirer les François de ce côté, pendant que le Prince Alexandre de Wirtemberg, avec cinq bataillons, cinq cents grenadiers, & mille cavaliers marchoit par le derrière des montagnes, pour prendre les lignes à revers, dans l'espérance de les trouver dégarnies. Le projet étoit bien conçu: mais l'exécution n'y répondit pas. Ces troupes marchèrent sur deux colonnes: furent conduites par des guides qui connoissoient peu le pays: se rencontrèrent en face l'une de l'autre: crurent réciproquement qu'elles étoient ennemies: s'attaquèrent avec fureur, & ne se reconnurent qu'après avoir eu deux cents hommes de tués ou blessés. Le Prince Alexandre fut du nombre des derniers, ainsi que plu-

1712. sieurs Officiers de distinction qui l'environnoient ; il jugea avec raison que le bruit de la mousqueterie & les fuyards auroient découvert aux François l'approche des ennemis, & craignant lui-même d'être attaqué, il ne s'occupa que du soin de retirer ses troupes. Le Duc de Wirtemberg canona pendant quelques jours les postes qu'il attaquoit, & il conduisit ensuite son armée à Rhinzebern, où il demeura jusqu'au 22 de Septembre, qu'il lui fit repasser le Rhin. M. d'Harcourt envoya la plus grande partie de sa cavalerie au-delà de ce fleuve, tant pour la commodité des fourrages, que pour tenir toujours les ennemis en inquiétude sur leurs lignes. On demeura de part & d'autre dans l'inaction jusqu'au mois de Novembre, qu'on fit cantonner les troupes pour les mettre ensuite en quartier d'hiver.

San-Vitali. Quincy.

III. Affaires d'Italie. Les Allemands s'emparent de Porto-Ercole.

La Cour de Vienne avoit résolu d'ouvrir de bonne heure la campagne en Italie, & le 15 de Mars le Général Zunzungen investit Porto-Ercole, avec les troupes qu'il avoit rassemblées des quartiers d'hiver. Dom Augustin Gonzales-de-Andrade, Gouverneur de cette place, fit le 20 une sortie,

& tomba ſur un corps de trois cents Allemands qu'il ſurprit ; il en tua ou bleſſa la plus grande partie : mais un détachement de grenadiers s'étant avancé pour les ſoutenir, les Eſpagnols furent obligés de ſe retirer dans la place. Le 18 d'Avril, les ennemis reçurent par mer un gros convoi qu'on avoit chargé à Naples vers la fin de Mars, & que les vents contraires avoient empêché d'arriver juſqu'à ce jour. Ils pouſsèrent alors leurs attaques avec plus de vivacité : forcèrent le Commandant du fort Philippe, qui faiſoit la principale défenſe de la place, à ſe rendre à diſcrétion, & Dom Auguſtin, après avoir encore réſiſté quelque temps, obtint le 5 de Mai une capitulation honorable qu'il avoit bien méritée, puiſqu'il avoit ſoutenu pendant ſix ſemaines les efforts des ennemis. Il fut conduit à Marſeille avec ſa garniſon & quatre pièces de canon, qui lui furent accordées en conſidération de ſa belle défenſe. Les ennemis tinrent enſuite un conſeil de guerre, pour délibérer s'ils feroient ſuivre ce ſiège par celui de Porto-Longone : mais ils préférèrent d'en-

1712.

San-Vitali. Quincy.

voyer leurs troupes, partie en Piémont & partie en Catalogne.

1712.

IV. Offres faites par la Reine Anne au Duc de Savoie. Il demeure dans l'inaction.

Le Duc de Savoie, toujours attentif à ses propres intérêts, tenoit une conduite mesurée, qui pouvoit également faire croire à la Maison de Bourbon qu'il étoit disposé à se prêter aux mesures prises avec l'Angleterre pour parvenir à la paix ; & à la Maison d'Autriche, qu'il vouloit persister dans la grande Alliance. Le Comte de Peterborough au commencement de l'année se rendit auprès de ce Prince, pour l'engager à entrer dans les vues de la Reine Anne : mais Victor Amédée ne crut pas devoir encore déclarer ses sentiments. Le Comte d'Oxford, qui dirigeoit entièrement Sa Majesté Britannique, attira à Londres le Comte Maffei, premier Plénipotentiaire du Duc au Congrès d'Utrecht ; le chargea d'écrire à son Souverain, & lui déclara que les intentions de la Reine étoient de faire avoir à ce Prince le Royaume de Sicile s'il vouloit séparer ses intérêts de ceux de la Maison d'Autriche. Le Comte de Peterborough avoit fait un voyage à Vienne, où il avoit employé tous ses talents pour

persuader à l'Empereur de se prêter
aux propositions de paix, & il lui 1712.
avoit offert au nom de la Reine de lui faire obtenir la même isle dans le traité : mais Sa Majesté Impériale avoit rejetté toutes ses propositions. Le Comte repassa à Turin, fit les mêmes offres au Duc de Savoie, en l'assurant que la Reine Anne en seroit garante, & le soutiendroit de toutes les forces de la Grande-Bretagne, s'il vouloit se prêter à ses vues. Il ajouta que Sa Majesté Britannique lui feroit encore obtenir que sa Maison fût appellée à la succession d'Espagne, si le Roi Philippe mouroit sans enfants, ce qui seroit confirmé par la renonciation que devoient faire le Duc de Berri & le Duc d'Orléans de leurs droits à cette Couronne. Quelque flatteuses que fussent ces propositions, le Duc de Savoie ne jugea pas encore qu'il fût à propos de donner de réponse positive : il se contenta de dire, qu'il n'étoit pas assez avide du titre de Roi, pour risquer de lui sacrifier des intérêts plus solides & plus réels. Il paroît cependant qu'il étoit fortement ébranlé, puisque pendant tout le cours de cette campagne il ne fit aucun

1712. mouvement contre les François, & qu'il se contenta de tenir ses places en bon état de défense, & ses troupes dans leurs retranchements de Saint-Colomban, ou aux environs de Suze.

San-Vitali. Ottieri.

V. La guerre devient languissante du côté de la Savoie.

Le Maréchal de Berwick, voyant l'inaction du Duc de Savoie, passa le mont Genèvre au mois de Juillet, & alla camper à Oulx, où il resta tout le mois d'Août, sans faire d'autre mouvement que de détacher quelques partis, qui eurent de légères escarmouches avec ceux des ennemis. Le Duc de Savoie demeura à Turin, & le Comte de Thaun commanda l'armée des Alliés, qui fut tenue en respect pendant toute la campagne par le voisinage de M. de Berwick. Au mois de Septembre, les François firent quelques excursions dans le Marquisat de Saluces, où ils exigèrent des contributions : mais les neiges commençant à tomber vers le milieu de ce mois, M. de Berwick ramena ses troupes du côté de Briançon : fit partir un gros détachement aux ordres du Chevalier d'Asfeld, pour aller en Catalogne, & les suivit de près en personne. Le Comte de Thaun, quand il vit que les François s'éloignoient,

Ibidem.

mit ses troupes en quartier d'hiver, & retourna à Vienne, en passant par le Milanois. 1712.

VI. Les Alliés entrent les premiers en campagne du côté de l'Aragon.

Quoique la guerre ne fût pas fort vive en Espagne cette année, elle se soutint cependant avec un peu plus de vigueur. M. de Vendôme se rendit le 25 de Janvier à Madrid, où il fut reçu du Roi, de toute la Cour, & des peuples avec les transports de joie & de reconnoissance, qu'il avoit si bien mérités par l'importance de ses services. On donna les ordres nécessaires pour lever des recrues, & l'on fut obligé d'imposer de nouvelles taxes, que les sujets supportèrent sans murmurer, dans l'espérance que le retour de la paix permettroit dans peu au Monarque de leur accorder le soulagement qu'ils avoient lieu d'attendre de la bonté de son cœur. Malgré tous les soins qu'on se donna pour faire les recrues, l'armée Royale étoit inférieure au commencement de la campagne à celle des Alliés, qui se mirent en mouvement les premiers, & s'emparèrent du château de Montfalco, d'où les Espagnols s'étoient retirés. Le Comte de Staremberg, voulant profiter de sa supériorité, envoya

1712. le Général Nebot avec un détachement de deux mille hommes pour se rendre maître du pont de Suert, à huit lieues de Venasque. Ce pont n'étoit gardé que par deux cents hommes ; mais le Gouverneur de cette ville marcha à leur secours avec un détachement que les ennemis attaquèrent. Le combat fut assez vif : les Espagnols eurent le dessous ; une partie du détachement fut pris ou tué : le reste fut mis en déroute : le Gouverneur de Venasque fut blessé, & il tomba au pouvoir des ennemis. Nébot, après cet avantage, marcha directement à Venasque, & fit sommer le Lieutenant-de-Roi, qui y commandoit à la place du Gouverneur, dont il étoit le frère, de rendre la place, en le menaçant de faire mourir son prisonnier sous ses yeux, s'il faisoit quelque résistance. Cette menace, plus convenable à un Tartare qu'à un Général Chrétien, n'épouvanta pas le Lieutenant-de-Roi. Il répondit : » qu'il ne pouvoit empêcher le Général Nébot de faire, s'il le vouloit, l'office de barbare & de bourreau sur son frère, qui, aussi-bien que lui, avoit toujours tenu à » honneur

» honneur & à gloire de répandre
» son sang pour la défense du Royau- 1712.
» me & le service de son Roi légi-
» time : que son honneur lui étoit
» infiniment plus cher que la vie de
» son frère, & qu'il alloit donner à
» Nébot des marques qu'il sçavoit en
» galant homme défendre la place que
» son Maître lui avoit confiée. » Cette
réponse fut suivie du feu de toute
son artillerie ; & Nébot apprenant en
même-temps que Dom Miguel Pons,
Lieutenant-Général des armées de Sa
Majesté Catholique, marchoit au se-
cours de Venasque, il se retira dans
les montagnes de Catalogne avec son *San-Vitali.*
prisonnier, sans exécuter une menace *Quincy.*
qui auroit pu donner lieu à de cruelles
représailles.

VII. Ils menacent Rose & Gironne.

Dom Miguel, après avoir dégagé Venasque, passa la Noguera-Ribagorçana sur le pont de Suerte avec deux cents hommes : mais il tomba dans une embuscade de plus de mille ennemis, qui l'enveloppèrent, & après un combat très vif, le forcèrent de se rendre prisonnier avec ses gens. Le Comte de Staremberg envoya un détachement pour surprendre la ville de Cervera : le Comte d'Herselles qui

y commandoit, fut averti de la marche des ennemis : & il alla au devant d'eux, les surprit lui-même : les attaqua vigoureusement, & les força de se retirer à Igualada. Le Général Allemand, voyant qu'il ne pouvoit réussir dans tous ses projets, fit camper son armée entre Gironne & Roses, où elle fut jointe par les paysans du Lampourdan, qui avoient pris les armes : M. de Vendôme, qui sans avoir encore joint l'armée, veilloit sur tous les mouvements des ennemis, donna des ordres si justes pour la défense de ces deux places & de celle de Tortose, qu'il y entra des renforts considérables, & qu'elle fut entièrement hors d'insulte.

1712.

Campag. de M. de Vendôme.

VIII. Mort de M. de Vendôme.

Ce service fut le dernier que ce grand Général rendit à l'auguste Maison de Bourbon, à laquelle il tenoit lui-même par le sang, étant arrière-petit-fils de Henri IV. Toutes ses dispositions étoient faites pour la campagne, & il alloit se mettre à la tête des troupes, quand il tomba malade à Vinaros, d'une indigestion de poisson de mer, qu'il aimoit excessivement. Gouverné par un Chirurgien ignorant qu'il avoit amené d'Anet, & auquel

il donnoit toute sa confiance, le mal devint si violent, qu'on désespéra bien-tôt de sa vie, & il mourut le 11 de Juin, dans les sentiments de la plus solide piété, qu'il avoit toujours conservée au milieu des intrigues de la Cour & du tumulte des armes. Il fut un des plus fermes appuis du trône François, & le soutien de la Monarchie Espagnole, malgré toutes les contradictions qu'il eut à essuyer de la part d'une cabale puissante, qui l'empêcha souvent de faire jouir son Souverain de tout le fruit de ses victoires. Nous en avons vu plusieurs exemples, particulièrement lorsqu'après ses glorieuses campagnes en Italie & en Piémont, on le retira du théatre de sa gloire pour l'envoyer en Flandre, où il ne commandoit qu'en second. Tous les Historiens, amis & ennemis, se sont accordés à donner les éloges les plus mérités aux talents militaires, aux qualités du cœur, à la bienfaisance, à la libéralité, & aux autres vertus de ce grand homme. Bien convaincu que l'attachement & la confiance des soldats sont pour un Général les gages les plus assurés de la victoire, il ne rougissoit point de des-

1712.

1712. cendre avec eux jusqu'à la familiarité, & il goûtoit la joie la plus pure, quand il sçavoit qu'ils l'appelloient leur père, leur camarade, & leur ami. Le Roi d'Espagne, qu'il venoit, pour ainsi dire, de placer sur le trône, fut frappé d'une vive douleur lorsqu'il apprit cette perte : la naissance de l'Infant Dom Philippe arrivée le 1 de Juin, avoit fait quitter pour quarante jours à la Cour d'Espagne le deuil qu'elle portoit depuis la mort de M. le Dauphin & de Madame la Dauphine; mais elle le reprit aussi-tôt que M. de Vendôme fut dans le tombeau. Le commandement de l'armée de Catalogne fut confié par le Monarque au Prince de Sterclaës, & celui de l'armée d'Arragon au Marquis de Valdecagnas.

Campag. de M. de Vendôme.

IX. Le Comte de Sterclaës prend le commandement de l'armée royale. Les Espagnols se retirent derrière la Sègre.

Le Comte de Staremberg estimoit trop M. de Vendôme, pour ne pas être sincèrement touché de sa mort : mais il chercha les occasions de profiter du trouble qu'elle devoit causer à la Cour d'Espagne. Le 29 de Juin il reçut d'Italie un renfort considérable, qu'il fit joindre à son armée, & elle marcha le 9 de Juillet à Igualada. Si M. de Vendôme eût encore

vécu, peut-être n'eût-on pas fait d'attention à la supériorité des ennemis en nombre d'hommes : mais il n'étoit plus, & les Espagnols crurent devoir abandonner Cervera, pour mettre la Sègre entre eux & les ennemis. Ils se retirèrent vers Balaguer, & la ville de Cervera que le Comte de Staremberg avoit tenté trois fois de surprendre ou d'enlever de vive force, tomba en son pouvoir, à la seule nouvelle du malheur qui venoit de jetter toute l'Espagne dans l'accablement. Le 24 d'Août un nouveau renfort de quinze cents trente chevaux : de sept à huit cents hommes d'infanterie, & de cent cinquante caisses d'armes arriva à Barcelone, & peu de jours après il fut suivi d'un autre convoi de toutes sortes de munitions. Le Comte de Sterclaës se rendit vers le même temps à l'armée Royale, pour en prendre le commandement ; elle étoit composée de cinquante bataillons, & de soixante-douze escadrons, ce qui l'auroit à-peu-près égalée à celle des ennemis, si les régiments eussent été complets : mais il s'en manquoit beaucoup. Le Comte de Staremberg étoit à la tête de vingt-quatre mille hommes effectifs,

1712.

1712. & il avoit de plus un corps de neuf mille hommes qui tenoit comme bloquées les villes de Roses & de Gironne. La Sègre étoit entre les deux armées : mais de part & d'autre on ne vouloit pas s'exposer aux risques

an-Vitali. d'une bataille, & l'on demeura sur la défensive, jusqu'au temps où les grandes chaleurs obligèrent de mettre les troupes en quartier de rafraîchissement.

X. Première campagne en Estramadure.

Le Marquis de Bay continuoit à commander en Estramadure : il assembla son armée au mois de Mai; passa la Caya, & la fit subsister jusqu'à la fin de Juin sur les terres de Portugal. Il s'empara de deux tours défendues par des grenadiers, qui furent faits prisonniers de guerre : mais il n'entreprit pas d'autres conquêtes, & la campagne du printemps se borna à ces légères expéditions. Le Roi de Portugal étoit las d'une guerre qui ne pouvoit lui procurer aucun avantage,

Ibidem. & ses Généraux, conformément à ses ordres, se tinrent uniquement sur la défensive, en attendant le succès des négociations d'Utrecht.

XI. Le Roi d'Espagne décla-

La France, l'Espagne & l'Angleterre désiroient également une suspension

d'armes : mais la Reine Anne exigeoit que Philippe V fît une rénonciation en forme à la Couronne de France, tant pour lui que pour ses descendants : qu'elle fût enrégistrée dans tous les Parlements de France, & acceptée par les Cortez d'Espagne. Philippe étoit fortement combattu : la foible santé du Duc d'Anjou lui faisoit voir de près le trône de France ; & l'amour de la patrie, qui ne s'éteint jamais, pouvoit balancer dans son cœur la reconnoissance que lui inspiroit l'attachement de ses fideles Castillans. Toute l'Europe étoit en suspens sur le parti qu'il alloit prendre : les Grands, ainsi que le peuple attendoient en tremblant l'arrêt, qui alloit les soumettre pour toujours à un Monarque qu'ils chérissoient, ou leur donner un autre Souverain, dont le choix auroit peut-être encore occasionné de nouvelles guerres. Enfin Philippe fit céder au bien de ses sujets ses propres intérêts, l'amour de la patrie, & l'expectative du plus beau trône de l'Europe. Le 1 de Juillet il assembla son Conseil Royal, où il déclara que le Roi son aïeul l'avoit pressé de préférer le Royaume de France à celui

1712.

re qu'il renonce au trône de France. Suspension d'armes entre l'Espagne & l'Angleterre.

d'Eſpagne; mais que les inſtances de
1712. ce Monarque, ni la grandeur & la puiſſance des Etats poſſédés par ſes ancêtres, n'avoient pu l'emporter ſur la reconnoiſſance qu'il devoit aux Eſpagnols, dont la fidélité avoit affermi la Couronne ſur ſa tête. Que pour demeurer toujours uni avec une nation auſſi fidèle, non-ſeulement il préféreroit l'Eſpagne à toutes les Monarchies du monde, mais qu'il ſe contenteroit même d'en poſſéder la plus petite partie plutôt que de les abandonner : que pour leur prouver la vérité de ce qu'il leur diſoit, & du deſir qu'il avoit que la Monarchie paſsât de ſa perſonne à ſa poſtérité, il déclaroit qu'il étoit diſpoſé à renoncer tant en ſon propre nom qu'en celui de ſes deſcendants, à tous ſes droits à la Couronne de France, pour les tranſporter à ſon frère ou à ſes héritiers. Cette Déclaration fut publiée à Madrid le 8 : les Anglois ſéparèrent peu de jours après leurs troupes de celles des Alliés, & la ſuſpenſion d'armes fut publiée le 4 de Septembre dans cette capitale.

San-Vitali. Lamberty.

XII. Seconde campagne

Auſſi-tôt que le Roi de Portugal fut informé de cet événement, il don-

na ordre à ses Plénipotentiaires au Congrès d'Utrecht de convenir d'une pareille suspension pour ses Etats avec ceux de France & d'Espagne : mais en attendant que quelques légères difficultés qui se présentèrent, fussent applanies, la guerre continua du côté de l'Estramadure. Le Marquis de Bai rentra en campagne aussi-tôt que les chaleurs commencèrent à diminuer, & il se porta vers Elvas, pour obliger les Portugais de dégarnir d'autres places. Ils tirèrent en effet deux bataillons de la garnison de Campo-Mayor ; & le Marquis de Bai, voyant que sa feinte avoit réussi, tomba tout-à-coup sur cette ville, dont il fit l'investissement le 28 de Septembre. La tranchée fut ouverte le 5 du mois suivant, & l'on poussa les travaux avec assez de succès, malgré la belle résistance des assiégés, qui causèrent beaucoup de dommage aux Espagnols dans plusieurs sorties. Le 27, la brèche étant à peine praticable, les assiégeants donnèrent l'assaut, & furent repoussés plusieurs fois, ce qui obligea le Marquis de lever le siège. On resta ensuite de part & d'autre sur la défensive jusqu'à la suspension d'armes, qui ter-

1712.

en Estramadure. Le Marquis de Bai leve le siège d'Elvas.

St. Philippe

mina toutes les opérations de ce côté, & qui fut signée à Utrecht le 7 Novembre.

1712.

XIII. Le Comte de Staremberg manque une entreprise sur Roses. Il est forcé de reculer devant les Espagnols.

Le Comte de Staremberg, privé du secours des Anglois, avoit perdu en Catalogne cette supériorité qui lui avoit donné quelques avantages au commencement de la campagne. Les garnisons de Roses & de Gironne firent diverses courses où elles brûlèrent soixante charriots de grains que l'on conduisoit à Barcelone, & détruisirent plusieurs magasins de fourrages. Le Comte voulut s'en venger, en essayant de surprendre la première de ces deux places : pour mieux y réussir, il commença par faire retirer les troupes qui en formoient le blocus : mais il fit embarquer en même-temps à quelque distance de Barcelone deux mille hommes de troupes choisies, avec des échelles & des pétards pour se rendre devant Roses, & ils débarquèrent la nuit du 10 au 11 de Septembre. Ils attaquèrent hors de la barrière nommée de Castillon un corps-de-garde, où il n'y avoit qu'un sergent & onze soldats, qui se défendirent si bien, qu'on eut le temps d'avertir le Gouverneur de l'entre-

prise des ennemis. Quand le corps-de-garde fut forcé, ils commencèrent à abbatre les palissades, dans l'intention d'attacher le pétard à la porte de la ville, & d'appliquer les échelles contre les murailles : mais le Lieutenant-de-Roi Espagnol, M. du Revert, Commandant des troupes Françoises, & M. de Labadie accoururent à cette porte, avec un détachement de la garnison : firent sur les Allemands une décharge à bout-portant, & à coups de bayonette les éloignèrent bien-tôt de la palissade, ce qui les obligea de se retirer précipitamment, & de se rembarquer en désordre, voyant leur entreprise manquée. Peu de jours après, les Portugais qui étoient à l'armée de Catalogne, reçurent ordre de leur Souverain de repasser dans ses Etats : la suspension d'armes n'étoit pas encore signée ; mais le Monarque déclara qu'ils lui étoient nécessaires pour la défense de son Royaume, & ils furent transportés en Portugal sur les bâtiments Anglois. Le Comte de Staremberg, encore affoibli par leur retraite, abandonna Cervera, dont le Prince de Sterclaës reprit possession : peu de jours après, ce Prince surprit

1712.

1712. & enleva un régiment de cavalerie de l'Electeur Palatin ; le Comte, craignant que les Espagnols ne l'attaquassent avec avantage, se retira à Montblanc, & joignit peu de temps après le Général Wetzel, qui bloquoit Gironne depuis le commencement de la campagne.

San-Vitali.

XIV. Gironne est dégagée par le Maréchal de Berwick.

Les ennemis resserrèrent cette place de plus près au mois d'Octobre, & il étoit à craindre que le défaut de vivres ne la fît tomber en leur pouvoir : mais le Comte de Fiennes réussit le 30 à y faire entrer cinquante bœufs, cent moutons, quatre cents hommes d'infanterie, & trois cents de cavalerie. Le Marquis de Brancas commandoit dans la place, où le zèle des habitants secondoit les efforts des Officiers & des soldats. Lorsqu'ils étoient dans la plus grande disette, ils se réduisirent à l'absolu nécessaire, pour fournir des vivres à leurs défenseurs, ce qui donna le temps au Maréchal de Bervick d'amener du Dauphiné les troupes qui lui devenoient inutiles de ce côté. Le Comte de Staremberg fit envain plusieurs tentatives pour s'emparer des forts extérieurs, qui lui auroient facilité la prise de la place, il fut toujours

repoussé. Enfin les premiers jours de Janvier, M. de Berwick étant parvenu par un long détour, à amener ses troupes à peu de distance de cette ville, le Général Allemand craignit que la communication avec Barcelone ne lui fût coupée : il décampa précipitamment : abandonna une grande quantité de provisions, quatre pièces de canon, & beaucoup d'outils destinés pour le siège : M. de Berwick s'en empara : & fit entrer dans la place tous les vivres & toutes les munitions dont elle avoit manqué jusqu'alors. M. Dillon poursuivit les Allemands : en tua quelques-uns, & en fit d'autres prisonniers, mais en petit nombre, parce que le gros de leur armée avoit plusieurs jours d'avance. On mit les troupes en quartier sur les frontières de la Catalogne, prêtes à tomber sur cette province au retour de la belle saison, à moins que les négociations ne terminassent entièrement une guerre si longue & si ruineuse pour tous les partis.

1712.

San-Vitali. Quincy.

CHAPITRE VI.

§. I. *Suite des négociations avec l'Angleterre. Le Lord Bolingbroke se rend à Paris.* §. II. *Articles dont on convient entre les deux Cours.* §. III. *Les conférences sont interrompues à Utrecht.* §. IV. *Origine de cette rupture occasionnée par des valets.* §. V. *Conduite imprudente du Comte de Rechteren.* §. VI. *Satisfaction demandée par le Roi de France.* §. VII. *Mémoire publié par les Etats-Généraux. Le Roi ne se trouve pas satisfait.* §. VIII. *On convient de ce qui concerne le Prétendant : il se dispose volontairement à sortir de France,* §. IX. *Le Roi d'Espagne renonce solemnellement à la Couronne de France.* §. X. *Nouveau plan pour la paix, proposé par les Hollandois.* §. XI. *Les Hollandois entrent dans les vues de la Reine Anne. Lettre qu'ils lui écrivent.* §. XII. *Affaires générales de l'Europe.*

1712. I. Suite des négociations. LES négociations entre les Plénipotentiaires d'Utrecht étoient devenues très languissantes par les difficultés,

1712.

ue formoient plusieurs des Députés ollandois, guidés par les Ministres e l'Empereur ; ils s'opposoient à conclusion d'un traité qui alloit priar, vraisemblablement pour toujours, Maison d'Autriche des droits qu'elle rétendoit avoir sur la Monarchie d'Esigne. Il n'en étoit pas de même de lles qui se faisoient entre les Minises de France & de la Grande-Bregne pour une paix particulière. Le ord Bolingbroke en étoit l'âme ; ce igneur se rendit en France, & arra à Paris le 17 d'Août, accompaé de M. Prior & de l'Abbé Gaulr. Il fut logé à l'hôtel du Marquis Torcy, & traité avec toute la lendeur qui convenoit à son caracre & à l'importance de la commisn dont il étoit chargé. La Reine me lui avoit particulièrement remmandé les intérêts du Duc de voie, & il déclara au Ministre Franis, que Sa Majesté Britannique ne nsentiroit jamais à la paix, à moins e ce Prince n'obtînt le Royaume de cile, & qu'il ne fût assuré que sa aison succéderoit au trône d'Espae, s'il arrivoit que la postérité du oi Philippe V fût éteinte. Il ajouta

avec l'Angleterre. Le Lord Bolingbroke se rend à Paris.

que c'étoit l'unique moyen de détacher le Duc de la grande alliance,
1712. & de parvenir à la paix générale, à laquelle l'Angleterre, & les autres Puissances ne pouvoient consentir que lorsqu'elles seroient assurées que les Couronnes de France & d'Espagne ne pourroient jamais être unies sur une même tête. Cette demande, que Bolingbroke avoit déja faite par écrit avant de passer en France, mais qu'on avoit éludée, embarrassa beaucoup la Cour de Versailles. Louis XIV sçavoit que l'Electeur de Bavière s'étoit sacrifié ainsi que son frère pour ses intérêts: il vouloit l'en dédommager, & son intention étoit de lui faire tomber le Royaume de Sicile. La fermeté du Milord, & la crainte de voir évanouir les espérances de la paix, forcèrent le Monarque de renoncer à ce projet, & il fit répondre après quelques délais, qu'il consentiroit à ce qu'on demandoit pour le Duc de Savoie, pourvû que la Reine Anne donnât l'assurance que l'Electeur de Bavière seroit confirmé dans la Souveraineté des Pays-Bas, comme le Roi d'Espagne les lui avoit cédés. L'Electeur se rendit en personne à Paris pour sou-

tenir ses intérêts ; & » ce fut, (dit » M. de Torcy,) une triste commission que celle de lui annoncer » que la paix devenoit impossible, si » Sa Majesté persistoit à refuser aux » instances de la Reine d'Angleterre, » de consentir à la cession que le Roi » d'Espagne vouloit bien faire de » cette isle, en faveur du Duc de Savoie. Il y avoit encore lieu d'espérer, (ajoute ce Ministre,) qu'il » seroit plus aisé de procurer à l'Electeur le Royaume de Sardaigne : » mais il obtint dans la suite, par la » paix conclue avec l'Empereur & » l'Empire, des conditions pour lui » plus convenables & plus heureuses, » puisqu'il fut rétabli dans tous ses » Etats & ses dignités, ainsi que l'Electeur de Cologne son frère. «

1712.

Mémoires de Torcy.

Cette difficulté étant levée, les deux Ministres convinrent, conformément aux pleins pouvoirs qu'ils en avoient de leurs Souverains, » Que le Duc » de Savoie & ses descendants seroient » appellés à la Monarchie d'Espagne, » au défaut du Roi Philippe & de ses » descendants ; que la substitution » en seroit insérée dans l'acte que le » Roi d'Espagne donneroit de sa ré-

II. Articles dont on convient entre les deux Cours.

» nonciation à ses droits, & aux
1712. » droits de ses descendants à la Cou»
» ronne de France : que la même
» substitution seroit pareillement insé»
» rée dans les actes que signeroient
» les Ducs de Berri & d'Orléans,
» contenant la rénonciation à leurs
» droits sur la succession à la Monar»
» chie d'Espagne : que la rénonciation
» du Roi Catholique seroit enrégis»
» trée dans les Parlements du Royau»
» me : qu'il seroit spécifié dans le mê»
» me acte, que ce Prince consentoit
» & demandoit que le Roi fît retirer
» des archives du Parlement de Paris,
» les lettres que Sa Majesté avoit fait
» expédier au mois de Décembre
» 1710, pour conserver au Roi, son
» petit-fils, les droits de sa naissance,
» nonobstant son absence & sa de»
» meure hors du Royaume, & que
» ces lettres seroient annullées : que
» les rénonciations des Ducs de Berri
» & d'Orléans seroient admises réci»
» proquement par les *Cortez*, ou Etats
» de Castille & d'Arragon, & ces
» formalités accomplies le plutôt qu'il
» seroit possible ; ensorte que le Duc
» d'Hamilton, que la Reine avoit dé»
» signé son Ambassadeur en France,

» lui rendît compte au plutôt de l'enregistrement de la rénonciation du Roi Catholique, & que le Comte d'Elexington, destiné pour Ambassadeur à la Cour de Madrid, fût pareillement témoin de l'admission que les Etats d'Espagne feroient des renonciations des Ducs de Berri & d'Orléans : que si-tôt que le Ministre de la Reine d'Angleterre seroit arrivé à Madrid, le Roi d'Espagne signeroit un article secret contenant la promesse de céder la Sicile au Duc de Savoie, soit par le traité de la paix générale avec toute les Puissances actuellement en guerre, soit par un traité particulier entre la France, l'Espagne, l'Angleterre & la Savoie : que le Roi Catholique s'engageroit par le même article à laisser au Duc de Savoie la possession du Royaume de Sicile, après l'échange des ratifications, avec la clause qu'il ne pourroit jamais échanger ni aliéner cette isle, pour quelque cause, & sous quelque prétexte que ce pût être «.

1712.

San-Vitali. Torcy. Lamberty.

Il restoit encore l'article de la barrière que Sa Majesté Britannique de-

III. Les Conférences sont

mandoit pour le Duc de Savoie : on ne put le régler alors, ce qui n'empêcha pas la suspension d'armes, & cet article fut renvoyé aux conférences pour la paix générale. Elles étoient interrompues depuis quelques mois par un incident, qui en toute autre circonstance auroit à peine mérité qu'on y fît attention : mais les Hollandois s'en servirent pour gagner du temps, jusqu'à ce qu'ils fussent mieux instruits de ce qui se seroit passé entre la France & l'Angleterre. M. de Torcy convient aussi de son côté qu'on n'étoit pas fâché en France, non-seulement d'abaisser l'orgueil des Hollandois, mais encore de suspendre les conférences d'Utrecht, jusqu'à ce que toutes choses fussent entièrement concertées avec la Reine de la Grande-Bretagne. Nous allons rapporter le fait tel que nous l'avons pris dans les pièces originales.

1712. Interrompues à Utrecht.

Mémoires de Torcy.

IV. Origine de cette rupture occasionnée par des valets.

Le 27 de Juillet, jour qu'on apprit à Utrecht la nouvelle de l'affaire de Denain, le Comte de Rechteren, l'un des Plénipotentiaires des Etats-Généraux, passant dans son carrosse avec M. de Moërmont son Collègue devant l'hôtel de M. Ménager, leurs la-

quais prétendirent que ceux du Plénipotentiaire François leur avoient fait, tant en allant qu'en revenant, différents gestes & plusieurs grimaces, qui tendoient à les insulter. M. de Rechteren envoya un Secrétaire en porter des plaintes à M. Ménager, & lui demander satisfaction, conformément au réglement de police établi pour la méthode des conférences, qui portoit : » Si quelque domestique de » Plénipotentiaire faisoit insulte ou » querelle à quelque domestique d'un » autre Plénipotentiaire, l'aggresseur » sera aussi-tôt remis au pouvoir du » Maître de celui qui aura été attaqué » ou insulté, & il en fera justice » comme il le jugera à propos : « M. Ménager répondit qu'il s'informeroit du fait, & que l'après-midi il en rendroit réponse. Une partie des domestiques étant alors absents : il envoya dire à M. de Rechteren qu'il n'avoit pu s'éclaircir, mais que se seroit pour le lendemain : il envoya en effet un Gentilhomme qui trouva M. de Rechteren parti pour la Haye : alla chez M. de Moërmont, & lui fit lecture de la réponse que M. Ménager lui avoit donnée par écrit : elle portoit, 1712.

1712. » Qu'il étoit très éloigné d'approuver » que ses laquais fissent quelque insulte » à d'autres domestiques, principale- » ment à ceux de MM. les Députés: » que sans examiner si des grimaces » faites de loin par des valets à d'au- » tres valets, étoient des insultes faites » aux termes du réglement, il étoit » prêt à leur remettre ceux qu'ils » auroient vu commettre ces indé- » cences, ou même ceux que leurs » gens prouveroient en être les au- » teurs, d'autant que les siens nioient » absolument le fait. » M. de Moermont répondit, qu'il n'avoit pas vu les grimaces; mais qu'il espéroit que M. Ménager leur donneroit satisfaction: qu'au surplus, cette affaire regardoit M. de Rechteren plus que lui, & qu'il lui en parleroit à son retour. Ce Ministre revint à Utrecht au mois d'Août, & le 13 il envoya le même Secrétaire pour renouveller sa demande d'une satisfaction. M. Ménager chargea un Gentilhomme de lui porter la même réponse qui avoit déja été communiquée à M. de Moermont. Le Comte lui dit aussi qu'il n'avoit pas vu les grimaces; mais qu'il étoit à propos que ses gens allassent à l'hôtel du Plé-

nipotentiaire François, pour reconnoître ceux qui les avoient insultés. 1712.
Cette proposition étoit indiscrete, & M. Ménager ne crut pas y devoir répondre. Quelques jours après, ces Ministres se rencontrèrent dans une promenade publique avec plusieurs autres Plénipotentiaires; & après s'être entretenu quelque-temps de choses indifférentes, M. de Rechteren dit à M. Ménager, qu'il attendoit toujours la satisfaction qu'il lui avoit demandée, & insista pour que ses domestiques allassent dans l'hôtel François. M. Ménager essaya de lui faire entendre qu'il n'étoit pas juste de livrer les accusés aux accusateurs, & qu'en prenant ce parti, il en arriveroit, de la part des domestiques, des récriminations qui formeroient tous les jours de nouvelles querelles, suivant leurs caprices. Alors M. de Rochteren lui dit avec chaleur : » Le maître & les valets » se feront donc justice ? Je suis revêtu » du caractère d'un Souverain, aussi » bien que vous, & je ne suis pas » homme à recevoir des insultes. »

Mémoires de Torcy. Lamberty. San-Vitali.

V. Conduite imprudente du Comte de Rechteren.

Ce discours fut suivi de quelques mots qu'il dit en hollandois à ses gens : M. Ménager, qui ignoroit cette langue,

1712. ne put en comprendre le ſens; mais il ne fut pas long-temps ſans en apprendre l'effet. Les maîtres étoient encore à la promenade quand ces domeſtiques vinrent lui dire en préſence des autres Miniſtres, que ceux de M. de Rechteren les avoient ſurpris par derrière; les avoient frappés au viſage, & les avoient menacés de coups de couteau. Le Comte ne laiſſa pas à M. Ménager le temps de ſe plaindre de cette inſulte, plus réelle que celle des grimaces; & il dit aſſez haut, pour être entendu de tous ceux qui étoient préſents: » Toutes les fois qu'ils le feront, je les récompenſerai; & s'ils » ne le faiſoient pas, je les chaſſerois.» M. Ménager eut la prudence de ne pas répondre & de remonter en carroſſe; mais il réſolut de faire part de cette affaire à la Cour de France, pour ſe régler, ſuivant les ordres qu'il en recevroit. Les collègues de Rechteren voulurent l'excuſer, en prétendant qu'il étoit yvre; & les Plénipotentiaires Anglois eſſayèrent d'accommoder cette affaire; mais M. Ménager, ſachant que les Etats-Généraux la traitoient de bagatelle, voulut attendre les ordres du Roi: il les reçut peu de

Mémoires de Torcy. Lamberty. San-Vitali.

de jours après par le même courier qu'il avoit envoyé à Versailles, & qui lui rapporta un mémoire ou instruction, où il étoit dit: 1712.

VI. Satisfaction demandée par le Roi de France.

» Que les Plénipotentiaires de France suspendroient toutes négociations » de paix, jusqu'à ce qu'ils eussent eu » satisfaction de l'insulte faite par M. » de Rechteren à l'un d'eux : Qu'ils » demanderoient, pour cet effet, à » MM. les Etats-Généraux, si M. de » Rechteren avoit suivi leurs ordres » dans la violence que ses domestiques » avoient commise, & dans les dis- » cours qu'il avoit tenus lui-même; » ou si ce procédé venoit seulement » de son chef par quelque motif que » ce soit : Si MM. les Etats Généraux » l'avouent, lesdits Plénipotentiaires » de France ne trouvant plus de sû- » reté pour eux dans Utrecht, en ren- » dront compte à Sa Majesté : Si la » conduite de M. de Rechteren est » désavouée ou désapprouvée par ses » maîtres, le Roi prétend que l'of- » fense ayant été publique, le désaveu » le soit aussi : Que tous les Plénipo- » tentiaires des Provinces-Unies se » rendent chez l'un des Plénipoten- » tiaires de France, où ils feront tous

1712. » trois : Que ces Meſſieurs leur aſſurent, au nom de leurs maîtres, que » jamais M. de Rechteren n'a reçu » d'ordre qui puiſſe autoriſer la con» duite qu'il a tenue : qu'ils la déſap» prouvent, & qu'ils ſeroient très » fâchés que Sa Majeſté pût croire » qu'ils euſſent intention de manquer » au reſpect qui lui eſt dû. Le Roi » prétend de plus, que M. de Rech» teren ſoit rappellé, & qu'il ſoit nom» mé un autre Plénipotentiaire à ſa » place ; n'étant pas poſſible à ſes » Plénipotentiaires de traiter davan» tage avec un Miniſtre qui a violé le » droit des gens : c'eſt l'unique répa» ration que Sa Majeſté puiſſe admet» tre, & ſes Plénipotentiaires n'en » accepteront pas d'autre. »

Mémoires de Torcy. Lamberty. San-Vitali.

VII. Mémoire publié par les Etats-Généraux. Le Roi ne ſe trouve pas ſatisfait.

Quoique les Etats-Généraux commençaſſent à ſentir fortement le danger auquel ils s'expoſoient, s'ils laiſſoient l'Angleterre faire ſa paix particulière avec la France & l'Eſpagne, ſans y être compris, ils avoient peine à ſe réſoudre de donner la ſatisfaction, telle que Louis XIV la demandoit. Ils crurent qu'il leur ſuffiſoit de déclarer, dans un Mémoire qu'ils firent publier, qu'ils déſavouoient le

Sieur de Rechteren, & de promettre qu'il ne seroit plus employé à l'avenir dans les négociations; mais le Roi demeura ferme à exiger la satisfaction entière, & le reste de l'année se passa sans qu'il y eût aucune communication entre les Plénipotentiaires François & ceux des Etats-Généraux. Nous verrons, au commencement de l'année suivante, la conclusion de cette affaire.

1712.

Mémoires de Torcy. Lamberty. San-Vitali.

VIII. On convient de ce qui concerne le Prétendant. Il se dispose volontairement à sortir de France

Les Ministres de la Reine Anne connoissoient assez l'esprit de la nation Angloise, pour savoir qu'un des moyens qui pouvoit engager le Parlement à approuver leur conduite, étoit d'assurer la succession à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne Protestante, & d'obtenir du Monarque François que le Prétendant sortît de ses Etats. Cet article répugnoit beaucoup à la grandeur d'ame de Louis XIV; mais comme on ne pouvoit absolument rien terminer sans cette condition essentielle, le Prince jugea lui-même qu'il devoit se sacrifier pour le bien général de l'Europe, & il résolut de se retirer dans les Etats du Duc de Lorraine; ce qui fut exécuté au mois de Février suivant. Cette difficulté levée, on travailla à

1712. dresser les actes de renonciation, tant du Roi d'Espagne à la Monarchie Françoise, que des Ducs de Berri & d'Orléans à la Monarchie d'Espagne. Le Duc d'Orléans signa la sienne à Paris, en présence de deux Notaires le 19 d'Octobre, & le Duc de Berri en fit de même à Marli le 24; mais elles ne furent enrégistrées en Parlement que le 15 de Mars suivant, avec celle du Roi d'Espagne.

San-Vitali.

IX. Le Roi d'Espagne renonce solemnellement à la Couronne de France.

Philippe, voulant donner la plus grande solemnité à l'acte qui alloit lui assurer & à sa postérité, la domination de la Monarchie Espagnole, assembla le 5 de Novembre dans le Palais de Buen-Retiro les Grands d'Espagne, les Membres du Conseil d'Etat, les Ministres, les premiers Officiers de la Cour, les Présidents de tous les Conseils, & les Députés de vingt-neuf villes ou cités, représentant les Royaumes de Castille & d'Arragon; enfin tous ceux qui composent les *Cortez* ou Etats-Généraux de ces deux Royaumes. Le Roi leur fit un discours en peu de mots: le Secrétaire de la Chambre de Castille fit à haute voix la lecture de l'acte que Sa Majesté Catholique avoit signé, & qu'elle confirma

de bouche en présence de toute l'assemblée, ainsi que de la Reine, du Prince des Asturies, de Milord Lexington, Envoyé extraordinaire de la Reine Anne, & d'un grand nombre d'autres personnes distinguées par leur naissance ou par leurs emplois, qui assistèrent à cette auguste cérémonie. L'acte fut signé & ratifié par cinquante-huit Députés, & par tous les Grands, les Seigneurs, les Ministres & les Présidents. La nation Espagnole fit ensuite par la bouche de l'un des Députés de Burgos ses remerciments au Roi, sur l'honneur qu'il lui faisoit, en préférant le Gouvernement de cette Monarchie à toutes ses prétentions à la Couronne de France. Philippe envoya cet acte à Paris, & écrivit en même-temps au Duc de Berri, pour l'assurer que son amitié, pour un frère aussi chéri, avoit beaucoup contribué à le déterminer à la renonciation qu'il venoit de faire.

1712.

St. Philippe. Quincy.

X. Nouveau plan pour la paix proposé par les Hollandois.

Après la suspension des Conférences d'Utrecht, l'Evêque de Bristol & le Comte de Strafford, secondant les intentions de la Reine Anne, pour procurer la paix à l'Europe, s'occupèrent fortement des moyens de rap-

1712. procher les esprits des autres Plénipotentiaires. Les Hollandois eux-mêmes commençoient à être convaincus que la paix devenoit absolument nécessaire, & ils firent agir les Anglois pour reprendre les conférences. Le grand Pensionnaire Heinsius savoit que la plus grande partie de la nation murmuroit contre ceux qui étoient à la tête du Gouvernement, & les accusoit de mettre obstacle à la pacification, qui pouvoit seule rétablir solidement leur commerce. Il jugea que pour porter les autres Puissances, & l'Empereur même, à agir d'accord dans les propositions qu'on devoit faire au Congrès, il étoit à propos que les Etats-Généraux abandonnassent plusieurs prétentions qu'ils ne pouvoient soutenir seuls contre la France, & qu'ils s'attachassent principalement à procurer le plus grand avantage qu'il seroit possible à Sa Majesté Impériale, pour s'en faire un appui contre le pouvoir de la Maison de Bourbon. Son sentiment fut approuvé des Etats-Généraux ; & en conséquence on dressa un nouveau plan servant d'instruction aux Plénipotentiaires, en date du 4 d'Octobre. On y disoit : » Que

» pour témoigner de nouveau la forte
» inclination de L. H. P. pour la paix, 1712.
» les Plénipotentiaires communique-
» roient en confidence à ceux de Sa
» Majesté Britannique, qu'en cas que
» par Sadite Majesté, il pût être pro-
» curé que les Pays-bas Espagnols fus-
» sent restitués sur le pied porté dans
» la résolution du mois d'Août pré-
» cédent : comme aussi que l'on con-
» vînt sur le tarif de 1664, sans ex-
» ception d'aucune espèce : que l'on
» convînt aussi de la restitution de
» Strasbourg, & de la démolition des
» forteresses le long du Rhin, & de la
» restitution de la Sicile à l'Empereur :
» Leurs Hautes-Puissances pourroient
» condescendre que par-dessus les au-
» tres places portées dans ladite réso-
» lution, demeureroient aussi à la
» France, ou lui seroient restitués
» Douai & le fort de l'Escarpe, Mau-
» beuge, Valenciennes & Lille : » *San-Vitali. Lamberty.*
mais ils insistoient en même-temps pour qu'on leur laissât Tournai & Condé, & pour avoir une prompte réponse.

XI. Les Hollandois entrent

Ces nouvelles propositions furent portées à la Reine Anne, & donnè-

rent lieu à la tenue de plusieurs Conseils. Cette Princesse fit repasser en Angleterre le Comte de Strafford pour avoir son avis. Quelques Membres inclinoient à ce que Sa Majesté Britannique fît sa paix particulière, sans s'occuper davantage de ses Alliés; mais le plus grand nombre furent d'un autre sentiment. Ils lui représentèrent que l'honneur & l'intérêt de la Nation demandoient qu'elle évitât de rompre totalement avec la grande Alliance : Que Sa Majesté, dans sa harangue, avoit assuré les deux Chambres qu'elle procureroit à ses Alliés une paix sûre & honorable, & que le Parlement avoit insisté à demander que les conditions en fussent justes & convenables. La Reine, décidée par leurs avis, renvoya le Comte de Strafford à Utrecht avec de nouvelles instructions, qui lui prescrivoient de proposer à Leurs Hautes-Puissances un nouveau Traité d'Alliance, par lequel la Grande-Bretagne s'obligeroit, en cas d'attaque, à défendre leur barrière, où la ville de Tournai seroit comprise : Que pour calmer leurs inquiétudes au sujet de la

1712.

[D]ans les vues [d]e la Reine [A]nne. Let[t]re qu'ils lui [é]crivent.

succession à la Couronne d'Angleterre, il leur proposeroit de faire un nouveau traité de garantie qui l'assureroit dans la ligne Protestante. Les Etats, après avoir amplement délibéré sur ces propositions, écrivirent le 29 à la Reine, une lettre dans laquelle ils lui déclarèrent qu'ils étoient résolus de se joindre à Sa Majesté, pour entrer dans les mesures qu'elle avoit prises pour la paix, & la conclure & signer conjointement avec elle; comme aussi de prendre avec Sa Majesté de nouveaux engagements sur la succession & la barrière: d'en faire un nouveau traité, & de le conclure & signer, même avant la paix.

1712.

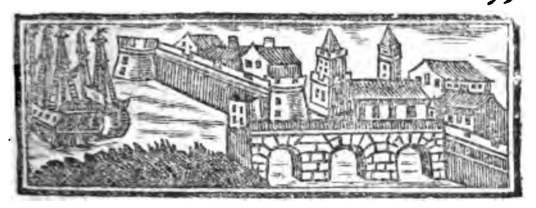
San-Vitali. Lamberty.

XII. Affaires générales de l'Europe.

Les événements maritimes furent si peu considérables cette année, qu'ils ne méritent pas que nous nous y arrêtions. La paix fut conclue entre les Turcs & les Moscovites par l'entremise des Ministres de la Grande-Bretagne, & de la Hollande; mais elle ne fut pas de longue durée. La différence de religion avoit occasionné en Suisse des troubles entre les Cantons Catholiques & les Protestants: ils furent appaisés par les

soins du Comte du Luc, Amba
1712. deur de France. Le Traité en
signé à Arroir, & la tranquillité
rétablie.





HISTOIRE DE L'AVÉNEMENT DE LA MAISON DE BOURBON AU TRONE D'ESPAGNE.

LIVRE X.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Traité de garantie & de barrière entre l'Angleterre & la Hollande.* §. II. *Articles de ce Traité.* §. III. *Les Hollandois font satisfaction pour l'insulte du Comte de Rechteren.* §. IV. *Les renonciations sont enrégistrées au Parlement*

de Paris. §. V. *Extrait des Lettres-Patentes données à cette occasion.* §. VI. *Le Duc d'Aumont passe à Londres en qualité d'Ambassadeur.* §. VII. *Nouvelles difficultés qui s'élèvent au sujet du commerce.* §. VIII. *Empressement de la Reine Anne pour faire signer la paix à Utrecht.* §. IX. *Discours de l'Evêque de Bristol aux Hollandois.* §. X. *Traité pour la neutralité de l'Italie, & l'évacuation de la Catalogne.* §. XI. *L'Impératrice & les troupes des Alliés sortent de la Catalogne.*

1713.

I. Traité de garantie & de barrière entre l'Angleterre & la Hollande.

NOUS voici enfin parvenus à l'année qui donna la tranquillité à la plus grande partie de l'Europe, & qui eût totalement ramené la paix entre toutes les Puissances qui avoient combattu pour la succession d'Espagne, si l'Empereur n'eût encore été retenu par le chagrin assez naturel, d'abandonner pour toujours une Couronne aussi brillante que celle de l'Espagne & des Indes; & si, d'un autre côté, l'ambition de la Princesse des Ursins n'eût rendu le Roi Philippe plus difficile à céder totalement les Pays-bas. La Reine Anne, contente des dif-

positions que les Etats-Généraux lui marquoient pour concourir avec elle 1713.
à la paix, leur écrivit le 7 de Janvier une lettre remplie de témoignages d'affection & de zèle pour leurs intérêts. Elle dit en même-temps au Comte d'Oxford & au Lord Bolingbroke, alors de retour à Londres, qu'elle vouloit absolument qu'ils engageassent le Roi de France à se désister de ses prétentions sur Condé & sur Tournai, puisqu'il n'y avoit que ce moyen de détacher les Hollandois de la grande ligue. Ces Ministres écrivirent à M. Prior, qui étoit demeuré en France, pour qu'il déterminât le Ministère François à céder aux instances de la Reine, dont le Conseil étoit très éloigné de vouloir conclure une paix particulière, sans que les Etats-Généraux y fussent compris. La première lettre n'ayant pas eu son effet, Bolingbroke en écrivit une seconde encore plus pressante : il voyoit avec chagrin, que non-seulement tout le parti des Wighs, mais encore beaucoup de gens du parti des Tories, blâmoient la France de trop de fermeté, dans un temps où il y avoit à craindre que quelque funeste événement ne chan-

geât totalement la face des affaires, & ne détruisît tout l'ouvrage, au moment qu'il touchoit à sa perfection. La santé de la Reine devenoit très chancelante, & il y avoit lieu de croire que son successeur auroit des vues toutes différentes. Cette raison frappa Louis XIV, & il sentit qu'étant lui-même dans un âge très avancé, il ne devoit pas laisser à un jeune successeur, une guerre qui auroit pu plonger la France dans de cruels malheurs, si elle eût continué dans un temps de minorité. Il consentit donc à céder Tournai; mais il refusa absolument de se désister de Condé. Les Hollandois, contents d'avoir une place, qu'en toute autre circonstance le Monarque François ne leur eût pas abandonnée, ne firent plus de difficultés, & ils commencèrent par conclure, avec la Grande-Bretagne, comme ils l'avoient demandé, un traité de garantie pour la succession & la barrière, qui fut signé la nuit du 29 au 30 de Janvier.

1713.

San-Vitali.

II. Articles de ce Traité.

Dans ce Traité, compris en seize articles, on annulle par le premier, celui qui avoit été fait au mois d'Octobre 1709: mais on y renouvelle & approuve tous les autres Traités de paix, d'union,

d'amniſtie & d'alliance, ſtipulées entre la Reine & les Etats-Généraux. Par l'article II, Leurs Hautes-Puiſſances s'obligent de ſoutenir la ſucceſſion à la Couronne de la Grande-Bretagne dans la ligne Proteſtante, comme il eſt réglé & établi par les Loix de l'Angleterre : de donner ſecours aux héritiers de la Reine après la mort de Sa Majeſté Britannique, & aux défauts d'héritiers de ſon propre ſang. Ils prennent le même engagement en faveur de la Princeſſe Sophie ou de ſes héritiers : mais par l'article XIV, il eſt dit, qu'ils donneront ce ſecours quand ils en ſeront requis, & non autrement, pour ſatisfaire à leur promeſſe & garantie. Les articles III & IV ſont deſtinés à régler la barrière, & il eſt dit, que les Etats-Généraux pourront mettre, tenir, augmenter ou diminuer leurs garniſons, ſelon ce qui leur paroîtra néceſſaire, dans les places ſuivantes : Furnes, le fort de Knocke, Ypres, Menin, la ville & citadelle de Tournai, Mons, Charleroi, la ville & le château de Namur, le château de Gand, les forts de la Perle, Philippe & Damme, ainſi que dans le fort Saint-Donas : mais que celui de Rodenhuyſen ſera démoli.

1713.

Dans l'article XIV, la Reine de la
1713. Grande-Bretagne s'engage, pour elle & ses successeurs, d'envoyer aux Hollandois à ses propres frais, quand elle en sera requise, dix mille hommes d'infanterie & vingt vaisseaux de guerre bien équippés ; comme, de leur côté, les Etats-Généraux promettent fournir, en pareil cas, six mille hommes d'infanterie & pareil nombre de vaisseaux à la Grande-Bretagne : mais on ajoute que s'il arrive qu'on soit exposé à un danger si imminent, que n'ayant pas le temps de faire des sollicitations officieuses, il soit nécessaire d'avoir un plus grand nombre de troupes & de vaisseaux de guerre, chacune des parties sera obligée d'augmenter ses forces auxiliaires, en étant requise par l'autre partie ; comme aussi de rompre la paix avec l'Aggresseur, & de joindre toutes ses forces, par mer & par terre avec celles de la partie qui sera attaquée. Dans les articles IX & X, il est dit, que la propriété & souveraineté des provinces des Pays-bas Espagnols, tant de celles que le Roi Charles II possédoit avant sa mort, que de celles dont il n'a pas eu la possession, & que la France rendra par le Traité de paix, appartiendront

à l'Empereur : mais que ces Provinces ne pourront jamais être cédées à la Couronne de France, à quelque titre que ce soit. Il est aussi porté dans l'article IX, que les Etats-Généraux recevront tous les ans un million de florins desdites provinces, pour servir au paiement des garnisons Hollandoises dans les villes ci-dessus spécifiées. Enfin, par l'article XV, il est convenu, que les Rois, les Princes & les Etats qui souhaiteront d'avoir part à ce Traité, y seront invités & reçus, en telle sorte néanmoins que cette invitation & réception soit faite conjointement par la Sérénissime Reine de la Grande-Bretagne & par les Seigneurs Etats-Généraux.

1713.

San-Vitali. Lamberty.

III. Les Hollandois font satisfaction pour l'insulte du Comte de Rechteren.

Le même jour 30 de Janvier, trois des Plénipotentiaires des Etats-Généraux se rendirent chez le Maréchal d'Huxelles où étoit M. Menager & une nombreuse compagnie. Ils y furent invités à dîner ; & en présence de toute l'assemblée, ils firent la Déclaration suivante, que Lamberty traite de compliment. « Les Plé-
» nipotentiaires des Seigneurs Etats-
» Généraux des Provinces-Unies assu-
» rent au nom desdits Seigneurs leurs
» Maîtres, à Messieurs les Plénipoten-
» tiaires de France, que M. le Comte

» de Rechteren n'a point reçu d'ordre
1713. » qui puisse autoriser la conduite qu'il
» a tenue envers M. Ménager : que les
» Etats désapprouvent cette conduite,
» & qu'ils seroient très fâchés que Sa
» Majesté Très Chrétienne pût croire
» qu'ils eussent intention de manquer
» au respect qui lui est dû. C'est pour-
» quoi ils assurent, de plus, que la
» commission de M. le Comte de Rech-
» teren, Plénipotentiaire dans les né-
» gociations de paix, cessera, & que
« Leurs Hautes-Puissances, suivant la
» Constitution de leur gouvernement,
» écriront aux Etats de la province
» d'Overissel, afin qu'ils nomment &
» présentent un autre pour remplir
» la place dudit Comte. » L'Abbé de Polignac n'assista point à cette satisfaction : il étoit nommé Cardinal, & cessa d'être du nombre des Plénipotentiaires, parce que cette nouvelle dignité ne lui permettoit pas d'agir en second.

Lamberty.

IV. Les Rénonciations sont enrégistrées au Parlement de Paris.

La Reine Anne avoit nommé le Duc d'Hamilton pour son Ambassadeur en France; mais ce Seigneur ayant été tué dans un duel, Sa Majesté Britannique fit choix du Duc de Shrewsbury pour remplir cette place. Le Roi, de son côté, nomma le Duc d'Aumont

pour aller en Angleterre avec la même qualité, & ces Ambassadeurs arrivèrent, en même temps, au mois de Janvier dans les deux Cours. Celui de la Grande-Bretagne fut reçu du Roi Très-Chrétien, avec toute la Majesté du trône que ce Monarque savoit si bien soutenir, & il travailla ensuite avec ardeur à applanir quelques difficultés qui pouvoient encore retarder la paix. Il assista, ainsi que M. Prior, à l'enrégistrement des Lettres-Patentes du Roi, & des trois actes de rénonciation du Roi d'Espagne, du Duc de Berri & du Duc d'Orléans, qui furent lues & vérifiées au Parlement de Paris le 15 de Mars, en présence de ces deux derniers Princes; de quatre autres Princes du Sang, des Pairs de France & de tous les Membres du Parlement. Les Ministres étrangers ne pouvoient y avoir séance, mais on les plaça dans une lanterne, où ils furent témoins de tout ce qui se passoit dans cette illustre assemblée.

1713.

Mémoires de Torcy. San-Vitali.

Dans les Lettres-Patentes, le Roi Louis XIV, après avoir exposé les conditions demandées par la Reine d'Angleterre pour parvenir à la paix, fait l'éloge du zèle de cette Princesse

V. Extrait des Lettres-Patentes données à cette occasion.

1713. pour le rétablissement de la tranquillit[é] générale. Il parle ensuite de l'alternativ[e] qu'elle avoit proposée, & des effor[ts] qu'il avoit faits pour persuader au Ro[i] son petit-fils d'accepter cette alternative.
« Nous lui fîmes connoître, dit le Mo-
» narque, que le devoir de sa naissanc[e]
» étoit le premier qu'il dût consulter:
» qu'il se devoit à sa Maison & à s[a]
» patrie avant que d'être redevable à
» l'Espagne : que s'il manquoit à ses
» premiers engagements, il regretteroit
» peut-être un jour inutilement d'avoir
» abandonné des droits qu'il ne seroit
» plus en état de soutenir. Nous ajou-
» tâmes, à ces raisons, les motifs per-
» sonnels d'amitié & de tendresse que
» nous crûmes capables de le toucher;
» le plaisir que nous aurions de le voir
» de temps en temps auprès de nous,
» & de passer avec lui une partie de
» nos jours, comme nous pouvions
» nous le promettre du voisinage des
» Etats qu'on lui offroit : la satisfaction
» de l'instruire nous même de l'état de
» nos affaires, & de nous reposer sur
» lui pour l'avenir; ensorte que si Dieu
» nous conservoit le Dauphin, nous
» pourrions donner à notre Royaume,
» en la personne du Roi notre frère &

» petit-fils, un Régent instruit dans
» l'art de régner; & que si cet enfant, 1712.
» si précieux à nous & à nos sujets,
» nous étoit encore enlevé, nous aurions
» au moins la consolation de laisser à
» nos peuples un Roi vertueux, propre
» à les gouverner, & qui réuniroit
» encore à notre Couronne des Etats
» très considérables. Nos instances réi-
» térées, avec toute la force & toute
» la tendresse nécessaire pour persuader
» un fils, qui mérite si justement les
» efforts que nous avons faits pour le
» conserver à la France, n'ont produit
» que des refus réitérés de sa part,
» d'abandonner jamais des sujets braves
» & fidèles, dont le zèle pour lui s'étoit
» distingué dans les conjonctures où son
» trône avoit paru le plus ébranlé.... Il
» a déclaré dans l'assemblée des Etats du
» Royaume d'Espagne...qu'il renonçoit
» de son propre mouvement, de sa vo-
» lonté libre, & sans aucune contrainte
» pour lui, pour ses héritiers & succes-
» seurs pour toujours & à jamais, à toutes
» prétentions, droits & titres que lui
» ou aucun de ses descendants aient
» dès à présent, ou puissent avoir en
» quelque temps que ce soit à l'avenir,
» à la succession de notre Couronne;

» qu'il s'en tenoit pour exclus, lui,
1713. » ses enfants & descendants à perpé-
» tuité. . . . Qu'il se désistoit spécia-
» lement du droit qui a pu être ajouté
» à celui de sa naissance par nos Lettres-
» Patentes du mois de Décembre 1700,
» par lesquelles nous avons déclaré,
» que notre volonté étoit, que le Roi
» d'Espagne & ses descendants conser-
» vassent toujours les droits de leur
» naissance & de leur origine, de la
» même manière que s'ils faisoient tou-
» jours leur résidence actuelle dans
» notre Royaume. . . . Nous sentons
» comme Roi & comme père, combien
» il eût été à desirer que la paix gé-
» nérale eût pu se conclure sans une
» renonciation qui fasse un si grand
» changement dans notre Maison roya-
» le, & dans l'ordre ancien de succéder
» à notre Couronne : mais nous sentons
» encore plus combien il est de notre
» devoir d'assurer promptement à nos
» sujets une paix qui leur est si néces-
» saire. Nous n'oublierons jamais les
» efforts qu'ils ont faits pour nous dans
» la longue durée d'une guerre que
» nous n'aurions pu soutenir, si leur
» zèle n'avoit eu encore plus d'étendue
» que leurs forces. . . . Pour ces causes. .

» Voulons & nous plaît que ledit acte de renonciation de notre frère & petit-fils le Roi d'Espagne, & ceux de notre petit-fils le Duc de Berri, & notredit neveu le Duc d'Orléans, que nous avons admis & admettons, soient enrégistrés dans toutes nos Cours de Parlement & Chambres des Comptes de notre Royaume ... Que nosdites Lettres-Patentes du mois de Décembre 1700, soient & demeurent nulles & comme non avenues ... Que conformément audit acte de renonciation de notre frère & petit-fils le Roi d'Espagne, il soit désormais regardé & considéré comme exclus de notre succession; Que ses héritiers, successeurs & descendants en soient aussi exclus à perpétuité, & regardés comme inhabiles à la recueillir, *&c.* »

1713.

VI. Le Duc d'Aumont passe à Londres en qualité d'Ambassadeur.

A Londres, le Duc d'Aumont se fit remarquer par sa magnificence & sa libéralité, qui lui méritèrent les applaudissements d'un peuple assez peu disposé à bien recevoir les François. Il donna de superbes repas, dont il y en eut un de troublé par un violent incendie, qui se manifesta tout-à-coup dans la partie supérieure de son hôtel, & qui

en peu d'heures en consuma tous les

1713. meubles & les bâtiments. On fit des recherches inutiles pour découvrir si cet accident étoit l'effet du hasard, ou si le feu avoit été mis par des gens

San-Vitali. mal-intentionnés. Ce malheur coûta beaucoup d'argent au Duc pour le réparer: mais il ne lui fit rien retrancher de sa dépense.

VII. Nouvelles difficultés qui s'élevent au sujet du commerce.

Il paroissoit que rien ne devoit plus arrêter la conclusion de la paix avec l'Angleterre & la Hollande, quand il survint de nouvelles difficultés qui suspendirent encore l'effet des négociations. Il est vraisemblable qu'on ne s'étoit pas expliqué assez clairement sur l'article du commerce, & que le Comte d'Oxford avoit compris qu'on accordoit à la Grande-Bretagne des concessions plus étendues que celles qu'on avoit promises. C'étoit dans cette attente, qu'il avoit publié par toute l'Angleterre, que la Nation alloit retirer le plus grand avantage des pays qu'on lui accordoit dans l'Amérique septentrionale, de la liberté du commerce dans l'Amérique Espagnole, & de plusieurs autres articles importants. Le Ministre de France protesta que jamais on n'avoit pris ces engagements, ce qui irrita tellement

tellement le Lord Bolingbroke, que dans une lettre à M. Prior, il lui dit: « Que la France pressoit l'Angleterre » de faire sa paix particulière, afin de » tenir ensuite les autres Alliés à sa dis- » crétion: mais qu'en même temps, elle » vouloit anéantir les articles les plus » essentiels pour la Grande-Bretagne, « & ne cherchoit qu'à éluder des condi- » tions faites & confirmées d'un commun » accord. » Dans une autre lettre, le même Lord s'exprime en ces termes: « Nous sommes sur le bord d'un préci- » pice, mais la France y est autant que » nous; si elle ne se désiste pas d'em- » ployer des moyens pour nous en im- » poser & pour nous faire perdre tous les « avantages qui nous ont été solemnelle- » ment accordés, nous sommes perdus, » mais la France le sera également. Dites » au Marquis de Torcy, qu'il peut, » s'il le veut, nous faire conduire au » supplice le Comte d'Oxford & moi: » mais que la négociation sera replongée » dans une telle confusion que jamais » on ne pourra la renouer. » Le Duc de Shrewsbury représenta aussi au Marquis l'embarras où la Reine & ses Ministres alloient se trouver à l'ouverture du Parlement, si les conditions étoient

1713.

1713. différentes de celles que Sa Majesté Britannique avoit annoncées aux deux Chambres. Le Ministre François insistoit à ne rien changer; mais les Anglois ayant proposé un tempérament, le Roi voulut bien s'y prêter, & les difficultés furent levées par la tournure qu'on donna dans le Traité de commerce aux articles qui étoient en contestation.

San-Vitali.

VIII. Empressement de la Reine Anne pour faire signer la paix à Utrecht.

Les Plénipotentiaires Anglois, quoique les conférences fussent peu fréquentée à Utrecht, faisoient tous leurs efforts pour engager les Hollandois à signer la paix en même temps qu'elle seroit signée par ceux de France & d'Angleterre; & pour mieux y réussir, ils travailloient à leur faire accorder par la France les conditions les plus favorables qu'il étoit possible pour leur commerce. Ils gagnèrent le Roi de Prusse, en l'assurant qu'on lui accorderoit la souveraineté de la ville & d'une partie de la province de Gueldres, les Principautés de Neufchâtel & de Vallengin, & le remboursement d'un million deux cents mille livres, pourvu qu'il cédât à la France les droits qu'il prétendoit avoir sur la Principauté d'Orange. Le Duc de Savoie consentoit à se prêter aux

desirs de la Reine Anne : le Roi de Portugal ne faisoit plus de difficultés, & l'on s'inquiétoit peu de celles qui pouvoient venir de la part de l'Empereur ; ensorte qu'il n'y avoit plus que les Etats-Généraux qui disputassent encore pour leur commerce, ce qui arrêtoit tous les projets de la Grande-Bretagne. On avoit déja retardé plusieurs fois l'ouverture du Parlement, & la Nation en murmuroit, ce qui porta le Comte d'Oxford à engager la Reine d'écrire en termes exprès à ses Plénipotentiaires, de signer la paix : de déterminer le plus qu'ils pourroient des Plénipotentiaires Alliés à en faire de même, & de leur déclarer à tous qu'ils ne pouvoient espérer de rien obtenir de plus que ce qu'on leur accordoit. L'empressément de ce Ministre étoit bien fondé : il vouloit que la Reine, à l'ouverture du Parlement, pût déclarer que la paix étoit signée, ce qui préviendroit de la part des Chambres bien des difficultés qui auroient pu jetter dans de nouveaux troubles.

1713.

San-Vitali. Lamberty.

IX. Discours de l'Evêque de Bristol aux Hollandois.

L'Evêque de Bristol & le Comte de Strafford répondirent à la lettre de Sa Majesté Britannique, qu'ils n'avoient de pouvoirs que pour accéder aux con-

1713. » ne fuſſent pas ſi-tôt prêts, ils auront » un terme convenable pour le faire. » Tous les Miniſtres, dirent alors, qu'ils étoient en état, à l'exception des Allemands, qui déclarèrent qu'ils n'avoient pas de pouvoirs pour accepter les conditions qui leur étoient propoſées.

Lamberty.

X.

Traité pour la neutralité de l'Italie, & l'évacuation de la Catalogne.

Avant que d'entrer dans le détail des différents Traités de paix qui furent ſignés à Utrecht le 13 d'Avril, l'ordre des matières nous oblige de parler d'un autre Traité que les Plénipotentiaires Allemands ſignèrent le 14 de Mars avec ceux des autres Puiſſances, pour l'évacuation de la Catalogne & pour la neutralité de l'Italie. Quoique l'Empereur ne fût pas encore diſpoſé à faire ſa paix avec la France & l'Eſpagne, il voyoit la grande alliance entièrement détruite, que cette convention étoit néceſſaire pour faire paſſer en Allemagne ſon auguſte Epouſe, qui étoit reſtée en Catalogne ainſi que toute ſa Cour, où ſe trouvoient compris un nombre de Seigneurs Eſpagnols, qui avoient ſacrifié leur fortune aux intérêts de ſa Maiſon. De plus, en retirant ſes propres troupes du même pays, il les conſervoit pour ſon ſervice, au lieu qu'elles euſſent peut-être été forçées

peu de temps après de ſe rendre priſonnières de guerre, n'étant plus ſoutenues par celles des Alliés. On évita dans ce Traité de nommer ni l'Empereur, ni le Roi d'Eſpagne, & l'on ſe contenta de les indiquer ſous la dénomination générale de Puiſſances belligérantes. Il contient quatorze articles, dont le Ier. porte que, « Toutes les troupes Allemandes & alliées ſeront tranſportées » hors de la Principauté de Catalogne » & hors des iſles Majorque & d'Ivica; » & afin que cela ſe faſſe plus promptement & avec plus de ſûreté, il y » aura entre les Parties belligérantes, » leurs armées, troupes & ſujets dans » tous les lieux ci-deſſus mentionnés, » une pleine & entière ceſſation d'armes » & de toutes hoſtilités tant par mer » que par terre, laquelle commencera » quinze jours après qu'on y aura eu » connoiſſance de la préſente convention. Le jour que ladite ceſſation » commencera, la Puiſſance, laquelle » fait l'évacuation, remettra entre les » mains des autres Puiſſances belligérantes Barcelone, ou bien Tarragone, » le choix demeurant à la Puiſſance, » qui fait la remiſe, laquelle des villes » ſuſdites elle voudra garder juſqu'à

1713.

» l'entière évacuation. Ladite suspen-
1713. » sion d'armes durera, & sera observée » de bonne foi, jusqu'à ce que la Cour, » qui fait présentement son séjour en » Catalogne, toute sa suite, & autres » personnes qui voudront la suivre, » de quelque condition & Nation, » Militaires ou non, soit Espagnols, » ou autres, avec leurs effets, ainsi » que les troupes dont il a été parlé » ci-dessus, en soient entièrement sorties » & arrivées en Italie. Et d'autant » que tout ce monde n'en peut sortir » autrement que par mer, il est con» venu, que ceux qui demeureront, » pourront après le départ des premiers, » & jusqu'à ce qu'ils aient trouvé les » vaisseaux nécessaires pour leur trans» port, y rester en sûreté & dans des » lieux commodes, suivant ce qui est » stipulé dans l'article VII, à condition » de remettre à l'autre Puissance, les » endroits encore occupés dans le même » Etat, à mesure qu'ils en sortiront. » Dans l'article III, il est dit que, « Le » trajet de Catalogne en Italie se fera » sous le convoi de la flote de S. M. » Britannique, & sans que la France, » ses Alliés, leurs armées, flotes & » sujets y puissent apporter aucun em-

» pêchement. » L'article VI, porte que, « Tous les prisonniers faits dans » la guerre d'Espagne seront rendus de » part & d'autre. » L'article VIII, contient une amnistie générale pour tous les sujets & habitants de Catalogne & desdites isles. Les articles IX & X renvoient à la paix générale la discussion de leurs privilèges, ainsi que la conservation de leurs biens, bénéfices, charges, pensions & autres avantages. L'article XI, porte un armistice entier & cessation de toutes sortes d'hostilités par mer & par terre dans toute l'Italie, & dans toutes les isles de la mer Méditerranée possédées par les Parties belligérantes, ainsi que dans tous les Etats de S. A. R. le Duc de Savoie. Par l'article XIII, la Reine de la Grande-Bretagne se rend garante du Traité, & l'article XIV est pour l'échange des ratifications.

1713.

Lamberty.

XI. L'Impératrice & les troupes des Alliés sortent de la Catalogne.

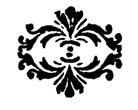
En conséquence de ce Traité, le Roi d'Espagne auroit dû être mis en possession des places de la Catalogne à mesure qu'elles étoient évacuées par les Autrichiens, & par les Espagnols attachés à leur parti : mais les Catalans, bien-loin de profiter de l'amnistie qui leur étoit accordée, ne marquèrent

que plus de fureur pour se défendre
1713. contre leur Souverain. Quoique les troupes de l'Empereur sortissent de ces places, il n'y eut que celle de Taragone qui fût remise aux Espagnols le 15 de Juillet. Le Comte de Staremberg prétendit qu'il ne pouvoit forcer les habitants de Barcelone à recevoir les troupes de Philippe V : les Rebelles y demeurèrent les maîtres, & ils furent soutenus par un grand nombre d'Allemands, qui désertèrent des régiments Impériaux pour prendre parti dans les troupes des révoltés. L'Impératrice s'embarqua avec toute sa Cour le 19 de Mars sur la flote Angloise, qui la conduisit à St. Pierre d'Aréna dans le territoire de Gènes, & Sa Majesté Impériale se rendit ensuite par le Tirol en Allemagne. La flote retourna à Barcelone, & emmena au commencement de Juillet le Comte de Staremberg avec autant de troupes qu'elle en put contenir. Les Espagnols du parti des Autrichiens n'eurent pas la liberté de passer en Allemagne : on les obligea de rester en Italie, où ils menèrent une vie assez triste, éloignés de leur patrie, & peu récompensés d'avoir tout abandonné pour l'Empereur. Trois mille

Allemands qui reſtoient de l'armée du Comte de Staremberg après le départ de leur Général, furent conduits à Oſtalriç & y furent joints par la garniſon de Taragone : mais preſque tous, à la réſerve des Officiers, déſertèrent & retournèrent à Barcelone. Les habitants de l'iſle Majorque perſiſtèrent également dans leur rebellion : nous verrons comment les uns & les autres furent enfin réduits ſous la domination du Monarque, quand nous aurons parlé des différents Traités de paix qui vont nous occuper dans le chapitre ſecond.

1713.

Lamberty.



CHAPITRE II.

§. I. *Signature des Traités d'Utrecht.* §. II. *Articles communs à tous ces Traités.* §. III. *Traité entre la France & la Grande-Bretagne. Articles concernant la succession, le Prétendant, les renonciations & la démolition de Dunkerque.* §. IV. *Articles concernant l'Amérique.* §. V. *Articles qui concernent les Sujets des deux Nations en Amérique, & les cas d'une nouvelle rupture.* §. VI. *Articles concernant la Religion.* §. VII. *Autres Articles.* §. VIII. *Traité de commerce entre la France & la Grande-Bretagne.* §. IX. *Traité entre la France & le Portugal.* §. X. *Traité entre le Roi de France & le Roi de Prusse.* §. XI. *Traité entre la France & le Duc de Savoie.* § XII. *Traité entre la France & les Etats-Généraux.* §. XIII. *Autres Articles du même Traité.* §. XIV. *Traité entre le Roi d'Espagne & la Grande-Bretagne.* §. XV. *Traité entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie.* §. XVI. *Autres Articles signés vers le même*

temps. §. XVII. *Objections faites en Angleterre contre le Traité de com er-ce avec la France.* §. XVIII. *Propositions de paix faites par le Roi de France à l'Empereur, qui refuse de les accepter.*

LA diversité des sentiments entre les Plénipotentiaires assemblés à Utrecht, avoit si long-temps retardé la conclusion de la paix, que ce fut vraisemblablement la crainte qu'il ne survînt encore quelques nouvelles difficultés le jour pris pour la signature, qui obligea les Ministres de terminer cette grande affaire dans les hôtels des Ambassadeurs, plutôt que dans la salle destinée aux conférences. Ce fut chez l'Evêque de Bristol qu'on signa les articles entre la France, la Grande-Bretagne & le Duc de Savoie, & chez le Comte de Strafford que furent signés les autres Traités. Nous en allons donner l'extrait dans le même ordre que Lamberty les a rapportés, en nous arrêtant seulement sur les principaux articles, dont les autres ne sont que l'extension.

1713.

I. Signature des Traités d'Utrecht.

Lamberty.

II. Articles communs à tous ces Traités.

Tous ces Traités commencent par établir entre les parties contractantes, leurs héritiers & successeurs, leurs

remis à Sa Majesté Très-Chrétienne l'équivalent dont on est convenu.

1713.

IV. Articles concernant l'Amérique.

Par les articles X, XI & XII, la France cède à la Grande-Bretagne l'isle de Saint-Christophe, l'Acadie & nommément la ville de Port-royal, ainsi que la baye & le détroit d'Hudson avec toutes leurs dépendances. Elle cède également l'isle de Terre-neuve, la ville & forteresse de Plaisance avec les isles adjacentes, & l'on règle jusqu'à quelle distance de ces différents endroits la pêche est interdite aux François: mais il est stipulé, qu'ils pourront pêcher & sécher leur poisson à terre dans la partie de l'isle de Terre-neuve, qui s'étend depuis l'endroit appellé Cap-Bonavista jusqu'au lieu appellé Pointe-Riche, sans qu'ils puissent y fortifier aucune place, ni y élever d'autres bâtiments que les cabanes nécessaires pour sécher le poisson. Il est porté dans les mêmes articles que l'isle appellée Cap-Breton, comme aussi toutes les autres isles, tant dans l'embouchure de la rivière de Saint-Laurent, que dans le golphe de même nom, appartiendront désormais aux François; & qu'il sera au pouvoir du Roi Très-Chrétien d'y fortifier telles places qu'il jugera à propos.

Lamberty.

Les articles XIV & XV concernent la liberté du tranſport des ſujets du Roi, qui voudront quitter les pays cédés à la Grande-Bretagne : la liberté de Religion pour ceux qui y demeureront : la protection des Nations Américaines amies des François & des Anglois : & la permiſſion aux Naturels du pays de trafiquer librement dans les Colonies des Anglois & des François. Les articles XVI & XVII ſont pour annuller les lettres de repréſailles, de marque ou de contremarque, qui ont été données précédemment, pour établir qu'il n'en ſera plus donné à l'avenir, excepté dans le cas de déni de Juſtice, & dans les circonſtances qui y ſont ſpécifiées. On y règle auſſi ce qui concerne les priſes faites depuis la ſuſpenſion d'armes convenue entre les Puiſſances. L'article XVIII, porte que, ſi quelqu'un des ſujets réciproquement fait ou entreprend quelque choſe contre la teneur du Traité, la bonne intelligence entre les deux Nations n'en ſera pas interrompue : mais que le ſujet répondra de ſon propre fait, & ſera puni ſuivant les Loix établies par le droit des gens. Dans l'article XIX, il eſt dit que, ſi la guerre ſe renouvelloit,

1713.

V. Articles qui concernent les ſujets des deux nations en Amérique, & les cas d'une nouvelle rupture.

ce qu'à Dieu ne plaise, entre Leurs Majestés ou leurs successeurs, les navires & biens de leurs sujets qui se trouveront pour lors dans les ports ou territoires de l'ennemi, ne pourront être confisqués, & que lesdits sujets auront six mois pour les vendre ou transporter.

1713.

Lamberty.

VI. Articles concernant la Religion.

L'article XX, porte, qu'on fera une juste & raisonnable satisfaction à tous & chacun des Hauts-Alliés de Sa Majesté Britannique sur ce qu'ils ont droit de prétendre de la France. Il est dit dans l'article XXI, que Sa Majesté Très-Chrétienne accordera à l'amitié de Sa Majesté Britannique de consentir dans le Traité à faire avec l'Empire, que tout ce qui regarde l'état de la religion dans ledit Empire, soit réglé selon la teneur des Traités de Westphalie; afin qu'il paroisse évidemment que le Roi Très-Chrétien ne souhaite pas, & n'a jamais souhaité de rien innover dans lesdits Traités.

Ibidem.

VII. Autres articles.

L'article XXII concerne les familles Angloises qui ont des prétentions sur quelques terres en France. Par les articles XXIV & XXV, la Reine se rend garante du Traité de paix, conclu le même jour, avec le Roi de Portugal, & de celui qui est commencé avec le

Duc de Savoie. Par les articles XXVI & XXVII, le Roi de Suède, le Grand Duc de Toscane & la République de Gènes, ainsi que les villes Hanséatiques sont compris dans le même Traité. L'Article XXVIII, porte que, seront compris dans ce Traité de paix tous ceux qui seront nommés par l'une & l'autre partie d'un commun consentement, ou avant l'échange des ratifications ou dans six mois après. Enfin, les articles XXIX & XXX concernent les ratifications & la signature du Traité.

1713.

Lamberty.

VIII. Traité de Commerce entre la France & la Grande Bretagne.

Celui de navigation & de commerce, qui comprend trente-neuf articles, est trop étendu, pour que nous puissions les rapporter avec quelque détail. Nous remarquerons seulement le VIIIe. & le IXe. à cause des difficultés qu'ils occasionnèrent dans le Parlement de la Grande-Bretagne. L'article VIII, est conçu en ces termes : « Il est de plus » arrêté & conclu, pour une règle » générale, que tous & chacun des » sujets de Sa Majesté Britannique & » de Sa Majesté Très-Chrétienne dans » tous les pays ou Etats sujets à l'un » ou à l'autre, jouiront des mêmes » libertés, privilèges & immunités, au » moins, dont jouit présentement, ou

» pourra jouir à l'avenir la Nation
1713. » étrangère la plus favorisée, par rap-
» port à tous droits, impositions ou
» taxes quelconques, tant pour leurs
» personnes, effets, marchandises,
» navires, frets & matelots, que pour
» toute autre chose qui regarde la
» navigation & le commerce. Et ils
» jouiront des mêmes privileges & avan-
» tages en toutes choses, tant dans les
» Cours de Justice, & en quelque af-
» faire de droit ou de commerce, que
» par-tout ailleurs, comme les étran-
» gers les plus favorisés. » Dans l'ar-
ticle IX, « il est de plus convenu,
» que dans l'espace de deux mois,
» après qu'une Loi sera faite dans la
» Grande-Bretagne, par laquelle il
» sera suffisamment pourvu, qu'on
» n'exigera pas plus de droits & d'im-
» pôts, sur les effets ou marchandises
» apportées de France dans la Grande-
» Bretagne, qu'on n'en exige des mê-
» mes sortes de marchandises ou effets
» qu'on y apporte de quelque autre
» pays que ce soit en Europe. »

Nous parlerons de ce qui se passa en Angleterre au sujet de ce Traité,
Lamberty. quand nous aurons fait connoître les autres qui furent signés le même jour.

Le Traité entre la France & le Portugal contient dix-neuf articles, dont les premiers & les derniers sont pareils à ceux des autres Traités. Il est dit dans le IVe. que si de part ou d'autre on a pris hors de l'Europe quelque place, occupé quelque poste, ou bâti quelque fort, le tout sera rendu au premier possesseur, & les forts seront démolis, ensorte que les choses restent sur le même pied où elles étoient avant la guerre. Les articles V, VI & VII sont également destinés à remettre tout ce qui concerne le commerce & la navigation entre les deux Royaumes au même état où il étoit précédemment. Par l'article VIII, le Roi Très-Chrétien se désiste de tous droits sur la propriété des terres appellées du Cap-Nord, situées entre les rivières des Amasones & de Vincent Pinson. L'article IX annulle un Traité provisionel fait en 1700, qui avoit obligé le Roi de Portugal à démolir quelques forts en Amérique; & par l'article X, les deux bords de la rivière des Amasones sont reconnus pour appartenir à ce Monarque. Dans l'article XI, le Monarque François se désiste de toute prétention sur la navigation de cette

1713.

IX.
Traité entre la France & le Portugal.

rivière, & de tout droit qu'il pourroit
1713. avoir ſur les domaines de Sa Majeſté Portugaiſe, tant en Amérique que dans toute autre partie du monde. Par l'article XII, il eſt défendu aux habitants de la Cayenne de commercer au-delà de la rivière de Vincent-Pinſon, & aux Portugais de commercer à la Cayenne. Dans l'article XIII, le Roi Très-Chrétien promet d'empêcher les Miſſionaires François de paſſer dans les domaines des Portugais. Les autres articles ſont pour accepter la garantie de la Reine Anne, & pour l'admiſſion des autres Puiſſances qui voudront entrer dans le même Traité.

Lamberty.

X. Traité entre le Roi de France & le Roi de Pruſſe.

Le Traité entre le Roi de France & le Roi de Pruſſe eſt compris en treize articles & deux articles ſéparés. L'article II, porte, que le Roi de Pruſſe retirera de bonne foi ſes troupes tant des Pays-Bas que des autres lieux où elles font la guerre, & qu'il ne les fera agir en aucun lieu ni ſous aucun prétexte contre le Roi Très-Chrétien, excepté celles de ſon contingent, qu'il eſt obligé de fournir comme membre de l'Empire. L'article VI, eſt pour confirmer la paix de Weſtphalie, comme ſi elle étoit inſérée mot à mot dans le

Traité actuel. Par l'article VII, le Roi de France, autorisé par le plein pouvoir que lui en a donné le Roi d'Espagne, cède au Roi de Prusse la ville de Gueldre, la partie de la Haute-Gueldre nommée jusqu'à présent Espagnole : le pays de Kessel & la Préfecture ou Ammanie de Kriekenbeck, à condition que la Religion Catholique sera conservée dans lesdits lieux cédés, & qu'elle y demeurera sans aucun changement dans le même état où elle étoit sous les Rois d'Espagne. Dans l'article IX, le Roi Très-Chrétien reconnoît le Roi de Prusse pour Seigneur souverain de la Principauté de Neufchâtel & de Vallangin, avec promesse de ne le point troubler dans la possession de ces Principautés. Par l'article X, le Roi de Prusse renonce en faveur du Roi de France à tous ses droits sur la Principauté d'Orange, comme aussi aux Domaines seigneuriaux & terres de la succession de Château-Belin, situées dans le Comté de Bourgogne en France, & il s'oblige de satisfaire par un équivalent aux héritiers du feu Prince de Nassau-Frise : mais il se réserve la liberté d'imposer le nom de Principauté d'Orange à cette partie de la Gueldre

1713.

qui lui a été cédée dans le haut quartier
1713. de ce pays, & de retenir le titre &
les armoiries de cette même Principauté.
Les autres articles regardent la garantie
de la Reine d'Angleterre & l'admission
des Suisses & de leurs Alliés au Traité.
Le premier des articles séparés est
destiné à donner à perpétuité au Roi
de Prusse & à ses successeurs le titre
de Majesté, & à faire jouir ses Ambassadeurs & autres Ministres des honneurs que reçoivent ceux des autres
Rois. Le second article contient la
promesse du Roi de Prusse de faire sortir
ses troupes de la ville de Rhinberg,
Lamberty. après la conclusion de la paix avec
l'Empire, sous la réserve des droits de
Sa Majesté Prussienne contre l'Archevêque de Catalogne.

XI. Traité entre la France & le Duc de Savoie.

Le Traité entre la France & le Duc de Savoie contient dix-neuf articles. L'article I, porte, que le Roi Très-Chrétien restituera à Son Altesse Royale de Savoie le Duché de Savoie & le Comté de Nice, avec leurs appartenances, dépendances & annexes, ainsi que tous les lieux occupés par les armes de Sa Majesté Très-Chrétienne pendant le cours de cette guerre, & que les places & forts seront délivrés dans l'état

où

où ils se trouvent, avec toute l'artillerie & la quantité de munitions qui s'y sont trouvées lorsqu'ils ont été occupés. Par l'article IV, le Roi cède à Son Altesse Royale & à ses successeurs à perpétuité la vallée de Pragelas, avec les forts d'Exiles & de Fenestrelles, & les vallées d'Oulx, de Sezane, de Bardonache, & de Château-Dauphin, & tout ce qui est à l'eau-pendante des Alpes du côté du Piémont. Réciproquement Son Altesse Royale cède à Sa Majesté Très-Chrétienne & à ses successeurs, à toujours, la vallée de Barcelonette, & ses dépendances; de manière que les sommités des Alpes & montagnes serviront à l'avenir de limites entre la France, le Piémont & le Comté de Nice, & que les plaines qui se trouveront sur lesdites sommités & hauteurs seront partagées, & la moitié avec les eaux-pendantes du côté du Dauphiné & de la Provence appartiendront à Sa Majesté Très-Chrétienne, & celles du côté du Piémont & du Comté de Nice appartiendront à Son Altesse Royale de Savoie. Par l'article V, il est dit, qu'en conséquence de ce qui a été convenu entre Leurs Majestés

1713.

Très-Chrétienne & Catholique d'une part, & Sa Majesté Britannique de l'autre, le Roi Philippe V a cédé à Son Altesse Royale de Savoie & à ses successeurs le Royaume de Sicile, & les isles en dépendantes en toute souveraineté. Que le Roi Très-Chrétien déclare que cette cession est une des conditions de la paix, & qu'elle fait partie du présent traité, comme si elle y étoit insérée mot à mot : qu'il reconnoît dès à présent Son Altesse Royale pour seul & légitime Roi de Sicile ; qu'il promet toute aide & secours envers & contre tous pour l'exécution du présent article, comme aussi pour maintenir & garantir Son Altesse Royale de Savoie, & ses successeurs en la paisible possession dudit Royaume, conformément aux clauses qui seront stipulées dans le Traité entre Sa Majesté Catholique & Son Altesse Royale de Savoie. L'article VI porte, qu'à défaut des descendants du Roi Catholique actuel, la succession à la Monarchie d'Espagne & des Indes passera à Son Altesse Royale & à ses descendants mâles nés en constant & légitime mariage, suivant les clauses spécifiées dans

1713.

les renonciations du Roi d'Efpagne & des Ducs de Berri & d'Orléans, & dans les Lettres-patentes du Roi Très-Chrétien. Il eft dit dans l'article VII, que les ceffions faites par le feu Empereur Léopold à Son Alteffe Royale par le Traité fait entr'eux le 8 Novembre 1703 de la partie du Duché de Montferrat qui a été poffédée par le feu Duc de Mantoue, des provinces d'Alexandrie & de Valence avec toutes les terres entre le Pô & le Tanaro, de la Lomeline, de la vallée de Sefia, & du droit, ou exercice de droit fur les fiefs des Langhes, & ce qui concerne dans ledit Traité du 8 Novembre 1703 le Vigevanafco, ou fon équivalent, auront leur entier effet. Sa Majefté Très Chrétienne promettant pour elle, & pour fes fucceffeurs, d'employer conjointement avec la Reine de la Grande-Bretagne fes offices & forces pour le maintien & la garantie du contenu au préfent article. Dans l'article IX, il eft porté, que les prétentions concernant l'inveftiture de Menton & Rocabruna feront remifes à l'arbitrage du Roi Très-Chrétien & de la Reine Anne. Les articles fuivants contiennent des difpofitions particulières peu importantes pour l'hiftoire générale.

1713.

1713. *Lamberty.*

L'article XVI confirme les Traités de Munſter, des Pirennées, de Nimègue, de Riſwick & de Turin en ce qu'ils concernent Son Alteſſe Royale.

XII. Traité entre la France & les Etats-Généraux.

Les Traités de paix & de commerce paſſés le même jour entre la France & les Etats-Généraux, ſont trop étendus pour que nous puiſſions les rapporter avec quelque détail : nous en remarquerons ſeulement la ſubſtance ſans nous arrêter à l'énonciation des articles. Les plus intéreſſants ſont ceux dans leſquels il eſt ſtipulé que le Roi Très-Chrétien remettra aux Etats-Généraux en faveur de la Maiſon d'Autriche tout ce que Sa Majeſté Très-Chrétienne & ſes Alliés poſsèdent encore des Pays-Bas Eſpagnols, tels que le Roi Charles II les a poſſédés ou dû poſſéder en vertu du Traité de Riſwick : qu'il cède les villes de Tournai, de Menin, d'Ypres, de Furnes, & de Dixmude avec le fort de Kenocke en faveur de la même Maiſon, qui en entrera en poſſeſſion & en jouira ſelon l'ordre de ſucceſſion établi dans cette Maiſon, quand les Etats-Généraux ſeront convenus avec Sa Majeſté Impériale de la manière dont ces pays leur ſerviront de barrière, & de ſûreté, avec la réſerve de ce qui eſt

cédé au Roi de Prusse, & d'une Principauté de trente mille écus de rente 1713.
en faveur de la Princesse des Ursins & de ses héritiers : que l'Electeur de Bavière conservera la souveraineté & les revenus du Duché de Luxembourg, ainsi que de la ville & du Comté de Namur, jusqu'à ce qu'il ait été rétabli dans tous les Etats qu'il possédoit dans l'Empire avant la guerre, à l'exception du haut Palatinat, & qu'il ait été remis dans le rang de neuvième Electeur, & en possession du Royaume de Sardaigne & du titre de Roi ; que le Roi de France conservera les villes de Saint-Amand & de Mortagne, & qu'on lui restituera celles de Lille, Aire, Béthunes, Saint-Venant & leurs dépendances : que les Etats-Généraux mettront des garnisons dans les places cédées par la France, & que pour les faire subsister il sera pris un million de florins sur les revenus les plus clairs des Pays-Bas : mais que les garnisons *Lamberty.*
des villes de Huy & de Liège seront à leurs propres dépens.

XIII. Autres articles du même Traité.

Il est dit encore dans les mêmes Traités : que la Religion Catholique Romaine sera exercée & conservée dans les villes cédées, comme elle l'étoit

avant la guerre : que les Magiſtrats
1713. de ces villes ſeront Catholiques, & que les Eccléſiaſtiques ſeront maintenus dans leurs droits & poſſeſſions. Les Etats-Généraux s'engagent auſſi par ces Traités conjointement avec la France, à faire obſerver les renonciations du Roi Philippe & des Ducs de Berri & d'Orléans. Il y eſt encore ſtipulé : que le commerce d'Eſpagne & des Indes ſe fera entre toutes les Nations, de la même façon qu'il ſe faiſoit ſous le règne du Roi Charles II. Que la fortereſſe de Rheinfelt & la ville de Saint-Goar demeureront au Landgrave de Heſſe-Caſſel, moyennant un équivalent pour le Prince de Heſſe-Rheinfelt, à condition que la Religion Catholique Romaine y ſera exercée de la même manière qu'elle s'y trouve établie. Le Roi Très-Chrétien promet auſſi au nom du Roi Catholique, que ce Monarque fera la paix avec les Etats-Généraux, auſſi-tôt que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ſeront arrivés à Utrecht ; & que par le Traité les ſujets des Etats-Généraux jouiront de tous les avantages de commerce qui leur ſont accordés par le Traité de Munſter ; les Etats-Généraux s'engagent à ne remettre les Pays-Bas Eſpagnols

& les villes cédées par le Roi Très-Chrétien à la Maison d'Autriche, que lorsque cette Maison aura fait un acte de cession du Royaume de Sardaigne à l'Electeur de Bavière : enfin, on convient que les François, les Anglois & les Hollandois payeront dans les Pays-Bas Espagnols les mêmes droits d'entrée & de sortie qu'ils payoient en 1680, jusqu'à ce qu'il ait été autrement réglé par les Commissaires des trois Nations conjointement avec ceux de l'Empereur.

1713.

Lamberty.

XIV. Traité entre le Roi d'Espagne & la Grande-Bretagne.

Aussi-tôt qu'on eut signé les différents Traités de paix dont nous venons de donner le précis, les Plénipotentiaires Espagnols Dom François, Duc d'Ossone, & Dom Isidore, Marquis de Monteleon, se rendirent à Utrecht, & furent admis aux conférences. Le dernier étoit arrivé au mois de Décembre à Londres, où il avoit été reçu avec les plus grands honneurs, & où il avoit tout disposé avec le Ministère Britannique pour le Traité de paix entre l'Espagne & l'Angleterre, qui fut signé à Madrid le 27 de Mars par le Lord Lexington pour la Reine Anne, & par le Marquis de Bedmar pour le Roi Catholique. Ce Traité fut précédé par celui de l'Assiento qui accorde aux An-

glois le privilège exclusif de fournir des
1713. Nègres dans l'Amérique Espagnole pendant le terme de trente années, à commencer du premier Mars 1713. Les articles en sont trop détaillés, pour que nous puissions les rapporter, & nous nous bornerons à exposer en peu de mots ceux du Traité de paix, qui fut envoyé de Madrid à Utrecht, & signé par les Plénipotentiaires des deux Puissances le 13 de Juillet. Il contient vingt-six articles & deux articles séparés. Dans l'article II, Sa Majesté Catholique renouvelle & ratifie sa renonciation à la Couronne de France. Par les articles V & VI, il reconnoît la succession à la Couronne d'Angleterre dans la ligne protestante, & promet de ne donner aucun secours, directement ni indirectement à quiconque entreprendroit de troubler l'ordre de ladite succession. L'article VIII, est destiné à rétablir le commerce entre les deux Nations, tel qu'il étoit du temps du Roi Charles II; & afin que cette règle soit observée inviolablement, on convient de ne donner aucune licence ni permission en aucun temps, ni à aucun François, ni à quelque Nation que ce puisse être, sous quelque nom ou prétexte que ce

soit, de naviger, de trafiquer, ou d'introduire des Nègres, des marchandises ou denrées, dans les pays de l'obéissance de la Couronne d'Espagne en Amérique. 1713.
On convient aussi que le Roi Catholique, ni aucun de ses héritiers ou successeurs ne pourront vendre, céder, engager, transférer, ni aliéner d'eux ou de la Couronne d'Espagne en faveur de la France, ou d'aucune autre Nation que ce puisse être aucunes des terres, Etats ou territoires en tout ou en partie, appartenant à l'Espagne en Amérique. L'article IX est pour faire jouir respectivement les sujets des deux Royaumes des droits & privilèges accordés à la Nation la plus favorisée. Dans les articles X & XI, le Roi d'Espagne cède & abandonne à la Grande-Bretagne la ville & le port de Gibraltar, sans aucun territoire, & l'isle de Minorque avec ses dépendances, à condition que les vaisseaux de guerre des Maures ne pourront y être reçus ni en tirer aucun avantage dans leur guerre avec l'Espagne. On convient encore que ceux des habitants qui professent la Religion Catholique Romaine dans Gibraltar & l'isle Minorque n auront le libre exercice: & l'on y stipule qu'au cas que la

Couronne de la Grande-Bretagne voulût
1713. vendre ou aliéner l'un ou l'autre, la préférence en sera donnée à l'Espagne exclusivement à qui que ce puisse être. L'article XII, l'un des plus importants de ce Traité, porte la confirmation du Traité de l'Assiento. L'article XIII accorde, sur les instances de la Reine d'Angleterre, une amnistie générale pour tous les habitants de la Catalogne avec des droits & privilèges pareils à ceux des habitants des deux Castilles. Dans l'article XIV, le Roi d'Espagne confirme la cession qu'il a faite au Duc de Savoie du Royaume de Sicile; & la Reine d'Angleterre promet d'avoir soin qu'au défaut d'héritiers mâles de la Maison de Savoie, la possession dudit Royaume retourne à la Couronne d'Espagne. L'Article XX confirme tout ce qui est contenu dans le Traité passé le même jour entre l'Espagne & le Duc de Savoie, & tout ce qui doit être dans celui qu'on passera entre l'Espagne & le Portugal. Dans les autres articles, le Roi de Suède, le Grand Duc de Toscane, le Duc de Parme, & les Républiques de Venise & de Genève sont comprises dans le Traité. Le premier des articles séparés est pour empêcher

qu'à l'avenir il soit fait aucun démembrement ni aucune aliénation de la Monarchie d'Espagne. Le second article concerne la Princesse des Ursins, à qui la Reine de la Grande-Bretagne s'oblige de procurer la possession du Duché de Limbourg ou autre dans les Pays-Bas, qui ne relève de personne, & qui produise un revenu annuel de trente mille écus.

1713.

Lamberty.

XV. Traité entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie.

Le Traité entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie répète, en grande partie, ce qui a déja été rapporté dans les autres Traités pour les renonciations, la succession d'Espagne & la cession du Royaume de Sicile, en faveur de Son Altesse Royale. Il est dit, de plus, dans l'article VI, qu'au cas que les descendants mâles de la Maison de Savoie vinssent à manquer, le Royaume de Sicile & ses dépendances retourneront de plein droit à la Couronne d'Espagne. Le premier des articles séparés porte, que le Duc de Savoie s'engage de ne jamais s'opposer directement ni indirectement aux prétentions du Roi d'Espagne sur les États d'Italie jusqu'à la paix générale. Dans l'article II, il est stipulé, que tous les biens confisqués par le Roi d'Espagne en Sicile, sur

ceux qui ont ſuivi la Maiſon d'Autriche, reſteront confiſqués juſqu'à la paix générale au profit du Roi d'Eſpagne ; & que toutes les aliénations qui ſe ſont faites des biens de la Couronne, ſoit par le Roi d'Eſpagne, ſoit par les Rois ſes prédéceſſeurs, reſteront valides & bien faites. Conditions *ſine-quà non*, ainſi que celles de l'autre article ſéparé.

1713.

Lamberty.

XVI. Autres articles ſignés vers le même temps.

Nous ne donnerons aucun détail ſur le Traité de commerce entre l'Eſpagne & l'Angleterre en date du 9 de Décembre, non plus que ſur celui qui fut paſſé entre l'Eſpagne & le Portugal. Sa Majeſté Catholique en conclut auſſi un autre l'année ſuivante avec les Etats-Généraux, dans lequel on ne parla plus de ce qui avoit été dit précédemment en faveur de la Princeſſe des Urſins. Le reſte n'eſt preſque qu'une répétition de ce qu'on a vu dans les Traités avec les autres Puiſſances, ainſi nous nous diſpenſerons également d'en rapporter les articles.

Ibidem.

XVII. Objections faites en Angleterre contre le Traité de commerce avec la France.

Tous ces Traités ne furent pas également bien reçus en Angleterre. Il y eut des débats très vifs dans la Chambre des Communes au ſujet des articles VIII & IX du Traité de navigation & de commerce avec la France. La Nation

Angloiſe, toujours attentive & éclairée ſur les intérêts de ſes Négocians, avoit remarqué précédemment que la balance du commerce penchoit du côté de la France, ce qui l'avoit déterminée à mettre des droits ſi conſidérables ſur ce qui provenoit des productions ou des manufactures de ce Royaume que la néceſſité de payer ces droits faiſoit preſque le même effet que ſi ces marchandiſes euſſent été prohibées. On obſerva en examinant le Traité, que ſi la France ne payoit pas plus de droits que la Nation la plus favoriſée, les vins de ce Royaume auroient certainement la préférence en Angleterre ſur ceux de Portugal, ce qui anéantiroit en partie le commerce entre les Anglois & les Portugais. On repréſenta que ce commerce étoit très avantageux aux premiers, en ce qu'il ſervoit à conſommer une très grande quantité de marchandiſes, dont le débit faiſoit entrer tous les ans environ ſix cents mille livres ſterling en or dans la Grande-Bretagne. On obſerva encore que depuis la révolution, la France avoit multiplié ſes manufactures de laine, & fabriquoit chez elle ce qu'elle tiroit autrefois d'Angleterre : mais que, d'un autre côté, 1713.

1713. les Anglois fabriquoient des étoffes de soie, du papier & d'autres objets d'industrie qu'on apportoit auparavant de France, & qui occupoient un grand nombre d'Ouvriers de la Nation. On dit que ces Ouvriers seroient réduits à la mendicité, si ces marchandises ne payoient que des droits modiques, parce que la main-d'œuvre est beaucoup moins chère en France qu'en Angleterre, ce qui détruiroit les manufactures de la Grande-Bretagne. Enfin on ajouta, que l'on transportoit en Italie & en Turquie beaucoup d'étoffes de laine qu'on y débitoit en échange contre des soies crues: & que si les manufactures de soie tomboient, ce commerce seroit encore réduit à rien. On ne peut nier que ces raisons ne fussent d'un grand poids: mais le Traité étoit passé, & toutes ces représentations ne purent empêcher qu'il ne fût approuvé par les deux Chambres.

Smollett. Histoire d'Angleterre.

XVIII. Propositions de paix faites par le Roi de France à l'Empereur, qui refuse de les accepter.

Le desir sincère que le Roi Louis XIV & la Reine de la Grande-Bretagne avoient de rendre la paix générale, engagea ce Monarque à faire à l'Empereur, d'accord avec Sa Majesté Britannique, des propositions qui paroissoient propres à terminer entiérement

la guerre. Elles contenoient en ſubſtance, que le Roi reconnoîtroit dans l'Empire tous les titres qu'il n'avoit pas encore reconnus, & nommément le Duc d'Hannover en qualité d'Electeur : que le Traité de Riſwick ſeroit renouvellé, & que le Rhin ſerviroit de barrière entre la France & l'Empire : Que les ouvrages faits par la France au-delà du Rhin ſeroient démolis, ainſi que le Fort-Louis, & quelques autres qu'on avoit conſtruits dans les iſles de ce fleuve : Que Landau reſteroit à la Maiſon d'Autriche, qui demeureroit également en poſſeſſion du Royaume de Naples & du Duché de Milan, à l'exception de ce que l'Empereur en avoit cédé au Duc de Savoie : Que les Etats & places d'Italie qui ne dépendoient ni de ce Royaume ni de ce Duché, ſeroient remis à ceux à qui ils appartenoient légitimement : Que la Maiſon d'Autriche auroit les Pays-Bas Eſpagnols, à l'exception d'une Principauté de trente mille écus de rente pour la Princeſſe des Urſins : Que les Electeurs de Cologne & de Bavière ſeroient rétablis dans leurs Etats, titres, biens & droits : mais que le Haut Palatinat demeureroit à l'Electeur Palatin : Que le Royaume de Sar-

1713.

Lamberty.

Monarque François fut encore
de faire la guerre cette année
bords du Rhin, comme nous a
voir dans le chapitre suivant.



CHAPITRE III.

§. I. *Campagne sur le Rhin. M. de Villars est chargé du commandement.* §. II. *Force de l'armée Françoise. M. de Bessons investit Landau.* §. III. *Belle défense du Prince Aléxandre & des assiégés.* §. IV. *Deux Princes du Sang arrivent au siège.* §. V. *Le Prince Aléxandre est obligé de rendre la place.* §. VI. *Le Prince Eugène ne peut la secourir.* §. VII. *Lenteur des Allemands pour joindre l'armée de ce Prince.* §. VIII. *Précautions prises par les Alliés, pour mettre Fribourg hors d'insulte.* §. IX. *M. de Villars trompe les Alliés, & s'avance vers Fribourg.* §. X. *Il s'empare des lignes des ennemis.* §. XI. *Il fait détruire leurs rétranchements.* §. XII. *Description de Fribourg. Siège de cette place.* §. XIII. *On pousse vivement les attaques. Les assiégés se défendent avec fureur.* §. XIV. *Le Gouverneur inonde les fossés.* §. XV. *Sa réponse à la sommation de M. de Villars, & aux instances des habitants pour se rendre.* §. XVI. *Le Gou-*

verneur se retire dans les châteaux. La ville se rend à discrétion. §. XVII. *Le Gouverneur rend les châteaux.* §. XVIII. *Guerre de Catalogne. Barcelone est bloquée par mer & par terre.* §. XIX. *Les Miquelets sont battus de toutes parts.*

1713.

I. Campagne sur le Rhin. M. de Villars est chargé du commandement.

LES propositions du Monarque François & les instances de la Reine Anne, n'ayant pu déterminer l'Empereur à accéder à la paix d'Utrecht, la guerre continua encore cette année sur les bords du Rhin. La santé du Maréchal d'Harcourt étant trop affoiblie, pour qu'il fût en état de prendre le commandement de l'armée, le Roi en chargea M. de Villars, & fit choix du Maréchal de Besons pour mettre à la tête de celle qu'on assembla sur la Sarre & sur la Moselle. L'Empereur profitant de l'intervalle qu'on lui avoit laissé pour refuser ou pour accepter la paix, avoit fait venir d'Italie les troupes que la neutralité de ce pays y rendoit inutiles; son intention étant de former une armée nombreuse pour opposer à celle de France. Il vouloit se mettre lui-même à la tête : mais le Prince Eugène le détourna de ce des-

ſein : prit les ordres de Sa Majeſté Impériale, & ſe diſpoſa à entrer en campagne. M. de Villars le prévint, & commença par l'empêcher d'exécuter le projet qu'il avoit formé de paſſer le Rhin à Philisbourg. Le Chevalier d'Asfeld traverſa ce fleuve au Fort-Louis les premiers jours de Juin : le Maréchal, pour faire croire aux ennemis qu'il vouloit attaquer les lignes d'Etlingen, partit de Straſbourg le 3, & joignit le Chevalier le même jour. Il ne vouloit que ſe faire voir, pour donner le change aux ennemis, & le ſoir même il revint à Lauterbourg. Il donna ordre au Comte de Broglio de marcher le 4 vers Philisbourg à la tête de vingt-deux eſcadrons, quinze bataillons, & mille grenadiers, ce qui fut exécuté avec tant de diligence, qu'ils arrivèrent le même jour avant minuit ſur la chauſſée de cette place, n'ayant fait en route qu'une halte de trois heures.

1713.

San-Vitali. Ottieri.

Le Maréchal ſuivit de près avec tout ce qu'il avoit pu raſſembler de troupes, & par ſon activité réuſſit à empêcher le Prince Eugène de paſſer le Rhin, & à couper la communication entre Philisbourg & Landau. D'un autre côté, M. de Villars avoit ſi bien

II. Force de l'armée françoiſe. M. de Beſons inveſtit Landau.

1713. pris ses mesures, que toutes ses troupes se trouvèrent rassemblées en très peu de temps, & qu'il y en eut qui firent jusqu'à seize lieues en une journée. Ce Général eut sous ses ordres, quand les détachements de Flandre furent arrivés, environ quatre-vingt mille hommes d'infanterie, & trente mille de cavalerie. On les partagea en différents corps : le Comte de Broglio, qui commandoit le premier, fut chargé de la garde des lignes de Lauterbourg : le second corps, composé de vingt mille hommes, demeura aux environs de Philisbourg : Un troisième, commandé par le Comte d'Albergotti, prit son poste vis-à-vis de Manheim, & se rendit maître d'un petit fort, que les Allemands abandonnèrent après l'avoir défendu vaillamment pendant plusieurs jours. Un quatrième corps de dix mille hommes de cavalerie, aux ordres du Marquis d'Allègre, s'étendit du côté de Worms & de Franckendal, pour empêcher que la ville de Landau ne pût recevoir de secours. Le quartier général fut établi à Spire, & M. Dillon alla s'emparer de la ville & du château de Keiserlautern, dont la garnison fut

faite prisonnière de guerre, au nombre de sept cents hommes, y compris quarante Officiers. M. de Besons fut chargé de la conduite du siége de Landau, qu'il forma avec vingt mille hommes d'infanterie, & cinq mille de cavalerie. On fit venir de Strasbourg soixante-six pièces de canon, trente-cinq mortiers, & onze mille bombes : on tira du Palatinat des fourrages & des vivres en abondance, & les partis François mirent tout le pays à contribution, jusqu'aux portes de Mayence.

1713.

San-Vitali, Ottieri.

III.
Belle défense du Prince Aléxandre & des assiégés.

Le Prince Alexandre de Wirtemberg commandoit dans Landau une garnison de douze bataillons complets, de trois escadrons, & d'une compagnie franche de cavalerie. Il avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour faire une belle défense, & avoit augmenté les ouvrages extérieurs d'un avant-chemin couvert, & de deux forts qu'on nomma le fort Alexandre & le fort de la Justice. La tranchée fut ouverte le 25 de Juin, vis-à-vis de la porte qu'on nomme de France, du même côté que cette ville avoit été attaquée en 1703 : mais on fut obligé de commencer les travaux plus

térieurs. Le siège étoit en cet état
1713. quand le Duc de Bourbon & le Prince de Conti y arrivèrent : ils avoient retardé jusqu'alors de se rendre à l'armée, étant retenus à la Cour par la cérémonie de leur mariage. Ils furent témoins de la belle défense du Prince Alexandre, qui employa toutes les ressources que lui pût fournir son génie, pour retarder les efforts des assiégeants. Les bombes qu'il fit jetter en grand nombre dans leurs petits magasins, mirent plusieurs fois le feu aux poudres ; firent périr des artilleurs & des soldats, & renversèrent quelques batteries, mais elles furent bientôt réparées. Il se servit aussi des écluses pour inonder les retranchements les plus proches de la rivière. M. de Besons, qui vouloit ménager autant qu'il seroit possible le sang des soldats, employa la sappe, jointe à l'effet des mines, pour se rendre maître du premier chemin couvert. La nuit du 31 de Juillet au 1 d'Août, vingt-deux compagnies de grenadiers furent commandées pour attaquer à la fois trois lunettes. On commença par faire jouer quatre fourneaux : une partie des grenadiers grimpèrent par les excava-
tions,

tions, & se logèrent sur les remparts, pendant que d'autres s'emparèrent des gorges. Le feu des ennemis fit périr, ou blessa beaucoup de soldats : mais ceux qui y échappèrent, réussirent dans leur entreprise, malgré les mines des assiégés, qui en différents temps en firent agir quarante contre les François.

1713.

San-Vitali. Ottieri. Quincy.

Pour empêcher les ennemis de continuer à inonder les travaux des assiégeants, on attaqua un ouvrage destiné à couvrir une digue de la Queiche qui dirigeoit toutes les eaux de leur côté. Les Allemands le défendirent vaillamment : & après avoir été obligés de céder aux efforts des François, ils revinrent encore à la charge pour essayer de le reprendre : mais ils furent repoussés. On commença la nuit du 11 au 12 d'Août à former des ponts sur le fossé des contregardes ; les ennemis jettèrent une grande quantité de feux d'artifice pour écarter les travailleurs : mais ceux-ci, encouragés par la présence des Princes du Sang, & de leurs Généraux, ne se rebutèrent pas. Les faces de ces contregardes n'étoient que des amas de décombres, tant le canon des assiégeants les avoit

V. Le Prince Aléxandre est obligé de rendre la place.

endommagées : elles furent emportées
1713. la nuit du 17 au 18 par douze compagnies de grenadiers. Le feu fut aussi vif d'un côté que de l'autre, & l'on estime que dans cette attaque, les assaillants perdirent six cents hommes, & les assiégés trois cents. Enfin le 19, le Prince Alexandre voyant qu'il ne pouvoit recevoir de secours du Prince Eugène, quoiqu'il n'eût cessé de lui en demander, arbora le drapeau blanc, & demanda une capitulation honorable. M. de Villars & M. de Bessons déclarèrent qu'il n'en auroit point d'autre que de se rendre prisonnier de guerre avec sa garnison, par représailles de la conduite que le Prince Eugène avoit tenue dans les autres campagnes. Le Prince Alexandre n'ayant pas voulu y consentir, les ôtages furent rendus, & l'on recommença à tirer de part & d'autre; mais le lendemain 20 les assiégés remirent le drapeau blanc, & le Prince se rendit en personne auprès de M. de Villars. La capitulation fut signée le même jour, & il obtint du Général François la permission d'aller rendre compte de sa conduite au Prince Eugène. La garnison, réduite presque à moitié, fut

désarmée, à l'exception des Officiers : on la conduisit à Haguenau, pour y attendre les ordres du Roi, sur la demande faite par le Prince Alexandre, de permettre aux Allemands prisonniers de passer au-delà du Rhin, avec la condition de ne pouvoir porter les armes contre la France.

1713.

San-Vitali.
Ottieri.
Quincy.

VI.
Le Prince Eugène ne peut la secourir.

Le Lecteur a dû être surpris de ne pas voir le Prince Eugène troubler les opérations des François, pendant près de deux mois que dura le siège de Landau ; mais il faut observer que les Princes de l'Empire, ennuyés d'une guerre aussi longue, dont ils ne pouvoient retirer aucun avantage, ne fournissoient leurs contingents en hommes & en argent, que le plus tard qu'il leur étoit possible, & que le Prince, malgré toute son activité, ne pouvoit rien faire sans leur secours. Il s'étoit porté sur le Rhin dès le 24 de Mai ; mais il n'eut, pendant long-temps, que les troupes absolument nécessaires pour garder les postes, & se tenir sur la défensive, sans être en état de rien entreprendre. Il s'attacha principalement à mettre de bonnes garnisons dans Landau avant qu'il fût assiégé, dans Fribourg & dans Mayence, & s'occupa

1713. du ſoin de tenir en bon état les fortifications de ces places, auxquelles il ajouta encore quelques forts extérieurs. Il étendit ſes troupes depuis cette dernière ville juſques près de Philisbourg, dans l'eſpace d'environ dix-ſept lieues, pour garder les bords du Rhin, & en mit un autre corps derrière les lignes d'Etlingen, qu'il regardoit avec raiſon comme le rempart de l'Allemagne. Il forma un camp de dix mille hommes, dont il donna le commandement au Général Vaubonne, pour garder les paſſages de la forêt noire, particuliérement du côté de Fribourg.

Vie du P. Eugène.

VII. Lenteur des Allemands pour joindre l'armée de ce Prince.

Les troupes que les Princes de l'Empire avoient en Flandre, & qui avoient été à la ſolde des Puiſſances Maritimes, furent long-temps avant de ſe mettre en route, pour joindre l'armée du Rhin. Elles marchèrent ſi lentement, que les Saxons & les Hannoveriens n'arrivèrent qu'au commencement d'Août : celles de Wirtemberg encore plus tard ; & que les Heſſois ne joignirent que vers le 15. Il n'y eut que les troupes de l'Empereur qui vinrent promptement de la Flandre & de l'Italie ; mais les douze mille hommes que Sa Majeſté Impériale tira de la Cata-

logne, ne purent arriver que très tard, à cause de l'éloignement. Quoique ces forces eussent été très considérables, si le Prince Eugène les eût réunies en un corps d'armée, il étoit de la prudence de les occuper uniquement à empêcher ou à arrêter les progrès des François, plutôt qu'à agir offensivement. Le gain d'une bataille, si le Prince l'eût hasardée, n'auroit donné aux Alliés qu'un médiocre avantage, à cause du grand nombre de places fortes dont l'Alsace est remplie : au-lieu que s'il eût été battu, une partie de l'Allemagne demeuroit sans défense. Outre ces raisons, Struvius, qui a écrit en Allemand l'Histoire de ce Prince, nous apprend qu'il n'avoit que peu d'autorité sur ces différents corps, dont les Commandants avoient des ordres particuliers de leurs maîtres; soit pour ne point agir séparément, soit pour ne pas se porter au-delà d'une distance prescrite, à moins que l'Empereur ne leur accordât certaines conditions que ces Princes exigeoient : d'où cet Historien conclut que toutes les entreprises du Général étant ainsi arrêtées ou retardées, il ne pouvoit en résulter que le plus grand

1713.

1713.

tort à la cause commune. On peut ajouter à ces raisons, que M. de Villars, qui n'éprouvoit aucune de ces difficultés, occupoit dans le Palatinat un camp très bien situé, ce qui le mettoit en état de combattre les Allemands avec avantage, s'ils entreprenoient de passer le Rhin & de secourir Landau. Il avoit devant lui la rivière de Turckheim, qui passe par Franckendal, étoit appuyé la droite à Turckheim & la gauche à un marais, & embrassoit environ trois lieues de pays, où il avoit mis la plus grande partie de sa cavalerie, & un gros corps d'infanterie, qu'il pouvoit grossir facilement par les troupes qui gardoient les bords du Rhin.

Struvius. Histoire du P. Eugène.

VIII. Précautions prises par les Alliés pour mettre Fribourg hors d'insulte.

Après la prise de Landau, on tint à Spire un Conseil de guerre, où il fut proposé de faire différents sièges, & l'on insista particuliérement sur celui de Mayence, ou sur celui de Fribourg. L'un & l'autre présentoient de grandes difficultés, qui ne furent pas dissimulées dans le Conseil; & M. de Villars, qui avoit résolu de se porter vers Fribourg, fut celui qui y parut le plus opposé. Pour mieux tromper les ennemis, il dit hautement que ce siège

étoit impraticable, son dessein étant de faire croire, même dans son armée, que ses vues se portoient d'un autre côté. Le Prince Eugène n'avoit rien négligé pour mettre cette place dans le meilleur état de défense : outre les fortifications, qui sont de la plus grande force, on avoit fait de doubles lignes avec des retranchements très élevés & très escarpés, qui occupoient six lieues de terrain ; embrassoient la montagne de Roscoff, & se terminoient aux ouvrages extérieurs de Fribourg. Dans ces retranchements, le Général Vaubonne avoit établi un camp de dix-sept à dix-huit mille hommes : il occupoit toutes les gorges qui pouvoient conduire à Fribourg, & l'on avoit encore construit d'autres lignes sur la montagne d'Holgraben, environ à trois lieues de cette ville, ensorte qu'on ne pouvoit en approcher d'aucun côté, qu'après avoir pénétré dans des retranchements, qui sembloient inattaquables.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène.

IX. M. de Villars trompe les Alliés & s'avance vers Fribourg.

Le Maréchal de Villars ne confia son secret qu'au Comte du Bourg : pour faire croire que son intention étoit de forcer les lignes d'Etlingen, il traversa le Rhin au fort Louis le 12 de Sep-

tembre, avec dix mille hommes d'infanterie, & envoya des pionniers pour applanir les chemins qui conduisoient à ces lignes. Le Prince Eugène rassembla aussi-tôt toutes les troupes qu'il avoit sur les bords du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Etlingen, pendant que la plus grande partie de l'armée Françoise passoit sur le pont de Strasbourg, & que le Marquis d'Allègre rassembloit un gros corps de troupes entre Offembourg & Wilstett. Le 17 de Septembre, M. de Villars se rendit à Strasbourg, & donna aux Dames de la ville un soupé, qui fut suivi d'un grand bal, où se trouvèrent une partie des Officiers campés au-delà du Rhin, ce qui servit de prétexte pour tenir ouverte durant toute la nuit la porte qui conduit à Kell. Pendant qu'on étoit occupé à ce divertissement, le Maréchal s'étoit éclipsé, & avoit pris en toute diligence la route de Fribourg, après avoir laissé ordre au Marquis d'Allègre de conserver sa même position, pour inquiéter les Impériaux du côté de leurs lignes d'Horneberg; & au Maréchal de Besons de donner la même inquiétude au Prince Eugène pour ses lignes d'Etlingen.

1713.

Le 20, M. de Villars, avec le reste de son armée, arriva dans la plaine de Langendentzling, où il trouva le Comte du Bourg qui l'avoit devancé, avec dix-sept bataillons & un corps de cavalerie. Le Comte avoit déja été reconnoître les retranchements des ennemis, & M. de Villars fit, en arrivant, ses dispositions pour les attaquer. Il partagea ses troupes en trois corps: celui de la gauche fut mis sous les ordres du Comte d'Estrades: celui du centre fut commandé par le Chevalier d'Asfeld, & le Comte du Bourg eut le commandement de celui de la droite. Ce dernier corps étoit chargé de l'attaque du camp retranché de Roscoff, la plus difficile de toutes; mais les troupes étoient encouragées par la présence de M. de Villars, qui se fit porter sur la montagne, n'étant pas encore bien guéri de sa blessure de Malplaquet, & par la présence des deux Princes du Sang, qui marchèrent à cette attaque, suivis d'une troupe de Seigneurs en qualité de volontaires.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

X. Il s'empare des lignes des ennemis.

A sept heures du soir, les grenadiers montèrent, ou plutôt grimpèrent sur cette montagne escarpée, &

entrèrent le ſabre à la main dans les
1713. retranchements avec tant d'intrépidité, que les Allemands, après avoir fait deux décharges, prirent la fuite ſans leur oppoſer plus de réſiſtance. Le Comte d'Eſtrades & le Chevalier d'Asfeld eurent le même ſuccès; & en peu d'heures, ces lignes ſi formidables furent entiérement au pouvoir des François. Si l'on en croit le Marquis de Quincy, ils n'eurent que vingt ſoldats de tués, & trente de bleſſés : au contraire, San-Vitali prétend que les ennemis firent une belle réſiſtance: que les François furent deux fois repouſſés, & qu'ils eurent deux régiments preſque entiérement détruits. Il paroît que l'un & l'autre récit eſt également exagéré; contradictions qui ſe rencontrent très fréquemment dans les meilleurs Mémoires qu'on peut conſulter en écrivant l'Hiſtoire. Quoi qu'il en ſoit, on convient de part & d'autre que le Général Vaubonne fut obligé de ſe retirer; ſoit en bon ordre, ſoit précipitamment au-delà de Rotweil, après avoir jetté douze bataillons dans Fribourg. L'Auteur de la Vie du Prince Eugène eſt encore moins favorable aux Allemands, que les Ecri-

vains François : il dit que quatre mille hommes auroient suffi pour en arrêter cinquante mille dans cet endroit ; mais que l'épouvante les avoit si fort saisis, qu'ils abandonnèrent ce poste sans attendre l'ennemi, qui fut fort étonné de s'en voir maître à si peu de frais.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

XI. Il fait détruire leurs retranchements.

Les retranchements de la montagne d'Holgraben auroient pu faire encore quelque résistance ; mais les Allemands les abandonnèrent sans attendre qu'on les y attaquât. M. de Villars les ayant fait occuper, envoya quatre mille hommes de cavalerie, deux mille grenadiers, & douze mille hommes d'infanterie qui passèrent par cette montagne, & allèrent mettre à contribution tout le pays circonvoisin, jusqu'à une grande distance. Il donna ordre aux paysans de détruire tous les retranchements des deux montagnes, & fit en même-temps toutes ses dispositions pour le siège de Fribourg.

Ibidem.

XII. Description de Fribourg. Siège de cette place.

Cette ville, capitale du Brisgaw, est sur la rivière de Threseim, à l'entrée de la forêt noire. Elle est commandée de ce côté par une montagne ; mais on a élevé quatre forts qu'on nomme le Château, le fort de l'Aigle, le fort de

l'Etoile & le fort de Saint-Pierre, dont
1713. le dernier domine sur le précédent, & ainsi successivement de l'un à l'autre en venant jusqu'à la ville, qui est de forme ovale, & fortifiée réguliérement. Outre ces forts, on avoit élevé de part & d'autre plusieurs rédoutes & fortins, qui y communiquoient par des retranchements. La garnison, commandée par le Baron d'Arche, étoit de quinze bataillons & de cinq cents hommes de cavalerie ; mais les bataillons n'étant pas complets, elle n'étoit composée que d'environ sept mille hommes. Le Commandant étoit très brave, & avoit sous ses ordres les Généraux Vactendonck & Wittersheim, également disposés à se bien défendre. M. de Villars fit l'investissement avec quatre-vingt-sept bataillons & quatre-vingt-neuf escadrons, formant environ quarante mille hommes d'infanterie, & neuf mille de cavalerie. La tranchée fut ouverte la nuit du 31 de Septembre au 1 d'Octobre, & l'on forma deux attaques, l'une contre la ville, & l'autre contre le fort Saint-Pierre. On apprit le 9 que le Prince Eugène s'étoit avancé à Villingen, qui n'est éloigné de Fribourg que

d'environ huit lieues; on s'occupa particuliérement à achever les lignes de contrevallation, & M. de Villars fit venir de l'armée de M. de Besons un renfort de dix bataillons. La nuit du 12 au 13, le Chevalier de Peseux attaqua le chemin couvert d'un petit fort nommé de l'Escargot, & voisin du fort Saint-Pierre, avec deux compagnies de grenadiers, & cinquante dragons. Les ennemis ne firent presque aucune résistance : les grenadiers surpris eux-mêmes de cette facilité, y entrèrent & commencèrent à y établir un logement ; mais dans le temps qu'ils y étoient le plus occupés, une mine que les assiégés firent jouer, les fit tous sauter en l'air, & il n'y en eut presque aucun qui ne fût tué ou blessé. En même-temps les assiégés firent une sortie contre les piquets & les dragons qui soutenoient les grenadiers. Le combat fut très vif, & les François furent obligés de reculer ; mais M. de Peseux revint à la charge avec un renfort, & chassa les ennemis de l'entonnoir de la mine où il logea ses grenadiers. A six heures du matin, les Allemands firent une nouvelle sortie : chassèrent encore les François de l'en-

1713.

tonnoir, & les poursuivirent jusqu'à
1713. la tête de la tranchée. Le Marquis de
San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy. Laval eut dans cette action la machoire fracassée, & l'on y perdit au moins quatre cents hommes.

XIII. On pousse vivement les attaques. Les assiégés se défendent avec fureur.

Du côté de la ville, M. de Villars avoit fait ses dispositions pour attaquer en même-temps le chemin couvert & une lunette avancée, que les ennemis avoient construite depuis peu. Trente compagnies de grenadiers furent commandées pour cette attaque, & le 14 à six heures du soir elles marchèrent en trois corps droit au chemin couvert. Le Commandant ennemi, qui n'épargnoit pas les sorties, avoit choisi le même temps pour en faire une de six cents hommes, soutenus d'un pareil nombre, & commandés par le Général Wittersheim. Ces troupes défiloient hors du chemin couvert, dans le temps que les grenadiers François y arrivoient pour l'attaque; & la surprise de se rencontrer fut égale de part & d'autre. On avoit choisi des deux côtés l'élite des troupes, & l'on se battit avec fureur. Trois fois les François furent obligés de reculer: trois fois ils retournèrent à la charge, se faisant un rempart des corps

de ceux qui avoient perdu la vie. Enfin à la quatrième charge ils renversèrent les Allemands, & firent prisonniers le Général Wittersheim & un Colonel Suisse. Ceci se passoit au centre, & l'on eut le même succès à la gauche; mais l'attaque de la redoute fut encore plus meurtrière. Non-seulement l'Officier qui y commandoit fit repousser les assaillants à coups de hallebardes & avec des faulx emmanchées à revers; mais encore le canon de la place, la mousquetterie, les bombes, les pierriers & les grenades en firent un carnage horrible. Les ténèbres de la nuit étoient dissipées par ces feux continuels, & par celui de deux maisons que le Baron d'Arche fit brûler près des remparts, pour que les canonniers pussent diriger plus sûrement leurs coups. Enfin, après avoir perdu cent quatre-vingt-trois Officiers : plus de quinze cents hommes tués ou blessés, de l'aveu même des François, & plus de trois mille, si l'on en croit les Ecrivains étrangers; les assiégeants se logèrent dans la redoute & le chemin couvert. Le régiment d'Alsace, qui fut le plus maltraité, y perdit ses quatre Capitaines de

1713.

1713. grenadiers, avec six cents quarante-trois hommes. Les ennemis étant également maltraités, on fut obligé de convenir d'une suspension d'armes de quatre heures, pour retirer & enterrer les morts, dont l'infection auroit été également nuisible aux assiégeants & aux assiégés. Pendant cet intervalle, les Officiers de part & d'autre se firent des compliments sur leur valeur réciproque. Le Prince Eugène s'étoit avancé jusqu'à Holgraben, qui n'est qu'à trois lieues de Fribourg, avec un détachement de six mille hommes; mais il ne fit aucune entreprise pour secourir la place; & il s'attacha seulement à garantir l'entrée de la Souabe contre les incursions des François.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

XIV. Le Gouverneur inonde les fossés.

Les jours qui suivirent la prise du chemin couvert furent employés à s'étendre de droite & de gauche, & à s'emparer de quelques places d'armes. On établit sur le revers du fossé vingt-sept pièces de canon en six batteries, trente mortiers ou pierriers, & huit autres pièces de canon, pour tirer à ricochet sur un bastion qui étoit à la gauche de l'attaque. Le Baron d'Arche, qui avoit toujours tenu ses fossés secs, y fit alors regorger

l'eau de la rivière, qui y monta jusqu'à quinze pieds de hauteur. Les François travaillèrent aussi-tôt à la faire écouler ; mais ils y rencontrèrent beaucoup de difficultés, parce que le fond de ces fossés étoit plus bas que le terrain des environs, & que les ennemis y faisoient toujours entrer de nouvelles eaux par le moyen d'une digue qu'ils avoient construite, & que leurs fortifications mettoient à couvert des batteries de canon. La nuit du 21 au 22, on commença quatre ponts, chacun de trente pieds de largeur, pour le passage du fossé ; deux en face des bastions attaqués, & les deux autres en face de la demi-lune. Pour empêcher les fascines d'être emportées par les eaux, que les assiégés faisoient couler avec rapidité, on fut obligé de les lier ensemble, & de les charger de pierres : opérations qui alongèrent le travail, & qui laissèrent les François exposés au feu meurtrier du corps de la place, qui leur enleva beaucoup de monde.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. *Quincy.*

XV. Sa réponse à la sommation de M. de Villars &

Le 25, M. de Villars fit dire au Gouverneur qu'il lui conseilloit de se rendre, & que s'il attendoit que les ponts fussent entiérement achevés, il

ne lui feroit accordé aucune compofition, ni à la garnifon, ni même aux habitants, & qu'on ne les recevroit qu'à difcrétion. Le Baron répondit qu'il avoit affez d'expérience pour ne pas avoir befoin de confeils : qu'en refufant de fuivre celui qu'on lui donnoit, il efpéroit acquérir de plus en plus l'eftime & l'approbation de M. le Maréchal : qu'il feroit au moins fes efforts pour la mériter, par une défenfe encore meilleure que celle qu'il avoit faite jufqu'alors. M. de Villars, voyant qu'il ne pouvoit efpérer d'emporter la place que de vive force, continua fes difpofitions. Les Ingénieurs réuffirent à faire écouler les eaux des foffés, & les ponts étant alors plus folides, il fit attaquer le 31 la demi-lune, qui fut prife après une médiocre réfiftance. Les habitants, inftruits de la réponfe que le Baron avoit faite à la fommation de M. de Villars, le preffoient fortement de ne pas attendre l'affaut; mais cet intrépide Commandant leur répondit qu'il iroit lui-même fur la brêche leur montrer comme il falloit recevoir les François. Les bourgeois, qui avoient à redouter toutes les horreurs d'un pillage, crurent toucher le

1713. aux inftances des habitants pour fe rendre.

Gouverneur par un acte de religion : le Clergé, les Magistrats, les Officiers municipaux, & les premiers des habitants, hommes, femmes & enfants, précédés du Saint-Sacrement, porté sous un dais par le Prêtre le plus âgé de la Cathédrale, se rendirent chez le Baron pour renouveller leurs instances; mais il fut encore infléxible, & répondit qu'il savoit ce qu'il avoit à faire. Il ne pouvoit plus cependant espérer de secours ; le Prince Eugène, voyant l'impossibilité de lui en donner, s'étoit retiré à Etlingen, & avoit laissé le commandement du détachement au Général Vaubonne, pour continuer à fermer l'entrée de la Souabe.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

XVI. Le Gouverneur se retire dans les châteaux. La ville se rend à discrétion.

Le 31, le Maréchal de Villars, qui vouloit absolument se rendre maître de la ville, avant que les temps devinssent contraires, se disposa à donner un assaut général. Il commanda cent quarante compagnies de grenadiers, tous les piquets, & soixante bataillons pour les soutenir, étant résolu de n'accorder aucune capitulation, à moins que le Gouverneur ne lui remît en même-temps le château & les forts. Le Baron espéroit en pouvoir

1713. obtenir une pour la ville ; mais M. de Villars, qui se voyoit près de manquer de vivres & de fourrages, étoit décidé à suivre son premier plan. Alors le Gouverneur se retira dans le château, & lui écrivit en même-temps une lettre, portant : » Qu'il abandonnoit la ville à sa discrétion, & qu'il » se retiroit dans le château pour lui » procurer une nouvelle occasion de » gloire : qu'au reste, il lui laissoit aussi » ses malades & ses blessés ; & que » le connoissant poli & généreux » comme il étoit, il ne doutoit pas » qu'il n'eût égard au triste état de » ces malheureux, & qu'il ne leur » procurât les secours dont ils avoient » besoin. » Les habitants arborèrent deux drapeaux blancs, au moment qu'on se disposoit à donner l'assaut, & les vainqueurs entrèrent dans la ville ; mais ils n'abusèrent pas du droit de la guerre : ils ne commirent aucun excès, & M. de Villars la garantit du pillage, en faisant payer un million aux bourgeois pour dédommager les troupes. A l'égard des malades & des blessés, il répondit au Gouverneur, que puisqu'il s'étoit conduit contre les

loix de la guerre, les François ne prendroient pas le soin de ceux qu'il abandonnoit, & il les fit en effet transporter sur l'esplanade, entre la ville & le château, dans le dessein d'affamer la garnison par la nécessité de leur procurer de la subsistance. Triste effet des horreurs de la guerre, qui n'étouffe que trop souvent les sentiments d'humanité, qu'on devroit toujours conserver pour ceux qui sont hors d'état de se défendre. Il est vrai que M. de Villars fit offrir en même-temps une capitulation honorable pour les châteaux, & que c'est au Gouverneur qui la refusa, qu'on doit attribuer la mort d'un grand nombre de malheureux, qui périrent sur cette esplanade faute de secours suffisants.

1713.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

XVII. Le Gouverneur rend les châteaux.

Le Gouverneur voyant la fermeté du Général François, lui fit demander une trève de cinq jours, pour savoir les intentions du Prince Eugène. Elle lui fut accordée, & pendant cet intervalle, on mit les malades & les blessés dans des couvents, où le Baron leur fit donner des vivres, mais en très petite quantité. Le Prince Eugène envoya des articles : on les présenta

à M. de Villars, & il refusa de les ac-
1713. corder, parce qu'on exigeoit, pou
une des premières conditions, que l
garnison de Landau fût remise en li-
berté. Le Gouverneur demanda l
permission d'envoyer au Prince u
nouvel exprès, ou d'y aller lui-même
ce qui occasionna un renouvellemen
de trève; mais M. de Villars se réserv
la liberté de faire élever ses batterie
contre le château, & même de recom-
mencer à tirer avant la fin de la trève
en avertissant le Gouverneur troi
heures avant. Cette réponse arriv
le 16 de Novembre : la capitulation
fut signée le même jour; le Baron sor-
tit le lendemain avec quatre pièces de
canon & toutes les marques d'hon-
neur; & on le conduisit avec sa gar-
nison à Rotweil. Cette expédition fut
la dernière de la campagne, & ter-
mina la guerre de la France contre
l'Empereur & l'Empire.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Quincy.

XVIII. Guerre de Catalogne. Barcelone est bloquée par mer & par terre.

Quoique les troupes étrangères fus-
sent sorties de la Catalogne, cette
province n'étoit pas encore pacifiée.
Les Catalans, bien loin de profiter
de l'amnistie qui leur étoit accordée,
eurent l'audace de former à Barcelone

une aſſemblée ſous le titre de députation de la Catalogne : de déclarer en leur propre nom la guerre à la France & à l'Eſpagne, & de la publier au ſon des tambours & des trompettes. Cette téméraire démarche fut la ſuite d'un diſcours indiſcret que fit leur Evêque, promû depuis peu au Cardinalat. Il les aſſura que l'intention de l'Empereur n'étoit nullement de les abandonner : qu'il comptoit les ſoutenir, après avoir terminé la guerre d'Allemagne, & appuyer fortement le deſſein qu'ils avoient marqué de ſe former en République, s'ils étoient forcés de renoncer à la domination de la Maiſon d'Autriche. Cette harangue ſéditieuſe fit ſon effet ſur la multitude, au grand chagrin du petit nombre de gens bien-intentionnés, qui gémiſſoient des malheurs auxquels leur pays alloit être expoſé, s'il perſiſtoit à refuſer de profiter des bontés de leur Monarque légitime. Les Catalans eſſayèrent de s'emparer de Tarragone, dans le temps où cette ville fut évacuée par les Allemands. Nébot s'avança en diligence à la tête d'une troupe de Barcelonois & de

1713.

1713. Miquelets ; mais cette entreprise manqua, par l'attention qu'eurent les Taragonois de tenir leurs portes fermées, jusqu'à ce que les Espagnols s'en fussent mis en possession. Le Roi Philippe, voyant qu'il ne pouvoit soumettre les Catalans que par les armes, donna ses ordres au Duc de Popoli, qui investit la ville de Barcelone au commencement d'Août, en s'emparant des principaux postes des environs, pendant que trois vaisseaux & six galères bloquoient aussi l'entrée du port, pour en empêcher l'accès à tout secours étranger.

Vie de l'Empereur Charles VI.

XIX. Les Miquelets sont battus de toutes parts.

Les Miquelets continuoient à exercer leurs brigandages dans tout le pays. Ils s'étoient introduits au nombre de quatre cents dans la ville de Manrèse, dont ils avoient fait révolter les habitants. Le Duc de Popoli envoya contre eux un détachement de cinq mille hommes, & à leur approche les Miquelets se sauvèrent avec une partie des habitants. Les autres ouvrirent leurs portes au Commandant Espagnol, qui entra dans la place : en fit raser les murailles : livra au pillage les maisons de ceux qui avoient suivi les

les Miquelets, & confifqua leurs biens au profit des habitants qui étoient demeurés fidelles au Roi. Les révoltés ne furent pas plus heureux dans une entreprife qu'ils formèrent fur Oftalrick : le Général Wallis avoit fait avertir les Barcelonois du jour qu'on devoit évacuer cette ville : ils y envoyèrent par mer un gros détachement, qui débarqua près de la place, & fut joint par Nébot avec fes Miquelets ; mais le Comte de Fiennes, qui étoit dans ce canton avec un corps de troupes, réuffit à les en chaffer, & à faire entrer Dom Tiberio-Caraffa avec un détachement dans Oftalrick à mefure que les troupes étrangères en fortoient. Le refte de l'année, les Commandants Efpagnols battirent toujours les Miquelets par-tout où ils purent les joindre. Nébot fut défait deux fois à Taïa & à Valromana. La ville de Vich fe foumit au Roi, & renouvella fon ferment de fidélité, ainfi que celle d'Urgel, & il en fut de même de plufieurs autres villes & châteaux ; enforte qu'à la fin de l'année, il ne refta plus aux rébelles de Catalogne que la ville de

1713.

1713. Barcelone. Nous en verrons le siège & la reddition dans les événements de l'année suivante, & peu de temps après la soumission de l'isle de Majorque, dont les habitants avoient également persisté dans la révolte.

Vie de l'Empereur Charles VI.
St. Philippe.



CHAPITRE IV.

§. I. *Le Prince Eugène & M. de Villars sont nommés Plénipotentiaires pour rétablir la paix entre la France & l'Allemagne.* §. II. *Ouverture des Conférences de Radstat.* §. III. *Elles sont interrompues & renouées peu de temps après.* §. IV. *La paix est signée à Radstat entre le Roi de France & l'Empereur.* §. V. *Articles qui concernent les cessions réciproques & la renonciation de l'Electeur d'Hannover.* §. VI. *Articles concernant les Electeurs de Bavière & de Cologne.* §. VII. *Articles qui concernent les Pays-bas.* §. VIII. *Articles concernant les Sujets qui sont dans les villes ou pays cédés.* §. IX. *Articles qui concernent l'Italie & les droits de quelques particuliers.* §. X. *Articles qui concernent la tenue du Congrès général.* §. XI. *Articles séparés.* §. XII. *La ville de Bade est choisie pour le Congrès.* §. XIII. *Préparatifs pour le Congrès.* §. XIV. *Traité de Bade où la paix est conclue avec l'Empire.* §. XV. *Mort de la*

Reine d'Espagne. §. XVI. *Mort de M. le Duc de Berri.* §. XVII. *Mort de la Reine Anne.*

1713.

I.

Le Prince Eugène & M. de Villars sont nommés Plénipotentiaires pour rétablir la paix entre la France & l'Allemagne.

LES avantages remportés par la France dans le cours de la campagne, ne changèrent rien au desir sincère que Louis XIV marquoit depuis long-temps, de faire jouir ses peuples des douceurs de la paix, après une guerre aussi longue & aussi opiniâtre. Pendant que le Maréchal de Villars en applanissoit la route par ses conquêtes, le Monarque le chargeoit de faire assurer de sa part l'Electeur de Mayence & l'Electeur Palatin, qu'il souhaitoit ardemment de renouer la négociation avec l'Empereur & l'Empire, & qu'il verroit avec plaisir que ce seroit le Prince Eugène que Sa Majesté Impériale chargeroit de ses pouvoirs. Ces deux Electeurs écrivirent à Vienne, & pressèrent l'Empereur de se prêter à un accomodement ; leurs instances furent appuyées de l'avis du Prince Eugène, qui reconnut enfin que l'Allemagne épuisée d'hommes & d'argent, & privée du secours de ses anciens Alliés, ne pouvoit lutter seule contre la puissance de la Maison de Bourbon,

Dans l'espérance d'une heureuse réussite, & pour autoriser M. de Villars à faire les démarches nécessaires, Louis XIV lui envoya dès le mois d'Août les pleins pouvoirs les plus amples, pour négocier & convenir des articles de paix avec les Ministres qui seroient choisis par l'Empereur & l'Empire. L'Electeur Palatin, aussi-tôt qu'il en fut instruit, envoya des Députés pour convenir avec le Maréchal, du temps & du lieu où se tiendroient les conférences. On décida que les Plénipotentiaires seroient logés dans le magnifique palais du Prince de Bade à Radstat, & que l'ouverture des conférences se feroit le plutôt qu'il seroit possible. L'Empereur nomma le Prince Eugène pour son Plénipotentiaire, & il ne pouvoit faire un meilleur choix, ce Prince ayant autant de talents pour la négociation que d'habileté à la tête des armées. Toute l'Europe applaudit, quand elle sut que ces deux illustres rivaux étoient chargés de couronner leurs exploits par la gloire plus réelle de faire cesser le tumulte des armes. On jugea qu'ils ne s'amuseroient pas à ces petits détails de formalités qui arrêtent souvent les négociations les

1713.

1713. plus importantes. On leur connoissoit trop de droiture pour qu'on eût lieu de craindre, que suivant la méthode trop ordinaire des Négociateurs, ils employassent l'art des équivoques pour laisser dans des articles captieux les sémences d'une nouvelle guerre. Enfin on savoit que leurs ames étoient trop élevées pour leur permettre de faire céder le bien public à l'intérêt personnel de la considération, dont la guerre fait jouir nécessairement ceux qui en conduisent les opérations.

San-Vitali. Vie du P. Eugène.

II. Ouverture des conférences de Radstat.

Le 26 de Novembre, M. de Villars arriva à Radstat avec le Prince de Rohan, le Comte de Broglio, le Comte de Bellisle, le Marquis de Barillon, M. de Contadès & M. de la Houssaie, Intendant d'Alsace. Ils occupèrent la moitié du palais qui leur étoit destiné; & une heure après qu'ils y furent entrés, le Prince Eugène arriva avec les Comtes de Konigseck, de Welen & de Falkenstein, Officiers-Généraux, & un Conseiller Aulique. Ils furent annoncés par le son des trompettes & des autres instruments militaires qui les précédoient : le Maréchal de Villars descendit trois marches du grand escalier pour recevoir le Prince, & ils

s'embrassèrent avec toutes les marques de la plus grande cordialité, & de cette estime sincère qui unit toujours les grands hommes. Le Général François conduisit le Prince à son appartement : ils se présentèrent réciproquement les Seigneurs qui les avoient accompagnés : s'entretinrent seuls pendant une heure, après quoi M. de Villars se retira. Le Prince lui rendit sa visite : le Maréchal retourna ensuite à l'appartement du Prince, & ils se communiquèrent leurs pleins pouvoirs. Le Plénipotentiaire François ne trouvant pas que ceux du Prince Eugène fussent assez étendus, ce Prince en demanda de nouveaux à l'Empereur, & ils lui furent expédiés de Vienne, en date du 16 de Décembre. Ces deux Ministres conféroient ensemble tous les matins sans y admettre aucun témoin. Le Prince donnoit un jour à dîner au Maréchal & à toute sa suite : M. de Villars en faisoit de même le lendemain, ce qui s'observoit tous les jours alternativement, ensorte qu'il ne s'en passoit pas un sans que les Plénipotentiaires & les Seigneurs François & Allemands mangeassent ensemble. Le Prince s'étoit

1713.

flatté, que malgré les avantages rem-
1713. portés par la France dans le cours de cette année, Louis XIV n'insisteroit pas sur les propositions qu'il avoit fait faire à Utrecht, & qu'il se relâcheroit sur plusieurs articles. M. de Villars, au contraire, prétendoit que le Roi son maître, après la conquête de Landau & de Fribourg, étoit en droit d'en exiger encore de plus favorables. Le Prince insistoit à conclure promptement, ou à rompre les conférences pour se préparer à continuer la guerre : le Maréchal le retenoit en dépêchant courier sur courier à la Cour de France; mais le Prince impatient écrivoit à la Diète de l'Empire pour engager les Princes d'Allemagne à faire de nouveaux efforts, si la Cour de Versailles persistoit dans ses demandes. Quoiqu'elles ne fussent pas publiques, on en trouve les principaux articles dans la lettre du Prince Eugène au principal Commissaire de la Diète, en date du 30 Décembre. » La France » continue encore, (dit ce Prince,) » à faire des offres plus dures que » celles qu'elle a faites, ne voulant » point rendre Landau, le fort de » Kehl, le vieux Brisac & Fribourg,

» autrement que démolis, & préten-
» dant l'entier rétablissement du Duc
» de Bavière, avec un dédommage-
» ment de toutes les pertes qu'il a
» souffertes. »

1714. *San-Vitali. Vie du P. Eugène.*

III. Elles sont interrompues & renouées peu de temps après.

Les conférences duroient depuis près de deux mois, sans que les Plénipotentiaires eussent encore rien terminé. Comme ils gardèrent le plus grand secret, on a toujours ignoré quels étoient les articles qui les empêchoient de conclure. Il y en avoit vraisemblablement d'autres que ceux dont il est parlé dans la lettre que nous venons de rapporter, & l'on peut conjecturer que M. de Villars insistoit pour que l'Empereur reconnût Philippe V en qualité de Roi d'Espagne & des Indes, ce qu'il refusoit toujours d'accorder, & qu'il n'accorda réellement que plusieurs années après la mort de Louis XIV, quand les affaires de l'Europe eurent pris, pour ainsi dire, une face toute nouvelle. Quoi qu'il en soit, le Prince Eugène donna à M. de Villars les conditions que l'Empereur demandoit : l'assura que Sa Majesté Impériale n'en changeroit aucune; & en attendant la résolution de la Cour de France, le Prince alla

1714. passer quelque temps à Stugard. M. de Villars se rendit à Strasbourg; mais leurs Secrétaires d'Ambassade, & presque tous leurs équipages demeurèrent à Radstat, les conférences n'étant pas regardées comme rompues, mais seulement suspendues. M. de Contades alla à Versailles, chargé par M. de Villars de rendre compte au Roi de l'état de la négociation, & de présenter à Sa Majesté les conditions demandées par le Prince Eugène. Le Roi y fit quelques légers changements, & les renvoya par le même Officier-Général à M. de Villars, qui les reçut le 20 à Strasbourg. Jugeant alors que rien ne retarderoit plus la conclusion de cette importante négociation, il écrivit le lendemain en ces termes au Prince Eugène : » M. le Marquis de » Contades est arrivé, & je croirois » pouvoir supplier Votre Altesse de » se rendre à Radstat, dans la con» fiance que j'ai que le peu de chan» gement qu'il a apporté aux articles, » n'empêchera pas la conclusion de » la paix, si je ne voulois suivre la » parole que je vous ai donnée, de » ne pas vous retenir s'il y avoit » quelque changement. Je crois donc,

» Monſieur, devoir vous envoyer
» M. de Contades, pour qu'il ait l'hon- 1714.
» neur de vous l'expliquer lui-même.
» J'oſe me flatter que j'apprendrai
» bien-tôt par lui que je puis comp-
» ter d'avoir dans peu l'honneur de
» vous voir, & de conſommer le
» grand ouvrage auquel nous avons
» travaillé avec une auſſi parfaite &
» ſincère ardeur qu'il ſe puiſſe pour
» y réuſſir. J'aurai l'honneur de dire
» à Votre Alteſſe qu'elle peut ajouter
» entiérement foi à tout ce que M. de
» Contades lui dira de la part du Roi
» & de la mienne, étant informé des
» intentions de Sa Majeſté par elle-
» même, & vous trouverez qu'elles
» vont uniquement à conclure une
» paix ſolide, ce peu de changement
» qu'il y a dans les articles, n'ayant
» été fait qu'à ce deſſein. »

San-Vitali. V'e du P. Eugène. Lamberty.

IV. La paix eſt ſignée à Radſtat entre le Roi de France & l'Empereur.

Le Prince Eugène fit réponſe à M. de Villars, qu'il feroit le 28 à Radſtat: le Maréchal y arriva & y reçut le Prince le jour indiqué. Les conférences recommencèrent le 1 de Mars: tout fut réglé en trois jours: on en employa trois autres à mettre au net les articles; & enfin ce fameux traité, qui terminoit la guerre entre toutes

R vj

1714. les Puiſſances, à la réſerve de l'Empereur & de l'Eſpagne, fut ſigné le 6 de Mars. On envoya auſſi-tôt de part & d'autre aux Officiers militaires, des ordres pour ceſſer toutes hoſtilités. M. de Contades partit le lendemain pour porter le traité au Roi, qui le récompenſa magnifiquement, en lui accordant la première Grande-Croix qui vaqueroit dans l'Ordre de Saint-Louis, la penſion de deux mille écus à commencer du jour même, & en lui promettant le premier Gouvernement qui viendroit à vaquer. Nous allons rapporter en abrégé les articles de cette paix, qui en contient trente-ſept avec trois articles ſéparés.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Lamberty.

V. Articles qui concernent les ceſſions réciproques, & la reconnoiſſance de l'Electeur d'Hannover.

Dans les trois premiers articles, après les conventions ordinaires d'amitié, d'oubli & d'amniſtie générale, il eſt dit que les Traités de Weſtphalie, de Nimègue & de Riſwick, doivent ſervir de baſe au préſent Traité, excepté les articles auxquels il y eſt expreſſément dérogé. L'article IV porte: Que le Roi Très-Chrétien rend à l'Empereur le vieux Briſac, avec toutes ſes dépendances ſituées à la droite du Rhin, & que l'Empereur cède au Roi celles qui ſont à la gauche, nom-

mément le fort Mortier. Par l'article V le Roi rend pareillement à Sa Majesté Impériale, Fribourg, le fort Saint-Pierre, le fort de l'Etoile, & tous les forts construits ou reparés dans le Brisgaw & dans la Forêt noire. Dans l'article VI, il est dit que le fort de Kehl est rendu à l'Empereur : que le fort de la Pile & les autres forts construits dans les isles du Rhin, au-dessous de Strasbourg, seront rasés aux dépens du Roi Très-Chrétien, & que la navigation du Rhin sera libre aux sujets des deux partis, sans qu'il soit permis d'exiger de nouveaux droits, impôts ou péages, ni d'augmenter les anciens. L'article VII porte : Que les villes & forteresses de Brissac, Fribourg & Kehl, seront rendues avec leurs appartenances & les munitions qui y étoient lorsque le Roi Très Chrétien s'en est emparé. L'article VIII dit : Que les fortifications construites vis-à-vis de Huningue, sur la droite & dans l'isle du Rhin, seront rasées, ainsi que le pont, aux dépens du Roi, qui fera aussi raser le fort de Sellingues & les fortifications faites dans les isles entre ce fort & le fort Louis ; mais que ce dernier

1714.

1714. demeurera au pouvoir du Roi, ainsi que l'isle dans laquelle il est bâti. Il est dit dans l'article IV, que le Roi fera évacuer les châteaux de Biche & de Hombourg, après en avoir fait raser les fortifications. Les Articles X & XI fixent le terme de l'évacuation à trente jours, & celui de la démolition des places à deux mois, après l'échange des ratifications. Dans l'article XII, Le Roi promet de traiter avec les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, sur le pied du Traité de Riswick, & d'en accomplir tous les articles auxquels il n'aura pas été expressément dérogé par le présent Traité. Par l'Article XIII, l'Empereur consent que le Roi Très-Chrétien garde Landau & ses dépendances, & se charge d'en obtenir le consentement de l'Empire. L'article XIV porte : Que le Roi Très-Chrétien reconnoît la dignité Electorale, conférée à la Maison de Brunswick-Hannover par l'Empereur, du consentement de l'Empire.

San-Vitali. Vie du P. Eugène. Lamberty.

VI. Articles concernant les Electeurs de Bavière & de Cologne.

Dans l'article XV, il est dit que les Electeurs de Bavière & de Cologne seront rétablis dans tous leurs Etats, rangs & prérogatives : Qu'ils pourront envoyer leurs Plénipotentiaires

au Congrès du Traité général: Qu'on leur rendra de bonne foi tous leurs meubles, pierreries, bijoux & autres effets; toutes les munitions & artillerie spécifiées dans les inventaires authentiques que l'on produira de part & d'autre: Que le Seigneur Archevêque de Cologne sera rétabli dans son Archevêché, de même que dans ses Evêchés de Hildesheim, de Ratisbonne, de Liège, & dans sa Prévôté de Beretholsgaden: Qu'en temps de paix, il n'y aura point de garnison dans la ville de Bonn; mais qu'en temps de guerre, ou apparence de guerre, l'Empereur & l'Empire pourront y mettre le nombre de troupes que la nécessité demandera: Que les deux Seigneurs Electeurs renonceront pour toujours à toutes prétentions, satisfactions ou dédommagement quelconques contre l'Empire, pour raison de la présente guerre, & qu'ils demanderont à Sa Majesté Impériale le renouvellement de l'investiture de leurs Electorats. Les articles XVI & XVII, portent une amnistie pour les Officiers & domestiques qui ont servi dans l'un ou l'autre parti, avec la restitution de leurs biens trente jours après l'échange des ratifications. Par l'article XVIII, 1714.

on convient que si la Maison de Bavière, après le rétablissement total, trouve qu'il lui convienne de faire quelque changement de ses Etats contre d'autres, le Roi Très-Chrétien ne s'y opposera pas.

1714.

VII.
Articles qui concernent les Pays-bas.

Il est dit dans les articles XIX & XX, que le Roi Très-Chrétien ayant remis aux Etats-Généraux, en faveur de la Maison d'Autriche, tout ce que Sa Majesté, ou ses Alliés possédoient encore des Pays-bas Espagnols, tels que le feu Roi d'Espagne Charles II les a possédés ou dû posséder, conformément au Traité de Riswick; le Roi Très-Chrétien consent que l'Empereur entre en possession desdits Pays-bas Espagnols, sauf les conventions que Sa Majesté Impériale fera avec lesdits Etats-Généraux des Provinces-Unies touchant leur barrière: Que le Roi de Prusse retiendra ce qu'il possède actuellement du haut quartier de Gueldres: Que le Roi Très-Chrétien consent que les Etats-Généraux rendent à l'Empereur, Menin, Tournai, avec leurs dépendances: mais que cette restitution ne se fera qu'après l'échange des ratifications du Traité général: Et que Saint-Amand & ses

dépendances demeureront au Roi, qui ne pourra faire à cette dernière ville ni fortifications ni écluses. L'article XXI porte que le Roi confirme en faveur de l'Empereur & de la Maison d'Autriche la cession qu'il a déja faite de Furnes, Furner-Ambach, de la Kenocque, de Loo, de Dixmuyde, d'Ypres & de sa Châtellenie, de Rousselaer, de Popperingue, de Warneton, de Comines & de Warwick, qui seront remis à l'Empereur sous les mêmes conditions que les Pays-bas Espagnols. L'article XXII porte: que la navigation de la Lys, depuis l'embouchure de la Deule en remontant sera libre, sans qu'on puisse y établir aucun péage ou impôt.

1714.

Lamberty.

VIII. Articles concernant les sujets qui sont dans les villes ou pays cédés.

Dans les articles XXIII, XXIV, XXV & XXVI, il est dit, qu'il y aura une amnistie générale pour les sujets des Pays-bas Espagnols qui auront servi dans l'un ou l'autre parti pendant le cours de la guerre: Que les sujets du Roi Très-Chrétien & ceux des pays cédés ou restitués pourront librement trafiquer, négocier ensemble, vendre, aliéner, changer & disposer de leurs biens-meubles & immeubles, sans autre permission que

1714. celle du présent Traité : Que les sujets des Pays-bas Espagnols auront la faculté d'aller, dans le terme d'un an, établir leur domicile où bon leur semblera : Que les mêmes sujets, de part & d'autre, Ecclésiastiques & Séculiers, Corps, Communautés, Universités & Collèges seront rétablis en la jouissance des honneurs, dignités, & bénéfices dont ils étoient pourvus avant la guerre, & qu'ils seront remis en possession de leurs droits, rentes, biens-meubles & immeubles : mais qu'à l'égard des rentes affectées sur la Généralité de quelques provinces des Pays-bas, dont une partie se trouvera possédée par Sa Majesté Très-Chrétienne, Sa Majesté Impériale, ou autres, il a été convenu & accordé que chacun payera sa quote-part, & qu'on nommera des Commissaires pour régler la portion qui se payera de part & d'autre. L'article XXVII : porte que dans les places des Pays-bas Espagnols, ceux qui possèdent des bénéfices qui leur ont été conférés par le Roi Très-Chrétien continueront d'en jouir : Que tout ce qui regarde la Religion Catholique sera maintenu dans l'état où les choses étoient avant la guerre : Que

les Magiſtrats ne pourront être que Catholiques : & que les Evêques, Chapitres, Monaſtères, l'Ordre de Malthe, & ceux qui ont des penſions ſur des bénéfices, ſeront conſervés dans leurs droits & prérogatives. Dans l'article XXVIII, il eſt dit, que les Communautés & habitants de toutes les places, villes & pays que le Roi Très-Chrétien cède dans les Pays-bas Catholiques, ſeront conſervés & maintenus dans la libre jouiſſance de tous leurs privilèges, prérogatives & exemptions, comme ils en ont joui ſous la domination de Sa Majeſté Très-Chrétienne, ce qui ſe doit entendre ſeulement des Communautés & habitants des places & pays que Sa Majeſté a poſſédés immédiatement après la paix de Riſwick : & qu'à l'égard des places, villes & pays que poſſédoit le feu Roi d'Eſpagne Charles II au temps de ſon décès, les Communautés & habitants ſeront conſervés dans tous les droits, privilèges & prérogatives dont ils jouiſſoient lors de la mort dudit Roi. L'article XXIX porte : que les bénéfices Eccléſiaſtiques, conférés pendant la guerre, par l'un des partis dans les

1714.

Lamberty.

terres de l'autre, seront laissés aux
1714. présents possesseurs.

IX. Articles qui concernent l'Italie & les droits de quelques particuliers.

Par l'article XXX, le Roi Très-Chrétien promet de laisser jouir tranquillement l'Empereur de tous les Etats & lieux qu'il possède actuellement en Italie & sur les côtes de la Toscane; & Sa Majesté Impériale promet de ne point troubler la neutralité d'Italie. Dans l'article XXXI, l'Empereur promet de rendre bonne & prompte justice sur les prétentions des Ducs de Guastalla & de la Mirandole, & au Prince de Castiglione, de même qu'à tous les Princes & Vassaux de l'Empire, pour les places & pays en Italie, qui n'ont point été possédés par les Rois d'Espagne de la Maison d'Autriche, & sur lesquels lesdits Princes pourroient avoir quelque prétention légitime. Par l'article XXXII, on renvoie au Traité général la discussion des prétentions de la Duchesse d'Elbeuf, de la Duchesse de Mantoue sa fille, de la Princesse des Ursins, de la Princesse de Piombino, du Duc de Saint-Pierre, du Duc de Lorraine, du Duc de Modène, des Maisons d'Aremberg & de Ligne, & de plusieurs autres intérêts particuliers.

Lamb. t. 7.

Dans l'article XXXIII, l'Empereur promet que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire enverront incessamment leurs pleins-pouvoirs ou une députation au lieu dont on conviendra pour le Traité général, & qu'ils consentiront à tous les articles convenus entre leurs Majestés Impériale & Très-Chrétienne. L'article XXXIV porte, que l'Empereur & le Roi Très-Chrétien conviennent de fixer un lieu dans un pays neutre, hors de l'Empire & du Royaume de France, pour tenir le congrès général : Que pour cet effet, Leurs Majestés ont jetté les yeux sur le territoire de la Suisse, dans lequel il sera nommé trois villes pour en choisir une ; Que si Sa Majesté Impériale en fait la nomination, Sa Majesté Très-Chrétienne fera le choix de celle qui servira aux conférences : Que si au contraire le Roi Très-Chrétien les nomme, l'Empereur aura le choix de celle des trois qu'il voudra préférer ; ce qui sera réglé & décidé en signant le Traité ; Que les conférences se tiendront le premier de Mai prochain, & qu'elles ne dureront, tout au plus, que trois mois. Il est dit dans l'article XXXV, qu'à la signature du présent Traité,

1714.

X.
Articles qui concernent la tenue du congrès général.

1714. toutes les hostilités cesseront de part & d'autre : qu'après l'échange des ratifications, on n'exigera plus de contributions : Que les prisonniers de guerre seront renvoyés sans rançon, & que quinze jours après l'échange des ratifications, les troupes de part & d'autre, qui sont répandues dans le plat pays, se retireront sur les terres de leurs Souverains. L'article XXXVI : porte que le Commerce entre les sujets de l'Empereur, de l'Empire, & ceux du Roi Très-Chrétien sera libre comme avant la guerre ; le tout conformément à l'article LII de la paix de Riswick : Enfin, il est dit dans l'article XXXVII que ce Traité sera ratifié par l'Empereur & par le Roi Très-Chrétien dans un mois, ou plutôt si faire se peut, & que l'échange des ratifications sera fait au Palais de Radstat.

Lamberty.

XI. Articles séparés.

Par le premier des articles séparés il est dit : que le Roi Très-Chrétien ne pouvant pas reconnoître plusieurs titres employés soit dans le préambule du Traité, soit dans les pleins pouvoirs donnés par Sa Majesté Impériale, il a été convenu que les qualités prises ou omises de part & d'autre ne donneront nul droit, ni ne porteront aucun préjudice à l'une

ou à l'autre des parties contractantes. Le IIe. article séparé porte, que le présent Traité ayant été commencé, poursuivi & achevé sous les formalités requises & usitées à l'égard de l'Empire, & qu'ayant été composé & rédigé en langue Françoise contre l'usage ordinaire, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence. Enfin, il est dit dans le IIIe. & dernier article, que Sa Majesté Impériale ayant nommé & proposé pour le lieu des conférences du Traité général les villes de Schaffhausen, Bade en Ergaw & Fravensfeld, le Maréchal de Villars promet de faire savoir incessamment au Prince Eugène le choix que le Roi Très-Chrétien fera d'une de ces trois villes.

1714.

Ibidem.

XII. La ville de Bade est choisie pour le congrès.

Le Traité de Radstat fut ratifié à Vienne le 17 de Mars, & à Versailles le 23 : le Roi nomma la ville de Bade pour le congrès, & les ratifications furent échangées le 6 d'Avril. Pendant cet intervalle l'Empereur fit notifier le 24 de Mars à la Diète d'Ausbourg : Que la France ayant fait faire des propositions de paix, Sa Majesté Impériale n'avoit pas cru devoir prendre la voie ordinaire de conférer avec tous

1714. les Cercles de l'Empire, à cauſe des longueurs qu'elle auroit occaſionnées: Que l'abandon de ſes Alliés l'avoit empêché d'obtenir des conditions plus avantageuſes, mais qu'il n'étoit pas poſſible de continuer la guerre ſans un extrême danger pour l'Empire : Que Sa Majeſté Impériale attendoit que la Diète déclareroit ſi elle vouloit lui donner un plein-pouvoir, ou envoyer une députation, comme il avoit été pratiqué à la paix de Riſwick : Qu'on ne devoit à l'avenir commettre aucune hoſtilité : mais qu'il falloit toujours ſe tenir en armes juſqu'à la concluſion du congrès, & qu'il étoit néceſſaire de fournir à la caiſſe de l'Empire cinq millions d'écus, avec tous les arrérages.

San Vitali.

XIII. Préparatifs pour le congrès.

Les deux Monarques ayant fait ſavoir aux Cantons Suiſſes que les conférences pour la paix générale ſe tiendroient à Bade : ceux de Berne, de Zurich & de Glaris, qui ſont Seigneurs en commun de cette ville, donnèrent leurs ordres pour faire diſpoſer & meubler le Palais où devoient ſe tenir ces conférences, & ils établirent une garde pour la ſureté des Plénipotentiaires. Les Miniſtres de l'Empereur & du Roi Très-Chrétien y firent louer & préparer des maiſons

maisons pour leur demeure, & l'on choisit l'Abbaye de Wettingen qui est à une demi-lieue de Bade pour loger le Nonce que le Pape se proposoit d'y envoyer. 1714. San-Vitali.

La ville de Bade, qu'il ne faut pas confondre avec la capitale du Marquisat de même nom, est située dans l'Ergaw en Suisse, & tire son nom des bains renommés qui sont dans le voisinage. Elle est située sur la rivière de Limat qui sort du lac de Zurich. L'air y est excellent, & la situation très agréable, ce qui a déterminé les Suisses à y tenir leurs assemblées générales. Le Monarque François avoit fait choix pour ses Plénipotentiaires, du Comte du Luc, son Ambassadeur auprès des treize Cantons, & de M. de Saint-Contest, Intendant de Metz. L'Empereur avoit nommé le Comte de Goës & le Comte de Seilern. Ces Ministres arrivèrent au mois de Mai, mais la lenteur des délibérations de la Diète d'Ausbourg empêcha que les Conférences pussent être ouvertes avant le 5 de Juin. Les différents Collèges de l'Empire assemblés à la Diète remercièrent l'Empereur de la paix qu'il avoit conclue à Radstat, & lui confé-

XIV. Traité de Bade, où la paix est conclue avec l'Empire.

1714. rèrent de pleins-pouvoirs pour traiter à Bade au nom de l'Empire. Le Souverain Pontife, le nouveau Roi de Sicile, les Electeurs de Bavière & de Cologne, les Ducs de Parme, de Modène & de Guastalle, & plusieurs autres Princes y envoyèrent des Députés: mais ils ne furent point admis aux conférences, qui se tinrent toujours dans le plus grand secret entre les quatre Plénipotentiaires Allemands & François. Ils employèrent les mois de Juin, Juillet & Août à discuter à l'amiable tous les articles, & à mettre le Traité en état d'être signé. Aussi-tôt qu'on en fut instruit à Versailles, le Maréchal de Villars, partit pour se rendre au congrès: mais ayant appris à Huningue que le Prince Eugène étoit encore retenu pour quelques jours à Vienne, il alla attendre à Strasbourg, que ce Prince lui indiquât le jour qu'il pourroit se rendre à Bade. Ils s'écrivoient réguliérement; & sur la dernière lettre du Prince, M. de Villars partit de Strasbourg & arriva le 5 de Septembre au lieu du congrès, où il ne précéda le Prince que de quelques heures. Le lendemain, il y eut une conférence générale, & le 7 le Traité

fut ſigné par le Prince Eugène, par le Maréchal de Villars & par les quatre autres Plénipotentiaires Allemands & François, après qu'on en eut fait la lecture en préſence de tous les Miniſtres étrangers. Nous n'en rapporterons pas les articles, d'autant qu'ils ne diffèrent que très peu de ceux du Traité de Radſtat dont nous avons donné l'extrait, & qu'il n'y a d'ajouté que quelques explications plus détaillées. Nous remarquerons ſeulement l'article XXXII, dans lequel il eſt dit, que Sa Majeſté Impériale & Sa Majeſté Très-Chrétienne ayant preſcrit un terme fixe pour la concluſion du préſent Traité, & connoiſſant que ce terme ne peut ſuffire pour examiner & pour applanir ce qui a été renvoyé au préſent congrès par l'article XXXII du Traité de Radſtat, on eſt convenu, que tous ceux qui ſont nommés dans ledit article, pourront, chacun en ſon lieu, produire leurs titres, raiſons & droits pardevant Sa Majeſté Impériale & Sa Majeſté Très-Chrétienne, leſquels promettent de nouveau d'y avoir l'égard que la juſtice demandera, ſans que ce délai puiſſe apporter aucun retardement à l'entière

1714.

Lamberty.

1714. exécution de la paix, ni causer aucun préjudice aux droits de qui que ce soit.

XV. Mort de la Reine d'Espagne.

Plusieurs morts importantes qui arrivèrent dans le cours de cette année auroient pu occasionner quelque retard à la consommation de ce grand ouvrage, s'il n'eût pas été aussi avancé, par les facilités que Louis XIV y avoit apportées. Le premier de ces événements funestes fut la mort de la Reine d'Espagne Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, qui arriva le 4 de Février, cette Princesse n'étant âgée que de vingt-cinq ans & quelques mois. Sa vie depuis son mariage avoit toujours été très agitée. La tendresse paternelle & l'amour conjugal lui faisoient ressentir avec amertume les succès des Alliés ou ceux de la Maison de Bourbon, qui tomboient nécessairement sur des têtes également chères à cette Princesse. Il est vrai qu'elle joignoit à la plus haute piété cette fermeté d'ame qui semble naturelle aux grands Princes, & ces deux puissants motifs lui servirent de consolation dans toutes les peines qu'elle eut à supporter. Le Roi en fut vivement touché, & toute la Nation Espa-

gnole déplora la perte d'une Reine qui auroit fait ses délices. Les Grands, après avoir laissé un libre cours à la douleur du Monarque, le supplièrent d'y mettre un terme, & de leur donner une nouvelle Souveraine. Le Roi Louis XIV lui fit proposer de choisir entre l'Infante Donna-Françoise, sœur du Roi de Portugal : une Princesse de Bavière : une fille du Prince de Condé : & la Princesse Elisabeth-Farnèse, sœur du Duc de Parme. Le choix du Monarque tomba sur cette dernière, & il l'épousa par procureur le 16 de Septembre. L'Empereur fut mécontent de cette alliance, qui s'étoit faite sans sa participation, quoique cette Princesse lui fût liée par le sang. Il jugeoit, avec raison, que par ce mariage, la branche Espagnole de la Maison de Bourbon pourroit acquérir des droits sur le Duché de Parme, ce qui augmenteroit encore la puissance de cette Maison. Ces craintes n'étoient pas sans fondement, puisqu'elles ont été réalisées par la suite, ainsi que je pourrai le faire voir si je donne au public la continuation de l'histoire de cette branche, depuis le second mariage du Roi Phi-

1714.

Mémoires du Marquis de St. Philippe.

lippe V, jusqu'à celui de l'Infant Duc de Parme avec la Princesse Marie-Amelie, sœur de l'Empereur actuellement régnant.

1714.

XVI. Mort de M. le Duc de Berri.

La seconde mort qui arriva cette année entre les personnes illustres, fut celle du Duc de Berri. Ce Prince n'avoit que vingt-huit ans, & il ne laissa point d'enfants d'Elisabeth d'Orléans, sa femme, qui mourut cinq ans après son mari. La mort du Duc de Berri rapprochoit la Maison d'Orléans de la Couronne de France, & l'auroit également rapproché de celle d'Espagne sans la renonciation que M. le Duc d'Orléans, depuis Régent de France avoit faite en faveur de la Maison de Savoie, qui avoit été enrégistrée au Parlement de Paris, & confirmée par les Cortez d'Espagne. La Providence, en donnant une postérité nombreuse aux Monarques de la Maison de Bourbon, a totalement anéanti les difficultés qui auroient pu naître au sujet de toutes ces renonciations dont nous n'aurons plus occasion de parler.

XVII. Mort de la Reine Anne.

La Reine Anne mourut aussi à Londres le 12 d'Août de la même année, âgée de cinquante ans; au défaut de

la Princesse Sophie qui étoit morte le 8 de Juin, elle eut pour successeur à la Couronne de la Grande-Bretagne le Prince George-Louis de Brunswick-Lunebourg, Duc d'Hannover, qui monta sur le Trône, en conséquence des actes passés en Parlement pour le maintien de la succession dans la ligne Protestante. Le Chevalier de Saint-George, fils du Roi Jacques II, avoit déja protesté contre le Traité d'Utrecht; & il fit une Déclaration, datée de Plombières, pour maintenir ses droits, & pour protester contre le couronnement de George I: mais n'étant alors soutenu par aucune Puissance, il ne lui fut pas possible de rien entreprendre pour le soutien de ses droits. Si la mort de la Reine Anne fût arrivée avant la conclusion de la paix d'Utrecht, il est vraisemblable qu'on auroit trouvé des difficultés peut-être insurmontables. Cette paix qu'on avoit regardé comme nécessaire à la Grande-Bretagne, & qui étoit l'ouvrage des Toris, fut blâmée par les Wighs dont le parti reprit le dessus. Les anciens Ministres furent rappellés, & les nouveaux, dont la Reine Anne avoit fait choix, furent traités en cri- 1714.

minels d'Etat pour avoir conclu cette
1714. paix : les uns furent emprisonnés : les
autres quittèrent le Royaume. Le Lord
San-Vitali Bolingbroke fut du nombre des derniers,
& le Duc de Marlborough reprit à la
Cour du nouveau Monarque l'ascendant
dont il avoit joui avant sa disgrace auprès de la Reine Anne.



CHAPITRE V.

§. I. *La révolte se renouvelle dans toute la Catalogne.* §. II. *M. de Berwick est nommé pour y commander l'armée royale.* §. III. *Les Barcelonois se préparent à une vigoureuse défense.* §. IV. *Ouverture de la tranchée par le Duc de Popoli.* §. V. *M. de Berwick se rend au siège : Il emporte le chemin-couvert.* §. VI. *M. de Berwick fait ses efforts pour sauver la ville.* §. VII. *Les François pénètrent dans la ville.* §. VIII. *Ils sont repoussés jusqu'à la brèche, & rentrent de nouveau dans la ville.* §. IX. *Carnage affreux dans les rues de Barcelone.* §. X. *Les Révoltés se rendent enfin à discrétion. Soumission de toute la Catalogne. Perte qu'on fait des deux côtés à ce siège.*

1714.

I. La révolte se renouvelle dans toute la Catalogne.

NOUS avons vu, à la fin de l'année précédente, qu'il ne restoit plus aux Rebelles de Catalogne que la ville de Barcelone qui étoit bloquée par mer

1714. & par terre : mais ils l'avoient tellement fortifiée, & y avoient fait tant de retranchements, qu'il étoit aisé de juger que s'ils continuoient à refuser de se soumettre, il en coûteroit beaucoup de sang avant de pouvoir les réduire. Outre les coupures qu'ils avoient faites pour défendre le terrain pied à pied, ils ouvrirent des creneaux à toutes les maisons, & élevèrent des murs à toutes les croisées des rues, paroissant plutôt disposés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, qu'à mériter leur pardon, en implorant la clémence de leur Souverain. Malgré ces préparatifs, ils firent quelques démarches auprès de la Reine Anne, qui vivoit encore, pour obtenir la confirmation de leurs anciens privilèges ; & si la Cour d'Espagne s'y fût alors prêtée, elle eut épargné la vie de bien des hommes : mais M. Orry & la Princesse des Ursins, qui avoient toute l'autorité, ne permettoient pas au Monarque de se livrer à la bonté de son cœur. (*) L'hiver survint, & il ne

[*] Tout ce qu'on trouvera dans ce Chapitre & dans le suivant au sujet de la Princesse des Ursins & de M. Orry, est tiré du Marquis de Saint-Philippe, qui en généra-

fut pas possible dans cette saison rigoureuse de continuer à bloquer Barcelone par mer, ce qui donna le temps aux révoltés de se fournir d'une grande quantité de vivres & de munitions de toute espèce. Ils les tirèrent en partie de l'isle Majorque, qui persistoit aussi dans la rébellion, & en partie du Royaume de Naples; l'Empereur continuant à les favoriser sous main, au mépris de la neutralité de l'Italie. Le Duc de Popoli, chargé du siège de Barcelone, n'avoit pas assez de troupes pour l'entreprendre dans les règles, & pour contenir la province, qu'on regardoit comme peu soumise. Il manquoit aussi d'argent & de munitions, & ne vouloit pas contraindre les Catalans à lui en fournir, crainte de les exciter à une nouvelle révolte : mais M. Orry ne crut pas que cette considération dût arrêter la Cour d'Espagne. Il fit, dit

1714.

paroît un peu fortement prévenu contre la Princesse & contre ce Ministre. Les faits sont certains & confirmés par d'autres Mémoires; mais il pourroit y avoir de la témérité à les imputer à ces deux personnes : aussi en citant mon garant, je déclare que ce sont ces faits seuls que j'adopte, sans porter aucun jugement sur les causes auxquelles il les attribue.

le même Auteur, charger les peuples
1714. de cette province de nouveaux impôts, qu'on voulut lever avec trop de rigueur, & cette démarche si peu mesurée fut le signal de la rébellion dans toute la province. En vain employa-t-on le fer & le feu pour réduire ces gens poussés au désespoir : ils reprirent tous les armes. Comme on ne s'attendoit pas à cette révolte, ils s'emparèrent aisément de plusieurs postes gardés avec négligence, ou avec trop peu de troupes, & ils surprirent huit à neuf cents soldats Espagnols ou Wallons, dont ils massacrèrent de sang froid la plus grande partie, & ôtèrent jusqu'à la chemise à ceux qu'ils laissèrent vivants. Dans la plaine de Wich, cinq mille révoltés enveloppèrent Dom Felix de Bracamonte, qui y commandoit un corps de troupes Royales; les paysans de Manrèze & de Cavera, tinrent investi du côté de Solsone Dom Joseph Vallejo : & le régiment de Brabant fut également resserré dans Igualada. La révolte s'étendit depuis les sources de la Sègre jusqu'à la mer, & depuis l'Ebre jusqu'au Ter. Le Duc de Popoli trop occupé contre tous ces Rebelles pour former un siège en forme, fut obligé d'user de la plus grande

rigueur pour détruire ceux qu'il ne pouvoit soumettre. Plusieurs régiments François marchèrent du Roussillon au secours des Espagnols : Dom Felix & Dom Vallejo furent bien-tôt dégagés : mais toute la province fut inondée, ou du sang des révoltés, ou de celui des troupes qui eurent le malheur de tomber entre leurs mains.

1714.

San-Vitali.
St. Philippe.
Quincy.

M. de Berwick étant passé en Espagne pour complimenter le Roi sur la mort de la Reine son épouse, lui offrit, de la part du Monarque François, quinze mille hommes de troupes pour faire le siège de Barcelone. Philippe les accepta avec joie : mais quoiqu'il connût tous les talents de M. de Berwick, ce Général n'avoit pas eu celui de plaire à la Princesse des Ursins, & elle engagea le Roi à demander à Louis XIV qu'il donnât le commandement de ces troupes au Maréchal de Tessé. Le Monarque, mécontent de cette conduite, refusa de nommer d'autre Général que celui qu'il avoit choisi. Dans le même temps M. de Brancas, alors Ambassadeur de France à la Cour d'Espagne, écrivit au Roi dans les termes les plus forts pour lui faire connoître le tort que la conduite dure de la Princesse & de M.

II. M. de Berwick est nommé pour y commander l'armée royale.

Orry faisoient aux intérêts de Sa Ma-
1714. jesté Catholique ; & il ajouta que, si l'on envoyoit des troupes Françoises, la Princesse les laisseroit manquer de tout en Catalogne, où elles périroient faute du nécessaire. Elle fut informée de ce que M. de Brancas avoit écrit ; & elle engagea Philippe V à faire passer en France le Cardinal del Giudice, pour détruire ces fâcheuses impressions. En chargeant le Cardinal de cette mission, la Princesse eut particulièrement en vue d'éloigner ce Prélat, dont elle redoutoit la droiture & la capacité, qui commençoit à lui donner le plus grand crédit auprès du Roi. M. de Brancas demanda & obtint son rappel : il revint en France, & rendit un compte exact à Louis XIV de l'état de la Cour d'Espagne. Le Monarque fit plus d'attention aux besoins pressants que le Roi, son petit-fils, avoit de ses secours, qu'aux sujets de plainte que les confidents de ce Prince pouvoient lui donner ; il renouvella ses ordres pour faire passer des troupes en Catalogne, & chargea M. du Casse du commandement en chef de la flotte qui devoit bloquer Barcelone par mer. Le Roi d'Espagne donna à cet Officier le titre de Général de la

mer, ce qui causa quelque jalousie aux Espagnols, obligés de lui obéir, & le Marquis d'Allègre fut nommé pour commander en son absence. Sa Majesté Catholique donna aussi, en même temps, ses ordres pour remettre la Sicile au nouveau Souverain, qui en devenoit possesseur en conséquence du Traité d'Utrecht.

1714.

San-Vitali. St. Philippe.

III. Les Barcelonois se préparent à une vigoureuse défense.

Les Barcelonois, voyant les grands préparatifs qu'on faisoit par mer & par terre pour les réduire, envoyèrent le 4 de Mars un trompette au Duc de Popoli, pour lui déclarer qu'ils offroient de mettre bas les armes, & de payer trois millions pour les frais du siège, si le Roi vouloit leur accorder le renouvellement de tous leurs privilèges. On eut sans doute épargné le sang de bien des hommes, si l'on eût écoûté ces propositions : mais on jugea à la Cour d'Espagne, qu'il n'étoit pas de la dignité Royale qu'un Monarque traitât avec ses sujets, & on leur répondit qu'ils n'avoient d'autre parti à prendre que celui de se rendre à discrétion, & de s'en rapporter à la clémence de leur Souverain ; sévérité qui ne devroit jamais avoir lieu dans un gouvernement Monarchique, dont la douceur appro-

che le plus du gouvernement paternel.

1714. Cette réponſe leur donna lieu de croire qu'après tant d'hoſtilités qu'ils avoient commiſes contre leur Roi, ils ne devoient en attendre aucune grace, ce qui les détermina à ſe défendre juſqu'à la dernière extrémité. Ils mirent ſur des barques les femmes & toutes les bouches inutiles qu'ils envoyèrent à Majorque, ou en Italie, & ſe trouvant alors abondamment pourvus de vivres & de munitions, ils ſe préparèrent à ſoutenir les efforts des François & des Eſpagnols, réunis contre leur ville.

San-Vitali. St. Philippe.

IV. Ouverture de la tranchée par le Duc de Popoli.

En attendant l'arrivée de M. de Berwick, le Duc de Popoli fit jetter dans la ville une grande quantité de bombes, qui brûlèrent pluſieurs édifices. On continua le blocus juſqu'au mois de Mai, ſans avancer beaucoup les opérations. Louis XIV y envoya ſoixante & huit bataillons pour joindre aux trente-neuf bataillons de troupes Eſpagnoles & Wallones, & près de cinq mille hommes de cavalerie & de dragons. Le Duc de Popoli, ſachant que les François ne tarderoient pas à arriver, fit ouvrir la tranchée le 15 de Mai, & le 16 les batteries commencèrent à tirer. Nous allons rapporter la ſuite de ce ſiège;

que nous avons copié mot à mot dans l'ouvrage Espagnol du Marquis de Saint-Philippe, dont la rélation nous a paru plus exacte que tout ce que nous avons pu rassembler d'autres Mémoires.

1714.

St. Philippe.

V. M. de Berwick se rend au siège. Il emporte le chemin couvert.

On commença par faire agir l'artillerie contre le couvent des Capucins, qui étoit bien fortifié, & défendu par le bastion de Saint-Pierre, d'où il sortoit un très grand feu. On se rendit maître du couvent, où l'on prit quatre cents Catalans, ce qui donna la facilité de pousser la tranchée vers la muraille. Une partie du peuple, pour éviter l'effet des bombes, prirent la fuite sur le bord de la mer, entre la ville & le fort Montjoui : mais l'artillerie des vaisseaux, qu'on tira sur eux, les obligea de rentrer dans leurs murs. Le 30, on éleva une batterie contre le couvent qu'on appelle de Jesus, qui étoit aussi fortifié, & contre le bastion de la porte de l'Ange. Ce fut alors que le Maréchal de Berwick arriva au siège, avec les vingt mille François, & le Duc de Popoli se retira à la Cour, où il fut très bien reçu du Roi, qui l'honora de l'ordre de la Toison d'or. Les choses étoient en tel état que le Duc de Berwick ne put d'abord faire que très peu

de progrès. Le 13 de Juillet, les assiégés
1714. firent une sortie de deux côtés, au nombre de quatre mille hommes d'infanterie & de trois cents cavaliers. Ceux qui sortirent par la porte de la mer, attaquèrent la tranchée en flanc, & les autres l'attaquèrent de front. Leur dessein étoit de détruire une nouvelle parallèle qu'on avoit formée : le combat fut très sanglant, & ils étoient près de s'en emparer, quand M. de Berwick y accourut avec un nouveau renfort. Les Rébelles furent repoussés, & la perte fut à-peu-près égale de part & d'autre. Soixante & dix piéces de canon battoient le bastion qui est tourné du côté du Levant, & la brêche étoit déja praticable quand on poussa la dernière parallèle assez avant pour embrasser les bastions de Sainte-Claire & de la Porte-neuve, & quand on éleva une autre batterie contre le chemin-couvert. Le 30 d'Août, on donna un assaut, & les assiégés défendirent avec tant de fureur
St. Philippe. cette partie, qu'ils regardoient comme leur sûreté principale, que ce fut une des actions les plus vives de toute cette guerre. Enfin, les François parvinrent à s'en rendre les maîtres.

VI.
M. de Ber- Les assiégés minèrent le terrain dans

tous les endroits où ils pouvoient être menacés d'un assaut : on en fut averti par un déserteur, & les assiégeants les contreminèrent. Ils attaquèrent le bastion de Sainte-Claire, où le combat fut très-vif : les François y établirent un logement : mais ils en furent bien-tôt chassés avec perte de mille hommes. Le Maréchal de Berwick fit miner ce bastion, qui sauta avec celui de la Porte-neuve. On se disposoit à donner l'assaut par trois endroits, quand le Général, touché de compassion pour ces malheureux habitants, leur fit donner avis du danger qui les menaçoit : mais leurs cœurs s'étoient endurcis par les exhortations des Prêtres & des Moines. Dalmur & Villaroel, Chefs des Rebelles, étoient déterminés à mourir pour ce qu'ils appelloient la liberté de la patrie, & leur perte paroissoit inévitable avec tant de brêches ouvertes, & étant assiégés par mer & par terre. Les femmes même prirent les armes pour défendre leurs maisons : mais malgré l'insolence que ces habitants avoient marquée dans leur réponse, M. de Berwick, toujours touché de compassion pour la ville, & espérant aussi épargner le sang de ses soldats,

1714.

wick fait ses efforts pour sauver la ville.

1714. St. Philippe. VII.

Les François pénetrent dans la ville.

suspendit encore les mouvements de sa colère, & différa de donner l'assaut.

Enfin, le 11 de Septembre fut choisi pour cette terrible expédition. On commanda cinquante compagnies de grenadiers, pour attaquer, en même temps, de trois côtés, & ils furent soutenus par quarante bataillons & par six cents dragons démontés. Les François se portèrent contre le bastion du Levant, qu'ils avoient en face, & les Espagnols attaquèrent ceux de la Porte-neuve & de Sainte-Claire. La défense fut si opiniâtre, qu'on peut l'appeller férocité. L'artillerie chargée à cartouche, dont les brêches étoient couvertes, fit le plus grand effet, sans que les révoltés pussent réussir à repousser les assaillants. Il y périt un grand nombre de Royalistes, sans que les autres reculassent d'un seul pas, jusqu'à ce que des troupes fraîches se succédant continuellement, épuisèrent enfin les forces des assiégés, dont le nombre étoit beaucoup moindre. Les François & les Espagnols montèrent, en même temps, par les brêches, & la valeur qu'ils firent paroître est au-dessus de toute expression : mais les François souffrirent le plus, parce qu'ils attaquèrent l'endroit le plus difficile.

Les troupes Royales plantèrent les étendards du Roi Philippe sur les bastions de Sainte-Claire & de la Porte-neuve. Les François étoient déja dans l'intérieur de la ville, & ce fut alors que commença le plus grand carnage. Les assiégés avoient fait tant de coupures, & pratiqué tant de retraites, que chaque pied de terrain coûtoit la vie à beaucoup de soldats. La plus grande difficulté étoit d'ouvrir les barrières & de combler les fossés, parce qu'on n'avoit pas sous la main tout ce qui étoit nécessaire pour ces opérations, & que le feu qui sortoit par les creneaux des maisons foudroyoit les travailleurs. On surmonta toutes ces difficultés, à force de sacrifier du monde : les assaillants dans la chaleur du combat ne faisoient aucun quartier aux Catalans, qui n'en demandoient point, & qui souffroient la mort avec intrépidité. On les poussa jusqu'à la grande place, & les Royalistes se regardant alors comme vainqueurs, commencèrent à se disperser, emportés par l'ardeur du pillage.

1714.

St. Philippe.

VIII. Ils sont repoussés jusqu'à la brê-

Les révoltés ne tardèrent pas à profiter de cette imprudence : ils attaquèrent les François avec tant de fureur,

1714.

che, & rentrent de nouveau dans la ville.

qu'ils les forcèrent de se retirer jusqu'à la brêche; & sans la fermeté des Officiers qui les arrêtèrent, ils les auroient poussés encore plus loin. On recommença un combat plus meurtrier encore que le premier, les deux partis redoublant leur acharnement. Les Espagnols, qui, de deux côtés, s'étoient rendus maîtres d'une partie assez considérable de la ville, voyant que les François avoient reculé, s'avancèrent vers la brêche, ce qui anima, de part & d'autre, la fureur des combattans. Les Catalans, attaqués par une multitude de troupes courageuses, recommencèrent à perdre du terrain: les Espagnols s'emparèrent de l'artillerie que les Rebelles avoient placée aux coins des rues: & ils la tournèrent contre eux, ce qui commença à les jetter dans un grand découragement, sur-tout quand ils virent que le Duc de Berwick, qui fut toujours présent, faisoit élever du canon sur la grande brêche. Les assiégés ne se battoient plus qu'en désordre: mais ils se battoient toujours. Les Espagnols jugeant qu'ils termineroient plutôt cette action s'ils se rendoient maîtres du bastion de Saint-Pierre, l'attaquèrent à découvert. Aucun chef n'avoit donné

cet ordre : mais les ſoldats animés à la vue du grand nombre d'hommes dont la terre étoit couverte, voulurent mettre fin à ce déſaſtre. Tous entrèrent dans le baſtion l'épée à la main ; & à force de répandre leur propre ſang, ils réuſſirent à s'en emparer. 1714.

IX. Carnage affreux dans les rues de Barcelone.

Auſſi-tôt qu'ils en furent les maîtres, ils en pointèrent le canon contre les Rebelles, pendant que d'autres troupes détruiſoient ceux qu'elles rencontroient par pelotons. Villaroel & le premier des Conſeillers de la ville en rallièrent cependant un grand nombre, & attaquèrent de nouveau les François, qui marchoient en déſordre : mais ces deux Chefs furent dangereuſement bleſſés, ce qui découragea leurs gens. Dans toutes les parties de la ville, le combat dura pendant douze heures, parce que tout le peuple qui avoit pris les armes y étoit également acharné : auſſi n'a-t-on pas vu pendant tout ce ſiècle d'action plus opiniâtre & plus cruelle. Les femmes ſe retirèrent enfin dans les couvents : la populace vaincue étoit reſſerrée par les Royaliſtes : elle ne ſe défendoit plus, mais elle ne demandoit pas de quartier, & elle périſſoit ſous les coups des François. M. de Berwick fit ceſſer le car-

nage, voyant que quelques-uns des
1714. principaux de la ville avoient arboré un drapeau blanc à la maison des Magistrats, où ils s'étoient retirés. Le Général ordonna une suspension d'armes, & que les troupes restassent dans la position où elles se trouvoient, pendant qu'il écoûteroit les Rebelles. Dans le même temps, on entendit une voix, sans qu'on sût de quelle part elle venoit, qui dit d'un ton impérieux *Tue & Brûle*.
St. Philippe. Aussi-tôt les soldats reprirent toute leur fureur, & les rues furent de nouveau inondées de sang jusqu'à ce que M. de Berwick indigné fit encore cesser le carnage.

X. Les révoltés se rendent enfin à discrétion. Soumission de toute la Catalogne.

La nuit qui survint plongea la ville dans de nouvelles horreurs, & malgré cette courte trêve les Catalans ne cessèrent de tirer par les crénaux de leurs maisons. Ceux qui allèrent parler sur la brêche à M. de Berwick, firent paroître l'insolence la plus audacieuse, & demandèrent un pardon général, avec la conservation de leurs privilèges. Le Général modéra sa colère : & ne leur marqua son indignation que par un ris moqueur ; mais il leur dit, que s'ils ne se rendoient avant le point du jour, ils seroient tous passés au fil de l'épée. Cette

Cette réponse enflamma encore leurs esprits, & ils recommencèrent à combattre avec d'autant plus de danger pour les vainqueurs, que chaque maison vomissoit une pluie de feu. Le Duc avoit défendu de les brûler : les Rebelles s'y tenoient renfermés : on n'en voyoit aucun dans la ville, & l'on tiroit de tous côtés sans avoir d'objet fixe, mais tous les coups n'étoient pas inutiles. Cette nuit fut une des plus horribles que l'imagination puisse se représenter, & il est impossible de décrire tous les moyens que la fureur & la rage employèrent pour se satisfaire. M. de Berwick fit enlever les morts & retirer les blessés ; il donna ordre que toutes les troupes se tinssent en ordre jusqu'au lever de l'aurore, & qu'on préparât tout ce qui étoit nécessaire pour brûler la ville. Le jour parut, & quoique la perfidie des Révoltés fût capable de pousser à bout la compassion, jamais on n'en vit autant, ni plus de patience en aucun homme qu'en fit paroître M. de Berwick. Il leur accorda encore six heures de délai, & ce ne fut qu'après leur expiration qu'il ordonna de mettre le feu, en défendant le pillage. Les flammes faisant connoître aux révoltés

1714.

qu'ils étoient au comble du danger, ils
1714. arborèrent de nouveau le drapeau blanc.
M. de Berwick fit suspendre l'incendie, & les Députés de la ville consentirent enfin de la rendre au Roi sans aucune condition. Le Duc leur dit, qu'il leur accorderoit la vie, s'ils faisoient rendre, en même temps, Cardone & le Montjoui : ce qui fut aussi-tôt exécuté. Les Magistrats donnèrent ordre aux Gouverneurs de ces places de remettre leurs forteresses : le Comte de Mortemar alla prendre possession de Cardone, & cette ville tomba au pouvoir du Roi à la même heure que Barcelone & le Montjoui. Jusqu'alors le Maréchal de Berwick n'avoit promis que la vie aux Révoltés, & il offrit de leur laisser aussi leurs biens, s'ils déterminoient, en même temps, les habitants de Majorque à se rendre : mais cette condition n'étoit pas au pouvoir des Barcelonois. On les dépouilla de leurs privilèges, on y établit des Corrégidors comme en Castille, & tout le Royaume fut alors gouverné par les mêmes Loix. Telles furent les suites de l'orgueil, de l'entêtement & de l'infidélité des Catalans. Le Roi fit brûler leurs drapeaux, & l'on envoya vingt de leurs principaux

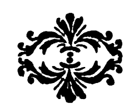
Chefs en différentes prisons d'Espagne. De ce nombre furent leurs Généraux Villaroel & Armengal : le Marquis du Peral, & le frère du Colonel Nebot : M. de Berwick leur avoit seulement promis la vie, mais non la liberté. 1714. St. Philippe.

XI. Perte qu'on fait des deux côtés à ce siège.

Le prise de Barcelone coûta aux vainqueurs quatre mille hommes tués & environ deux mille blessés : mais la perte fut au moins égale du côté des Catalans. « Si ce siège, (dit un Auteur » très exact), fut poussé avec vigueur, » il fut soutenu avec une opiniâtreté » qui tenoit du désespoir. Femmes, » Prêtres, Religieux, tout étoit soldat » dans Barcelone. Cinq cents quarante- » trois tant Moines qu'Ecclésiastiques » tués ou blessés dans les sorties ou » dans les attaques, seront des preuves » éternelles de la fureur où se laissa » emporter cette malheureuse ville. » Par cette conquête, le Roi Catholique devint entiérement maître de tout l'intérieur de l'Espagne : & la joie fut universelle dans toute la Monarchie. M. de Berwick se rendit à Madrid, où le Roi le reçut avec toutes les marques d'estime, & si l'on peut le dire, de reconnoissance que méritoient ses importants services : son fils, le Comte

de Tinmouth, partagea les bontés du
1714. Monarque, & fut honoré de l'ordre de la Toison d'or. Il ne restoit plus à soumettre que l'isle de Majorque, dont les habitants persistèrent dans la révolte, malgré l'exemple de Barcelone. On jugea que la saison étoit trop avancée pour entreprendre de la réduire avant la fin de l'année, & l'on remit cette expédition à l'année suivante. On s'y détermina d'autant plus aisément, qu'on espéroit que les Rebelles feroient de sérieuses réflexions sur le danger auquel ils s'exposeroient, s'ils attendoient, comme les Barcellonois, la dernière extrémité pour se soumettre.

Davrigni. San-Vitali.



CHAPITRE VI.

§. I. *Commencement d'Alberoni. Le Roi d'Espagne épouse par Procureur la Princesse de Parme.* §. II. *Vues de l'Abbé Alberoni. Portrait de la nouvelle Reine.* §. III. *Mémoire de Macanaz contre les asyles & contre les immunités ecclésiastiques.* §. IV. *Ce Mémoire est condamné à Rome par l'Inquisition.* §. V. *Déclaration des Théologiens en faveur de ce Tribunal.* §. VI. *Le Cardinal Inquisiteur essaye de justifier sa conduite.* §. VII. *Il agit contre la Princesse des Ursins.* §. VIII. *La nouvelle Reine arrive en Espagne.* §. IX. *Elle ordonne de conduire la Princesse des Ursins hors du Royaume.* §. X. *Changements à la Cour. Faveur de l'Abbé Alberoni.* §. XI. *L'affaire de l'Inquisition est accommodée.* §. XII. *Conduite de l'Abbé Alberoni.* §. XIII. *On soumet l'isle de Majorque.* §. XIV. *L'Espagne est entiérement pacifiée. Mort de Louis XIV. Conclusion.*

1714.
I.
Commencements d'Alberoni. Le Roi d'Espagne épouse par procureur la Princesse de Parme.

NOUS avons vu dans le Chapitre IV, qu'après la mort de la Reine Marie-Louise de Savoie, le Roi Louis XIV avoit proposé diverses Princesses au Roi Philippe, & que ce Monarque avoit choisi celle de Parme, pour la faire monter à ses côtés sur le trône d'Espagne. L'Abbé Albéroni, fils d'un paysan Italien, s'étoit insinué, par la souplesse de son esprit, dans la confiance de M. de Vendôme, qui l'avoit amené en Espagne, il y étoit resté à la mort de ce Prince; & s'étant aussi fait connoître à la Cour du Duc de Parme, il avoit été chargé des affaires de cette Cour auprès de celle de Madrid. Voyant que la Princesse des Ursins jouissoit de toute la faveur, il s'attacha particulièrement à elle, & parvint à lui persuader que si elle pouvoit faire épouser au Roi la Princesse de Parme, elle acquerroit bien-tôt sur son esprit le même ascendant qu'elle avoit eu sur celui de la première Reine. Il lui représenta cette Princesse comme un esprit foible, sans ambition, & propre à se laisser conduire par des impressions étrangères. La Princesse des Ursins, qui craignoit de donner à l'Espagne une Reine trop

éclairée, fit entendre au Roi que ce mariage étoit le ſeul moyen qui pût lui faire remettre le pied en Italie, par les droits qu'il lui donneroit ſur le Duché de Parme, dont le Souverain n'avoit point d'enfants, & paroiſſoit hors d'état d'en avoir. Le Roi fit part de ces réflexions au Monarque François, qui les approuva : la demande fut faite ſecrétement, à cauſe de l'Empereur, qui auroit cherché à mettre obſtacle à ce mariage : le Duc de Parme épouſa ſa nièce le 16 de Septembre au nom du Roi d'Eſpagne, & peu de jours après elle ſe mit en marche pour ſes nouveaux Etats.

1714.

S. Philippe.

L'objet de l'Abbé Albéroni, en donnant cette Reine à l'Eſpagne, n'étoit pas de la laiſſer gouverner par la Princeſſe des Urſins. Bien loin qu'elle fût du caractère dont il l'avoit peint à cette Princeſſe, Eliſabeth Farnèſe avoit un génie élevé, un eſprit éclairé, un caractère entreprenant, des vues ambitieuſes, & toute la fermeté néceſſaire pour faire réuſſir les projets qu'elle pourroit former. Albéroni le ſavoit : mais il comptoit ſur ſon adreſſe & ſur la ſupériorité des talents qu'il croyoit avoir, pour s'emparer

II. Vues de l'Abbé Albéroni. Portrait de la nouvelle Reine.

lui-même de la faveur dont il vouloit
1714. écarter la Princesse des Ursins. Il s'étoit
lié avec le Cardinal Del-Guidice, ennemi secret de cette Princesse, qui l'avoit éloigné de la Cour, sous le prétexte honorable de le charger des affaires d'Espagne auprès du Roi Louis XIV. Ce Cardinal étoit Grand Inquisiteur; & une affaire qui survint alors, où il parut oublier qu'il étoit sujet de
St. Philipp. Philippe avant d'être à la tête du saint Office, auroit dû le perdre dans l'esprit des deux Monarques : mais les changements qui arrivèrent à la Cour de Madrid lui rendirent bien-tôt la faveur du Roi.

III. Mémoire de Macanaz contre les asyles & contre les immunités ecclésiastiques.

Voici quelle fut cette affaire. Dom Melchior Macanaz, Fiscal de Castille, avoit fait un long mémoire contre les Immunités Ecclésiastiques. Il s'étendoit particulièrement sur les abus des asyles, qui dans leur origine n'avoient pas été accordés pour sauver de grands criminels, mais pour mettre à couvert ceux qui avoient eu le malheur de tomber dans quelques-unes de ces fautes, que les loix ordonnent de punir, & que les circonstances rendent souvent graciables. Il exposa que ces asyles devenoient le refuge des voleurs,

des assassins, & de toutes les autres espèces de scélérats qui y trouvoient l'impunité, après avoir commis les crimes les plus abominables. Il fit voir qu'ils n'étoient au commencement attachés qu'aux lieux sacrés, mais que par un abus intolérable, on les avoit étendus jusqu'aux maisons voisines, à des boutiques, à des places, & à d'autres endroits très profanes. Il prouva que les Prêtres & les Moines en acquérant les biens des séculiers, privoient le Roi de ses droits par les exemptions attachées à leur état : démontra que le Clergé avoit plus de vassaux que le Souverain dans le Royaume, & que le Tribunal de la Nonciature multiplioit tous ces abus par son despotisme. L'objet de ce Mémoire étoit très sage, & il fut soutenu par M. Orry, par la Princesse des Ursins, par le Père Robinet, Confesseur du Roi, & par un grand nombre de fideles sujets : mais les termes n'en étoient pas assez mesurés pour le pays où il fut publié. On jugea que l'Auteur avoit en vue d'introduire en Espagne les maximes de l'Eglise Gallicane, & il n'en falloit pas davantage pour allarmer l'Inquisition.

1714.

St. Philippe. Ottieri.

1714.

IV. Ce Mémoire est condamné à Rome par l'Inquisition.

Cette affaire ne demeura pas renfermée dans les limites du Royaume : elle fut portée à Rome, & l'on y déféra l'ouvrage à ce Tribunal redoutable. On trouva que Macanaz avoit puisé ses principes dans les ouvrages de Barclai & de M. Talon : les Qualificateurs du saint Office, après l'avoir examiné pendant quelques mois, rendirent un décret qu'ils envoyèrent au Cardinal Del-Giudice pour le signer en sa qualité de Grand Inquisiteur. Le Prélat étoit alors en France : il eut l'imprudence de signer le décret à Marli, & on le fit passer en Espagne, où il fut affiché dans tous les lieux publics, & aux portes des Eglises. Dans ce décret on condamnoit non-seulement le Mémoire de Macanaz, dont l'Auteur n'étoit pas nommé, par respect pour le Roi ; mais on enveloppoit aussi dans la même condamnation le livre de Jean Barclai *De potestate Papæ*, & un autre ouvrage de M. Talon. Ces deux Auteurs, qui jouissoient en France de l'estime la plus méritée, étoient nommés dans le décret : les qualités d'Avocat-Général, & ensuite de Président au Parlement, que portoit M. Talon, y étoient spé-

cifiées, & leurs ouvrages étoient condamnés, comme contenant des propositions ſcandaleuſes, téméraires, erronées, approchant de l'héréſie, impies, contraires aux ſaintes Ecritures, injurieuſes au ſaint Siège & aux Conciles, traitant avec mépris la puiſſance, l'immunité, & la juriſdiction Apoſtolique, enfin comme hérétique & ſchiſmatique. Cet amas d'odieuſes qualifications eſt de ſtyle au tribunal d'où le décret étoit émané : elles ne portent en France aucune atteinte à la réputation de ceux qui y ſont attaqués, à moins que leur condamnation ne ſoit revêtue des formes que la ſageſſe de nos Rois & leur amour pour la Religion à introduites : mais il n'en étoit pas de même en Eſpagne, où le tribunal de l'Inquiſition étoit alors preſque autant révéré par les Grands que par le peuple.

1714.

St. Philippe. Ottieri.

Le Cardinal venoit d'être rappellé de la Cour de France par les intrigues de la Princeſſe des Urſins, & il étoit en route pour repaſſer en Eſpagne, lorſque le Roi Catholique envoya le Prince Pio à Bayonne, pour lui interdire l'entrée du Royaume. Le Monarque étoit très mécontent de ce qu'il

V. Déclaration des Théologiens en faveur de ce Tribunal.

avoit osé signer ce décret sans lui en
1714 faire part, & de ce qu'il l'avoit fait publier en Espagne, où la Cour jugeoit que sa qualité d'Inquisiteur étoit suspendue pendant son absence. Le Prélat fit ses efforts pour se justifier par l'entremise de son neveu le Prince de Cellamare, & il fut soutenu par tous les Théologiens, qui se déclarèrent en sa faveur. M. Orry & les autres adversaires des Immunités Ecclésiastiques vouloient engager le Roi à faire arracher le décret des lieux où il étoit affiché : mais soit que ce Prince craignît de se brouiller avec la Cour de Rome, soit qu'il crût devoir se prêter aux préjugés des peuples, qui conservoient encore pour l'Inquisition ce respect qu'elle avoit pu mériter dans le temps de son institution ; il ne voulut faire aucune action d'éclat sans consulter les Thélogiens. On devoit prévoir leur réponse : ils déclarèrent que lorsque la Religion & la foi étoient intéressées, la jurisdiction du saint Office s'étendoit sur quelque Ministre que ce fût : que personne n'en étoit excepté : que le Mémoire de Macanaz étoit rempli d'erreurs : que le décret, signé de quatre Inquisiteurs, étoit va-

lide : que la Puissance Royale ne s'étendoit pas si loin que de le faire arracher : qu'il falloit que Macanaz se retractât, & que le Roi ne pouvoit empêcher de le punir sans aller contre les Canons, & sans violer les statuts fondamentaux du saint Office, approuvés par les Rois ses prédécesseurs. 1714. *St. Philippe. Ottieri.*

VI. Le Cardinal Inquisiteur essaye de justifier sa conduite.

Le Cardinal, pour se justifier, disoit qu'il n'avoit pu refuser de signer un décret, qui tiroit toute sa force du Tribunal d'où il étoit émané, & non de la signature de l'Inquisiteur : mais il soutenoit qu'il conservoit toujours son droit, quoiqu'il fût en Pays étranger, parce qu'il le tenoit des Bulles qui lui donnoient une autorité toujours subsistante, à moins qu'elles ne fussent révoquées. Il ajoutoit qu'il ne pouvoit supprimer ce décret, qui étoit l'ouvrage du Tribunal entier, & non le sien : mais qu'il étoit prêt à donner sa démission de la place d'Inquisiteur, & que son successeur pourroit faire ce que le Roi désiroit. Philippe parut content de cette explication, & il approuva que le Cardinal se démit pour assoupir cette affaire : mais le Pape fut plus difficile : & il refusa la démission, crainte qu'en cé- *Ibidem.*

1714. dant aux désirs du Monarque, la Puissance Royale ne vînt à empiéter sur celle du saint Office.

VII. Il agit contre la Princesse des Ursins.

Pendant ces contestations le Cardinal demeura à Bayonne, où il eut de fréquentes conférences avec la Reine Douairière Marie-Anne de Neubourg. Comme il ne pouvoit douter que la Princesse des Ursins n'eût beaucoup de part à tout ce qui se passoit, il fit entendre à Sa Majesté que cette femme mettoit le trouble dans tous les ordres de l'Etat : qu'elle inspiroit au Conseil un esprit de sévérité propre à aliéner les cœurs des sujets contre leur Souverain, & que le plus grand service qu'on pouvoit rendre à l'Espagne, étoit d'en éloigner cette Etrangère. La Reine Douairière sentit la force & la justesse des raisons du Prélat ; & sans examiner le motif qui le faisoit agir, elle résolut de le seconder si l'occasion se présentoit.

St. Philippe. Ottieri.

VIII. La nouvelle Reine arrive en Espagne.

Pour que la nouvelle Reine ne passât pas sur les terres de l'Empereur, on étoit convenu qu'elle prendroit son chemin par les montagnes de Sancta-Croce, qui séparent le Duché de Parme de l'Etat de Gènes : & qu'elle s'embarqueroit à Sestri-du-Levant pour faire

le voyage par mer, sous l'escorte des galères de la République. Elle s'embarqua le 26 de Septembre : mais quoiqu'il n'y ait qu'environ dix lieues de Sestri à Gènes, elle fut si incommodée de la mer, qu'elle résolut de faire le reste du voyage par terre. Elle prit donc sa route par la France, & quand elle arriva à Saint-Jean-de-Pied-de-Port, elle y trouva la Reine Douairière qui s'y étoit rendue de Bayonne. Cette Princesse lui répéta toutes les raisons que le Cardinal lui avoit inculqées pour éloigner la Princesse des Ursins ; la fit entrer dans les mêmes vues, & l'engagea en même-temps à ramener l'esprit du Roi en faveur du Prélat. L'Abbé Albéroni, qui avoit été nommé Envoyé extraordinaire du Duc de Parme à la Cour d'Espagne, aussi-tôt après la conclusion du mariage, alla en cette qualité jusqu'à Pampelune audevant de la jeune Reine. Il la confirma dans les sentiments que sa tante lui avoit inspirés, & il fut résolu de frapper un coup d'éclat à la première occasion qu'en donneroit la Princesse des Ursins.

1714.

San-Vitali. St.-Philippe.

IX. Elle ordon

Cette Princesse étoit d'un caractère

1714.

ıe de co--duire la Prin-:eſſe des Ur-ins hors du Royaume.

trop altier & avoit l'eſprit trop impérieux pour que cette occaſion fût long-temps ſans ſe préſenter. Elle joignit la Reine à Xadraque le 23 de Décembre, & après lui avoir rendu les premiers reſpects, elle voulut commencer à faire uſage de l'autorité qu'elle croyoit lui appartenir par ſa qualité de Camarera-Major. Elle fit une eſpèce de réprimande à Sa Majeſté ſur ce qu'elle arrivoit trop tard, ſur l'augmentation de dépenſe qu'elle avoit occaſionnée en faiſant ſon voyage par terre, & ſur ce qu'elle n'étoit pas habillée à la mode. La Reine, également piquée de la façon dont cette Princeſſe lui donnoit ſes avis, du temps qu'elle prenoit, & du ton dont elle s'exprimoit, appella le Capitaine des Gardes-du-Corps qui étoit de ſervice auprès de ſa Perſonne : lui dit à haute voix qu'il éloignât cette extravagante de ſa préſence : qu'il la mît dans un carroſſe, & qu'il la fît conduire hors du Royaume, ce qui fut exécuté ſans perdre de temps. Elle écrivit en même-temps au Roi, & lui envoya l'Abbé Albéroni pour lui faire part de ce qui venoit de ſe paſſer : le Monarque alla la recevoir à Guadalaxara : lui

donna toutes les marques d'eſtime & de tendreſſe qu'elle en pouvoit attendre, & confirma ce qu'elle avoit ordonné au ſujet de la Princeſſe des Urſins, ce qui fit juger que la Reine avoit agi de concert avec Philippe. La Princeſſe ſi cruellement déchue de ſon attente, ſe retira à Rome, où elle mourut quelques années après ſa diſgrace.

1714.

San-Vitali. S. Philippe.

X. Changements à la Cour. Faveur de l'abbé Albéroni.

Le mariage du Roi fut accompagné de toute la pompe ordinaire en ces ſortes d'occaſions : & le peuple, ainſi que les Grands, célébrèrent à l'envi l'arrivée de la nouvelle Reine, qui venoit de les délivrer du joug tyrannique de la Princeſſe des Urſins. L'Abbé Albéroni, qui avoit eu beaucoup de part à cet événement, commença dès ſa première entrevue avec Sa Majeſté à entrer dans la carrière de la faveur, où il marcha à grands pas, mais il ne ſût pas s'y maintenir. Bientôt la Reine n'agit plus que par ſes conſeils, & comme elle s'empara en peu de temps de l'eſprit du Roi, en ſe prêtant à ſon goût dominant pour la chaſſe, & en le prévenant ſur tout ce qui pouvoit lui plaire, elle lui inſpira pour l'Abbé la même confiance

1715.

dont elle l'honoroit. La joie que la na-
1715. tion avoit marquée de l'éloignement de la Princeſſe, fut à ſon comble, quand on vit que peu de temps après la ſolemnité du mariage, M. Orri eut ordre de repaſſer en France, & qu'on ne lui accorda que peu d'heures pour ſortir de la capitale. Ces changements furent ſuivis d'un autre qui attira encore les acclamations des Eſpagnols : le Père Robinet, Jéſuite, qui avoit juſqu'alors dirigé la conſcience du Monarque, étoit attaché à l'ancien Miniſtère ; & pour éviter le chagrin d'une diſgrace, il demanda de lui-même à ſe retirer, ce qui lui fut auſſitôt accordé. Sa place fut donnée au Père d'Aubenton, Religieux du même Ordre, mais dont le caractère étoit plus propre à entrer dans les nouvelles vues que prit alors la Cour d'Eſpagne. Le Cardinal Del-Giudice fut rappellé aux honneurs ; on le nomma Miniſtre d'Etat : il eut le département des Affaires Etrangères, & quelques mois après il fut nommé Gouverneur du Prince des Aſturies. On donna à la Reine pour Confeſſeur Dom Domingo Guerra, homme d'une piété exemplaire, & d'un caractère qui l'empê-

choit de prendre part à toutes les intrigues de Cour. Ainsi l'Abbé Albéroni & ses amis, ou ceux qui feignoient de l'être, devinrent maîtres de toutes les affaires.

1715.

San-Vitali. S. Philippe.

XI. L'affaire de l'Inquisition est accommodée.

On commença par appaiser celle que le Roi avoit eue avec l'Inquisition : & il ne fut plus question de la démission du Grand Inquisiteur, ce qui attira les applaudissements d'une nation qui regarde ce Tribunal bien différemment de l'idée que nous en avons en France. La part que l'Abbé Albéroni eut à cet accommodement, & à la retraite de Macanaz, qui sortit du Royaume, & passa à Pau pour se soustraire aux poursuites de ce Tribunal vindicatif, contribuèrent encore plus que la faveur du Roi à faire obtenir deux ans après à l'Abbé le Chapeau de Cardinal. On ne peut le blâmer d'avoir inspiré au Monarque cet esprit de conciliation en faveur du saint Office, puisqu'il ne faisoit par cette conduite que se prêter aux sentiments reçus dans toute la nation : mais le nouveau Ministère ne ménagea pas assez en cette occasion, ce qui est dû à la Majesté du Trône. Le plus grand Monarque peut se tromper, ou être trompé par

1715. ses Ministres, & il y a des moyens de réparer l'erreur, par des explications ou des interprétations qui corrigent ce qui a été fait précipitamment, sans avilir le Prince aux yeux de ses sujets. D'après ces principes reconnus par tous les bons politiques, & par tous les gens sensés, on ne peut que désapprouver le décret qu'on fit publier au nom du Roi le 14 de Février : il y désavouoit l'ancien Ministère, & prioit tous les Tribunaux Civils & Ecclésiastiques de lui faire connoître le préjudice que la Religion & l'Etat en avoient pu souffrir, ajoutant qu'il pouvoit avoir été mal informé, & avoir approuvé des choses contraires au dessein qu'il vouloit suivre pour le bien de ses Royaumes & celui de la Religion. Ce décret, composé en grande partie par le Cardinal Del-Giudice, étoit d'autant plus déplacé, qu'il contenoit une espèce d'aveu que faisoit le Roi de s'être laissé conduire par des impressions étrangères : aveu toujours dangereux, & encore plus en cette occasion, où il étoit fait par un Monarque né dans un autre Royaume, & qui parloit à une Nation dont la hauteur est le caractère dominent.

S. Philippe. Désormeaux.

F.

Les commencements de l'Abbé Albéroni furent si agréables aux Espagnols, que chacun attendoit avec impatience qu'il fût élevé au Ministère. Il y parvint peu de temps après, & l'on crût qu'il alloit faire le bonheur de la Nation : mais soit qu'il eût d'abord suivi des conseils judicieux qu'il abandonna ensuite : soit que son caractère, naturellement turbulent, ne se fût plié que pour parvenir à la faveur, les Espagnols furent bien-tôt détrompés de l'idée avantageuse qu'ils en avoient conçue. Il s'écarta tout-à-coup de la modération qui lui avoit fait tant d'honneur, plongea l'Espagne dans une guerre odieuse : se fit également redouter de la Nation, dont il négligea d'entretenir la confiance, & des Puissances Etrangères, qu'il traita sans aucun égard ; & mérita enfin une disgrace éclatante, qui auroit pu être suivie de son procès, si le Monarque, naturellement bon, n'eût encore été retenu par son desir de ménager la Cour de Rome, Protectrice déclarée de ceux qui portent la pourpre dont il étoit alors revêtu.

1715. XII. Conduite de l'Abbé Albéroni.

S. Philippe. Désormeaux.

L'Espagne, après la reddition de Barcelone, commença à jouir des douceurs de la paix troublée depuis tant

XIII. On soumet l'isle de Majorque.

1715. d'années : mais il restoit encore à soumettre l'isle de Majorque, dont les habitants persistoient dans la révolte. Les deux Monarques de la Maison de Bourbon, après avoir employé inutilement tous les moyens de persuasion, firent préparer une flotte, montée de vingt-quatre bataillons d'infanterie, & de mille hommes de cavalerie, moitié François, moitié Espagnols, sous les ordres de M. d'Asfeld. Un pareil nombre de troupes devoient suivre les premiers : mais l'espérance d'amener les rebelles à la raison quand ils verroient que tant de forces réunies pouvoient les accabler au premier ordre, fit différer l'embarquement jusqu'au mois de Juin. Le Marquis de Rubi qui les commandoit, n'étoit pas en état de tenir long-temps, n'ayant que très peu de troupes réglées, & il n'opposa aucun obstacle au débarquement des troupes Royales, qui se fit le 15 de ce mois. Quatre jours après on somma la ville d'Alcudia de se soumettre : le Gouverneur fit quelques difficultés : mais les habitants, gagnés par la clémence dont on avoit usé envers ceux de la campagne, le forcèrent de se rendre à discrétion. Palma suivit bien-tôt le même exemple,

après une sortie infructueuse : on accorda à la garnison la liberté de se retirer en Sardaigne avec armes & bagage, & toute l'isle fut entièrement soumise. Cette conquête, faite à si peu de frais, acheva de pacifier l'Espagne & ses dépendances. Il n'y avoit toujours point de traité entre Sa Majesté Catholique & l'Empereur, qui ne pouvoit se résoudre à se dépouiller du titre que la Maison d'Autriche avoit si long-temps possédé : mais il n'y avoit plus réellement de guerre entre ces deux Monarques.

1715.

San-Vitali. Ottieri. S. Philippe.

On peut regarder la réduction de Barcelone & de l'isle de Majorque, comme l'époque qui affermit l'avénement de la Maison de Bourbon au Trône d'Espagne. Louis XIV eut la satisfaction de voir son Auguste petit-fils paisible possesseur de la Monarchie où il avoit été appellé par le droit de sa naissance, par les loix du Royaume, & par le testament de son prédécesseur ; mais qu'il avoit été obligé de conquérir, au moins en grande partie par les secours de la France. Louis ne jouit pas long-temps de cette satisfaction, & la mort l'enleva à ses peuples le 1 de Septembre. Nous ne nous étendrons pas sur

XIV. L'Espagne est entiérement pacifiée. Mort de Louis XIV. Conclusion.

1715. l'éloge de ce Roi, à qui tous les traits de l'envie n'ont pu ravir le titre de Louis le Grand. Il le mérita moins en reculant les bornes des Etats que lui avoient laissé ses Ancêtres, qu'en se faisant admirer par les vertus qui forment les Monarques. Son zèle pour la Religion, sa tendresse pour sa famille, son amour pour ses sujets, sa magnificence & la protection qu'il accorda aux sciences & aux arts le distinguèrent entre tous les Princes de son siècle. Les Puissances Etrangères, jalouses de tant de gloire, formèrent souvent des ligues contre lui, & le forcèrent à prendre les armes pour réprimer leur orgueil: mais il rendit toujous la paix à l'Europe aussi-tôt qu'il put le faire avec honneur. Si pendant le cours de son Règne, ses peuples gémirent quelquefois sous le poids des impôts, leur indignation se tourna toujours, non contre leur Monarque, mais contre les Potentats qui l'obligeoient à lever & à entretenir ces armées nombreuses, qui commandées par lui-même ou par d'habiles Généraux, firent la terreur de ses ennemis. Philippe V sentit vivement la perte qu'il faisoit à la mort de son ayeul: elle fut suivie d'événements importants

importants pour la Maiſon de Bourbon, & en particulier pour la branche qui règne ſur l'Eſpagne, & qui a depuis étendu ſes rameaux ſur la plus belle partie de l'Italie. Les bornes de cet Ouvrage ne nous permettent pas d'en entamer l'Hiſtoire : mais elle pourra remplir encore quelques Volumes ſi le Public continue à favoriſer de ſes ſuffrages le fruit de me veiller. 1715.

FIN.

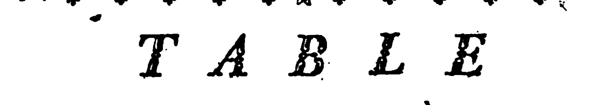


TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans ce sixième Volume.

B

Fin de la Table des Matières.



